

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 04/10/2023
ID Télétransmission : 033-213300635-20231003-131779-DE-1-1

**Séance du mardi 3 octobre
2023
D-2023/292**

Date de mise en ligne : 05/10/2023

certifié exact,

Aujourd'hui 3 octobre 2023, à 14h13,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Léa ANDRE, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT,

Monsieur Guillaume MARI présent jusqu'à 16h10, Madame Marie-Julie POULAT présente à partir de 17h30, Monsieur Dimitri BOUTLEUX présent jusqu'à 18h30

Excusés :

Monsieur Amine SMIHI, Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Brigitte BLOCH, Madame Servane CRUSSIÈRE, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Nathalie DELATTRE, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES,

Plan de gestion interrégional du bien culturel "Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France" inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco. Participation. Approbation. Autorisation

Monsieur Baptiste MAURIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Les « Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France » sont inscrits sur la *Liste du patrimoine mondial* de l'Unesco depuis 1998 et représentent un ensemble varié de territoires et de propriétaires. Il s'agit d'un *bien culturel en série* composé de 71 édifices et 7 tronçons de parcours. La gestion de ce bien très étendu concerne 10 régions, 31 départements et 95 communes.

Vu :

- La Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel adoptée par la Conférence générale de l'Unesco à sa dix-septième session le 16 novembre 1972 et ratifiée par la France en 1975 ;
- Les *Orientations devant guider la mise en œuvre du Patrimoine mondial* dont la dernière version a été adoptée le 31 juillet 2021 ;
- La loi 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine stipulant la nécessité pour tout bien inscrit sur la *Liste du Patrimoine mondial de l'Unesco* de se doter d'un plan de gestion comprenant les mesures de protection, de conservation et de mise en valeur à mettre en œuvre ;
- La décision n°22 COM VIII B 1 adoptée par le comité du patrimoine mondial de l'Unesco le 5 décembre 1998 inscrivant sur la Liste du patrimoine mondial le bien : « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France » sous les numéros 868 et 868 bis ;
- La décision du Comité interrégional du bien Unesco « Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France » du 1er octobre 2020 de se mettre en conformité avec la loi 2016-925 en engageant l'élaboration d'un Plan de gestion pour l'ensemble du bien en série ainsi que pour chacune de ses composantes ;
- La charte de gestion annexée à la présente délibération, entre l'État et l'Agence française des chemins de Compostelle, chargée d'assurer la coordination du bien culturel, de représenter les intérêts des propriétaires et d'assurer la mise en œuvre du plan de gestion nécessitant, dans l'esprit de la convention du patrimoine mondial, le concours de chaque propriétaire ou gestionnaire.

Au vu de la délibération qui vient d'être présentée au présent Conseil municipal et qui a pour objet l'approbation des cahiers de gestion locaux des composantes : basilique Saint-Seurin (868-024) et basilique Saint-Michel (868-025) dont la Commune de Bordeaux est propriétaire ainsi que cathédrale Saint-André (868-026) dont l'État est propriétaire, contenant l'ensemble des actions de conservation, mise en valeur, médiation culturelle et patrimoniale et le plan d'action l'accompagnant pour la période 2023-2027.

Conformément aux responsabilités liées à la distinction « Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France », et dans le but de les faire rayonner au mieux sur le territoire de la composante, des plans de gestion locaux ont été élaborés dans le respect de la trame fournie par l'Agence française des Chemins de Compostelle, en tant que gestionnaire du bien à l'échelle nationale comme le stipule l'accord-cadre signé avec l'État.

Un plan de gestion interrégional du bien culturel « Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France », présenté en annexe à la présente délibération, a été élaboré. Coordinné par l'Agence française des Chemins de Compostelle en collaboration avec la Ville de Bordeaux, il contient les orientations générales de conservation et de mise en valeur du bien dans son ensemble pour la période 2023-2027.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Approuver le plan de gestion interrégional et sa charte de gestion auxquels s'adosent les cahiers de gestion des basiliques Saint-Seurin et Saint-Michel et de la cathédrale Saint-André annexés à la délibération susmentionnée ;

- Participer aux travaux d'animation et de mise en œuvre du plan de gestion interrégional travers les travaux de l'agence française des Chemins de Compostelle, les séminaires, formations ou concertations et enquêtes qu'elle pourrait proposer ;
- Participer au comité interrégional du bien, réuni annuellement par l'État, et à ses groupes de travail thématiques (conservation / restauration, communication / Médiation, itinérance et développement touristique, coopérations) ;
- Participer aux commissions locales ou territoriales d'animation et de suivi de la gestion des composantes inscrites.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES
ABSTENTION DE Madame Myriam ECKERT

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 3 octobre 2023

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Baptiste MAURIN



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Chemins de Saint-Jacques-
de-Compostelle en France
inscrits sur la Liste du
patrimoine mondial en 1998



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Agence française
des chemins
de Compostelle

BIEN CULTUREL EN SERIE N°868
DE LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

CHEMINS DE SAINT-JACQUES-DE-COMPOSTELLE EN FRANCE

Plan de gestion 2023-2027

Juillet 2023

Sommaire

Avant-Propos

1. Contexte historique : le pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle
2. Présentation du Bien en série « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France »
 - 2.1. Composition du Bien
 - Monuments et ensembles
 - Tronçons de sentier de la Via Podiensis-GR®65
 - 2.2. Présentation synthétique du Bien
 - 2.3. Valeur Universelle Exceptionnelle et attributs du Bien
 - Déclaration de Valeur Universelle Exceptionnelle
 - Les attributs du Bien
3. Bilan de la gestion du Bien depuis 2013
 - 3.1. Gouvernance et animation du bien
 - 3.2. Conserver et protéger le bien
 - 3.3. Connaître et diffuser la connaissance sur le bien
 - 3.4. Développer le bien, ses composantes, leurs territoires et communiquer
 - 3.5. Coopérations
 - 3.6. Travaux sur composantes pour la période 2012-2023
4. Enjeux de gestion et stratégie
 - 4.1. Enjeux de gestion
 - 4.2. Méthode d'élaboration du plan de gestion
 - 4.3. Objectifs et stratégie du plan de gestion
5. Programme d'actions 2023-2027
 - 5.1. Tableau de synthèse
 - 5.2. Fiches actions
 0. Gouvernance et animation du Bien
 - I. Conserver, restaurer, protéger le Bien, ses composantes, leurs territoires
 - II. Connaître, et diffuser la connaissance sur le Bien
 - III. Développer le Bien, ses composantes, leurs territoires, et communiquer
 - IV. Encourager la coopération
6. Gouvernance du Bien
7. Fiches composantes résumant les Plans de gestion locaux
8. Annexes
 - Charte de gestion Etat/Agence française des chemins de Compostelle

- Description détaillée du Bien
- Bibliographie
- Liste des contributeurs
- Récapitulatif des délibérations d'approbation

1 - Contexte historique : le pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle

Le terme pèlerinage vient du latin *pereger* (voyageant en pays étranger). Le mot provient de l'adverbe *peregre*, attesté chez Cicéron avec le sens de "dans un pays étranger, à l'étranger" et au VI^{ème} siècle, Venance Fortunat lui donne le sens de voyageur.

Toutes les grandes religions incluent le pèlerinage parmi leurs pratiques.

Les voyages vers des lieux sacrés de la nature (sources, bois, montagne), vers des lieux consacrés aux divinités ou sanctifiés par une personne, ou encore vers des tombes existent dans toutes les religions. Là peut s'établir, selon la croyance, le contact avec des êtres surnaturels.

Dans l'Antiquité, Grecs et Romains se rendaient au sanctuaire de Delphes (bien culturel n°393 de la Liste du patrimoine mondial) où parlait l'oracle d'Apollon, Dieu olympien de la lumière, du savoir et de l'harmonie. Les Juifs allaient sur les tombeaux des Patriarches à Shiloh, Dan et Bethel et au Temple de Jérusalem où ils offraient des sacrifices. À partir du VII^{ème} siècle, La Mecque devint le premier lieu sacré de l'islam ; en vertu du cinquième pilier de l'Islam, tout musulman doit s'y rendre au moins une fois dans sa vie ; ce pèlerinage constitue d'ailleurs un des 5 piliers de cette religion. Les hindous se dirigent toujours vers Benarès et les Japonais parcourent le chemin de Kumano (bien n°1142 bis). Dans le bouddhisme, des lieux liés à la vie de Bouddha connaissent une fréquentation continue parmi lesquels Lumbini au Népal, lieu de naissance du Bouddha (bien culturel n°666 de la Liste).

Dans le christianisme, dès le IV^{ème} siècle, les chrétiens dirigèrent leurs pas vers les lieux saints de Palestine, dont Bethléem (bien culturel n°1433 de la Liste) ou Jérusalem, vers les premiers martyrs à Rome au siècle suivant (bien n°91 ter de la Liste).

Saint Augustin, au début du V^{ème} siècle, comparait la vie terrestre à un exil, ce qui faisait du chrétien un "étranger" en marche vers la vraie vie, vers le royaume de Dieu. Le pèlerin est ainsi un voyageur spirituel, un *homo viator* dont l'itinéraire géographique est le symbole de celui que l'homme effectue durant sa vie.

Au Moyen Âge, Jérusalem, Rome et Saint-Jacques-de-Compostelle furent les trois grands sanctuaires de pèlerinage des chrétiens d'Occident parmi une multitude de sanctuaires accueillant des pèlerins et dont le rayonnement était local, régional ou international. Aux cohortes des premiers chrétiens, apôtres, compagnons du Christ et martyrs, une lignée de milliers de saintes et de saints furent reconnus par la dévotion populaire ou par des procédures canoniques instituées par l'Église. Ces saints donnés comme des exemples imitables étaient considérés comme des intercesseurs avec le Divin, dotés de pouvoirs de guérison, de secours, de protection très immédiate des hommes, des bêtes, des maisons, des récoltes, des familles, des communautés, des corporations de métiers ou de pays. Leurs restes matériels, les reliques, perpétuaient cette puissance bienfaisante et servaient de médiateur pour l'invocation du saint ou de la sainte.

Ainsi, innombrables furent ces lieux accueillant la dévotion populaire immédiate des habitants, mais aussi venus de plus loin, circulant sur les routes, des pèlerins qui visitaient un saint réputé pour son influence et son exemplarité (comme Marie-Madeleine à Vézelay et à Saint-Maximin, Gilles à Saint-Gilles, Martin à Tours, Catherine au Mont Sinaï, Saturnin à Toulouse, Firmin à Pampelune, Thomas Becket à Canterbury, François à Assise...), à un archange (comme Michel au Mont-Saint-Michel et au mont Gargan en Italie), à la Vierge (comme à Éphèse, au Puy-en-Velay, à Rocamadour, à Chartres ou à Lorette) ou aux Rois Mages (à Cologne).

L'attractivité de ces sanctuaires est conditionnée par la mise par écrit d'une littérature hagiographique : qu'il s'agisse du *Liber Sancti Jacobi* ou *Codex Calixtinus* à Saint-Jacques-de-Compostelle (1140-1160), des *Livres des Miracles* à Notre-Dame de Rocamadour (1172) ou à Saint-Bertrand (vers 1170), *La Chanson de Sainte Foy* (vers 1060), des Vies de saints comme la Vie de saint Martin, rédigée à la fin du IV^{ème} siècle, *L'Opuscule de la passion et de la translation de saint Saturnin, évêque de la cité de Toulouse et martyr* composé au V^{ème} siècle. *La Légende Dorée*, composée dans la seconde moitié du XIII^{ème} siècle par le Frère dominicain Jacques

de Voragine présente nombre d'entre eux. Ces œuvres vont fixer leurs biographies, raconter leurs prodiges et servir de sources de création pour les Imagiers.

Chemin faisant vers la destination lointaine, les sanctuaires locaux participent pleinement à l'ensemble du pieux voyage. Ces hauts-lieux visités et vécus par les pèlerins constituent autant d'étapes supplémentaires sur le chemin de l'absolution, par l'accumulation de grâces, tel un chapelet qui s'égrène. Là, ils côtoient d'autres pèlerins, trouvent un secours charitable, s'adressent au saint héros du sanctuaire. « On ne partait pas en pèlerinage, on partait en pèlerinages » (Rapport de l'historienne Maritxu Etcheverry pour la Communauté d'agglomération du Pays basque) : le grand pèlerinage était une succession de petits pèlerinages, l'aventure se vivant sur des routes, dans une pluralité de lieux de pèlerinage dont la renommée plus ou moins grande incita les fidèles durant plus d'un millénaire à prendre la route.

Troisième des grands pèlerinages de la chrétienté, celui de Compostelle mène depuis le IX^e siècle le pèlerin jusqu'en Galice, dans le nord-ouest de l'Espagne, sur le tombeau de l'un des douze apôtres, saint Jacques, frère de Jean l'Évangéliste et qui apparaît sous 17 occurrences dans les Évangiles.

C'est au début des années 830 que le tombeau de l'apôtre Jacques fut « inventé » non loin du siège épiscopal d'Iria, en Galice. La nouvelle fut immédiatement diffusée, et les auteurs des *Martyrologes* s'en firent l'écho, comme Adon de Vienne vers 860, Usuard de Saint-Germain-des-Prés en 867 et Notker de Saint-Gall en 898.

Dès le début du X^e siècle, par la mer ou par voie de terre, les pèlerins se rendirent au tombeau de l'Apôtre ; parmi eux, l'évêque du Puy-en-Velay, Godescalc, profita de son pèlerinage en 950-951 pour commander, en chemin, la copie d'un traité. Ainsi nous est parvenu le premier nom d'un pèlerin, sans que son itinéraire ne soit connu. Mais dès avant 930, un anonyme pèlerin allemand y avait été guéri de sa cécité, tandis qu'en 983, un pèlerin arménien, Siméon, parti de Jérusalem, parvint à Compostelle après avoir visité Rome et qu'aux alentours de l'an Mil Guillaume V d'Aquitaine s'y rendait une année sur deux, l'autre étant consacrée à Rome.

Comme tous les grands pèlerinages, celui de Compostelle a dû se "renouveler" périodiquement sous peine de disparaître.

Dans le cas de Compostelle, depuis l'annonce de la présence en Galice de la tombe de l'apôtre Jacques, fils de Zébédée, au milieu du IX^e siècle (grâce à l'*Épître du pape Léon*), les renouvellements furent incessants : aux XI^e et XII^e siècles, la construction de la cathédrale romane et la production de nombreux textes, dont le *Codex Calixtinus* ; au XIII^e siècle, la promesse d'indulgences pour ceux qui se rendraient à Compostelle et visiteraient avec dévotion son sanctuaire ; dans la seconde moitié du XIV^e siècle, la création des années jubilaires dotées d'indulgences plénières chaque fois que le 25 juillet tombait un dimanche ; au XVII^e siècle, les aménagements baroques à l'intérieur et à l'extérieur de la basilique ; à la fin du XIX^e siècle, la redécouverte des reliques apostoliques et leur authentification par Rome.

Alors que Jérusalem retombait aux mains des musulmans en 1187 et que Rome était en proie à de fortes dissensions qui obligèrent plus d'un pape à s'enfuir, Compostelle devint le pèlerinage par excellence, au point que la coquille que les pèlerins rapportaient des côtes galiciennes servit rapidement à identifier tout pèlerin.

Si, dans le cadre de la présence musulmane au sud de la Péninsule, Al Mansour pille et incendie la première cathédrale de Compostelle en 997, le lieu saint croit en attractivité, favorisé par les monarques chrétiens de la péninsule qui favorisent le peuplement par l'arrivée de Francs venus du nord des Pyrénées. Et la reconstruction du sanctuaire débute à compter de 1075 en partie grâce au butin ramené de Grenade par le roi Alphonse VI.

Malgré les dangers, hommes et femmes, riches et pauvres, nobles et mendiants, marchands et artisans s'embarquaient ou se retrouvaient sur les chemins. Ceux-ci furent empruntés par des saints, comme Bonne

de Pise au XII^e siècle, ou au XIV^e par Élisabeth de Hongrie ou par Brigitte de Suède qui visita la Sainte-Baume en Provence avant de se rendre à Compostelle puis à Rome et à Jérusalem. Les rois envoyaient chaque année des présents et Charles V de France prit, en 1372, le patronage de la chapelle du Saint-Sauveur - connue depuis lors sous le nom de « chapelle du roi de France ». Louis XI de France, un siècle plus tard, fit don de cloches et de précieux objets liturgiques à la cathédrale. » (Adeline Rucquoi)

Au XII^e siècle, le pèlerinage connaît des heures de gloire. On y vient de toute l'Europe et, chemin faisant, on fait étape dans d'autres sanctuaires où se développent des cultes autour de reliques de saints. C'est une période de grande vitalité des pèlerinages qui se poursuit aux XIII^e et XIV^e siècles. La création des années jubilaires suscite au XV^e siècle un nouvel apogée du pèlerinage à Saint-Jacques.

Les historiens s'accordent sur un succès de fréquentation du pèlerinage à saint Jacques au cours de l'histoire, mais dans des proportions et une périodicité qui restent débattues. Des facteurs d'affaiblissement purent parfois tarir le flux pèlerin devant franchir les Pyrénées : épidémie, critique de la Réforme contre le culte des saints et la vénération des reliques qualifiées de superstition, l'évolution vers une piété plus intériorisée et encadrée par l'Eglise tridentine, guerres franco-espagnoles au XVII^e siècle, réglementation restrictive sur la pratique du pèlerinage par l'Etat royal au XVIII^e siècle, la déchristianisation au XIX^e siècle y concoururent.

Les récits laissés par les pèlerins depuis des siècles ont mis en évidence le caractère symbolique du *Guide du pèlerin à Saint-Jacques de Compostelle*. Les auteurs du V^e Livre du *Codex Calixtinus*, désireux d'attirer des pèlerins sur une route terrestre au nord de l'Espagne, leur firent miroiter qu'ainsi ils mettraient leurs pas dans ceux de l'armée de l'empereur Charlemagne. Les quatre sanctuaires qu'ils choisirent comme "points de départ" des pèlerins étaient effectivement de grands sanctuaires de pèlerinage au début du XII^e siècle. Mais ils n'étaient pas les seuls. Le chiffre quatre symbolise les quatre points cardinaux, montrant que du monde entier on devait s'acheminer vers l'église qui abrite le tombeau du saint apôtre.

Au milieu du XX^e siècle, la re-création, qui fut en partie une création, de la carte actuelle des chemins de Saint-Jacques peut alors être considérée comme le dernier "renouveau" du pèlerinage. Et, à l'instar de ses prédécesseurs, ce "renouveau" qui est en fait une création revendiquée des origines lointaines : de la même façon qu'au XII^e siècle le mérite de la découverte du tombeau de saint Jacques revint à Charlemagne, mort au début du IX^e, et qu'au XIV^e siècle l'instauration des années jubilaires fut attribuée au pape Calixte II, décédé en 1124, la "voie du Puy" est devenue, dans la phase actuelle, le chemin le plus "historique" ; et l'on fait remonter son parcours à l'évêque Godescalc du X^e siècle, alors qu'il est vraisemblable qu'il rejoignit le Rhône puis emprunta les voies romaines, la Via Augusta jusqu'à Tarragone et la voie du nord par Saragosse et León...

Grâce à cette "invention" de quatre chemins géographiquement définis en France, et des innombrables chemins auxquels ils ont donné naissance et qui couvrent toute l'Europe, le pèlerinage à Compostelle exprime sa vitalité, sa fécondité et son actualité. » (Adeline Rucquoi)

Ce renouvellement s'effectue dans le dernier tiers du XX^e siècle sous la forme de nombreux aménagements d'itinéraires soutenus par l'avènement du tourisme dans une société dite de loisirs et toute imprégnée par les facilités des moyens rapides de transport. La tradition pèlerine a repris toute sa vigueur. Elle s'appuie en cela sur la conjonction des décisions politiques de l'Espagne et du Conseil de l'Europe, de la prédication du Pape Jean Paul II, le tout relayé dans le quotidien des territoires par les pouvoirs locaux mobilisés sur les aspects de développement territorial.

Ce nouveau pèlerinage vers Saint-Jacques-de-Compostelle s'institutionnalise, en effet, à partir des années 1980, en particulier avec la Déclaration du Conseil de l'Europe le 23 octobre 1987 à Saint-Jacques-de-Compostelle qui va lancer le programme des Itinéraires culturels. Son objectif est de démontrer, à travers le

voyage dans l'espace et dans le temps, que le patrimoine des différents pays d'Europe et leur culture contribuent au patrimoine culturel commun :

« Pendant des siècles, les pèlerins ont pu découvrir de nouvelles traditions, de nouvelles langues et de nouveaux modes de vie et sont retournés chez eux avec une riche identité culturelle, phénomène rare à une époque où les voyages de longue distance exposaient le voyageur à de grands dangers. Les Itinéraires de Saint-Jacques servent donc de symbole, en reflétant près de mille ans de l'histoire européenne et en servant de modèle de coopération culturelle pour toute l'Europe. »

Ce processus de reconnaissance s'est poursuivi par l'inscription sur la Liste de la « Vieille ville de Saint-Jacques-de-Compostelle » (bien n°347) sur le fondement des critères i, ii et vi en 1985 ; puis, en 1993-2015, le bien culturel « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle : Camino francés et chemins du nord de l'Espagne » (bien n°669 bis) est inscrit sur le fondement des critères ii, iv et vi.

Depuis 1993, les campagnes publicitaires conduites depuis la Galice par le Xacobéo ont été déterminantes sur les fréquentations. En 2019, le bureau d'accueil des pèlerins de Compostelle a comptabilisé environ 350 000 pèlerins, soit 100 fois plus de marcheurs accueillis qu'en 1990. En septembre 2022, le chiffre de l'année 2019 a été dépassé. Le phénomène jacquaire s'est internationalisé avec environ 130 nationalités qui sont accueillies à Compostelle et plus de 300 associations réunissant les néo-pèlerins dans le monde entier, dont 80 environ en France.

En Europe, plus de 300 itinéraires – soit environ 80 000 kms - ont été balisés ces 30 dernières années en étant qualifiés de « Chemins de Compostelle ».

En France, dès 1990, l'action publique se saisissait de cet objet patrimonial à travers l'aménagement d'un dense maillage d'itinéraires, le développement d'activités éditoriales et d'animations. A partir du tournant des années 2010, en particulier, le processus de l'évaluation du réseau de l'itinéraire culturel du Conseil de l'Europe d'une part, et, d'autre part, le rapport périodique du bien déposé auprès de l'UNESCO en 2013, les acteurs publics (Etat, collectivités propriétaires, opérateurs du tourisme, associations...) ont été amenés à se structurer en une gouvernance et à impulser ainsi une nouvelle dynamique autour de la valorisation de cet héritage culturel

Au-delà des racines et des croyances liées à l'histoire du pèlerinage chrétien, la revitalisation de cet héritage s'inscrit en réponse à des aspirations contemporaines : ralentissement, ressourcement, simplicité, recherche de sens. Les chemins vers Compostelle véhiculent des valeurs d'hospitalité, de spiritualité, de fraternité, de solidarités... et un imaginaire très fort. C'est d'ailleurs ce qu'ont saisi d'autres territoires qui, s'inspirant des Chemins de Compostelle dans leur complexité comme dans leur déclinaison matérielle contemporaine, développent à un niveau européen les chemins du Mont-Saint-Michel ou la Via Francigena entre Grande Bretagne et Italie, ou plus localement des chemins de Saint-Gilles, de Saint-Guilhem, de Rocamadour, des Trois Maries...

2. Présentation du Bien en série « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France »

Le 2 décembre 1998, le comité du patrimoine mondial a validé la candidature présentée par la France. L'inscription française prolonge l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de « la vieille ville de Saint-Jacques-de-Compostelle » (1985) et des « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en Espagne » (1993, 2015).

La candidature a été préparée par le Ministère de la Culture et ses services déconcentrés avec le concours de la Société française des Amis de Saint-Jacques, de la Fédération française de la Randonnée pédestre et de l'Agence française des chemins de Compostelle (à l'époque association de coopération interrégionale les chemins de Saint-Jacques). Elle a bénéficié des conseils de l'historien de l'art médiéval Léon Pressouyre.

Le bien inscrit se présente d'abord comme le prolongement du bien espagnol afin de restituer sa dimension transfrontalière et la vocation européenne du phénomène jacquaire.

Le bien inscrit se présente ensuite comme une sélection parmi un potentiel estimé en 1996 à 800 sites d'un ensemble d'édifices et de sections de sentier discontinus dans l'espace et couvrant en majeure partie une longue période du pèlerinage dans sa période considérée comme de plus grande vitalité qui va du XI^{ème} siècle au XV^{ème} siècle, tout en la débordant parfois.

78 éléments considérés comme évocateurs et emblématiques ont été finalement retenus : 64 monuments, 7 ensembles bâtis et 7 sections de l'itinéraire du Puy-en-Velay (GR®65).

Etendue géographique : 10 régions, 32 départements, 95 communes

Typologie :

- Dévotion : 9 cathédrales, 42 églises et basiliques, 2 clochers, 1 dolmen et sa croix
- Accueil et soins : 4 anciens hôpitaux, 7 abbayes
- Accès et franchissements : 7 ponts, 1 porte d'entrée de ville, 7 sections de l'un des itinéraires (160 km)

Propriétaires et/ou gestionnaires :

- Etat : 12 édifices
- 57 communes
- 13 intercommunalités
- 8 Départements
- 2 établissements publics hospitaliers
- Diverses personnes privées

Il est à noter que 69 des 95 communes ont moins de 5000 habitants, 10 villes de 5 à 20 000 habitants, 15 villes ont plus de 20 000 habitants et la Ville de Paris (plus d'un million d'habitants).

2.1. Composition du Bien

Afin de prendre en compte la loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, les éléments du bien ont fait l'objet d'une nouvelle numérotation par rapport à l'inscription de 1998. Leur ordre suit l'ordre alphabétique région > département > commune, à l'exception des sept sections de sentier qui conservent leur ancien numéro. L'ensemble des documents et annexes reposent sur cette nouvelle numérotation qui a fait l'objet d'une demande de modification dans le cadre du rapport périodique et de la proposition d'atlas la zone tampon.

- **Monuments et ensembles**

Nouvelle numérotation	Ancienne numérotation	NOM DE LA COMPOSANTE	COMMUNE(S)	DEPARTEMENT
Auvergne-Rhône-Alpes				
868-001	868-021	Cathédrale Notre-Dame	Le-Puy-en-Velay	Haute-Loire
868-002	868-022	Hôtel-Dieu	Le-Puy-en-Velay	Haute-Loire
868-003	868-020	Eglise Notre-Dame-du-Port	Clermont-Ferrand	Puy-de-Dôme
Bourgogne-Franche Comté				
868-004	868-024	Eglise prieurale Sainte-Croix- Notre-Dame	La Charité-sur-Loire	Nièvre
868-005	868-025	Eglise Saint-Jacques d'Asquins	Asquins	Yonne
868-006	868-026	Basilique Sainte-Madeleine*	Vézelay	Yonne
Centre-Val de Loire				
868-007	868-028	Cathédrale Saint-Etienne*	Bourges	Cher
868-008	868-027	Collégiale Saint-Etienne	Neuvy-Saint-Sépulchre	Indre
Grand-Est				
868-009	868-030	Eglise Notre-Dame-en-Vaux	Châlons-en-Champagne	Marne
868-010	868-029	Basilique Notre-Dame	L'Epine	Marne
Hauts-de-France				
868-011	868-064	Eglise paroissiale Saint-Jacques	Compiègne	Oise
868-012	868-062	Cathédrale Notre-Dame*	Amiens	Somme
868-013	868-063	Eglise paroissiale Saint-Jacques le Majeur et Saint-Jean-Baptiste	Folleville	Somme
Ile-de-France				
868-014	868-031	Tour Saint-Jacques*	Paris	Paris
Normandie				
868-015	868-023	Le Mont-Saint-Michel*	Le Mont-Saint-Michel	Manche
Nouvelle-Aquitaine				
868-016	868-068	Eglise Saint-Pierre	Aulnay	Charente-Maritime
868-017	868-070	Ancien hôpital des Pèlerins	Pons	Charente-Maritime

868-018	868-066	Abbaye royale Saint-Jean-Baptiste	Saint-Jean-d'Angély	Charente-Maritime
868-019	868-065	Eglise Saint-Eutrope	Saintes	Charente-Maritime
868-020	868-003	Ancienne abbaye de Cadouin	Le Buisson-de-Cadouin	Dordogne
868-021	868-001	Cathédrale Saint-Front	Périgueux	Dordogne
868-022	868-002	Eglise Saint-Avit	Saint-Avit-Sénieur	Dordogne
868-023	868-004	Eglise cathédrale Saint-Jean-Baptiste	Bazas	Gironde
868-024	868-005	Basilique Saint-Seurin*	Bordeaux	Gironde
868-025	868-006	Basilique Saint-Michel*	Bordeaux	Gironde
868-026	868-007	Cathédrale Saint-André*	Bordeaux	Gironde
868-027	868-008	Ancienne abbaye Notre-Dame de la Sauve Majeure	La Sauve	Gironde
868-028	868-009	Eglise Saint-Pierre	La Sauve	Gironde
868-029	868-010	Eglise de Notre-Dame-de-la-Fin-des-Terres	Soulac-sur-Mer	Gironde
868-030	868-011	Eglise Sainte-Quitterie	Aire-sur-l'Adour	Landes
868-031	868-012	Clocher-porche de l'ancienne église	Mimizan	Landes
868-032	868-014	Abbaye	Saint-Sever	Landes
868-033	868-013	Abbaye Saint-Jean	Sorde-l'Abbaye	Landes
868-034	868-015	Cathédrale Saint Caprais	Agen	Lot-et-Garonne
868-035	868-016	Cathédrale Sainte-Marie	Bayonne	Pyrénées-Atlantiques
868-036	868-017	Eglise Saint-Blaise	L'Hôpital-Saint-Blaise	Pyrénées-Atlantiques
868-037	868-019	Eglise Sainte Marie	Oloron-Sainte-Marie	Pyrénées-Atlantiques
868-038	868-018	Porte Saint Jacques	Saint-Jean-Pied-de-Port	Pyrénées-Atlantiques
868-039	868-067	Eglise Saint-Hilaire	Melle	Deux-Sèvres
868-040	868-069	Eglise Saint-Hilaire-le-Grand	Poitiers	Vienne
868-041	868-035	Eglise Saint-Léonard	Saint-Léonard-de-Noblat	Haute-Vienne
Occitanie				
868-042	868-036	Eglise Notre-Dame de Tramesaygues	Audressein	Ariège
868-043	868-037	Cathédrale Notre-Dame-de-la-Sède, palais épiscopal, ancienne cathédrale et cloître, rempart	Saint-Lizier	Ariège
868-044	868-038	Abbatiale Sainte-Foy	Conques	Aveyron
868-045	868-039	Pont sur le Dourdou	Conques	Aveyron
868-046	868-040	Pont Vieux	Espalion	Aveyron
868-047	868-041	Pont sur le Lot	Estaing	Aveyron

868-048	868-042	Pont dit "des pèlerins" sur la Boralde	Saint-Chély-d'Aubrac	Aveyron
868-049	868-034	Ancienne abbatale	Saint-Gilles-du-Gard	Gard
868-050	868-043	Ancienne cathédrale Notre-Dame	Saint-Bertrand-de-Comminges	Haute-Garonne
868-051	868-044	Basilique paléochrétienne, chapelle Saint-Julien	Saint-Bertrand-de-Comminges	Haute-Garonne
868-052	868-045	Basilique Saint-Sernin	Toulouse	Haute-Garonne
868-053	868-046	Hôtel-Dieu Saint-Jacques	Toulouse	Haute-Garonne
868-054	868-047	Basilique Saint-Just	Valcabrère	Haute-Garonne
868-055	868-048	Cathédrale Sainte-Marie	Auch	Gers
868-056	868-049	Pont de Lartigue	Beaumont / Larressingle	Gers
868-057	868-050	Collégiale Saint-Pierre	La Romieu	Gers
868-058	868-033	Pont du Diable	Aniane/Saint-Jean-de-Fos	Hérault
868-059	868-032	Ancienne abbaye de Gellone	Saint-Guilhem-le-Désert	Hérault
868-060	868-052	Pont Valentré	Cahors	Lot
868-061	868-051	Cathédrale Saint-Etienne	Cahors	Lot
868-062	868-054	Hôpital Saint-Jacques	Figeac	Lot
868-063	868-053	Dolmen de Pech-Laglaire 2	Gréalou	Lot
868-064	868-055	Basilique Saint-Sauveur et crypte Saint-Amador	Rocamadour	Lot
868-065	868-056	Hospice du Plan et chapelle Notre-Dame-de-l'Assomption, dite chapelle des Templiers	Aragnouet	Hautes-Pyrénées
868-066	868-057	Eglise paroissiale Saint-Jean-Baptiste	Gavarnie	Hautes-Pyrénées
868-067	868-058	Eglise Saint-Laurent-Notre-Dame	Jézeau	Hautes-Pyrénées
868-068	868-059	Eglise Saint-Jacques	Ourdis-Cotdoussan	Hautes-Pyrénées
868-069	868-060	Eglise Notre-Dame-du-Bourg	Rabastens	Tarn
868-070	868-061	Abbatiale Saint-Pierre et cloître	Moissac	Tarn-et-Garonne
Provence-Alpes-Côte d'Azur				
868-071	868-071	Eglise Saint-Honorat et nécropole des Alyscamps*	Arles	Bouches-du-Rhône

* **Biens à double inscription** : certains biens, déjà inscrits en tant que tels sur la Liste du patrimoine mondial, bénéficient d'une double inscription. Comme par exemple la basilique Sainte-Madeleine de Vézelay (Yonne) inscrite une première fois en 1979 au titre du bien "Basilique et colline de Vézelay" puis, en 1998, au titre du bien "Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France".

- **Tronçons de sentier de la voie du Puy-en-Velay ou Via Podiensis (GR®65)**

NUMERO DE LA COMPOSANTE	NOM DE LA COMPOSANTE	COMMUNE(S)	DEPARTEMENT
868-072	De Nasbinals à Saint- Chély-d'Aubrac (17 km)	Nasbinals, Saint- Chély-d'Aubrac	Lozère/Aveyron
868-073	De Saint-Côme-d'Olt à Estaing (17 km)	Saint-Côme-d'Olt, Espalion, Bèssuejous, Coubisou, Estaing	Aveyron
868-074	De Montredon à Figeac (18 km)	Montredon, Saint-Félix, Felzins, Saint- Jean-Mirabel, Lunan, Figeac	Lot
868-075	De Faycelles à Cajarc (22,5 km)	Faycelles, Bédouer, Carayac, Gréalou, Cajarc	Lot
868-076	De Bach à Cahors (26 km)	Bach, Vaylats, Cremps, Laburgade, Lalbenque, Flaujac- Pouzols, Cieurac, Cahors	Lot
868-077	De Lectoure à Condom (35 km)	Lectoure, Marsolan, La Romieu, Castelnau-sur-l'Auvignon, Condom	Gers
868-078	D'Arroue à Ostabat (22 km)	Domezain-Berraute, Lohitzun Oyherc, Larribar Sorhapuru, Ostabat	Pyrénées-Atlantiques

2.2. Présentation synthétique du Bien

Le bien « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France » se présente sous la forme d'une sélection de 78 éléments considérés comme évocateurs et emblématiques des contextes culturel, religieux, artistique et architectural de ce pèlerinage lointain. Sans reconstituer les routes, le bien est formé comme un ensemble discontinu dans 10 régions françaises et couvrant en majeure partie une longue période du pèlerinage entre le XI^e et le XV^e siècle, tout en la débordant parfois.

Le bien étant constitué sous la forme d'une série d'éléments tous singuliers par leur histoire et leur architecture, chaque élément illustre une part de la signification de l'ensemble. Chacun porte des arguments tirés de ses caractéristiques propres et qui concourent à la valeur universelle exceptionnelle de l'ensemble inscrit.

Le bien constitue une représentation symbolique du pèlerinage à travers une sélection d'édifices qui jalonnent les parcours sans les reconstituer : ils illustrent l'univers du pèlerin durant son périple ou le rapport familial d'un fidèle à l'apôtre. Selon l'inspecteur des patrimoines Olivier Poisson, le bien tel que constitué « représente le monde des déplacements et des pèlerinages à travers la France du Moyen Âge et, en particulier, le pèlerinage

vers Compostelle ». Ce choix est la prise en compte du fait qu'il n'existe pas « un chemin de Saint-Jacques » attesté comme tel, d'un point de vue archéologique et historique, mais un usage des réseaux de cheminements et routes, à la différence du bien espagnol.

Le bien inscrit se présente aussi comme la reconstitution d'une géographie symbolique. La sélection a retenu la plupart des sites mentionnés dans plusieurs livres du *Codex Calixtinus*.

Le bien évoque les réponses apportées aux besoins physiques et spirituels des pèlerins : dévotion, soin, accueil, franchissement. Il s'attache à retenir des éléments matériels bâtis pour saisir une pratique de dévotion constituée par la rupture de l'individu avec son univers familier, par son déplacement dans l'espace et son expérience de l'altérité et de l'inconnu, par des gestes ritualisés, des croyances et des comportements. Cette pratique se déroule dans un cadre géographique ample et dans une période de plusieurs siècles.

Si la plupart des sites qui constituent le bien se qualifient dans cette logique globale de la route, quelques-uns, indépendamment d'un argument de localisation sur un axe de circulation commerciale et de passage de pèlerins, illustrent une dévotion locale à saint Jacques apôtre, protecteur et passeur d'âmes. L'édifice témoigne seulement de la popularité du saint, de la vénération des habitants qui se confient à lui ou qui le matérialisent dans une représentation sculptée, peinte ou en vitrail.

Sur le chemin, les pèlerins doivent gravir des cols ou franchir des rivières. Des ponts facilitent leur passage. Ils sont construits pour les usages quotidiens et les échanges commerciaux ; certains sont aussi des œuvres pieuses pour le soulagement des « pauvres passants et pèlerins ». Le voyageur est parfois accueilli dans des abbayes, des hospices ou des hôpitaux. Conformément à une tradition qui s'enracine dans l'Antiquité, le soin du corps et de l'âme et la charité se confondent.

Le bien est constitué de monuments prestigieux dont plusieurs appartiennent à la première liste de protection comme monument historique (1840). Les édifices retenus illustrent de manière remarquablement complète l'évolution artistique et architecturale européenne sur plusieurs siècles en présentant des chefs d'œuvre aboutis de style roman ou gothique, ou bien d'édifices classiques ou touchés par l'art baroque ; ils témoignent ainsi du développement religieux et culturel du Moyen Âge jusqu'à l'époque moderne.

Enfin, on ne peut appréhender les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle sans prendre en compte leur dimension anthropologique : à l'image du soleil qui vient mourir aux confins du monde occidental pour réapparaître à l'orient, le pèlerin se met en route pour accomplir un parcours initiatique, une métamorphose, en quête d'espérance. Compostelle appartient à un imaginaire collectif qui l'ancre comme un « chemin » unique. L'expérience individuelle puise dans son histoire collective portée par les traces, bâties ou non.

Aux côtés des valeurs historiques, artistiques et architecturales, culturelles, qui procèdent de la connaissance des lieux et de l'univers du pèlerinage, identifiées et étudiées par les chercheurs et qui sont consacrées par le Conseil de l'Europe et par l'Unesco, cohabitent des valeurs spirituelles, humanistes, émotionnelles, qui procèdent de l'expérience vécue des cheminants d'aujourd'hui. Le bien revêt ainsi un caractère vivant qui le rend singulier.

2.3 - Valeur universelle exceptionnelle et attributs du Bien

- **Déclaration de Valeur Universelle Exceptionnelle**

La Déclaration de Valeur Universelle Exceptionnelle a été adoptée par le Comité du patrimoine mondial dans sa 41e session (Cracovie, 2017) :

Résumé

« Tout au long du Moyen Age, Saint-Jacques-de-Compostelle fut une destination majeure pour d'innombrables pèlerins de toute l'Europe. Pour atteindre l'Espagne, les pèlerins traversaient la France.

Quatre voies symboliques partant de Paris, de Vézelay, du Puy et d'Arles et menant à la traversée des Pyrénées résument les itinéraires innombrables empruntés par les voyageurs. Eglises de pèlerinage ou simples sanctuaires, hôpitaux, ponts, croix de chemin jalonnent ces voies et témoignent des aspects spirituels et matériels du pèlerinage. Exercice spirituel et manifestation de la foi, le pèlerinage a aussi touché le monde profane en jouant un rôle décisif dans la naissance et la circulation des idées et des arts.

De grands sanctuaires tels que l'église Saint-Sernin à Toulouse ou la cathédrale d'Amiens, - certains cités dans le *Codex Calixtinus* - ainsi que d'autres biens illustrent matériellement les voies et conditions du pèlerinage pendant des siècles. Soixante et onze éléments associés au pèlerinage ont été retenus pour illustrer leur diversité géographique, le développement chronologique du pèlerinage entre le XIe et XVe siècle, et les fonctions essentielles de l'architecture, comme l'ancien hôpital des pèlerins à Pons, ou le pont « des pèlerins » sur la Boralde. En outre, sept tronçons du Chemin du Puy sont inclus couvrant près de 160 km de route. »

Critère (ii) (*témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages*) : La route de pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle a joué un rôle essentiel dans les échanges et le développement religieux et culturel au cours du Bas Moyen Âge, comme l'illustrent admirablement les monuments soigneusement sélectionnés sur les chemins suivis par les pèlerins en France.

Critère (iv) (*offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine*) : Les besoins spirituels et physiques des pèlerins se rendant à Saint-Jacques-de Compostelle furent satisfaits grâce à la création d'un certain nombre d'édifices spécialisés, dont beaucoup furent créés ou ultérieurement développés sur les sections françaises.

Critère (vi) (*être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle*) : La route de pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle est un témoignage exceptionnel du pouvoir et de l'influence de la foi chrétienne dans toutes les classes sociales et dans tous les pays d'Europe au Moyen Âge.

Intégrité

Les édifices et ensembles proposés représentent, dans leur diversité, une évocation fidèle du contexte du pèlerinage vers Saint-Jacques-de-Compostelle. Il en est de même des tronçons de chemins proposés qui ne sont que des exemples de l'ensemble des routes empruntées par les pèlerins. Les ouvrages rencontrés sur les chemins ont en commun d'être les témoignages directs, conservés et transmis jusqu'à nous, de la pratique du pèlerinage telle qu'elle s'est déroulée en France durant le Moyen Âge. Cette puissance d'évocation intacte a permis de revitaliser l'approche culturelle du pèlerinage vers Compostelle. Les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France font l'objet, depuis les années 1990, d'une fréquentation sans cesse croissante, qui doit être conciliée avec les aménagements routiers.

Authenticité

Les établissements d'accueil et de soins présentés sont indubitablement voués au pèlerinage par les textes historiques et les éléments architecturaux ou de décor conservés. Les biens présentés illustrent de la façon la plus véridique et crédible l'ensemble des rituels et des pratiques liés au pèlerinage vers Saint-Jacques-de-Compostelle. Ceux-ci incluent des routes, des églises de pèlerinage ou de simples sanctuaires, hôpitaux et

ponts. Le parcours spirituel du pèlerinage était rythmé par la vénération des reliques des saints qui jalonnaient l'itinéraire. Les édifices les plus riches, points de passage privilégiés du parcours, sont reconnaissables à leurs dispositions architecturales spécifiques, propres à organiser la circulation des pèlerins. Les églises plus modestes, haltes de recueillement ou de repos situées sur les voies principales ou secondaires, sont attestées par leurs décors sculptés ou peints représentant des scènes religieuses ou des légendes liées à la dévotion à saint Jacques.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

Les 71 édifices ou ensembles de bâtiments sont majoritairement propriété des communes, et dans quelques cas, propriété du Conseil départemental et de personnes privées. Les édifices religieux sont pour la plupart affectés au culte catholique. Leur conservation incombe à leurs propriétaires, avec l'aide financière et sous le contrôle technique et scientifique des services de l'État. Ils font l'objet de mesures de protection prises en application du code du patrimoine (classement ou inscription au titre des monuments historiques), du code de l'environnement, ainsi qu'au titre des plans locaux d'urbanisme (Plu). Ces édifices génèrent également des périmètres de protection de 500 mètres. Certains de ces périmètres ont vocation à être modifiés afin de rendre le rayon de protection plus pertinent. En outre, les espaces dans lesquels ils sont situés bénéficient également de protection soit au titre du code du patrimoine (sites patrimoniaux remarquables), soit au titre du code de l'environnement (sites classés ou inscrits). Dans tous les cas, ces périmètres de protection rendent obligatoire l'avis des services territoriaux de l'architecture et du patrimoine pour toute autorisation de travaux.

Les sections de sentier faisant partie du bien inscrit sont des sentiers de grande randonnée (GR®65) qui bénéficient, dans leur majeure partie, d'une protection au titre du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR). Ils bénéficient également de la protection au titre des abords des monuments historiques qui les jalonnent.

La gestion du bien est coordonnée au niveau national par le préfet de région Occitanie, qui a été nommé préfet coordonnateur. Celui-ci préside le comité de coordination interrégionale qui réunit tous les ans l'ensemble des propriétaires des éléments du bien. Il s'appuie également sur l'Agence de coopération interrégionale et réseau Chemins de Saint-Jacques-de- Compostelle (Acir), gestionnaire du bien inscrit.

- **Les attributs du Bien**

Le bien étant constitué sous la forme d'une série d'éléments tous singuliers par leur histoire et leur architecture, chaque élément constitue une part de la valeur universelle exceptionnelle de l'ensemble. Chacun porte des arguments tirés de ses caractéristiques propres et qui concourent à la valeur de l'ensemble inscrit. Il en résulte un enjeu de tissage d'un récit collectif, d'une narration de l'histoire d'un pèlerinage lointain et des pèlerinages et dévotions de proximité qui le jalonnent, d'un récit de la vie quotidienne des pèlerins ou de celle des habitants dans leurs relations aux saints vénérés et notamment saint Jacques. Il en résulte la nécessité d'identifier et de mettre en récit l'arrière-plan d'un pèlerinage générateur de liens d'ordre politique et de créations artistique, littéraire ou architecturale, vecteur d'échanges.

L'élaboration du présent plan de gestion a été l'occasion de réfléchir à l'identification des attributs et à formuler les raisons de l'appartenance de chaque composante du bien à la série, de leur contribution à la valeur universelle exceptionnelle de l'ensemble, de dépasser l'explication littérale d'une situation sur un chemin ou d'un passage de pèlerin. Cette démarche a diversément mobilisé des scientifiques et pour l'essentiel les acteurs locaux de la connaissance et de la médiation autour des composantes du bien. Sa formulation est présentée dans les plans de gestion locaux.

Critère (ii) : témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une	La route de pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle a joué un rôle	<ul style="list-style-type: none"> • Espace français, Europe occidentale dans ses relations avec la péninsule ibérique • XIème s – XVIIIème s
---	---	---

<p>période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages.</p>	<p>essentiel dans les échanges et le développement religieux et culturels au cours du Bas Moyen-Âge, comme l'illustrent admirablement les monuments soigneusement sélectionnés sur les chemins suivis par les pèlerins en France.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Restituer les propos d'un manuscrit composé en 1130 et qui mentionne 4 routes et propose des dévotions à des saints vénérés dans des sanctuaires implantés au long de ces routes • Échanges de formes artistiques et circulations culturelles sur les chemins
<p>Critère (iv) : offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine</p>	<p>Les besoins spirituels et physiques des pèlerins se rendant à Saint-Jacques-de-Compostelle furent satisfaits grâce à la création d'un certain nombre d'édifices spécialisés, dont beaucoup furent créés ou ultérieurement développés sur les sections françaises.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Architecture religieuse et civile structurante d'un itinéraire : édifices à vocation de soins, de dévotion, de franchissement • églises reliquaires • Aménagements des espaces intérieurs pour les déambulations et dispositifs de présentation des reliques : tombeaux surélevés pour circulation et passage des pèlerins, cryptes, cloître reliquaire, « Tour des corps saints », chapelles rayonnantes • variété des styles architecturaux et décors offrant un panorama de l'art religieux
<p>Critère (vi) : être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle.</p>	<p>La route de pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle est un témoignage exceptionnel du pouvoir et de l'influence de la foi chrétienne dans toutes les classes sociales et dans tous les pays d'Europe au Moyen-Âge.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dévotion chrétienne et rites • Tradition pèlerine vivante qui subsiste et se métamorphose : expérience pèlerine contemporaine (marche, hospitalité, rencontres...) • Imaginaire : hagiographies, traces de Charlemagne, chansons de geste, la Voie Lactée, • Matérialité des indications du <i>Codex Calixtinus</i> • Création artistique et littéraire

Dimensions temporelles et spatiales du phénomène

- Chronologie de l'histoire du pèlerinage
- Étendue territoriale des itinéraires

Dévotions

- saint jacques, son iconographie, ses reliques
- les saints / saintes
- saints christianisateurs, leurs sanctuaires, leurs reliques
- saints espagnols
- Dévotion mariale
- Illustrations de miracles
- Christianisation de cultes antérieurs
- objets liés à la dévotion : reliques et reliquaires
- Fonction protectrice des saints dans la société paysanne

Un florilège de styles et de dispositifs architecturaux pour la présentation des reliques et l'accès / déplacement des pèlerins :

- Panorama des styles artistiques et architecturaux-préroman, roman, gothique, baroque, classique
- Églises reliquaires
- Aménagements pour les déambulations
- Dispositifs de présentation des reliques (Tombeau surélevé pour circulation et passage des pèlerins, crypte, cloître reliquaire, chapelles rayonnantes, Tour des corps saints, cimetière, saint dédicataire positionné en entrée du sanctuaire)

Attractivité des sanctuaires

- Sanctuaires autonomes (« grands pèlerinages »)
- Sanctuaires « mineurs » (« petits » pèlerinages) : audience locale ou régionale d'un sanctuaire
- Églises paroissiales déconnectées des pèlerinages mais dédiées à saint Jacques

Franchissements

- Franchissement de rivières : ponts et gués
- Franchissement de cols montagnards et de portes de ville
- Positionnement de la cité ou du sanctuaire sur le réseau routier antique et médiéval
- Ports de débarquement / embarquement

Soins

- Héberger et nourrir
- Soigner
- Combinaison route/hôpital
- Valeur d'hospitalité

Démarche spirituelle du pèlerin et rite du pèlerinage

- Déplacement dans l'espace pour la visite des autels, tombeaux, sanctuaires égrenant un chapelet de reliques de saints sur l'itinéraire parcouru par le pèlerin
- Rite d'arrivée et de la montjoie...
- Rite de contact avec la relique, de passage sous la relique, de circumambulation d'arrivée,
- Traces matérielles laissées par des pèlerins : coquilles, graffitis, témoignage écrit, restes de bourdons ou de vêtements, tombes...

Les productions artistiques suscitées par la dévotion, le pèlerinage ou témoin des circulations

- Patrimoine mobilier : objets reliquaires, statuaire, orfèvrerie limousine...
- Patrimoine documentaire : livres de confréries, manuscrits de témoignages, laissez passer...
- Patrimoine immatériel : traditions orales, chants, littérature hagiographique, Vitae...

Mentions de l'édifice dans des manuscrits

- *Codex Calixtinus*
- Vie de saints ou livre de miracles
- Liste de pèlerinages pénitentiels
- Mention dans des routiers
- Localisation de miracles
- Témoignages de pèlerins
- Églises paroissiales, chapelles, autels, déconnectés des pèlerinages mais dédiées à saint Jacques ou à des saints espagnols

La dévotion à saint Jacques

- Symbolisée par la coquille
- Les représentations : l'apôtre, le pèlerin, le guerrier, le passeur d'âmes
- Sociabilité des confréries

Contextualisation d'une composante dans son environnement historique et patrimonial :

- Interrelations avec d'autres édifices historiques, co-visibilités, position de la composante dans la trame urbaine ancienne
- Lieux de dévotion aux saints et aux reliques dans la proximité
- Toponymie d'un quartier, paroisse, confrérie sous le vocable de saint Jacques
- Iconographie liée à saint Jacques
- Traditions orales (nature, datation et contenu) qui relient la composante à Compostelle et aux jacquets
- Pont, hôpital, auberge médiévale ayant eu une fonction pour les pèlerins
- Œuvre pieuse pour les pèlerins
- Dévotion locale à un saint
- fêtes religieuses en lien avec le culte d'un saint ou l'apôtre jacques

Pèlerinage porteur d'imaginaire

- La voie lactée
- Les traces de Charlemagne
- Les miracles, le rapport à l'au-delà...

Les dynamiques de circulations connexes au phénomène du pèlerinage

- La diffusion de l'art gothique dans l'espace ibérique
- Traces de motifs stylistiques mudéjars dans l'art chrétien, circulation de motifs, de formes, d'artistes et de bâtisseurs
- Diffusion de la représentation du miracle du pendu dépendu
- Des reliques qui voyagent (Vincent, Just et Pasteur...)
- Les étrangers (Francs) qui s'installent dans la péninsule (quartier ou rue des francos)

Le contexte géopolitique du pèlerinage

- Possessions territoriales de sanctuaires français en Espagne ou de sanctuaires / ordres espagnols en France
- Des personnages politiques : le pape Calixte II, l'archevêque français de Compostelle Béranger de Landorre, Charlemagne et Roland dans le *Codex Calixtinus*, le désir de Blanche de Castille d'aller en pèlerinage à Saint-Jacques, l'invocation de l'apôtre par le Roi saint Louis sur son lit de mort, la dévotion de la dynastie des Valois à saint Jacques, le patronage de la « chapelle du roi de France » par Charles V le Sage, les donations de Louis XI au sanctuaire compostellan
- Le légendaire carolingien : les chansons de geste, les légendes liées à Charlemagne et Roland (fondation d'église, tombe, donation, cousinage...)

- **Critique historiographique**

Le bien constitué de ses 78 éléments résulte d'abord d'un état des connaissances à la fin des années 1990. Il témoigne d'une historiographie qui s'est grandement attachée à l'étude des itinéraires des pèlerins sur la base de toutes sortes d'indices matériels et d'indications textuelles. Il est en outre le produit de spécialistes des

architectures et de l'histoire des édifices, moins des historiens spécialisés sur les pratiques religieuses ou des anthropologues.

En effet, depuis la fin du XIX^{ème} siècle, les chercheurs ont privilégié la reconstitution d'itinéraires dans une approche géographique des territoires avec comme source le Livre V du *Codex Calixtinus* considéré comme un « guide ». Dans cet élan positiviste, les érudits sur le terrain ont déterminé un réseau de cheminements qu'ils ont justifié par les relevés des coquilles, par l'iconographie de saint Jacques, par la toponymie, par les réseaux des voies romains et médiévales, par l'inventaire des hôpitaux, par les mentions des pèlerins dans des archives ou par les traditions orales. En outre, un présupposé soulignait l'influence directrice de Cluny dans l'organisation du pèlerinage à saint Jacques. Enfin, la rédaction de toute ou partie du *Codex Calixtinus* – et notamment son Livre V – était attribuée à Aymeri Picaud, prêtre poitevin à qui l'on prêta d'être curé d'Asquins, aux pieds de la colline de Vézelay.

Le goût romantique pour la période médiévale – l'âge de la foi contre celui de la raison - conjugué au renouveau des recherches historiques locales sous l'impulsion de sociétés savantes en plein essor et de prêtres historiens, l'élan donné aux publications des textes source de l'Histoire, tout cela s'est conjugué pour mettre particulièrement en exergue le pèlerinage vers Saint-Jacques-de-Compostelle. Il a rencontré aussi ce goût artistique pour l'Orient, ce pittoresque que l'Espagne offrait aux visiteurs, en décalage avec les évolutions rapides de la société de la fin du XIX^{ème} siècle et du début du XX^{ème} siècle. Viollet-Le-Duc se faisant représenter habillé en pèlerin de saint Jacques sur le portail du château de Pierrefonds est particulièrement illustratif de la place que l'on voulait accorder au pèlerinage de Galice dans ce Moyen-Age réinventé.

Cette reconstitution des itinéraires a nourri l'interprétation de nombre d'édifices considérés comme autant de jalons sur les itinéraires des pèlerins en chemin vers Saint-Jacques-de-Compostelle. La traduction du Livre V du *Codex Calixtinus* baptisé « Guide du pèlerin » (1938) a favorisé ces recherches et le Musée des monuments français à la même époque dressait une carte des routes vers Saint-Jacques. La matérialité d'itinéraires ainsi reconstitués offrait ainsi une perspective interprétative aux historiens de l'art sur la question de la diffusion de modèles architecturaux - notamment des églises de pèlerinage dites de nos jours églises reliquaires - et plus généralement sur la diffusion de techniques ou de motifs artistiques de style roman.

Mais un renversement historiographique s'est opéré dans les années 1990 grâce au développement d'études critiques qui relativisaient la notion de routes de pèlerinage au moment même où l'Europe entière s'appliquait à chercher les jacquets et à aménager des tracés. Des chercheurs appelaient à nuancer la réalité matérielle du pèlerinage vers Saint-Jacques en considérant tout sanctuaire détenteur de sa relique comme une possible finalité du pèlerinage ; ils questionnaient la fonction « jalon » des sites sur des itinéraires et ils appelaient à réévaluer l'histoire propre des pèlerinages locaux. Par ailleurs, les historiens de l'art nuançaient la fonction explicative du pèlerinage à Compostelle dans l'apparition ou la diffusion de formes.

L'inscription n'a pas consacré exclusivement une approche géographique de quatre linéaires de chemins. Elle a reflété ces évolutions conceptuelles, s'attachant davantage au phénomène du pèlerinage :

- une lecture traditionnelle : l'approche géographique avec Compostelle en Galice comme un fait organisateur, une destination finale et l'importance accordée aux quatre « chemins » cités dans le Livre V ;
- une relativité du but : un maillage plus diffus représentatif d'un pèlerinage international tissé de sanctuaires jalonnant des parcours tant géographique que spirituel et porteurs d'une variété de dévotions d'audience locale, régionale ou internationale ; des édifices porteurs des attributs de ce que sont les dévotions aux saints et le rite du pèlerinage ; un maillage plus complexe que « 4 » d'itinéraires innombrables pouvant conduire le jacquet vers Saint-Jacques de Compostelle ; des édifices indépendants d'un passage de pèlerins mais témoignant de la dévotion populaire pour saint Jacques.

L'histoire des mentalités, l'inventaire des patrimoines jacquaires, l'étude de la littérature ou l'anthropologie sont à même désormais d'enrichir la connaissance du phénomène pèlerin, de nuancer les interprétations et de mettre en perspective ce bien comme une figure de proue du phénomène universel du pèlerinage, très vivace dans la société médiévale, se réinventant de nos jours sous d'autres pratiques, et par conséquent, capable d'entrer en dialogue avec ceux qui viennent le vivre – s'y éprouver – et avec d'autres pèlerinages dans le monde.

Un conseil scientifique installé en 2017 a initié des rencontres scientifiques et des publications. En 2018, à l'occasion du 20^{ème} anniversaire de l'inscription, douze rencontres scientifiques ont été tenues, donnant lieu notamment à la publication de *Vers Compostelle – Regard contemporain sur les chemins de Saint-Jacques* qui conjugue des approches pluridisciplinaires, la parole universitaire avec celle des praticiens autour de la construction contemporaine de cet objet patrimonial. Une seconde publication davantage destinée au grand public a mobilisé plus de soixante auteurs pour la réalisation du beau livre « *Chemins de Saint-Jacques de France patrimoine de l'Humanité* ». L'intention proposée aux auteurs était d'élaborer une présentation de l'histoire et de l'architecture des composantes mettant l'accent sur leurs apports respectifs à la valeur universelle exceptionnelle de l'ensemble inscrit.

Renouvelé en 2022, il réunit 17 historiens, historiens de l'art, géographes, sociologue et anthropologue, chercheurs en sciences de gestion ou de la communication, médiateurs d'universités française, espagnole, italienne et allemande.

Ses travaux vont se poursuivre dans le cadre du plan de gestion, en association avec les propriétaires, institutions savantes, associations de chercheurs et de pèlerins, afin d'enrichir les connaissances et de les diffuser le plus largement. La réflexion sur les attributs ou le lancement de travaux de recherche ainsi que la programmation de journées d'études permettront de proposer des clefs d'interprétation plus riches sur chacun des sites qui concourent tous au récit collectif et à la valeur universelle exceptionnelle de ce pèlerinage.

- **Données de contextualisation du bien**

Des reconnaissances

- inscription sur la Liste de la « Vieille ville de Saint-Jacques-de-Compostelle » comprenant l'ensemble cathédrale et le sanctuaire en 1985
- proclamation des Chemins de Compostelle comme Itinéraire culturel par le Conseil de l'Europe en 1987
- inscription sur la Liste du « Chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle en Espagne » en 1993, extension en 2015
- inscription en 2017 sur le registre de la Mémoire du Monde du Codex Calixtinus de Saint-Jacques-de-Compostelle et autres copies médiévales du Liber Sancti Jacobi : Les origines ibériques de la tradition jacobéenne en Europe

Le bien

- Le plus grand ensemble immobiliser par son nombre de composantes (78) et son ampleur territoriale (10 régions, 32 départements, 95 communes) parmi les 49 sites français inscrits
- Plusieurs millions de visiteurs dans les édifices qui le constituent
- 250 évènements labellisés pour le 20^{ème} anniversaire en 2018 et de nombreux autres
- 95 Communes dont plus de 2/3 ont moins de 5000 habitants
- 1500 acteurs ou organismes concernés au titre de leurs compétences matérielle, territoriale, de leurs engagements bénévoles, pour la préservation, la gestion, la valorisation et le rayonnement du bien
- La surface du bien approuvée en 2016 est de 98,7147 ha.

Un bien partie émergente et représentative d'un ensemble patrimonial et géographique plus vaste

- 276 Chemins de Saint-Jacques de Compostelle aménagés en Europe représentant environ 81 618 km
- 51 itinéraires aménagés en France représentant 17 451 km
- Evaluation à environ 2423 établissements d'accueils des cheminants dans environ 1330 communes situées sur les 5 itinéraires « principaux » en France

Un brassage humain quasi universel

- 437 511 pèlerins enregistrés au Bureau d'accueil des pèlerins à Saint-Jacques-de-Compostelle en 2022 dont 45% d'étrangers issus de 190 pays.
- 750 000 comptes avec le seul hashtag « Compostela » sur Instagram
- 350 associations « Amis de saint Jacques » dans le monde

Un patrimoine vivant

- 61 000 cheminants à Saint-Jean-Pied-de-Port en 2019 contre 3500 en 1998
 - 52 926 cheminants à Saint-Jean-Pied-de-Port en 2022 représentant 118 nationalités
 - Des motivations exprimant le besoin de ressourcement, d'espérance, de lien social et d'ancrage dans une chaîne de valeurs et de transmission :
- 21% dans une démarche spirituelle poussés par une motivation personnelle et religieuse pour revenir à « l'essentiel »,
- 17% le chemin est un espace de transition dans l'existence marqués par le questionnement et le plaisir des rencontres humaines,
- 24% sont des curieux mûs par le désir de découverte et de visites en utilisant le chemin comme support et la marche comme moyen
- 27% sont dans une pratique où domine la motivation sportive, le défi physique
- 11% sont des aficionados, ambassadeurs du « chemin » qu'ils pratiquent régulièrement
- 80 associations Amis des chemins de Saint-Jacques ou Amis de saint Jacques en France
 - Dépense moyenne estimée à 45 €/j en France
 - 20 000 cheminants au départ du Puy-en-Velay
 - 1 500 à 2 500 cheminants estimés sur les autres itinéraires français

Sources : IGN Espagne, Amis du Chemin de Saint-Jacques en Pyrénées-Atlantiques, enquête 2021 sur les publics des chemins de Compostelle en France

3. Bilan de la gestion du Bien depuis 2013

Le dossier de candidature initial élaboré par le Ministère de la culture et ses services déconcentrés près de 10 ans avant l'entrée en vigueur des Plans de gestion au sein des dossiers Unesco, sans associer les collectivités locales propriétaires, ne prévoyait pas de mesures de ce type.

Pour autant, le bien a fait l'objet d'un important travail entrepris conjointement par l'Agence française des chemins de Compostelle (AFCC) et les services de l'Etat dans la gestion et la coordination de ce complexe réseau de composantes, et ce dès l'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial.

A partir de 2013 et la désignation d'un préfet coordonnateur pour le bien, cette action s'est renforcée, notamment dans le cadre de la démarche de définition des zones tampon, de la mise en place d'une gouvernance opérationnelle, de la capitalisation des expériences des membres du réseau, d'un Conseil scientifique, de nombreux outils de gestion à destination des composantes, d'une mise en visibilité du bien par

le biais d'une action volontariste dans les domaines du tourisme et de la communication, et de l'organisation des célébrations du 20ème anniversaire de l'inscription du bien.

3.1 - Gouvernance et animation du Bien

<u>Objectifs opérationnels</u>	<u>Actions</u>	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Mise en réseau des acteurs du bien, création d'une gouvernance et d'espaces d'échanges	Développement des relations avec les services de l'État	Travail avec la DRAC pour définir un schéma de gouvernance	Réunions Etat-AFCC sur les moyens, la gouvernance et le conseil scientifique								
			Signature accord cadre Etat-AFCC	Exécution du 1 ^{er} protocole d'accord entre l'Etat et l'AFCC			1 ^{er} avenant au protocole			2 ^e avenant au protocole Projet de charte de gestion	
	Mise en place de comités interrégionaux de bien			1 ^{er} comité de bien, Toulouse	2 ^e comité de bien, Toulouse					3 ^e comité de bien, visio	4 ^e comité de bien, Espalion
	Rencontres des acteurs du bien					Séminaire préparatoire pour l'organisation du 20 ^e anniversaire	Journée de clôture du 20 ^e anniversaire à Saint-Jean-Pied-de-Port				
	Développement des commissions locales			Installation et réunion des commissions locales							
	Installation d'un Conseil scientifique		Travail sur la constitution d'un CS				Installation du CS	Participation du Conseil scientifique à l'animation du réseau (conférences, fiches thématiques, colloques, éditions...)			Renouvellement du Conseil scientifique

	Organisation des Rencontres des communicants							Rencontre à Toulouse	2 ^{ème} rencontre (visio)		
	Réflexion sur le statut juridique de l'AFCC					Étude du cabinet Baron, proposition de transformation en GIP	Proposition de convention constitutive (statuts)				
	Élargissement de la base des adhérents de l'AFCC						Adhésion de la Région Bourgogne FC et de nouveaux Dépts	Adhésion de nouveaux Départements et de nouvelles collectivités propriétaires et/ou gestionnaires			
Élaboration des plans de gestion, accompagnement de l'AFCC aux gestionnaires et propriétaires des composantes	Mise en place d'outils d'aide à l'élaboration des plans de gestion locaux			Création d'une grille d'auto-diagnostic		Réalisation d'un guide pour les volets locaux du plan de gestion		Proposition d'une trame d'écriture pour les PG Locaux	Mise en service du module Unesco de GeoCompostelle (interface numérique de saisie des Plans de gestion locaux). Edition d'un guide d'utilisation par l'AFCC		
	Mobilisation des acteurs locaux pour l'élaboration des plans de gestion locaux			Contribution à la réflexion sur les PG « sentier » dans le Lot	Conseil sur PGL CC Ténarèze			Aide à l'élaboration des cahiers de gestion locaux par les gestionnaires des composantes (petits-déjeuners, relecture, déplacements sur le terrain...) et délibérations des collectivités			
	Accompagnement à la gestion des tronçons de sentier inscrits				Convention DREAL pour la mise en place d'un observ. du paysage				Étude "Chemins faisons" portée par l'AFCC Restitution à Gréalou (Lot) en mai 2022		
	Lancement du plan de gestion national									Recrutement cabinet E. Cayrel (SIA Heritage) & MIA	

											Lancement du PGN, élaboration du cadre de construction	Élaboration de la trame générale du PGN
											Sollicitation des acteurs locaux pour l'élaboration du PGN avec 3 sessions d'atelier	

3.2 - Conserver, protéger le Bien

Objectifs opérationnels	Actions	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Mise en place de périmètres de protection des composantes	Elaboration concertée des zones tampon et de sensibilité paysagère			Étude Bailly-Leblanc commanditée par le ministère de la culture				Validation des cartes des ZT établies avec les UDAP et la DREAL	Validation des cartes des ZT établies avec les UDAP et la DREAL		
		Adaptation des propositions du bureau d'études par les UDAP et les commissions locales									
	Réalisation d'un Atlas regroupant les zones tampon du bien							Création de cartes et mises à jour du projet d'atlas des zones tampon. Délibération par les gestionnaires des sections de chemins des zones tampons et de sensibilité paysagère. Délibérations par les communes pour les ZT des édifices.		Transmission au ministère de la culture puis au Centre du patrimoine mondial	

3.3 - Connaître et diffuser la connaissance sur le Bien

<u>Objectifs opérationnels</u>	<u>Actions</u>	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Amélioration de la connaissance du bien	Animation du conseil scientifique						Participation du Conseil scientifique à l'animation du réseau (conférences, éditions...)				
	Colloques scientifiques et journées d'études						Colloques, journées d'études, Marcher pour guérir (20 ^e anniv)	Réalisation d'une base de données scientifiques, Actes de colloques	2 ^e édition Marcher pour guérir à Bordeaux		Journées d'études à Oloron, actes du colloque UT2J
Diffusion de la connaissance	Interventions vers les étudiants			Licence de tourisme à l'ISTHIA (Foix)		IREST - Paris 1					
	Interventions vers les professionnels				Professionnels du tourisme à Moissac et Conques						
	Mise en place de formations						3 journées à Bordeaux, Paris et Toulouse			Webinaire	

	Accompagnement des acteurs dans des projets d'interprétation, de signalétique	Travail sur les contenus du schéma d'interprétation en Aveyron	Création d'un clou de signalétique PM			Définition de contenus de signalisation routière ou autoroutière, panneaux d'interprétation du pont d'Artigues	Contenus interprétation du bien et du patrimoine mondial à Cahors	Edition d'un guide de préconisations signalétique			
	Accompagnement des gestionnaires pour une meilleure compréhension du bien				Fourniture de contenu à la demande des composantes par l'AFCC						
	Accompagnement à la réalisation de publications						Guide de préconisations pour l'édition de supports	Brochures (Toulouse, église de Folleville)	Brochures (Ourdis-Cotdoussan et Gavarnie)		
	Diffusion des bonnes pratiques						Réalisation et développement d'une exposition de posters « Bonnes pratiques »				

3.4 - Développer le bien, ses composantes, leurs territoires et communiquer

Objectifs opérationnels	Actions	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	
Amélioration de la connaissance des publics	Étude qualitative								Étude des publics (logique d'itinérance)			
Doter le bien d'outils de communication propres	Outils d'identification du bien	Création, installation et dévoilement de plaques commémoratives sur les composantes										
					Création d'un logo et d'une charte graphique	Réalisation d'une plaquette de présentation	Réalisation d'une carte			Mise à jour de la carte		
						Campagne photo					Campagne photo	
			Refonte et développement d'un site internet				Création d'un site Internet dédié au bien					
Amélioration de la visibilité du bien par la médiation, l'action culturelle et éducative	Célébration du 20e anniversaire					Séminaire de préparation, COPIL...	Programme commun, dossier de presse et CP	Dossier de presse mis à jour chaque année				
	Coordination d'une saison culturelle						Colloques et journées d'études					
							20ème anniversaire de l'inscription	Saisons culturelles annuelles				

	Mise à disposition d'expositions sur le patrimoine mondial pour les partenaires	Exposition itinérante sur le dolmen de Gréalou			Appui à la création de contenus (Tlse, St-Léonard-de-N., Région Aquitaine)		Création d'une exposition photo des 78 composantes du bien	Fabrication, adaptation de l'expo <i>L'invention du patrimoine mondial</i> réalisée par l'ABFPM				
					Exposition sur la valorisation des sites inscrits en Gironde							
	Editions et collaborations éditoriales sur le bien	Partenariat avec Éditions du patrimoine (CMN) et Glénat pour la BD Campus Stellae						Edition du beau-livre "Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France"	Collaborations éditoriales (guides Michelin Voie du Puy et Sites du patrimoine mondial, topoguides©, Milan, Gallimard, Le Festin)			
									Publication des actes du colloque international organisé en 2018 « Vers Compostelle »			
		2 ^e édition de la carte IGN "Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle"				Partenariat cartes IGN (Voie du Puy)		Edition d'une carte en format poster			3 ^e édition de la carte IGN 922	Collab pour mise à jour des 2 cartes IGN (Voie du Puy)
	Création artistique								Chemin-livre avec le PNR des Causses du Quercy : résidence BD, édition d'un livre			
								Fenêtres sur le paysage avec Derrière le hublot sur le GR®65				
											Atelier création sonore Arles	

	Action éducative						Prix du patrimoine mondial en Occitanie				
								Groupe de travail Pédagogie			
Améliorer la visibilité du bien auprès des visiteurs et touristes	Outils numériques		Refonte et développement du site internet de l'AFCC : rubrique patrimoine mondial								Site et application GeoCompostelle
	Éditions						Dépliants d'appel pour les 5 principaux itinéraires				
	Salon et rencontres professionnelles				Grand Bivouac avec le Réseau des grands itinéraires pédestres						Salon Destinations nature (Paris)

3.5 - Coopérations

<u>Objectifs opérationnels</u>	<u>Actions</u>	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Coopérations nationales	Adhésions de l'AFCC	ABFPM									
	Partenariat avec les acteurs du patrimoine						Convention avec le CMN	Convention avec Sites & Cités remarquables			
	Partenariats avec les acteurs universitaires					Convention Université Toulouse Jean Jaurès			Convention Université Paul Valéry Montpellier		
	Partenariat avec les acteurs associatifs					Convention Fédération associations jacquaires					Convention avec la FFRP
	Coopérations scientifiques							Accueil du comité international des experts du chemin de Saint-Jacques			
Coopérations internationales	Coopérations institutionnelles					Rencontre avec le Xacobeo à Santiago et en Galice	Convention Asso des communes du Camino Francès	Rencontre des communes européennes à Canfranc		Rencontre franco-allemande et ICCE	Participation rencontre des itinéraires culturels du

						(délégation Etat-AFCC)	Clôture 20 ^e anniversaire avec l'Espagne				Conseil de l'Europe
	Projets européens						RURITAGE, IMPACTOUR, CompostEVA				

3.6. Travaux sur composantes pour la période 2012-2023

Le tableau présente les dépenses engagées sur la période 2012 – 2023 (sauf cas particulier) pour les travaux d'entretien ou de restauration ou les études et la part de subvention de l'Etat. Le différentiel est constitué par les dépenses engagées par les Communes ou Départements propriétaires des édifices, complétées par le mécénat et par les subventions de soutien des Régions ou des Départements.

Nouvelle numérotation	Composante	Montant des travaux (ht)	Part de subvention Etat (indications du MCC/DRAC)
Auvergne-Rhône-Alpes			
868-001	Le-Puy-en-Velay, Cathédrale Notre-Dame		4 414 110 €
868-002	Le-Puy-en-Velay, Hôtel-Dieu Les travaux complets de restauration ont été réalisés avant 2012	108 000 €	27 000€
868-003	Clermont-Ferrand, Eglise Notre-Dame-du-Port	1 026 536 €	415 735 €
TOTAL			4 856 845 €
Bourgogne-Franche Comté			
868-004	La Charité-sur-Loire, Eglise prieurale Sainte-Croix-Notre-Dame	2 000 000 €	632 000 € (31,6%)
868-005	Asquins, Eglise Saint-Jacques d'Asquins	57 000 €	27 000 € (49%)
868-006	Vézelay, Basilique Sainte-Madeleine*	7 452 000 €	3 682 000 € (49%)
TOTAL			4 341 000 €
Centre-Val-de-Loire			
868-007	Bourges, Cathédrale Saint-Etienne*		Non communiqué
868-008	Neuvy-Saint-Sépulchre, Collégiale Saint-Etienne		Non communiqué
Grand Est			
868-009	Châlons-en-Champagne, Eglise Notre-Dame-en-Vaux		Non communiqué
868-010	L'Epine, Basilique Notre-Dame		Non communiqué
Hauts-de-France			
868-011	Compiègne, Eglise paroissiale Saint-Jacques	217 321,02 €	103 294 €
868-012	Amiens, Cathédrale Notre-Dame*	47 244 435,22 €	34 652 554,91 €

868-013	Folleville, Eglise paroissiale Saint-Jacques le Majeur et Saint-Jean-Baptiste	339 716,50 €	102 923,30 €
TOTAL			34 858 772,21 €
Ile-de-France			
868-014	Paris, Tour Saint-Jacques* Les données couvrent la période de restauration générale de l'édifice 1998- 2007	8 511 856,81 €	3 951 030,37 €
Normandie			
868-015	Le Mont-Saint-Michel*		Non communiqué
Nouvelle-Aquitaine			
868-016	Aulnay, Eglise Saint-Pierre		366 900 €
868-017	Pons, Ancien hôpital des Pèlerins		0
868-018	Saint-Jean-d'Angély, Abbaye royale Saint-Jean- Baptiste		355 208 €
868-019	Saintes, Eglise Saint-Eutrope		620 982 €
868-020	Le Buisson-de-Cadouin, Ancienne abbaye de Cadouin		122 531 €
868-021	Périgueux, Cathédrale Saint- Front		3 408 414 €
868-022	Saint-Avit-Sénieur, Eglise Saint-Avit		113 505 €
868-023	Bazas, Eglise cathédrale Saint-Jean-Baptiste		594 563 €
868-024	Bordeaux, Basilique Saint- Seurin*		219 180 €
868-025	Bordeaux, Basilique Saint- Michel*		1 735 000 €
868-026	Bordeaux, Cathédrale Saint- André*		17 964 353 €
868-027	La Sauve, Ancienne abbaye Notre-Dame de la Sauve Majeure		0
868-028	La Sauve, Eglise Saint-Pierre		171 714 €
868-029	Soulac-sur-Mer, Eglise de Notre-Dame-de-la-Fin- des- Terres		0
868-030	Aire-sur-l'Adour, Eglise Sainte-Quitterie		149 725 €
868-031	Mimizan, Clocher-porche de l'ancienne église		120 000 €
868-032	Saint-Sever, Abbaye		909 909 €

868-033	Sorde-l'Abbaye, Abbaye Saint-Jean		753 596 €
868-034	Agen, Cathédrale Saint Caprais		765 050 €
868-035	Bayonne, Cathédrale Sainte-Marie		6 452 242 €
868-036	L'Hôpital-Saint-Blaise, Eglise Saint-Blaise		0
868-037	Oloron-Sainte-Marie, Eglise Sainte Marie		148 984 €
868-038	Saint-Jean-Pied-de-Port, Porte Saint Jacques		101 325 €
868-039	Melle, Eglise Saint-Hilaire		0
868-040	Poitiers, Eglise Saint-Hilaire-le-Grand		91 267 €
868-041	Saint-Léonard-de-Noblat, Eglise Saint-Léonard		83 536 €
TOTAL			35 248 011 €
Occitanie			
868-042	Audressein, Eglise Notre-Dame de Tramesaygues		Non communiqué
868-043	Saint-Lizier, Cathédrale Notre-Dame-de-la-Sède, palais épiscopal, ancienne cathédrale et cloître, rempart		Non communiqué
868-044	Conques, Abbatiale Sainte-Foy		Non communiqué
868-045	Conques, Pont sur le Dourdou		Non communiqué
868-046	Espalion, Pont Vieux		Non communiqué
868-047	Estaing, Pont sur le Lot		Non communiqué
868-048	Saint-Chély-d'Aubrac, Pont dit "des pèlerins" sur la Boralde		Non communiqué
868-049	Saint-Gilles-du-Gard, Ancienne abbatiale		Non communiqué
868-050	Saint-Bertrand-de-Comminges, Ancienne cathédrale Notre-Dame		Non communiqué
868-051	Saint-Bertrand-de-Comminges, Basilique paléochrétienne, chapelle Saint-Julien		Non communiqué
868-052	Toulouse, Basilique Saint-Sernin		Non communiqué

868-053	Toulouse, Hôtel-Dieu Saint-Jacques		Non communiqué
868-054	Valcabrère, Basilique Saint-Just		Non communiqué
868-055	Auch, Cathédrale Sainte-Marie		Non communiqué
868-056	Beaumont / Larressingle, Pont de Lartigue		Non communiqué
868-057	La Romieu, Collégiale Saint-Pierre		Non communiqué
868-058	Aniane/Saint-Jean-de-Fos, Pont du Diable		Non communiqué
868-059	Saint-Guilhem-le-Désert, Ancienne abbaye de Gellone		Non communiqué
868-060	Cahors, Pont Valentré		Non communiqué
868-061	Cahors, Cathédrale Saint-Etienne		Non communiqué
868-062	Figeac, Hôpital Saint-Jacques		Non communiqué
868-063	Gréalou, Dolmen de Pech-Laglaire 2		Non communiqué
868-064	Rocamadour, Basilique Saint-Sauveur et crypte Saint-Amadour		Non communiqué
868-065	Aragnoet, Hospice du Plan et chapelle Notre-Dame-de-l'Assomption, dite chapelle des Templiers		Non communiqué
868-066	Gavarnie, Eglise paroissiale Saint-Jean- Baptiste		Non communiqué
868-067	Jézeau, Eglise Saint-Laurent-Notre-Dame		Non communiqué
868-068	Ourdis-Cotdoussan, Eglise Saint-Jacques		Non communiqué
868-069	Rabastens, Eglise Notre-Dame-du-Bourg		Non communiqué
868-070	Moissac, Abbatiale Saint-Pierre et cloître		Non communiqué
TOTAL			
Provence-Alpes-Côte d'Azur			
868-071	Arles, Eglise Saint-Honorat et nécropole des Alyscamps*	166 945,33 €	75 125 €

4. Enjeux, méthode d'élaboration, objectifs et stratégie du plan de gestion

4.1. Enjeux de protection et de gestion

S'appuyant sur le travail déjà engagé depuis plusieurs années, la démarche d'élaboration du Plan de gestion initiée en 2021 a permis :

- de rassembler les acteurs et leurs partenaires au sein d'instances de dialogue communes ;
- d'élaborer de manière conjointe et concertée un projet pour le bien et chacune de ses composantes ;
- de répondre aux Orientations devant guider la mise en œuvre de la convention du patrimoine mondial et de se mettre en conformité avec la loi LCAP du 7 juillet 2016 qui stipule que :
« Pour assurer la préservation de la valeur universelle exceptionnelle du bien, un plan de gestion comprenant les mesures de protection, de conservation et de mise en valeur à mettre en œuvre est élaboré conjointement par l'Etat et les collectivités territoriales concernées, pour le périmètre de ce bien et, le cas échéant, de sa zone tampon, puis arrêté par l'autorité administrative ».

Une clarification des rôles entre l'Agence française des Chemins de Compostelle et l'Etat était également attendue, ainsi que l'identification d'interlocuteurs et de missions définies, aussi bien côté AFCC que dans les services déconcentrés de l'Etat ou auprès des gestionnaires de composantes.

S'agissant d'un bien en série, la réflexion est menée à deux échelles : celle du bien et celle des 78 composantes.

Le plan de gestion propose une articulation lisible entre ce qui relève du Plan de gestion national, à savoir des mesures de mise en cohérence, de coordination et d'animation du réseau de composantes, et d'autre part des cahiers de gestion locaux propres à chaque composante. Ces derniers visent à présenter des éléments de description et historique, de leur contribution à la V.U.E. du bien. Cette première partie se prolonge par l'identification des moyens techniques, humains et financiers dont disposent les gestionnaires pour mener à bien leurs missions d'entretien courant, de restauration, de valorisation patrimoniale et touristique de la composante dont ils ont la charge. L'ensemble conduit à identifier des projets à mener sur la période 2023-2027.

Concernant les mesures à l'échelle nationale, l'enjeu consiste donc à concilier le besoin de coordination et de vision globale, tout en interrogeant les gestionnaires de composante sur leurs besoins en tant que parties prenantes d'un réseau, sur les outils et services attendus, etc.

Par ailleurs l'identification d'élus et de techniciens référents est poursuivie de manière à fortifier un réseau de compétences et de suivi du plan et des cahiers de gestion locaux, réseau d'autant plus nécessaire pour améliorer l'animation du bien caractérisé par son ampleur territoriale et par la grande diversité d'acteurs partie prenante.

Conformément à la loi LCAP du 7 juillet 2016, notamment l'article L.612-1 du Code du patrimoine, le travail a été conduit : « Pour assurer la protection du bien, une zone, dite "zone tampon", incluant son environnement immédiat, les perspectives visuelles importantes et d'autres aires ou attributs ayant un rôle fonctionnel important en tant que soutien apporté au bien et à sa protection est, sauf s'il est justifié qu'elle n'est pas nécessaire, délimitée autour de celui-ci en concertation avec les collectivités territoriales concernées puis arrêtée par l'autorité administrative. »

L'atlas a été transmis au Centre du patrimoine mondial en 2021 et renvoyé par ICOMOS pour supplément de précision. L'AFCC et les services déconcentrés de l'Etat ont accompagné les gestionnaires des composantes dans la définition de méthodes et l'élaboration de zones tampons et/ou de sensibilité paysagère, notamment pour les composantes des sections de sentier à travers une approche concertée et participative, identifiant les éléments patrimoniaux signifiants de la section, les protections existantes, les identités paysagères et les

covisibilités. La démarche des cahiers de gestion des 78 composantes a été conduite en concomitance et dans le prolongement de l'atlas déposé. Il donnera lieu aux adaptations requises avant un nouveau dépôt auprès du Centre du patrimoine mondial.

4.2. Méthode d'élaboration du plan de gestion

Le plan de gestion a été construit à deux échelles :

- celle du bien dans son ensemble avec la définition d'une stratégie collective et d'un programme d'actions, détaillé sous forme de fiches-actions ;
- celle des composantes du bien avec la production de plans de gestion locaux détaillés, résumés ici sous forme de fiches composantes.

Les étapes de construction du plan de gestion volet national

Une étude documentaire exhaustive des documents produits dans le cadre de la démarche d'inscription et de son évaluation par Icomos, puis de la gestion du bien, notamment les Actes des deux comités de bien tenus en 2016 et 2017, a été complétée par des entretiens auprès des acteurs nationaux de la gestion et leurs partenaires.

Les actions existantes qui pouvaient être valorisées dans le cadre du Plan de gestion national ont ainsi pu être recensées, et les grandes pistes d'intervention prioritaires dégagées.

Afin de bénéficier des retours d'expérience et de la richesse issue de la diversité des acteurs de la gestion, la méthode retenue pour l'élaboration du programme d'actions du Plan de gestion national a été la suivante :

- Constitution d'un fichier rassemblant les coordonnées de l'ensemble des acteurs susceptibles de vouloir contribuer au Plan de gestion national (1 300 personnes) ;
- Organisation d'un webinaire abordant le socle de culture commune nécessaire à une participation efficace des volontaires : le Patrimoine mondial, le bien 868, les Plans de gestion, la méthode retenue pour le Plan de gestion national du bien 868, les documents de bilan de l'existant déjà produits ;
- Définition de 10 points d'accès équipés en visioconférence à travers le territoire national et à proximité des composantes, afin d'encourager les acteurs à se réunir physiquement dans le but de participer collégalement à la démarche, mais aussi de se connaître ou de mieux se connaître, afin d'initier des partenariats locaux ;
- Organisation de 3 sessions de groupes de travail déclinés en 4 demi-journées thématiques au cours desquelles les participants ont pu émettre, puis approfondir des propositions d'actions dans le but de nourrir le Plan de gestion national : conservation, protection, urbanisme et aménagement / recherche, diffusion de la connaissance, médiation / développement économique et touristique, programmation culturelle et communication / gouvernance, animation et coopération.
- Les propositions d'actions ont été régulièrement soumises à l'arbitrage d'un Comité de pilotage en charge de la coordination et de la vision stratégique de la démarche (services de l'Etat - préfecture de région Occitanie, 10 DRAC et 10 DREAL concernées, 10 Régions et représentants de l'AFCC) ;
- L'AFCC s'est ensuite attachée à la rédaction de fiches actions détaillant le contenu ainsi que les modalités de mise en œuvre de chacune des actions retenues ;
- Une Charte de gestion rappelant les rôles et compétences des deux gestionnaires du bien en série que sont l'Etat et l'AFCC, ainsi que leur engagement réciproque concernant la mise en œuvre et le suivi du Plan de gestion national a en outre été rédigée. Elle pourra le cas échéant faire l'objet d'avenants techniques et financiers précisant les modalités de sa mise en œuvre.

Méthode d'élaboration des volets locaux du plan de gestion

En vue de lancer la démarche inédite des 78 plans de gestion locaux, une réunion du comité de bien s'est tenue en octobre 2020 en visio. D'une part 69 des 95 communes concernées ont moins de 5 000 habitants, ce qui souligne la faiblesse des moyens techniques. D'autre part, l'exercice d'audit, de projection et de planification est d'autant plus inhabituel dans les communes de cette taille qu'il se heurte à un contexte économique et budgétaire contraint. Par ailleurs, dans certaines communes en périphérie des grands itinéraires pédestres, l'absence de réalité de l'itinérance jacquaire dans l'économie locale ou l'importance parfois relative du monument inscrit dans le paysage patrimonial local ont pu susciter des réserves dans la prise en compte de l'enjeu et l'intérêt de la démarche. De manière générale, il a été préconisé que l'élaboration des plans de gestion locaux associe l'ensemble des acteurs, au-delà des services des collectivités propriétaires. Partout, s'est révélé le besoin de poursuivre le travail d'appropriation de l'histoire du pèlerinage et ses déclinaisons patrimoniales grâce à la relance d'études ou en reconsidérant des récits de médiation trop conventionnels.

Un ensemble d'outils a été développé par l'AFCC et mis à disposition des gestionnaires qui s'en sont saisi avec des fortunes variables :

- grille d'autodiagnostic balayant les aspects de la connaissance, conservation, restauration, abords, développement touristique et culturel, médiation et communication, coopération ;
- guide méthodologique du plan de gestion,
- document d'aide à la réflexion sur les attributs ;
- trame d'écriture, fiche action et charte graphique afin de standardiser la production des documents ;
- création d'une plateforme numérique GeoCompostelle pour réunir les données et documents produits ;
- réunion mensuelle d'échange avec les composantes en visioconférence.

Les services des Préfectures ont apporté leur concours stimulant pour relayer les attendus au plan local et mobiliser les acteurs concernés. La démarche a été réalisée le plus souvent en interne dans les communes moyennes et de grande importance et par recours exceptionnel à un cabinet d'études ou à un recrutement temporaire. Plusieurs Conseils départementaux et deux Parcs naturels régionaux ont mobilisé leurs compétences afin d'apporter un accompagnement aux communes rurales. Quelques collectivités ont eu recours à l'emploi d'étudiants stagiaires de niveau Master pour les assister dans leur diagnostic et l'écriture.

En Nouvelle-Aquitaine, un cabinet d'études a été recruté par la DRAC afin de mener à bien l'animation et l'accompagnement de la démarche auprès des composantes régionales et pour réaliser le plan de gestion des quatre cathédrales concernées dans cette région.

Pour les sections de sentier, une démarche spécifique a été mise en œuvre avec l'appui des DREAL Occitanie et Nouvelle-Aquitaine. Un cabinet d'études a été mandaté pour le déploiement d'une étude « Chemins Faisons » qui a impliqué les acteurs institutionnels, associatifs et du tourisme présents sur les 7 tronçons autour d'une équipe de deux paysagistes et d'un architecte du patrimoine. La concertation s'est déployée de septembre 2020 à mars 2022 avec pour enjeu de faire ressortir autant les spécificités que les ressemblances et les complémentarités entre chacun d'eux, dans l'idée de faire cause et chemins communs.

L'étude a été réalisée en trois phases par la réalisation d'un diagnostic sur les 7 tronçons, la définition d'objectifs de qualité paysagère et patrimoniale conduisant à un programme d'actions élaboré de manière participative avec les acteurs du territoire. Le tout donnant lieu à la production de rapports et repris ensuite en plan d'action dans le cadre des 7 plans de gestion des sections 868-72 à 868-78.

L'ensemble des 78 démarches d'élaboration des 78 plans locaux permet à cette date de capitaliser une première mobilisation, d'identifier des dynamiques locales prometteuses chez certains gestionnaires et porteuses de réalisations qui pourront être partagées. Ce développement des capacités constitue un premier réservoir de compétences profitable au réseau du bien. En outre, la démarche a permis une mobilisation durable des Conseils départementaux sur les enjeux de gestion.

4.3. Objectifs et stratégie du plan de gestion :

Le plan de gestion proposé ici est le premier établi pour le bien culturel « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France » depuis son inscription sur la Liste du patrimoine mondial en 1998.

La nature hétérogène des composantes du bien, son étendue géographique, l'importance du nombre d'acteurs et des échelons administratifs concernés, les modalités de son inscription... ont en outre fait de la mise en place d'un plan de gestion à l'échelle de ce bien un véritable défi, sans équivalent connu à l'échelle nationale.

La mise en œuvre du Plan de gestion doit permettre :

- de renforcer l'appropriation des valeurs du bien et des enjeux de gestion par les gestionnaires, leurs partenaires, les visiteurs, ainsi que la population, dans un objectif de lisibilité accrue ;
- de pérenniser et parfois d'accroître la fréquentation en assurant un développement durable des territoires, en cohérence avec les attentes des visiteurs, cheminants et habitants, tout en respectant la fragilité des sites ;
- de favoriser l'émergence de documents d'urbanisme intégrant les enjeux de gestion du bien et des composantes (PLUi, SCOT), de s'assurer de l'adéquation des protections en place afin de trouver un équilibre entre préservation et développement, et de disposer de moyens d'évaluer de manière fine l'impact d'éventuels projets d'aménagement sur la V.U.E.

Cinq axes stratégiques ont été définis :

- Dans le cas particulier de ce bien en série constitué de 78 composantes situées dans 10 régions françaises et mobilisant une grande diversité d'acteurs, **la gouvernance et l'animation du bien** constituent un préalable à la mise en œuvre du plan de gestion. Sont ainsi définies les instances de gestion mises en place à différentes échelles. Les rôles et responsabilités sont également précisés : l'Etat et ses services (Préfecture coordinatrice, préfetures et sous-préfetures, Ministère de la culture, DRAC, DREAL), garant de la protection du bien vis-à-vis du Comité du patrimoine mondial et propriétaire de plusieurs composantes, l'Agence française des chemins de Compostelle, qui réunit les collectivités propriétaires et assure la gestion nationale, les propriétaires des 78 composantes désignant chacun un élu et un technicien référents chargés du suivi et de la mise en œuvre du plan de gestion local. Le plan de gestion détaille les outils de mise en place pour favoriser les échanges entre les acteurs du bien.
- **La conservation, la restauration, la protection du bien.** Une nouvelle proposition de zones tampon pour les 78 composantes doit être transmise au Centre du patrimoine mondial, accompagnée d'une présentation des mesures de protection réglementaire effectives. Dans le cadre des tronçons de sentier, une zone de sensibilité paysagère est proposée afin de tenir compte de l'expérience du paysage au rythme de la marche. Un observatoire photographique sera également créé afin de poursuivre le travail de sensibilisation des élus et acteurs locaux. La plateforme numérique GeoCompostelle créée pour collecter les informations relatives aux plans de gestion locaux sera adaptée pour en faire un outil de suivi et d'évaluation de leur mise en œuvre. Afin de disposer d'une visibilité sur les besoins en matière de restauration pour l'ensemble des composantes, et d'assurer un pilotage cohérent à l'échelle du bien, l'Etat et l'AFCC réaliseront une étude de programmation et veilleront à la bonne prise en compte du bien dans les documents de planification et d'urbanisme. Une attention particulière sera portée aux effets actuels et potentiels du changement climatique sur la conservation des composantes.
- **La connaissance et la diffusion des savoirs** est un enjeu fondamental. Un travail approfondi doit être poursuivi avec l'appui du Conseil scientifique afin d'encourager la réalisation de nouvelles recherches (journées d'études, thèses, publications...). La question de la transmission est également

centrale. Il s'agit d'établir et de partager les éléments de présentation du bien dans le cadre d'une action éducative et de médiation de qualité.

- Plus largement, le plan de gestion doit permettre de développer la notoriété et le rayonnement du bien, et participer ainsi au **développement durable des territoires** concernés.
- Enfin, s'agissant d'un bien en série, il convient **d'intensifier les coopérations** entre les composantes d'une part, mais également avec d'autres biens inscrits, en particulier de renforcer les liens avec le bien espagnol qui prolonge le bien français jusqu'à Saint-Jacques-de-Compostelle.

Ces cinq axes stratégiques sont déclinés en 12 objectifs opérationnels et 28 actions. La prise en compte des enjeux liés à la transition écologique au sein de la gestion du bien en série est un objectif transversal.

5. Programme d'actions 2023-2027

5.1 - Tableau de synthèse

Axes stratégiques	Objectifs Opérationnels	Actions	Pilotes	Partenaires
0. Gouvernance et animation du bien	0.1 Animer une gestion transversale	0.1.a Création et animation des instances politiques et techniques de gestion	AFCC / Etat (SGAR, DRAC)	Collectivités
		0.1.b Désignation d'interlocuteurs politiques et techniques pour chaque composante du bien	AFCC / Etat (SGAR, DRAC)	Collectivités
	0.2. Encourager la coopération au sein du bien	0.2.a Création d'espace d'échanges et partage d'expériences entre gestionnaires des composantes	AFCC	Etat (DRAC, SGAR)
I. Conserver, restaurer, protéger le bien, ses composantes, leurs territoires	I.1 Doter l'ensemble des composantes d'outils de gestion appropriés	I.1.a Propositions de zones tampon pour chaque composante du bien	AFCC	Etat (DRAC, DREAL, DDTM, Préfectures) Collectivités
		I.1.b Création et diffusion d'outils afin d'accompagner la mise en œuvre des plans de gestion locaux	AFCC	Collectivités, Etat (DRAC, DREAL, SGAR)
		I.1.c Création et animation d'un observatoire photographique des paysages des tronçons de sentier inscrits	AFCC	Etat (DREAL, DRAC, SGAR), CD, PNR, EPCI
	I.2 Assurer la conservation des composantes du bien et de leurs abords	I.2.a Réalisation d'une étude de programmation globale des travaux de restauration, et coordination des services en charge du suivi de la conservation et de la gestion du bien	Etat (DGPA et DRAC) ou AFCC	DREAL, FFRando, collectivités...
		I.2.b Amélioration de la prise en compte des composantes du bien dans les documents d'urbanisme et d'aménagement	AFCC	Etat (DRAC, DREAL, DDTM, Préfectures), CAUE et CT
		I. 2.c Prise en compte du changement climatique dans la gestion des composantes du bien	AFCC, gestionnaires	
II. Connaître, et diffuser la connaissance sur le bien	II.1 Améliorer la connaissance du bien	II.1.a Animation du conseil scientifique et rencontres itinérantes	AFCC	Etat (DRAC)
		II.1.b Partenariats avec des établissements d'enseignement supérieur et création de bourses de recherche	AFCC	Universités, CNRS, Régions
		II.1.c Inventaire du patrimoine des composantes du bien, en particulier les tronçons de sentier	Régions Inventaire	CD, PNR, EPCI, collectivités, associations
	II.2 Diffuser la connaissance sur le bien	II.2.a Organisation de colloques, publications, réalisation d'un web-documentaire	AFCC	Universités et composantes

		II.2.b Accompagnement des collectivités dans la mise en œuvre de projets de médiation et formation des médiateurs du bien	AFCC	Collectivités, ABFPM
		II.2.c Action éducative et outils pédagogiques	AFCC	Composantes, DRAC, Education Nationale
III. Développer le bien, ses composantes, leurs territoires, et communiquer	III.1 Améliorer la connaissance des publics, de leurs attentes	III.1.a Observation des fréquentations sur les chemins et les composantes	AFCC	Collectivités et ADT/CRT
		III.1.b Enquêtes qualitatives	AFCC	Collectivités et ADT/CRT, FFRando, Hébergeurs, OT, Assos
	III.2 Développer la notoriété du bien	III.2.a Sensibilisation à l'intégration de la valorisation de Compostelle dans la promotion touristique	AFCC	Collectivités et ADT/CRT/OT
		III.2.b Mise en œuvre d'une stratégie de promotion touristique nationale et internationale	AFCC	Atout France / Fédé rando, assos jacquaires, collectivités, OT/ADT/CRT
	III.3 Faciliter la découverte du bien par les visiteurs	III.3.a Information du public	AFCC	Fédé rando, assos jacquaires, collectivités, OT/ADT/CRT
		III.3.b Développement et structuration de l'offre touristique	AFCC	Collectivités, hébergeurs, Fédé rando, Assos jacquaires, OT/ADT/CRT
		III.3.c Mise en place de lieux et de moments de rencontre entre pèlerins et habitants	AFCC	Associations
	III.4 Développer une offre culturelle sur le bien	III.4.a Coordination d'une saison culturelle	AFCC	Acteurs culturels et collectivités
		III.4.b Création artistique, en dialogue avec le bien	AFCC / DLH / DRAC / Régions	Acteurs culturels, collectivités et associations
		III.4.c Mise à disposition d'expositions à destination des gestionnaires et de leurs partenaires	AFCC	Acteurs culturels, associations et collectivités
	III.5 Communiquer sur le bien	III.5.a Réalisation d'outils de communication spécifiques et mise en réseau des communicants du bien	AFCC	Etat / Région Occitanie, Collectivités, assos, OT

		III.5.b Collaborations éditoriales	AFCC	Collectivités, Fédé Rando, éditeurs
IV. Encourager la coopération	IV.1 Impulser des coopérations à l'échelle nationale et internationale	IV.1.a Coopération nationale	AFCC	Etat (SGAR, DRAC)
		IV.1.b Coopération internationale	AFCC	Etat (DRAC, SGAR)

5.2. Fiches actions

- Gouvernance et animation du bien
- Conserver, restaurer, protéger le bien, ses composantes, leurs territoires
- Connaître, et diffuser la connaissance sur le bien
- Développer le bien, ses composantes, leurs territoires, et communiquer
- Encourager la coopération



Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en 1998



Agence française des chemins de Compostelle

0.1.a

Axe stratégique :

Gouvernance et animation du bien

Objectif opérationnel :

Animer une gestion transversale

Action :

Création et animation des instances politiques et techniques de gestion

Enjeux et objectifs

- Fortifier le réseau et les coopérations entre les propriétaires et les gestionnaires des composantes du bien et les différentes instances de gestion afin de consolider l'identité du bien et d'améliorer sa visibilité
- Clarifier la composition et le rôle des instances et faciliter l'identification des bons interlocuteurs
- Veiller à la mise en œuvre du plan de gestion

Contexte

Depuis le dernier rapport périodique de l'UNESCO en 2013 et la désignation d'un Préfet coordonnateur pour le bien, le préfet de la région Occitanie, l'Etat et l'Agence française des chemins de Compostelle (AFCC) s'efforcent de mettre en place progressivement les outils de protection et les systèmes de gestion et de gouvernance de ce bien en série qui concerne une grande partie du territoire métropolitain français (10 régions, 32 départements, 95 communes).

Dans le but d'assurer la cohérence et l'efficacité de la gestion du bien, un Comité interrégional de bien a été instauré le 19 janvier 2015. Chaque composante est représentée par un élu et un technicien référents.

En complément des commissions locales ou départementales ont été installées. Elles rassemblent les gestionnaires de composantes dans un territoire proche et sont présidées par un représentant de l'Etat (le plus souvent un sous-préfet). L'objectif de ces commissions est d'organiser la concertation autour des composantes, d'alerter sur une potentielle menace pesant sur la Valeur Universelle Exceptionnelle. Le protocole d'accord entre l'Etat et l'AFCC signé le 5 novembre 2015 et reconduit en 2019 confie à l'Agence la constitution et l'animation du réseau des propriétaires (3/4 en 2022) ainsi que la gestion du bien au niveau national.

Un conseil scientifique a été installé par l'Etat et l'AFCC en 2017. Il est constitué d'universitaires (histoire, histoire de l'art, anthropologie, géographie, économie touristique, marketing, communication) et de spécialistes. Il est animé par l'AFCC. Son rôle est d'approfondir et diffuser les connaissances sur les différentes thématiques abordées dans le cadre de la gestion du bien. Il a largement participé dans la production de contenus et certains de ses membres se sont impliqués dans l'organisation de colloques ou de journées d'études.

Contenu

1. Signature d'une charte de gestion Etat - AFCC

La Charte de gestion vise à définir la coopération entre les partenaires institutionnels impliqués dans la gestion du bien « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France », inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial

de l'Unesco. Elle prend le relais du protocole d'accord signé en 2015 entre l'Etat – préfecture de région Occitanie - et l'Agence française des chemins de Compostelle.

Elle fixe les modalités de gouvernance, de mise en œuvre et de suivi du Plan de gestion Unesco du bien et précise les rôles et engagements des signataires de la présente charte.

Elle acte l'engagement des acteurs de la gestion, dans le cadre de leurs compétences et missions respectives, à œuvrer pour :

- la préservation du bien et sa transmission intacte aux générations futures ;
- le partage de la valeur universelle exceptionnelle du bien et des valeurs du Patrimoine mondial avec les acteurs, habitants, touristes, randonneurs et pèlerins ;
- la pérennité de la démarche engagée, et son appropriation locale ;
- le maintien et le renforcement de la cohérence et de la cohésion au sein du réseau de composantes.

Cette charte de gestion a vocation à être déclinée au niveau local afin de préciser les rôles et engagements respectifs de l'Etat, de l'AFCC, de la collectivité propriétaire et du gestionnaire.

2. Animation du Comité interrégional du bien

Le comité interrégional du bien est chargé de :

- assurer la gouvernance globale du bien ;
- piloter l'élaboration du Plan de gestion Unesco et d'en arbitrer les priorités ;
- faciliter sa mise en œuvre en favorisant l'accompagnement technique et financier des actions retenues ;
- assurer le suivi de sa mise en œuvre et l'évaluation des actions ;
- actualiser le Plan de gestion au fur et à mesure de sa mise en œuvre.

Le Comité interrégional de bien assure ainsi le rôle d'échange et d'autorité transversale de gestion, conformément aux *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du Patrimoine mondial*. Il se réunit une fois par an.

Ce Comité interrégional de bien est co-présidé par :

- Le préfet de région Occitanie, préfet coordonnateur du bien ;
- Et le président de l'Agence française des Chemins de Compostelle ;

Il est constitué par :

- des représentants élus et techniciens (référents) des collectivités territoriales propriétaires et/ou gestionnaires ;
- des représentants des services de l'Etat : correspondants patrimoine mondial des DRAC et DREAL, conservations régionales des Monuments historiques, services départementaux de l'architecture et du patrimoine, Direction générale de l'architecture et du patrimoine du ministère de la culture ;
- des représentants des 10 Régions concernées ;
- du Centre des monuments nationaux ;
- des représentants associatifs : Fédération française de la randonnée pédestre, Fédération française des associations des amis des chemins de Saint-Jacques ;
- des acteurs culturels et du tourisme ;
- des représentants de l'Église (affectataire).

Le Comité interrégional peut, en tant que de besoin, s'entourer des structures et personnes ressources nécessaires à la poursuite de ses objectifs.

Afin de préparer les réunions du Comité de bien, il est institué un Comité technique de gestion regroupant des représentants techniques de l'Etat et de l'Agence.

3. Installation et animation des commissions thématiques

Des commissions ouvertes aux acteurs du bien peuvent également se réunir sous forme de groupes de travail thématiques. Elles sont animées par l'AFCC et ont vocation à faciliter le suivi de la mise en œuvre du plan de gestion, à encourager les coopérations et à renforcer les solidarités au sein du réseau.

4. Commissions locales et départementales

Les commissions locales sont installées, relancées ou parfois réorganisées à l'échelle départementale, à l'initiative des services de l'Etat et des collectivités territoriales propriétaires et/ou gestionnaires. Elles ont vocation à favoriser les échanges, les coopérations, en associant l'ensemble des acteurs concernés par la gestion du bien : associations, acteurs culturels, touristiques, ...

5. Club des tronçons de sentier

La récente étude « Chemins faisons... » réalisée en préfiguration de la rédaction des plans de gestion locaux a permis de fédérer ces composantes et de générer une véritable entraide entre les gestionnaires. La restitution en 2022 a mis en évidence le souhait de se retrouver de manière régulière, notamment pour faire état de l'avancée des actions mises en place pour protéger et valoriser le sentier, à l'image de l'observatoire photographique du paysage.

Deux réunions par an sont organisées en alternant visioconférence et terrain afin de découvrir chacun des 7 tronçons inscrits.

6. Mise à jour et diffusion du guide de la gouvernance

L'Etat et l'AFCC mettent à jour le guide de la gouvernance et réalisent un schéma des acteurs adapté pour chaque instance (comité interrégional, commissions thématiques, commissions locales, conseil scientifique, comités d'itinéraire...) afin d'identifier rapidement les interlocuteurs et les modalités de fonctionnement. Ces outils seront disponibles sur le site Internet du bien et de l'AFCC et diffusés auprès des membres des différentes commissions et instances de gouvernance.

Pilote(s)

AFCC, ETAT (SGAR, DRAC)

Partenaire (s)

Etat, collectivités, FFRando, associations, acteurs culturels et du tourisme

Calendrier

Actions	Déjà fait	2023	2024	2025	2026	2027
0.1.a Création et animation des instances politiques et techniques de gestion						
Signature d'une charte de gestion		Signature				
Réunion du Comité interrégional			Réunions annuelles			
Animation des clubs de tronçons	Préfiguration (Chemins faisons)	Lancement	Réunions deux fois par an			
Installation et animation des comités d'itinéraire			Lancement	Réunions annuelles		
Installation des commissions thématiques			Lancement			
Réalisation d'un schéma de gouvernance		Réalisation				

Financement

Temps agent, organisation des rencontres

Evaluation

Indicateurs de réalisation

- Charte de gestion signée
- Nombre et fréquence des réunions du comité de bien et des instances de gouvernance

Indicateurs de résultat

- Rapports annuels de suivi de la mise en œuvre du plan de gestion

Territoire d'impact

Ensemble du Bien



Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en 1998



Agence française
des chemins
de Compostelle

0.1.b

Axe stratégique :

Gouvernance et animation du bien

Objectif opérationnel :

Animer une gestion transversale

Action :

Désignation d'interlocuteurs politiques et techniques pour chaque composante du bien

Enjeux et objectifs

- Identifier des interlocuteurs pour chaque composante afin de faciliter la circulation des informations et l'implication des gestionnaires dans la vie du réseau
- Clarifier les missions de chacun des gestionnaires et propriétaires pour assurer une continuité de la gestion des composantes et du bien à l'échelle nationale

Contexte

Lors de la création de commissions locales et/ou départementales, des référents techniques et politiques ont été désignés pour chacune des composantes. Le référent technique est issu des services de la collectivité territoriale propriétaire quand le représentant du bien est choisi parmi les élus et mandaté par l'organe délibérant. Tous deux siègent donc dans les commissions locales et sont invités au comité de bien interrégional. Ils sont les interlocuteurs privilégiés de l'Etat et de l'AFCC.

Un annuaire du réseau, récapitulant pour chaque composante les élus et techniciens référents, est consultable sur le site Internet de l'AFCC, dans la rubrique « Espaces professionnels ».

Contenu

1. Mise à jour et diffusion de l'annuaire du bien

Les collectivités propriétaires et les gestionnaires concernés sont sollicités pour désigner, si ce n'est pas déjà fait, leurs référents (élus et techniciens) afin de mettre à jour l'annuaire en ligne.

2. Clarifier les rôles et missions des référents des composantes

L'AFCC précise les rôles et missions des référents dans le cadre de la mise à jour du guide de la gouvernance (voir fiche action 0.1.a "Création et animation des instances politiques et techniques de gestion"), en identifiant les responsabilités de chacun et les profils (référentiel métier) et en détaillant les compétences nécessaires au suivi et à la mise en œuvre du plan de gestion. L'AFCC accompagne les référents dans le cadre d'ateliers de sensibilisation/formation (webinaires).

3. Préciser les missions des référents des services de l'Etat

Désigné par arrêté en mai 2013 et renouvelé par arrêté du 22 mai 2019, le Préfet de région Occitanie est nommé préfet coordonnateur du bien. Sous son autorité, le correspondant Patrimoine mondial de la DRAC d'Occitanie est chargé d'organiser la coordination des correspondants patrimoine mondial des 9 autres DRAC

concernées. Le correspondant patrimoine mondial en région veille à l'application des principes et obligations issus de la Convention du patrimoine mondial. Il suit de façon permanente la gestion des composantes du bien inscrit et réalise le bilan annuel correspondant en vue du rapport périodique transmis au Centre du patrimoine mondial.

L'organisation et le rôle des services de l'Etat sont précisés dans le guide de la gouvernance (voir fiche action 0.1.a "Création et animation des instances politiques et techniques de gestion").

Pilote(s)

AFCC, ETAT (SGAR, DRAC)

Partenaire (s)

Collectivités, gestionnaires et propriétaires des composantes

Calendrier

Actions	Déjà fait	2023	2024	2025	2026	2027
0.1.b Désignation d'interlocuteurs politiques et techniques pour chaque gestionnaire et partenaire						
Poursuite de la Lettre du réseau	Poursuite					
Réalisation des fiches métiers		Réalisation				
Annuaire annuels		Réalisation et mise à jour				

Financement

Temps agent

Evaluation

Indicateurs de réalisation

- Rédaction d'une fiche de mission type pour les élus et les techniciens référents des collectivités.
- Désignation d'un élu et d'un technicien référent dans chaque collectivité, coordonnées de contact de chaque interlocuteur
- Clarification de la répartition des rôles entre les différents services de l'Etat, coordonnées de contact de chaque interlocuteur, éventuellement rédaction de nouvelles fiches de mission si nécessaire

Indicateurs de résultat

- Compiler un annuaire à jour regroupant l'ensemble des interlocuteurs et leurs coordonnées
- Mesure du taux de couverture des composantes/interlocuteurs
- Nombre de formations organisées et de stagiaires

Territoire d'impact

Ensemble du Bien



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Chemins de Saint-Jacques-
de-Compostelle en France
inscrits sur la Liste du
patrimoine mondial en 1998



Agence française
des chemins
de Compostelle

0.2.a

Axe stratégique :

Gouvernance et animation du bien

Objectif opérationnel :

Animer une gestion transversale

Action :

Création d'espaces d'échanges et partage d'expériences entre gestionnaires des composantes

Enjeux et objectifs

- Favoriser l'interconnaissance, les échanges et une meilleure appropriation des enjeux et des outils
- Créer une gouvernance dynamique et collaborative pour renforcer le sentiment d'appartenance du bien par les gestionnaires et propriétaires

Contexte

Les réunions organisées dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion ont mis en évidence une méconnaissance persistante du bien aux causes multiples (primat de la lecture contemporaine du thème, insuffisance de la culture générale sur l'art et l'architecture dans les cursus éducatifs...), une méconnaissance de la Convention du patrimoine mondial et de l'Unesco, des enjeux de gestion posés par les conventions internationales et des besoins de montée en compétence et en moyens accrus exprimés par les gestionnaires de composantes. A cette occasion, les acteurs ont exprimé des attentes fortes en termes de partage d'informations, d'idées, de bonnes pratiques, parfois de coopération entre composantes d'un même chemin... Plusieurs outils ont été mis au point par l'AFCC pour permettre ce partage d'informations :

- un forum a été créé sur le site Internet, en 2017 mais celui-ci est peu utilisé ;
- un site Internet spécialement dédié au bien a été conçu pour y diffuser de nombreuses ressources : charte graphique, outils méthodologiques, ... ;
- la lettre du réseau, diffusée chaque mois, mentionne les différentes activités de l'Agence et du réseau. Envoyée à plus de 5 000 destinataires, elle est une vitrine des actions menées par l'Agence, dont celles qui concernent la gestion du bien ;
- le nouveau site GeoCompostelle regroupe les informations de gestion sur chacune des composantes du bien mises à jour dans le cadre de la rédaction des plans de gestion.

Pour autant, il convient de moderniser les modes de communication pour renforcer le sentiment d'appartenance des gestionnaires et propriétaires des composantes au réseau du bien. L'AFCC a initié en 2022 l'organisation des 1ères Rencontres annuelles qui ont vocation à être reconduites régulièrement et de manière itinérante.

Contenu

1. Production continue de ressources techniques

L'AFCC a développé une collection de posters « bonnes pratiques ». Ces ressources sont accessibles en ligne sur son site (espace « professionnels ») et en fonds d'exposition. L'AFCC continue à enrichir et à faire connaître cette exposition en sollicitant les gestionnaires du bien. L'édition d'un recueil des bonnes pratiques est envisagée.

En parallèle, il est envisagé de réaliser des vidéos à caractère technique (focus sur un sujet, expériences à partager...), disponibles sur la chaîne Youtube de l'AFCC.

En fonction des besoins, l'AFCC et les gestionnaires pourront construire de nouvelles ressources techniques ou diffuser celles produites par d'autres réseaux comme ceux de l'Association des biens français du patrimoine mondial (ABFPM) ou de Sites et cités remarquables de France.

2. Amélioration de la communication au sein du réseau

L'AFCC cherche à mieux faire connaître le site dédié au bien www.cheminscompostelle-patrimoine mondial.fr et à enrichir la rubrique « ressources » ainsi que l'espace « professionnels » du site www.chemins-compostelle.com.

Elle propose la création d'une lettre d'information numérique dédiée aux gestionnaires et propriétaires des composantes, qui, sur le même format que la lettre du réseau, informe des initiatives de chacune d'elles et propose une rubrique consacrée à l'actualité de l'Unesco, du patrimoine mondial, d'autres biens français et dans le monde.

L'AFCC envisage de faire évoluer le forum de discussion existant et inutilisé en proposant un forum participatif sur le site du dédié, réservé aux gestionnaires des composantes, permettant de nouer un dialogue entre eux, sur le format d'une « Boîte à idées » : recherche de financements, implication des habitants, programmes éducatifs... Les thématiques abordées pourront donner lieu à la réalisation de posters ou de fiches techniques partagés dans le cadre de rencontres des acteurs du bien.

L'AFCC propose des webinaires thématiques/techniques pour répondre aux attentes et aux besoins des gestionnaires.

3. Journées de rencontre entre les différents acteurs de la gestion du bien

L'AFCC souhaite poursuivre l'organisation des Rencontres Annuelles autour du Comité de bien. Il s'agit de mettre à profit ces temps forts pour échanger sur les bonnes pratiques des composantes et organiser des visites. Ces Rencontres ont vocation à être itinérantes pour couvrir progressivement toutes les régions concernées par le bien. Elles peuvent être ouvertes à d'autres biens Unesco situés à proximité, afin de croiser les expériences de gestion entre des biens différents et prendre conscience d'appartenir à une « grande famille ». Des ateliers thématiques pourront être proposés en fonction des axes stratégiques du plan de gestion : conservation et restauration, connaissance, médiation, tourisme, communication, coopération.

Pilote(s)

AFCC

Partenaire (s)

Etat (DRAC, SGAR), ABFPM, gestionnaires

Calendrier

Actions	Déjà fait	2023	2024	2025	2026	2027
0.2.a Création d'espace d'échanges et partage d'expérience à destination des gestionnaires de composantes						
Installation et animation des Journées départementales des professionnels du tourisme (incluant les rencontres de médiateurs et communicants)		Lancement	Réunions tous les deux mois d'un département différent			
Bulletin du Patrimoine mondial			Lancement			
Boîte à idées			Lancement			

Financement

Temps agent + coûts (déplacements, hébergements, matériel éventuel...), création du forum sur le site dédié, organisation des Rencontres annuelles

Evaluation

Indicateur de réalisation

- Nombre de vidéos ressources produites et mises en ligne
- Mise en ligne du forum participatif
- Nombre d'évènements organisés

Indicateur de résultat

- Nombre de vues des vidéos ressources
- Fréquentation du forum (nombre de vues totales des pages, nombre de posts, etc.)
- Participation aux évènements organisés
- Taux de représentation des composantes aux évènements organisés /78
- Fréquence de diffusion de l'exposition des posters "initiatives et bonnes pratiques" et nombre de posters réalisés

Territoire d'impact

Ensemble du Bien



Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en 1998



Agence française
des chemins
de Compostelle

I.1.a

Axe stratégique :

Conserver, restaurer, protéger le bien, ses composantes, leurs territoires

Objectif opérationnel :

Doter l'ensemble des composantes d'outils de gestion appropriés

Action :

Propositions de zones tampons pour chaque composante du bien

Enjeux et objectifs

- Assurer la conservation des abords du bien : zones tampons et zones de sensibilité paysagère
- Créer une coordination entre les acteurs territoriaux pour permettre une prise de conscience partagée et une action de protection cohérente

Contexte

Suite à la transmission de la proposition des zones tampon des composantes du bien au centre du patrimoine mondial en janvier 2021, l'ICOMOS a émis des réserves quant à certaines délimitations proposées, justifiées par la carence de protections suffisantes. Le bien n'a donc pas, à ce jour, des zones tampon validées pour toutes ses composantes.

La concertation entre les services de l'Etat et les collectivités doit se poursuivre afin de définir des zones tampons et / ou de sensibilité paysagère protégées par les outils réglementaires du Code du patrimoine, du Code de l'environnement et du Code de l'urbanisme, en conformité avec les attendus du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Contenu

1. Mise à jour des propositions de zones tampon

A partir des propositions de l'étude du cabinet Bailly-Leblanc commanditée par le Ministère de la culture en 2013, l'AFCC et les services de l'Etat (UDAP) ont organisé une concertation avec les élus des collectivités territoriales concernées pour établir des zones tampon pour les composantes du bien. Suite aux observations formulées par ICOMOS, certaines composantes vont devoir reprendre le périmètre proposé ou préciser les outils de protection réglementaire mis en œuvre.

En 2019-2020, dans le cas des tronçons de sentier, les DREAL Occitanie et Nouvelle Aquitaine, en lien avec l'AFCC, ont proposé une méthodologie commune afin de définir des zones de sensibilité paysagère. Chaque proposition de zone de sensibilité paysagère a fait l'objet d'une délibération des autorités locales compétentes. Il est proposé de transposer ces zones de sensibilité paysagère en véritable zone-tampon sous réserve d'un engagement des élus à inscrire et à protéger ces zones tampon dans l'élaboration ou la révision de leur document d'urbanisme. Cette prise en compte a débuté dans le cadre de l'élaboration des documents stratégiques et de planification : SCOT, charte de Parc naturel, PLUI, RLPI.

2. Mobilisation des outils de protection réglementaires pour préserver la V.U.E. du bien

L'article R.612.1 du Code du patrimoine précise que « pour assurer la préservation de la valeur universelle exceptionnelle des biens reconnus en tant que bien du patrimoine mondial, l'Etat et les collectivités territoriales ou leurs groupements protègent ces biens et, le cas échéant, tout ou partie de leur zone tampon par l'application des dispositions du présent livre, du livre III du code de l'environnement ou du livre Ier du code de l'urbanisme. »

Les propriétaires et gestionnaires doivent, en concertation avec les services de l'Etat (DRAC, DREAL), les collectivités compétentes en matière d'urbanisme et l'AFCC, recourir à différents outils réglementaires : Plu(i), SCoT, abords des MH, SPR, Sites classés... En application des obligations inhérentes aux zones tampon, ils veillent à la transposition du périmètre et des orientations de préservation dans les différentes normes juridiques. Chaque collectivité concernée doit délibérer pour l'adoption d'un vœu portant engagement à inscrire le périmètre des zones tampon dans les documents relevant de leurs compétences. Elles doivent s'assurer de la visibilité et de l'appropriation de la zone tampon par les usagers (habitants, cheminants, agriculteurs, ...) : compréhension des enjeux, des obligations, des avantages.

L'AFCC réalise une « boîte à outils » qui recense les différents outils juridiques, administratifs, incitatifs pouvant être mis en place par les parties concernées.

3. Mise à jour de l'atlas du bien et de sa zone tampon

Suite aux ajustements des périmètres proposés par les collectivités, l'AFCC doit mettre à jour l'atlas du bien avec les nouvelles propositions de zones tampons. Sont mentionnées et représentées les différentes protections réglementaires appliquées pour chacune des composantes. L'AFCC veille à faire figurer sur les cartes ces zones par des hachures spécifiques, mettant en valeur les différentes couches de protection de la zone tampon et du bien en lui-même. La cartographie est assortie de légendes précises, indiquant pour chaque mécanisme de protection l'étendue des obligations qui y sont liées.

Ces données sont versées dans le SIG de l'AFCC, dans la plateforme numérique GeoCompostelle qui centralise toutes les informations concernant la gestion des composantes et sur l'atlas en ligne des patrimoines administré par le Ministère de la culture.

Pilote(s)

AFCC

Partenaire (s)

Etat (DRAC, DREAL, SGAR, préfectures et sous-préfectures), Collectivités locales

Calendrier

Initiative existante et projet réalisé : coordination entre les acteurs, délimitation des zones tampon, mise à plat des différents outils de réglementation

2023 : mise à jour des propositions de zones tampon et de l'atlas

2023-2027 : transposition des zones tampons dans des outils de planification territoriale à valeur juridique contraignante

2024 : transmission de l'atlas du bien et de sa zone tampon au centre du patrimoine mondial

Financement

Temps agent, coût de la mise à jour de l'Atlas cartographique : 10.000 € TTC.

Financier : DRAC Occitanie

Evaluation

Indicateurs de réalisation

Nombre de zones tampons élaborés

Réalisation de l'atlas

Fiche de suivi pour faire remonter les informations

Évaluation à l'échelle de toutes les composantes des types d'outils mis en œuvre sur les zones tampon

Indicateurs de résultat

Nombre de zones tampon protégées et transposées dans les documents d'urbanisme et d'aménagement

Nombre d'approbations des zones tampon du bien par le Comité du patrimoine mondial

Territoire d'impact

Zones tampon des 78 composantes



• Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en 1998



Agence française
des chemins
de Compostelle

I.1.b

Axe stratégique :

Conserver, restaurer, protéger le bien, ses composantes, leurs territoires

Objectif opérationnel :

Doter l'ensemble des composantes d'outils de gestion appropriés

Action :

Création et diffusion d'outils afin d'accompagner la mise en œuvre des plans de gestion locaux

Enjeux et objectifs

- Partager les enjeux et les outils pour une plus grande cohérence du bien
- Mettre à disposition des propriétaires et gestionnaires des instruments efficaces pour la mise en œuvre et le suivi de leurs plans de gestion

Contexte

Au vu de la complexité du bien, de son étendue géographique, du nombre d'interlocuteurs concernés par sa gestion, l'AFCC développe et met à disposition des composantes un certain nombre d'outils communs : guide méthodologique pour l'élaboration des plans de gestion locaux, grille d'autodiagnostic, trame d'écriture et plus récemment GeoCompostelle, un outil numérique qui centralise les informations.

Afin de partager les enjeux, les attendus et la méthodologie à mettre en place pour la rédaction des plans de gestion locaux, l'AFCC a organisé plusieurs webinaires. Elle a également proposé des « petits déjeuners des plans de gestion locaux » avec les gestionnaires pour partager les réflexions et questionnements et suivre l'état d'avancement.

Contenu

1. Animation d'ateliers et de webinaires

L'AFCC envisage de poursuivre l'organisation des petits déjeuners virtuels, dans une perspective plus opérationnelle de mise en œuvre du plan de gestion. Des ateliers sur le terrain sont organisés à l'échelle de plusieurs composantes afin d'encourager le dialogue et les coopérations.

2. Mise à jour et diffusion des documents techniques

De nombreux documents ont été réalisés par l'AFCC. Ils portent sur la compréhension des enjeux, obligations, attendus et objectifs liés à l'inscription du bien sur la Liste du patrimoine mondial. Ils doivent être mis à jour en fonction de l'actualité, des besoins et des retours des utilisateurs. Ils sont disponibles sur le site Internet, dans l'espace « professionnels » et sur le site dédié au bien. Ils doivent être mieux partagés avec les acteurs impliqués dans la gestion du bien.

3. Mise à disposition d'outils numériques pour faciliter la mise en œuvre du plan de gestion

L'AFCC a développé la plateforme numérique GeoCompostelle dans le cadre d'un partenariat avec un laboratoire de recherche universitaire et une entreprise du numérique, Makina Corpus. Cet outil disponible

depuis 2021 intègre un volet « gestion du bien » afin de suivre les plans de gestion locaux. Les 78 composantes sont localisées sur une carte interactive. Plusieurs rubriques détaillent les axes du plan de gestion. Des données cartographiques sont également disponibles. Des documents peuvent être annexés. Cette plateforme doit faire l'objet d'adaptation pour permettre de suivre l'état d'avancement de la mise en œuvre des plans de gestion.

Pilote(s)

AFCC

Partenaire (s)

Etat (DRAC, DREAL, SGAR)

Calendrier

Actions	Déjà fait	2023	2024	2025	2026	2027
I.1.b Création et diffusion d'outils afin d'accompagner l'élaboration des Plans de gestion locaux						
Site Internet Patrimoine mondial	Réalisation					
Assistance à la création et réalisation du plan de gestion et de ses actions	Ecriture plans de gestion locaux	Aide à la réalisation des actions (petits déjeuners)				
Edition d'outils pour accompagnement	Edition et diffusion de la documentation					
Exploitation de Géocompostelle	Versement de l'intégralité des plans de gestion locaux	Mise à jour, en fonction des actions réalisées (système de rétroplanning et de curseur)				

Financement

Temps agent, prestation de maintenance et de développement de GeoCompostelle

Evaluation

Indicateurs de réalisation

- Nombre de plans de gestion locaux approuvés /78
- Déploiement et utilisation de GeoCompostelle par les gestionnaires de composantes (nombre de connexions)
- Nombre de petits déjeuners des plans de gestion locaux organisés
- Mise en place d'une formation à destination des nouveaux arrivants
- Elaboration d'une fiche type de suivi de la mise en œuvre des Plans de gestion locaux

Indicateurs de résultat

- Mesurer un taux de mise en œuvre des plans de gestion locaux via GeoCompostelle
- Taux de participation des gestionnaires de composantes aux petits déjeuners
- Mesure de la pertinence des plans de gestions locaux face aux enjeux (indicateur à préciser)
- Approbation de chartes locales de gestion pour les composantes du bien

Territoire d'impact

Ensemble du Bien



• Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en 1998



Agence française
des chemins
de Compostelle

I.1.c

Axe stratégique :

Conserver restaurer protéger le bien ses composantes leurs territoires

Objectif opérationnel :

Doter l'ensemble des composantes d'outils de gestion appropriés

Action :

Création et animation d'un observatoire photographique des paysages des tronçons de sentier inscrits

Enjeux et objectifs

- Mettre en place un outil de veille et de suivi pour le maintien des éléments de patrimoine en prenant en compte les dynamiques et évolutions des territoires et leurs impacts, physiques, visuels
- Disposer d'un outil de sensibilisation et de communication des évolutions des paysages sur et autour du Chemin et renforcer l'identité des tronçons inscrits
- Contribuer au suivi de l'évolution différents éléments patrimoniaux, notamment pour leur inventaire

Contexte

En 2021, l'AFCC a conduit une étude de cadrage des plans de gestion des 7 tronçons de sentier inscrits, en partenariat avec les DREAL Nouvelle Aquitaine et Occitanie. Parmi les actions collectives proposées, l'AFCC envisage la création d'un Observatoire Photographique des Paysages.

Contenu

1. Identifier des points de vue à photographeur

Chaque gestionnaire propose une sélection de dix à douze points de vue clés par tronçon, déterminés en fonction de la longueur des sentiers et des différentes séquences paysagères. Pour identifier ces points de vue, des premiers repérages ont été réalisés sur les différents tronçons. Ces points de vue doivent permettre d'analyser des situations en lien avec les thèmes suivants : urbanisation/projet d'aménagement, agriculture, itinérance, patrimoine (voir la fiche-action OPP de l'étude Chemins faisons).

2. Réaliser les prises de vue

L'AFCC mandate un photographe chargé de la réalisation des prises de vue pour l'ensemble des sept tronçons.

3. Réaliser une fiche par point de vue

Un modèle de fiche (comprenant les thèmes principaux d'observation, le lieu, les conditions météo, la date et l'heure, le nom du photographe, les paramètres photographiques, la date de la prochaine prise de vue en respectant le modèle commun) doit être fourni aux différents référents de tronçons de sentier inscrits.

4. Réaliser une prise de vue régulière de suivi de l'évolution des paysages

Il convient de porter une attention particulière au choix de la saison des prises de vue, et en suivant deux temporalités différentes selon le type d'évolution observée :

- pour les paysages qui se modifient rapidement (urbanisation, projet d'aménagement) : prise de vue annuelle (T0 : 2022 / T1 : 2023 >>> T5 : 2027)
 - pour les paysages aux évolutions plus lentes (agriculture, patrimoine) : prise de vue trisannuelle.
- En complément de la campagne photographique, une récolte de données anciennes peut être engagée en mobilisant notamment les habitants.

5. Mettre en place des outils de diffusion et de communication autour des OPP

Plusieurs modalités de diffusion sont envisagées :

- un outil de diffusion des données en ligne sur les sites internet ;
- la mise en place d'une exposition (photos, explications et clés de lecture) pour le grand public.

L'état d'avancement de l'observatoire photographique des paysages est partagé dans le cadre des réunions du Club des tronçons.

Pilote(s)

AFCC

Partenaire (s)

Etat (DREAL), conseils départementaux, parcs naturels régionaux, EPCI, CAUE

Calendrier

Actions	Déjà fait	2023	2024	2025	2026	2027
I.1.c Création et animation d'un observatoire photographique des paysages des tronçons de sentier inscrits						
Préfiguration d'une gouvernance à l'observatoire sur les tronçons		1er COPIL au sein du Club des tronçons				Analyse des 5 ans (BE?) & restitution
Campagnes photographiques		Détermination de lieux efficaces	Campagnes photographiques			
Sensibilisation du public à l'observatoire photographique		Communication régulière (lettre du Réseau, réseaux...)	Préfig expo	Nouvelle exposition		

Financement

Temps agent, prestataire campagnes photographiques, conception et fabrication de l'exposition

Evaluation

Indicateurs de réalisation

- > Nombre de points de vue photographiés
- > Nombre de photographies pertinentes pour l'analyse de l'évolution des paysages
- > Exposition réalisée et diffusion en ligne

Indicateurs de résultat

- > Exploitation des photographies issues de l'observatoire à des fins documentaires, techniques et scientifiques (inventaire, études paysagères, communiqués techniques...)
- > Partage et sensibilisation du public (nombre de participants aux réunions publiques, diffusion avec exposition)

Territoire d'impact : Tronçons de sentier inscrits



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Chemins de Saint-Jacques-
de-Compostelle en France
inscrits sur la Liste du
patrimoine mondial en 1998



Agence française
des chemins
de Compostelle

I.2.a

Axe stratégique :

Conserver, restaurer, protéger le bien, ses composantes, leurs territoires

Objectif opérationnel :

Assurer la conservation des composantes du bien et de leurs abords

Action :

Réalisation d'une étude de programmation globale des travaux de restauration, et coordination des services en charge du suivi de la conservation et de la gestion du bien

Enjeux et objectifs

- Disposer d'une visibilité sur les besoins en matière de restauration pour l'ensemble des composantes, et en assurer un pilotage cohérent à l'échelle du bien
- Se mettre en position de saisir les opportunités de financement qui pourraient émerger : programmes nationaux (type investissement d'avenir ou plan de relance), mécénat, etc.
- Créer un espace d'échanges favorisant la coordination à l'échelle du bien entre les acteurs en charge de sa conservation et de sa gestion

Contexte

Seul bien français du Patrimoine mondial constitué d'une série de 78 composantes réparties sur 10 des 13 régions métropolitaines, les « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France » ne disposent à l'heure actuelle d'aucun outil de pilotage ou de suivi des états sanitaires individuels des composantes, ni de la nature et des montants des travaux engagés, prévus ou à prévoir. Il revient à chaque gestionnaire de composante d'en assumer seul la responsabilité, et chaque demande de financement ou de suivi auprès des services de l'Etat est traitée de manière isolée. Les collectivités de taille modeste peuvent rencontrer des difficultés dans leurs recherches de financements ou pour assumer la charge de l'autofinancement, et n'ont pas forcément accès à certains appels à projets, programmes de financement exceptionnels ou possibilités de mécénat par manque d'information ou faute d'atteindre une certaine envergure financière. Une partie des composantes ne dispose tout simplement pas d'un programme de travaux clairement établi pour les prochaines années, et aucune coordination n'est actuellement assurée au niveau national, chaque DRAC gérant les demandes d'intervention en fonction de leurs moyens et priorités propres.

Contenu

1. Réalisation d'une étude de programmation globale et organisation de la transmission automatique d'informations au sein du bien (état de conservation, travaux...)

Après une première phase de définition conjointe des modalités de l'étude associant la DGPA, la DRAC Occitanie et l'AFCC, il s'agit de :

- standardiser les outils de travail (ex : élaboration d'une fiche d'état sanitaire type) ;

- collecter les informations auprès des 10 DRACs et des collectivités gestionnaires : états sanitaires connus, travaux programmés, travaux à programmer et degré d'urgence, éventuel besoin de soutien pour la réalisation d'une fiche d'état sanitaire ou d'une étude de programmation sur un monument ;
- organiser les modalités techniques de transmission automatique vers GeoCompostelle des informations sur l'état sanitaire, les travaux en cours ou programmés ou l'état des sentiers entre les services de l'Etat, l'appli Suricate pour les sentiers ;
- centraliser les informations obtenues et les compléter le cas échéant, afin de disposer d'une vision globale des besoins d'interventions à l'échelle du bien ;
- sur la base des enveloppes financières globales estimées, opérer une veille sur les opportunités de financement (de type investissements d'avenir, plan de relance...) et engager une recherche de mécènes susceptibles de soutenir un Plan Compostelle national ;
- conduire une 1^{ère} tranche d'opération concertée de travaux de restauration à l'échelle du bien, en fonction des priorités établies au niveau national et des financements sécurisés ;
- créer un prix annuel récompensant les restaurations les plus réussies, à l'issue de la 1^{ère} tranche.

2. Création d'une instance de coordination nationale des acteurs de la restauration et de la gestion du bien

Une conférence virtuelle est organisée chaque année sous l'égide de la DGPA et de la DRAC Occitanie, et rassemble les CRMH des 10 DRACs concernées par le bien, des représentants des 2 DREALs, ainsi qu'éventuellement des référents Unesco des DRACs et DREALs concernées. En tant que représentant des collectivités gestionnaires, l'AFCC est associée à l'ensemble des réunions afin d'assurer au mieux son rôle de trait d'union.

Cette conférence annuelle, qui peut s'étendre sur une demi-journée à une journée complète en fonction des besoins, permet de communiquer sur les enjeux du bien à l'échelle nationale, ainsi qu'un partage des informations et actualités concernant chaque région avec l'ensemble des participants. Le partage d'expériences et la prise de décision concrètes y sont encouragés, et peuvent servir de base à la mise en place d'un certain nombre d'outils et de procédures standardisées à l'échelle du bien.

Il convient en outre d'interroger l'opportunité de la création d'une instance similaire à l'échelle des Architectes des Bâtiments de France concernés par le bien.

Pilote(s)

AFCC/Etat (Direction générale du Patrimoine et de l'Architecture du Ministère de la culture, DRAC Occitanie)

Partenaire (s)

Propriétaires

Calendrier

Actions	Déjà fait	2023	2024	2025	2026	2027
I.2.a Réalisation d'une étude de programmation globale permettant d'envisager une opération coordonnée, et coordination des services en charge du suivi de la conservation et de la gestion du bien						
Clarification des outils de gestion et des rôles des acteurs		Réalisation de fiches métiers. Standardisation des outils de travail				
Mobilisation des DRAC/DREAL			Conférences des CRMH et DREAL (annuelle)			
Etude de programmation globale		Définition des modalités de l'étude	Finalisation de l'étude. Recherche de financements complémentaires.	Mise en œuvre de la première tranche de l'opération concertée	Restitution de la 1 ^{ère} tranche. Prix récompensant les plus belles restaurations	

Financement

Temps agent

Evaluation

Indicateurs de réalisation

- Réactivation du réseau des correspondants Unesco et rencontres communes DRACs/DREALs
- Création d'une fiche commune d'état sanitaire, et collecte centralisée
- Effectivité de la remontée d'informations d'état et travaux sous GeoCompostelle : Etat et Suricate
- Etude de programmation réalisée
- Mobilisation de moyens via la création d'un Plan Compostelle, et mise en œuvre
- Création d'un prix annuel de la meilleure opération de restauration
- Nombre de conférence des acteurs de la restauration et de la gestion du bien : objectif 1/an
- Taux de participation à la conférence annuelle : objectif 1 service déconcentré pour chacune des 10 régions

Indicateurs de résultat

- Tableau de bord centralisé permettant de visualiser les besoins, les opérations en cours ou programmées à l'échelle du bien
- Amélioration des évaluations d'état sanitaire des composantes, à l'échelle du bien
- Création d'un club de mécènes Compostelle
- Nombre de prix de la meilleure opération de restauration attribués

Territoire d'impact

Ensemble du Bien



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Chemins de Saint-Jacques-
de-Compostelle en France
inscrits sur la Liste du
patrimoine mondial en 1998



Agence française
des chemins
de Compostelle

I.2.b

Axe stratégique :

Conserver, restaurer, protéger le bien, ses composantes, leurs territoires

Objectif opérationnel :

Assurer la conservation des composantes du bien et de leurs abords

Action :

Amélioration de la prise en compte des composantes du bien dans les documents d'urbanisme et d'aménagement

Enjeux et objectifs

- Assurer la préservation et la valorisation des écrans urbains et paysagers dans lesquels s'insèrent les composantes
- Faciliter l'échange d'expériences et de bonnes pratiques au sein du bien afin de doter les services de l'Etat et les élus et techniciens des collectivités des outils nécessaires

Contexte

La nature spécifique du bien en série « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France » a tendance à diluer la prise en compte des enjeux et exigences de gestion à l'échelle de chacune des composantes, et ce en particulier dans le cadre des élaborations et révisions des documents d'urbanisme et d'aménagement.

Ces démarches complexes pour l'ensemble des parties prenantes ont en effet vocation à tenter de concilier les besoins, attentes, contraintes et projets multiples d'un territoire et de ses nombreux acteurs. La présence d'une composante du bien se retrouve ainsi bien souvent reléguée au rang de brève mention au sein du « Porter à connaissance » émis par les services de l'Etat, éventuellement repris succinctement dans les parties Projet ou Diagnostic du futur document en tant que mention des richesses du territoire, souvent malheureusement sans réflexion sur la préservation et la valorisation de cette composante en tant que véritable levier de développement.

Or, on constate aujourd'hui qu'au-delà des éventuelles protections réglementaires et leur fonctionnement, les documents d'urbanisme et d'aménagement constituent un levier central de ces politiques de préservation et de mise en valeur. On ne peut en effet comprendre et transmettre le patrimoine que constitue chaque composante sans une véritable prise en compte des perceptions de l'approche par le biais de l'itinérance pédestre, des points de vue, de la qualité des aménagements de ses abords, de l'harmonie du lien entre un monument et ses écrans urbains et/ou paysagers.

Enfin, en ce qui concerne les sections de sentier, l'absence d'outils de protection adaptés en droit français à la préservation d'un linéaire s'étendant sur plusieurs communes disponibles en droit français rend plus que jamais déterminante la transposition du tronçon et de sa zone de sensibilité paysagère au sein des documents d'urbanisme et d'aménagement des collectivités concernées, dans le cadre de la mise en place effective d'une Zone tampon.

Contenu

1. Création et mise à disposition d'une boîte à outils dédiée

S'appuyer sur la force du réseau pour collecter les retours d'expérience et les bonnes pratiques, et les compiler dans une boîte à outils dédiée à la prise en compte opérationnelle des composantes (monuments et sections de sentier) au moment de l'élaboration ou de la révision des PLU(I) et des SCoT. Sa diffusion se fait aussi bien vers les Collectivités territoriales propriétaires, gestionnaires ou accueillant une composante sur leurs territoires, qu'auprès des services de l'Etat concernés (ABFs, DDTs).

Cet outil peut être complété par la mise en place d'une formation action à destination des mêmes publics, toujours centrée sur cette question du partage d'expérience dans la prise en compte opérationnelle d'une composante au sein des documents d'urbanisme et d'aménagement.

Un accompagnement particulier est mis en place dans le cadre de la transposition des Zones de sensibilité paysagère des sections de sentiers, afin de constituer les protections effectives attendues dans la démarche d'élaboration des zones tampon.

2. Evolution du « Porter à connaissance »

Afin de s'assurer d'une meilleure prise en compte des composantes du bien en série dans les documents d'urbanisme et d'aménagement, il peut être nécessaire d'intervenir auprès des services instructeurs par le biais d'une note ou d'une circulaire, préfectorale ou ministérielle, qui peut souligner les points suivants :

- la nécessaire prise en compte de la composante en tant qu'élément d'un bien en série du Patrimoine mondial, et le degré d'exigence que cela recouvre ;
- l'existence de la boîte à outils évoquée plus haut, et la nécessité pour l'ensemble des parties prenantes concernées d'en prendre connaissance et de s'attacher à en transposer les dispositions concrètes les plus adaptées dans les différentes pièces qui composent les documents d'urbanisme ;
- l'importance d'informer l'AFCC de l'entrée en élaboration ou en révision de tout document stratégique d'urbanisme et / ou d'aménagement dont le territoire concerne une ou plusieurs composantes, et de l'associer à l'ensemble des étapes de son élaboration.

Pilote(s)

AFCC, collectivités territoriales

Partenaire (s)

Etat (DRAC, DREAL, DDT, SGAR, Préfectures), CAUE et Collectivités territoriales

Calendrier

Actions	Déjà fait	2023	2024	2025	2026	2027
I.2.b Amélioration de la prise en compte des composantes du bien dans les documents d'urbanisme et d'aménagement						
Diffusion des bonnes pratiques et d'outils dédiés	Création de la boîte à outils, collecte des bonnes pratiques					
Mise en place de formations pour aider à la transposition des zones tampon dans les documents d'urbanisme et d'aménagement		Préfiguration des formations	Formations (2x par an) et transposition			
Mobilisation des services de l'Etat		Evolution du "Porter à connaissance"				

Financement

Temps agent + 5k€ pour la création de la boîte à outils

Indicateurs de réalisation

- Création de la boîte à outils
- Création d'une formation action en relais de la boîte à outils
- Nombre de formations organisées : objectif 1/an
- Création d'une formation plus large sur la question de l'Urbanisme et de l'Aménagement dans les sites français du Patrimoine mondial
- Rédaction d'une note Etat visant à faire évoluer le « Porter à connaissance »

Indicateurs de résultat

- Nombre de composantes couvertes par des documents d'urbanisme et d'aménagement les prenant en compte : /78
- Nombre de participants aux formations, pour chaque session, et évolution
- Taux de composantes du bien ayant dépêché un représentant à la formation

Territoire d'impact

Ensemble du Bien



Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en 1998



Agence française
des chemins
de Compostelle

I.2.c

Axe stratégique :

Conserver, restaurer, protéger le bien, ses composantes, leurs territoires

Objectif opérationnel :

Assurer la conservation des composantes du bien et de leurs abords

Action :

Prise en compte du changement climatique dans la gestion des composantes du bien

Enjeux et objectifs

- Prévenir et anticiper les effets actuels et potentiels du changement climatique.
- S'illustrer dans la lutte contre le changement climatique sur des composantes particulièrement vulnérables pour diffuser la méthode et les bonnes pratiques à d'autres sites patrimoniaux.
- Améliorer la résilience des composantes, intégrer la démarche écologique dans leur gestion.
- Sensibiliser les habitants aux risques actuels et potentiels pesant sur les composantes.

Contexte

La lutte contre le dérèglement climatique est une orientation qui s'est peu à peu imposée dans les valeurs partagées par l'Unesco et les différentes politiques publiques nationales et locales. La menace du changement climatique, dont la conséquence humaine est désormais largement reconnue, se précise : montée des eaux, perte de la biodiversité, sécheresse, transformation du paysage, incendies, augmentation de la fréquence et de l'intensité des catastrophes naturelles, crises géopolitiques qui s'en suivent... La liste des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial menacés s'élargit.

Pour répondre à ces problématiques, différentes organisations internationales ont multiplié les conférences afin de sensibiliser les gestionnaires de biens à l'organisation nécessaire. De nombreux actes peuvent servir de base pour se former aux enjeux couverts par ces problématiques (notion d'adaptation, d'atténuation...), notamment le « rapport 22 » établi par l'Unesco : « Changement climatique et patrimoine mondial : Rapport sur la prévision et la gestion des effets du changement climatique sur le patrimoine mondial et Stratégie pour aider les États parties à mettre en œuvre des réactions de gestion adaptées ».

A ce jour, ces enjeux climatiques sont généralement peu abordés comme élément central à prendre en compte dans la gestion quotidienne des composantes et leurs abords.

Contenu

1. Améliorer la connaissance de l'impact du changement climatique sur les composantes

L'AFCC propose de créer une nouvelle rubrique dans l'Espace professionnels « Patrimoine mondial et changement climatique » et d'y déposer de nombreuses ressources permettant la compréhension des enjeux pour les composantes du bien.

A l'occasion du rapport périodique dont de nombreuses questions concernent le changement climatique, un premier relevé de l'état des composantes est réalisé. Il sert de base pour mobiliser les gestionnaires sur cette

question et identifier quelques sites pilotes volontaires pour mettre en place une évaluation complète des risques climatiques et des pistes d'amélioration. Au-delà de la dimension d'adaptation aux risques climatiques, il s'agit d'être attentif à la contribution du patrimoine au changement climatique (impact du tourisme, notamment sur les tronçons les plus empruntés, utilisation de matériaux locaux, certifiés et durables dans la restauration des bâtiments, mise en commun des ressources et moyens pour créer des économies d'échelle...). L'AFCC accompagne ces sites pilotes tout au long de ce processus, en mettant au point une méthodologie propre et en encourageant la transversalité entre les services (notamment PNR) pour identifier des points de convergence communs (observatoire photographique, relevés de la biodiversité le long des tronçons...) et renforcer le partage des connaissances et bonnes pratiques.

2. Sensibiliser les acteurs agissant sur le bien

L'AFCC sensibilise les gestionnaires à ces thématiques afin de maîtriser le discours et de le diffuser de la bonne manière aux visiteurs et cheminants : sobriété énergétique, recyclage, partage de valeurs, produits locaux, végétalisation, lutte contre la pollution lumineuse..., par le biais de rencontres et formations. Elle se rapproche de l'Association des biens français du patrimoine mondial et des autres biens pour partager des expériences et mutualiser des outils et des supports (exposition sur la thématique du Patrimoine mondial face au changement climatique...).

Pilote(s)

AFCC, gestionnaires de composantes

Partenaire (s)

Etat (DRAC, DREAL, DDTM), Universités, ABFPM, PNR, experts

Calendrier

Actions	Déjà fait	2023	2024	2025	2026	2027
I. 2. c Amélioration de la prise en compte du changement climatique dans la gestion des composantes du bien						
Réalisation d'une évaluation des risques sur le patrimoine par des composantes volontaires et identification d'une méthode		Etude des résultats du rapport périodique	Identification composantes volontaires et planification, recherche de fonds	Période d'évaluation des risques		Restitution et identification d'une méthode
Information auprès des composantes du risque sur le patrimoine lié au changement climatique		Documentation (sensibilisation, guide pratique pour l'évaluation...)	Rubrique dédiée sur le site Internet			Retour et identification de nouvelles composantes
Mise en place de nouveaux critères pour les programmes de développement de l'itinérance (Charte accueil, communes haltes...) / développement d'un nouveau programme						
Information auprès du public du risque sur le patrimoine lié au changement climatique, des bonnes conduites		Documentation, préfiguration d'une exposition	Création et diffusion d'une exposition sur le lien entre changement climatique et patrimoine (mondial)			
		Documentation à destination du grand public, installation de panneaux d'interprétation identifiant les bonnes conduites, notamment sur les tronçons de sentier				

Financement

Temps agent, production de documentations

Indicateurs de réalisation

- Taux de réponse du rapport périodique sur la thématique du changement climatique
 - Nombre de documents créés et diffusés
- Taux d'occurrence de la problématique du changement climatique dans les documents produits, évènements, les dispositifs de médiation...
- Nombre de réunions de sensibilisation

Indicateurs de résultat

- Meilleure résilience et connaissance des composantes face aux dangers du changement climatique
- Sensibilisation croissante de l'impact du changement climatique sur le patrimoine
- Premières actions d'adaptation et d'atténuation du changement climatique à l'échelle des composantes

Territoire d'impact

Ensemble du Bien



Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en 1998



Agence française des chemins de Compostelle

II.1.a

Axe stratégique :

Connaître et diffuser la connaissance sur le bien

Objectif opérationnel :

Améliorer la connaissance du bien

Action :

Animation du conseil scientifique et rencontres itinérantes

Enjeux et objectifs

- Contribuer à un état des lieux de la connaissance
- Apporter une expertise sur tout sujet scientifique en relation avec la préservation de la valeur universelle exceptionnelle du bien
- Assurer une veille permanente sur la préservation et l'état de conservation du bien
- Encourager le développement de nouvelles recherches auprès de spécialistes, susciter des travaux d'études auprès des étudiants
- Faciliter la diffusion des connaissances

Contexte

L'AFCC a créé un conseil scientifique en 2017, renouvelé en mars 2022. Il est constitué de 17 membres, dont trois membres du Comité international des experts du chemin de Saint-Jacques (Galice), un espagnol, un italien et un allemand. Il est pluridisciplinaire : historiens, historiens de l'art, géographes, anthropologue, chercheur en sciences de la communication ou de gestion, médiateur, journaliste écrivain, artiste (tous issus de plusieurs universités ou centres de recherches) et de quatre partenaires associés, relai avec les associations de terrain et les chercheurs érudits. Il se compose de deux collèges : le premier se concentre sur la gestion patrimoniale du bien (connaissance historique, artistique et architecturale, conservation, restauration) et le second sur les pratiques liées au pèlerinage (pèlerins, publics, médiation et développement, valorisation).

Depuis son installation, le conseil scientifique s'est réuni plusieurs fois. Il a largement participé à la connaissance du Bien Unesco et à la production de contenus scientifiques et culturels (publication de fiches synthétiques sur le thème du pèlerinage, bibliographie scientifique, conférences). Des manifestations scientifiques ont été organisées en 2018 à l'occasion des 20 ans de l'inscription du Bien (12 colloques ou journées d'études). La même année, l'AFCC et les Éditions Gelbart ont publié le beau-livre « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France, patrimoine de l'humanité », auquel ont contribué plusieurs de ses membres.

Le conseil scientifique a été sollicité dans le cadre de la rédaction du plan de gestion.

Contenu

1. Poursuivre et diffuser le travail de production de contenus, augmenter la visibilité du Conseil scientifique

L'AFCC envisage de réunir le conseil scientifique deux fois par an en alternant visioconférence et présentiel dans le cadre de rencontres itinérantes.

Ces temps de travail doivent favoriser le partage, faire émerger de nouveaux sujets de recherche et permettre de suivre la mise en œuvre du plan de gestion en apportant une expertise sur les projets.

Les rencontres itinérantes en présentiel sont l'occasion de découvrir les composantes du bien et d'organiser des temps de visite ou de conférences pour le grand public.

Les communications et conférences des membres du conseil scientifique peuvent être enregistrées et diffusées notamment auprès des adhérents de l'AFCC, des étudiants et du grand public, ou encore publiées dans des revues ou des ouvrages collectifs.

L'AFCC cherche également à accroître la visibilité du conseil scientifique et de ses travaux, en participant à des événements, comme les Nuits européennes des chercheurs, et en poursuivant l'organisation de conférences grand public.

2. Intensifier la coopération entre le conseil scientifique, l'AFCC, les experts et les référents territoriaux

Le recours au conseil scientifique doit être systématisé pour toute question ou initiative liée à ses compétences, notamment lors de la production de contenus par l'AFCC et les gestionnaires des composantes. L'AFCC informe les référents des composantes de l'existence et du rôle du conseil scientifique. Elle édite un annuaire présentant les membres et leurs spécialités. Elle veille à faire remonter les problématiques locales (conservation, valorisation...) qui peuvent, le cas échéant, solliciter l'expertise du conseil scientifique.

Pilote(s)

AFCC

Partenaire (s)

Etat (DRAC : subvention)

Calendrier

Actions	Déjà fait	2023	2024	2025	2026	2027
II.1.a Animation d'un Conseil scientifique et organisation de rencontres interdisciplinaires itinérantes						
Organisation des rencontres itinérantes		Organisation et animation des rencontres itinérantes (annuelles)				
Augmentation de la visibilité extérieure du CS				Participation aux Nuits européennes des chercheurs		
Meilleure inscription du CS dans le réseau	Renouvellement CS	Production de documentation	Soutien régulier et systématisé du CS pour des questions spécifiques des composantes dans le cadre de la mise en place de leurs plans de gestion			

Financement

Temps agent, défraiement membres du CS, organisation des rencontres annuelles, édition des actes

Indicateurs de réalisation

- Nombre de réunions physiques et virtuelles par an et évaluation de la participation du public
- Diversité des sujets abordés ou des chercheurs impliqués
- Réalisation d'un compte rendu diffusé à l'ensemble du réseau
- Nombre de publications du conseil scientifique et en appui des publications des composantes
- Participation des membres du conseil scientifique à des conférences, des manifestations scientifiques ou des évènements grand public
- Production et diffusion d'une liste de sujets de recherche potentiels

Indicateurs de résultat

- Diversité des disciplines représentées au sein du Conseil scientifique
- Représentation géographique de différentes universités au sein du Conseil scientifique
- Assiduités des membres : nombre de participations aux réunions par membre
- Implication des membres dans la mise en œuvre du plan de gestion
- Déclenchement d'actions concrètes nouvelles : projets collectifs de recherche, colloques, thèses

Territoire d'impact

Ensemble du Bien et au-delà (acteurs professionnels et grand public)



Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en 1998



Agence française des chemins de Compostelle

II.1.b

Axe stratégique :

Connaître et diffuser la connaissance sur le bien

Objectif opérationnel :

Améliorer la connaissance du bien

Action :

Partenariats avec des établissements d'enseignement supérieur et création de bourses de recherche

Enjeux et objectifs

- Renforcer la connaissance du bien en suscitant de nouveaux travaux de recherche
- Encourager les étudiants à s'intéresser au bien
- Créer un réseau d'universités partenaires autour de la thématique jacquaire

Contexte

Plusieurs universités et centres de recherche sont partenaires de l'Agence :

- L'Université Paul Valéry à Montpellier, à travers le Master Sciences humaines et sociales, mention Patrimoine & Musées, et un diplôme universitaire « Initiation à l'étude des patrimoines ».

- L'Université Toulouse Jean Jaurès, à travers deux unités de recherche mobilisées dans le suivi scientifique des plans de gestion et plus généralement de la thématique jacquaire :

- Le LISST (Laboratoire Interdisciplinaire Solidarités, Sociétés, Territoires) est une unité de recherche en Sciences Humaines et Sociales qui aborde un vaste champ d'études, associant géographes, sociologues, anthropologues, économistes ou sociologues pour comprendre les dynamiques d'évolution de la société, en particulier en espace rural.
- Le FRAMESPA (France, Amériques, Espagne, Sociétés, Pouvoirs, Acteurs) est une unité de recherche du CNRS. Il rassemble des historiens médiévistes, modernistes et contemporanéistes, des archéologues, des historiens de l'art, des civilisationnistes...

Au-delà de ces partenariats, l'AFCC entretient un dialogue avec plusieurs autres universités et centres de recherche :

- L'Institut Supérieur du Tourisme de l'Hôtellerie et de l'Alimentation (ISTHIA), installé à Foix, développe des formations de haut niveau aux métiers du tourisme. Il apporte son appui aux formations de l'AFCC et l'AFCC partage son expérience avec ses étudiants.

- Ecole de commerce de Pau qui a co-piloté, avec l'AFCC, les Journées d'étude à Oloron-Ste-Marie en 2022. Ces réunions ont fait figure de prototype pour de futures rencontres entre les composantes et les membres du Conseil scientifique (voir action II.1.a « Animation d'un Conseil scientifique et rencontres itinérantes »).

- l'Institut du droit de l'Espace, des territoires, de la culture et de la communication (IDETCOM) de l'université Toulouse 1 Capitole qui réunit des juristes et des sociologues.

- En participant à des projets européens, l'AFCC s'est rapprochée de plusieurs universités européennes. Parmi elles :

- Universidade do Minho (Portugal), Università per Stranieri di Perugia (Italie) pour le projet CompostEVA ;
- CUT (Chypre), UNINOVA (Portugal) avec Impactour ;

- Université de Bologne (Italie) pour Ruritage ainsi que plusieurs autres universités en Europe.

Des contacts sont pris avec des enseignants de l'Université de Santiago de Compostela et de l'Escola Superior de Educaçao de Porto.

Contenu

1. Renforcer les partenariats existants

L'AFCC s'appuie sur les universités partenaires afin de susciter des travaux de recherche, notamment des études monographiques de composantes afin d'améliorer la connaissance du bien, ou encore des projets collectifs.

Elle peut co-organiser ou participer à des séminaires liés aux thématiques du pèlerinage, de l'itinérance, du patrimoine mondial ou encore proposer des expositions.

2. Créer de nouveaux partenariats en France et en Europe

L'AFCC envisage de développer de nouveaux partenariats avec des universités françaises auxquelles sont rattachés certains membres du conseil scientifique dans la perspective de former les étudiants notamment aux enjeux du patrimoine mondial, d'encourager des projets collectifs et des programmes de recherche dans différentes disciplines.

L'AFCC souhaite poursuivre les coopérations initiées avec plusieurs universités européennes autour des sujets du tourisme culturel, du patrimoine comme levier de développement des territoires ruraux... Elle identifie plusieurs associations européennes d'universités comme l'alliance UNITA (mobilité des étudiants, stages internationaux), UNAEUROPA (projet de doctorat spécialisé sur le patrimoine culturel européen), DYCLAM+ (Dynamics of Cultural Landscape, Heritage and Memory and conflictualities) avec qui elle envisage des contacts.

3. Proposer des bourses de recherche

L'AFCC sollicite le conseil scientifique afin d'identifier des travaux de recherche prioritaires et d'établir des critères d'attribution de bourses en privilégiant les travaux de recherche transversaux, favorisant les collaborations entre plusieurs disciplines, et permettant d'analyser les chemins de Compostelle d'un œil neuf et contemporain (dans une perspective historique, artistique et culturelle, environnementale, sportive, touristique, sociologique, de développement local, ...).

Elle se rapproche du Ministère de l'Enseignement supérieur pour étudier les modalités d'accompagnement, notamment financier, du Ministère de la culture, qui, chaque année propose une bourse de recherche aux étudiants de M1, M2 et doctorants sur des thèmes liés au patrimoine : Monuments historiques, archéologie et inventaire général du patrimoine. Cette dernière thématique pourrait par exemple compléter la fiche action II.1.c « Inventaire du patrimoine des composantes, en particulier les tronçons de sentier ». De nombreuses Régions proposent des allocations de recherche pour des doctorants, à la condition d'effectuer la thèse dans une des universités de leurs territoires (Occitanie, Bourgogne-Franche-Comté, Ile-de-France, Centre-Val-de-Loire...).

Enfin, l'AFCC peut solliciter la Fondation des Sciences du Patrimoine, qui chaque année finance plusieurs thèses sur la thématique de la préservation patrimoniale et de sa diffusion (voir fiche action IV.1.a "Coopération nationale").

Pilote(s)

AFCC

Partenaire (s)

Universités, Régions, Etat (Ministère de l'enseignement supérieur, Ministère de la culture), Union Européenne (Horizon 2020)

Calendrier

Actions	Déjà fait	2023	2024	2025	2026	2027
II.1.b Poursuite de la mise en place de conventions de partenariat avec des établissements d'enseignement supérieur et création de bourses de recherche (mémoires ou thèses)						
Séminaires proposés aux étudiants en patrimoine, tourisme, aménagement du territoire...				Dispension de séminaires		
Nouveaux partenariats universitaires			UNITA, UNAEUROPA, DYCLAM+			
Création de bourses de recherche		RDV Ministère enseignement sup., Ministère de la culture, Fondation des sciences du patrimoine, Régions	Lancement des programmes des bourses de recherche			

Financement

Temps agent, bourses de recherches (subventions Etat, Régions, fondations, UE)

Evaluation

Indicateurs de réalisation

- Création d'une liste prévisionnelle des sujets de recherche potentiels
- Création d'un dispositif de bourses, de critères d'attribution, sécurisation des financements
- Définition de modalités d'attribution des bourses
- Conventions de partenariat avec des universités
- Intégration d'un module portant sur le Patrimoine mondial et le bien dans les licences et masters des universités partenaires

Indicateurs de résultat

- Nombre de bourses allouées
- Nombre et liste des mémoires et thèses soutenus
- Nombre et liste des mémoires et thèses publiés
- Restitutions régulières auprès des composantes de l'avancement des travaux universitaires
- Liste des autres travaux et partenariats universitaires engagés
- Nombre d'étudiants ayant bénéficié du module PM

Territoire d'impact : Ensemble du Bien



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Chemins de Saint-Jacques-
de-Compostelle en France
inscrits sur la Liste du
patrimoine mondial en 1998



Agence française
des chemins
de Compostelle

II.1.c

Axe stratégique :

Connaître et diffuser la connaissance sur le bien

Objectif opérationnel :

Améliorer la connaissance du bien

Action :

Inventaire du patrimoine des composantes du bien, en particulier les tronçons de sentier

Enjeux et objectifs

- Dresser un inventaire du patrimoine présent sur les différents tronçons inscrits
- Dresser un inventaire du patrimoine présent dans et autour (zones-tampon) des monuments inscrits (en relation avec le patrimoine jacquaire ou lié au pèlerinage) pour les composantes volontaires
- Rendre compte de l'évolution des composantes paysagères et urbaines le long des tronçons et dans les zones tampons, en lien avec l'observatoire photographique (voir fiche action I.1.c « Création et animation d'un observatoire photographique des paysages des tronçons de sentier inscrits ») et s'appuyer sur cet inventaire comme fondement pour des futures politiques de conservation, restauration et valorisation

Contexte

A ce jour, toutes les composantes ne bénéficient pas d'un inventaire exhaustif et aucun recensement n'a été mené. En outre, aucune forme de cohérence, d'unité méthodologique ou graphique n'a été mise en place. Au-delà du bien, c'est la thématique jacquaire dans son ensemble qui ne dispose pas d'inventaires scientifiques publics ni de démarche structurée ou systématisée d'enquête. Les travaux existants sont dispersés, méconnus ou relevant des initiatives associatives non reliées à des équipes universitaires.

Concernant les tronçons de sentier inscrits, seul un a mis au point un inventaire exhaustif du patrimoine architectural, selon une méthode propre (T7). Il convient de s'inspirer de cette méthode pour l'appliquer aux autres tronçons en l'adaptant à l'analyse paysagère.

Contenu

1. Réaliser un bilan des inventaires existants

L'AFCC sollicite les services régionaux de l'inventaire afin d'identifier les composantes qui ont déjà fait l'objet d'un inventaire et de produire un premier état des lieux. Ce bilan est partagé avec l'ensemble des référents des composantes inventoriées, le conseil scientifique, notamment au cours des journées de rencontres interdisciplinaires (voir fiche action II.1.a "Animation d'un Conseil scientifique et rencontres itinérantes"). A partir de ce bilan, l'AFCC et les SRI établissent des priorités thématiques et géographiques afin de poursuivre et d'étendre le travail d'inventaire à l'échelle du bien.

2. Élaborer une méthode commune

Pour avancer vers un inventaire commun et cohérent, l'AFCC et les SRI volontaires proposent, en cohérence avec les nomenclatures existantes, un modèle de fiche.

3. Programmer un calendrier des campagnes d'inventaires

L'AFCC et les SRI incitent les gestionnaires des composantes à engager des campagnes d'inventaire qui peuvent être étendues à l'échelle des zones tampon.

4. Prioriser les tronçons de sentier inscrits

L'AFCC et les gestionnaires des 7 tronçons de sentier de la Via Podiensis établissent un recensement du patrimoine à l'échelle des zones de sensibilité paysagère, à partir d'une définition commune et élargie du patrimoine vernaculaire, en incluant une pluridisciplinarité d'acteurs pour réaliser un inventaire le plus exhaustif possible (voir fiche-action de l'étude *Chemins faisons*).

5. Valoriser les inventaires

Les inventaires réalisés peuvent faire l'objet d'une valorisation dans le cadre de conférences, de visites, de publications (cf fiche II.2.b).

Pilote(s)

AFCC, Services régionaux de l'inventaire

Partenaire (s)

Conseils départementaux, parcs naturels régionaux, collectivités territoriales, associations, conseil scientifique du bien, universités

Calendrier

Actions	Déjà fait	2023	2024	2025	2026	2027
II.1.c Inventaire du patrimoine des composantes, notamment les tronçons de sentier						
Préfiguration		RDV ac Services régionaux de l'inventaire, identification des composantes volontaires, des composantes bénéficiant d'un inventaire...)				
Campagnes			Campagnes d'inventaire			Restitution devant les autres composantes
Assistance dans le processus pour les composantes volontaires		Réalisation de documents d'aide à l'analyse				

Financement

Temps agent + frais liés aux éventuels moments de rencontre

Evaluation

Indicateurs de réalisation

- Bilan des inventaires existants / composantes
- Création d'une conférence annuelle des SRI
- Convention avec les SRI

- > Elaboration d'une fiche commune avec les SRI, diffusion, inventaire
- > Nombre de composantes volontaires

Indicateurs de résultat

- > Valorisation des fiches d'inventaire via GeoCompostelle
- > Mise à disposition de la documentation constituée afin de servir d'outil à la recherche et à la valorisation touristique
- > Nombre de projets de sauvegarde déclenchés par la meilleure connaissance des éléments remarquables du patrimoine

Territoire d'impact

Tronçons de sentier inscrits et autres composantes volontaires



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Chemins de Saint-Jacques-
de-Compostelle en France
inscrits sur la Liste du
patrimoine mondial en 1998



Agence française
des chemins
de Compostelle

II.2.a

Axe stratégique :

Connaître et diffuser la connaissance sur le bien

Objectif opérationnel :

Diffuser la connaissance sur le bien

Action :

Organisation de colloques, publications, réalisation d'un web-documentaire

Enjeux et objectifs

- Solliciter des chercheuses et chercheurs spécialisés sur les thématiques jacquaires pour transmettre au grand public leurs savoirs et sensibiliser les habitants, cheminants et visiteurs
- Publier des actes scientifiques permettant d'améliorer la connaissance du bien et de nourrir les discours des acteurs du bien
- Favoriser la connaissance du bien et de ses composantes

Contexte

L'AFCC a encouragé de nombreuses rencontres sur la connaissance du phénomène jacquaire passé et actuel et de manière interdisciplinaire :

- lors des 20 ans de l'inscription au Patrimoine Mondial, avec l'animation en octobre 2018 d'un colloque international « Patrimoine, territoires, historicité » à Toulouse/Cahors, qui a réuni sur trois jours plus de 200 de participants. L'AFCC a soutenu l'organisation d'évènements scientifiques à l'échelle locale (Amiens, Condom, Mont-Saint-Michel, Saint-Gilles, Saint-Guilhem-le-désert, Oloron) ou d'érudition (Saint-Léonard-de-Noblat, La Romieu) ;
- dans le cadre des saisons culturelles lancées en 2018, des tournées de conférences sont organisées sur différents sujets liés à la thématique jacquaire. En 2021, plus de 20 conférences ont été organisées.
- les rencontres d'Oloron-Sainte-Marie organisées en juin 2022 ;
- une série de conférences croisant la thématique jacquaire avec les vins du Sud-Ouest.

En librairie, les études sont moins nombreuses que la masse des récits et témoignages des expériences vécues par les néo-pèlerins. Ceci concourt à la notoriété des chemins dans leurs valeurs humaines mais pas nécessairement à la connaissance du patrimoine et de l'histoire du pèlerinage.

Contenu

1. Proposer un rendez-vous scientifique bisannuel

L'Agence et le conseil scientifique proposent l'organisation de journées d'études itinérantes sur les composantes, tous les deux ans, en partenariat pour chaque édition avec une université ou un centre de recherche. Ces rencontres sont l'occasion de diffuser des connaissances actualisées, de soulever des questionnements et des perspectives de recherche. Elles croisent des approches académiques, des recherches érudites, des témoignages d'acteurs, notamment d'élus, de professionnels et d'habitants porteurs de mémoires sur les composantes. Un appel à participation est lancé suffisamment en amont pour identifier les territoires d'accueil partenaires.

2. Diffusion des connaissances

Deux vecteurs de diffusion sont envisagés :

- l'enregistrement des conférences et des journées d'études et une diffusion sur la chaîne Youtube de l'Agence, avec un lien sur le site dédié au bien ;
- la réalisation d'une publication périodique (périodicité à préciser, en lien avec l'organisation des journées d'études), sous le format d'une revue de vulgarisation scientifique sur le bien, à destination des chercheurs comme du grand public. Le sommaire doit être défini avec les membres du Conseil scientifique.

La mise en valeur d'une ou plusieurs composantes du Bien est envisagée dans chaque numéro. Le contenu peut ensuite être exploité comme base pour la rédaction des monographies des différentes composantes (voir fiche action II.2.b « Accompagnement des collectivités dans la mise en place de projets d'interprétation, de valorisation, de médiation et signalétique patrimoniale »).

3. Réalisation d'une web série sur les composantes du bien

Réalisation d'une websérie qui, après quelques éléments introductifs sur le bien en général, décline l'ensemble des composantes, de manière égale (10-20 minutes chacune).

Se rapprocher d'Arte, qui exploite déjà ce format et produit une série « Les 50 ans de la Convention mondiale du Patrimoine Mondial de l'UNESCO » (à ce jour, 4 biens sont représentés par des documentaires de 50 minutes chacun : Arles, la côte Amalfitaine, Aix-la-Chapelle et Tallinn).

Étudier la faisabilité du projet et les pistes de coproduction et de financement (CNC, PROCIREP, mécénat...).

Pilote(s)

AFCC

Partenaire (s)

Universités, conseil scientifique, gestionnaires de composantes

Calendrier

Actions	Déjà fait	2023	2024	2025	2026	2027
II.2.a Organisation de colloques, édition d'actes et accompagnement aux publications, réalisation d'un documentaire / d'une websérie sur Compostelle et son inscription PM à travers ses composante						
Animation et organisation des rencontres bisannuelles	Lancement des "Journées annuelles" à Oloron-Ste-Marie	Organisation d'un cycle de conférences pour les 25 ans	Organisation et animation des rencontres itinérantes (bisannuelles)			
Politique d'édition		1re édition transnationale (Espagne) pour les 25 ans	Poursuite de la revue périodique			
Réalisation d'une web série		Prise de contact avec ARTE et d'autres maisons de production , recherche de financement	Tournage (diffusion pour 2028?)			

Financement

Défraiements, locations d'espaces, supports de communication
Coût des publications, de la web-série (production, diffusion)

Evaluation

Indicateurs de réalisation

➤ Animation de rencontres interdisciplinaires biennales

- Nombre de conférences et de participants aux conférences
- Nombre et diversité des publications accompagnées
- Diffusion travaux conseil scientifique, diffusion géographique
- Réalisation et mise en ligne de la websérie

Indicateurs de résultat

- Mesurer la diffusion de chaque support
- Maintien du nombre de conférences biennales dans le temps
- Nombre de vues / diffusion de la websérie
- Retombées média de la websérie

Territoire d'impact

Ensemble du Bien



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Chemins de Saint-Jacques-
de-Compostelle en France
inscrits sur la Liste du
patrimoine mondial en 1998



Agence française
des chemins
de Compostelle

II.2.b

Axe stratégique :

Connaître et diffuser la connaissance sur le bien

Objectif opérationnel :

Diffuser la connaissance sur le bien

Action :

Accompagnement des collectivités dans la mise en œuvre de projets de médiation et formation des médiateurs du bien

Enjeux et objectifs

- Déterminer les contenus et les modalités pour donner au grand public les clés de lecture des richesses patrimoniales des composantes et de la Valeur universelle exceptionnelle du bien
- Raconter et faire découvrir ce patrimoine de manière cohérente et homogène
- Déterminer et partager des principes, des contenus et des messages communs

Contexte

Les outils et les supports de médiation et d'interprétation ne sont pas toujours existants et accessibles aux habitants ou visiteurs. Quand ils existent, ils manquent de cohérence tant en termes de niveau d'information que de lisibilité de l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Pour les tronçons, les différents diagnostics réalisés dans le cadre de l'étude « Chemins Faisons » révèlent une visibilité de l'appartenance à l'Unesco des sentiers complexifiée par une signalétique fortuite, une superposition des récits et une absence de coordination commune sur les règles à appliquer pour y remédier.

Pour pallier ces difficultés, l'AFCC a produit plusieurs documents qu'elle met à disposition sur son site Internet. Ces contenus permettent de rappeler les différentes normes et conseils à suivre dans l'implantation de dispositifs d'information. La mise à disposition de ces différentes sources d'information a pour objectif l'harmonisation des outils de médiation, d'interprétation et de signalétique. L'application de ces documents permet de proposer un socle commun aux différentes initiatives émanant des collectivités territoriales.

Au-delà des dispositifs de médiation, la méconnaissance par les médiateurs des composantes et l'approximation de certains discours sur le bien et les enjeux de l'inscription impliquent de proposer des contenus « prêts à l'emploi » et d'organiser des sessions de formation.

Contenu

1. Poursuivre la réalisation et la diffusion de contenus

Préparer des contenus prêts à l'emploi sur des concepts-clés généraux et communs aux composantes (Valeur universelle exceptionnelle, patrimoine mondial, histoire du pèlerinage et résonance actuelle...).

Diffuser ces documents sur le site Internet dédié au bien.

2. Améliorer la lisibilité des différents supports d'information

Les supports d'informations générales et d'identification - plaques, clous, charte graphique, logo de marque... - continuent à être mis en œuvre pour distinguer les composantes du bien dans l'ensemble jacquaire, les ensembles patrimoniaux locaux ou les itinéraires pédestres.

L'AFCC incite les communes à poser les clous « Patrimoine mondial ». Il existe un cahier des charges. Les clous ont une fonction de jalonnement pour conduire vers la composante ou marquer le patrimoine mondial dans un espace urbain.

L'AFCC accompagne les collectivités pour un bon usage de l'emblème du patrimoine mondial et pour la conception de contenus de médiation qualifiés (dispositifs de signalétique, expositions ou publications) en insistant dans le discours sur la contribution des composantes à la Valeur universelle exceptionnelle du bien.

3. Conserver l'aspect immersif des tronçons de sentier inscrits

Dans les projets de signalétique d'interprétation et de médiation, l'AFCC veille à ne pas surcharger les dispositifs et les informations et à privilégier des contenus et des matériaux communs avec toutefois une adaptation nécessaire en fonction de l'environnement local.

L'AFCC et les gestionnaires territoriaux mettent en place un système de veille pour lutter contre la signalisation sauvage et commerciale, interdite sur les sentiers.

4. Former des médiateurs

Sur le modèle de la formation de l'ABFPM, l'AFCC propose des formations pour sensibiliser les médiateurs, guides-conférenciers, élus et agents des collectivités, à la compréhension du bien et aux enjeux de gestion. Ces formations sont l'occasion de partager les expériences et initiatives, d'échanger sur les bonnes pratiques à diffuser. Elles sont également l'occasion de constituer un réseau de médiateurs.

Si les ateliers peuvent être organisés en visioconférence, l'AFCC prévoit une rencontre annuelle sur un site qui utilise la médiation dans son projet de valorisation de la composante (voir fiche action 0.2.a. "Création d'espace d'échanges et partage d'expérience à destination des gestionnaires de composantes").

5. Développer la collection de monographies sur les 78 composantes

En collaboration avec la DRAC Hauts de France, l'AFCC a lancé une collection de 78 monographies visant à présenter le bien français, la composante locale dans son histoire et ses caractéristiques, dans la perspective de son apport à l'ensemble inscrit. La monographie présente également des éléments d'information sur l'Unesco et la convention du patrimoine mondial. La monographie est réalisée dans la charte graphique du bien. Elle est destinée à la vulgarisation vers le grand public. L'AFCC mobilise ses ressources et le cas échéant le conseil scientifique pour apporter le concours nécessaire aux propriétaires ou leurs opérateurs pour la création et la diffusion des monographies.

Pilote(s)

AFCC pour la production de discours d'interprétation, de mise à disposition de ressources.

AFCC pour le pilotage et l'animation du réseau des médiateurs, pour la diffusion de documents.

Collectivités pour la mise en œuvre des projets de médiation.

Partenaire (s)

Collectivités territoriales, en fonction de leurs compétences propres.

Offices de tourisme et services de médiation

Membres du conseil scientifique du bien et chercheurs des organisations scientifiques partenaires

Calendrier

Actions	Déjà fait	2023	2024	2025	2026	2027
II.2.b Accompagnement des collectivités dans la mise en place de projets d'interprétation, de valorisation, de médiation et signalétique patrimoniale et mise en place d'une formation des médiateurs du bien						
Formation des médiateurs (cf. 0.2.a)		Lancement	Réunions tous les deux mois d'un département différent			
Production de documents	Production d'infos (signalétique, interprétation)	Production de documents à destination des médiateurs et offices de tourisme				

Financement

Temps agent. Production de documents d'informations auprès des médiateurs.

Evaluation

Indicateurs de réalisation

- Nombre de composantes dotés de dispositifs de médiation (espace dédié, outils numériques, signalétique d'interprétation)
- Nombre de composantes disposant d'une monographie/78
- Valoriser les composantes qui suivent la charte graphique de l'AFCC avec nouvelle signalétique

Indicateurs de résultat

- Taux de support et de signalétique composantes
- Tirage diffusion des monographies

Territoire d'impact

Ensemble du Bien



• Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en 1998



Agence française
des chemins
de Compostelle

II.2.c

Axe stratégique :

Connaître et diffuser la connaissance sur le bien

Objectif opérationnel :

Diffuser la connaissance sur le bien

Action :

Action éducative et outils pédagogiques

Enjeux et objectifs

- Sensibiliser les enfants et les jeunes à la Valeur universelle exceptionnelle du bien
- Susciter l'implication des jeunes
- Faciliter la compréhension du bien grâce à des outils didactiques innovants et ludiques

Contexte

L'AFCC recense les ressources et initiatives proposées par les gestionnaires des composantes et les valorise sur son site Internet (espace professionnels/pédagogie) : parcours et outils pédagogiques (livrets, mallettes pédagogiques), réalisations. Elle met à disposition de nombreuses ressources, notamment à destination des enseignants pour promouvoir dans leur classe les thématiques de l'Unesco, de la convention du patrimoine mondial et du bien.

Depuis 2016, l'AFCC anime le prix du Patrimoine Mondial en Occitanie. Ce concours scolaire invite les élèves à la découverte des sites du patrimoine mondial.

Contenu

1. Impliquer les établissements scolaires dans des projets éducatifs

L'AFCC poursuit le Prix du patrimoine mondial en partenariat avec les gestionnaires de bien en Occitanie. Elle réfléchit à son élargissement à d'autres régions en lien avec l'Association des biens français du patrimoine mondial (ABFPM). Elle veille à mieux diffuser l'information pour augmenter le nombre de participants.

En appui du concours, l'AFCC met à disposition des ressources pour les enseignants, adaptées en fonction des cycles : livret, bibliographie, séquences pédagogiques.

L'AFCC et l'Etat veillent à mieux valoriser les réalisations dans le cadre d'une exposition itinérante et de temps forts dans les établissements scolaires.

2. Recenser et proposer des ressources et des outils ludiques et didactiques

L'AFCC poursuit le recensement et la diffusion des ressources et outils produits par les composantes. Elle encourage les autres composantes à développer une offre éducative et met à disposition des contenus (éléments de langage, iconographie, suggestions de séquences pédagogiques...).

L'AFCC et les gestionnaires volontaires envisagent la production de contenus et d'outils pédagogiques : jeux de société, suite du projet CompostEVA (programme européen Erasmus+, premier module réalisé avec la Ville de Toulouse).

Dans une optique ludique et pour inciter à découvrir les sites sur le terrain, l'AFCC réfléchit à mobiliser l'outil Géocaching à l'image des applications Terra Nova ou Baludik.

En lien avec les formations en médiation et valorisation des patrimoines de l'Université Paul Valéry à Montpellier, il est étudié la possibilité d'actions de médiation des patrimoines et paysages construite par les étudiants et destinées aux scolaires.

Pilote(s)

AFCC

Partenaire (s)

Composantes, DRAC, Ministère de l'Éducation Nationale, FFACC

Calendrier

Actions	Déjà fait	2023	2024	2025	2026	2027
II.2.c Action éducative et pédagogique						
Poursuite action avec les écoles	Animation prix du Patrimoine mondial	Poursuite Prix du patrimoine mondial				
Amélioration de l'offre éducative	Livrets	Mise à jour livrets pédagogiques	Nouveaux livrets pédagogiques			
Amélioration de l'offre pédagogique					Recensement Géocaching	Jeux de société

Financement

Temps agent, création de jeux de société, mise à disposition d'un enseignant ou d'une équipe de pédagogues

Évaluation

Indicateurs de réalisation

- Élargissement à l'échelle nationale du Prix du Patrimoine mondial d'Occitanie
- Nombre de professeurs relais
- Constitution d'un dossier de l'enseignant
- Mallette pédagogique intégrant des outils co-élaborés avec le Ministère de l'Éducation nationale.
- Tirage national du jeu de société qui pourrait bénéficier à l'ensemble du réseau.
- Création d'un contrat local d'éducation artistique et culturelle Chemins de Saint-Jacques / Patrimoine mondial clé en main
- Mise en commun d'outils pédagogiques accessibles et faciles à mettre en œuvre (à produire, à imprimer soi-même) sur la VUE du bien, à adapter ensuite à chaque composante

Indicateurs de résultat

- Nombre d'enfants ayant bénéficiés des outils et animations
- Nombre de CLEA mobilisés
- Taux de composantes intégrant le Patrimoine mondial et le bien 868 dans leur offre éducative et pédagogique /78

Territoire d'impact

Écoles, collèges et lycées situés sur l'ensemble du Bien



Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en 1998



Agence française des chemins de Compostelle

III.1.a

Axe stratégique :

Développer le bien, ses composantes, leurs territoires et communiquer

Objectif opérationnel :

Améliorer la connaissance des publics et de leurs attentes

Action :

Observation des fréquentations sur les chemins et les composantes

Enjeux et objectifs

- Améliorer la connaissance des flux sur les chemins et les composantes du bien afin d'orienter les politiques et actions à mettre en place
- Prévenir les risques de surfréquentation qui peuvent impacter fortement les territoires concernés et nuire à la qualité de l'expérience

Contexte

Le nombre de cheminants reçus à Saint-Jacques-de-Compostelle n'a cessé d'augmenter depuis les années 1980 pour atteindre près de 350 000 personnes en 2019 (contre 3 500 en 1988). Sur les chemins en France, la fréquentation est moins importante et les flux se concentrent en grande partie sur la Via Podiensis (GR®65), l'itinéraire de randonnée pédestre le plus anciennement aménagé. Environ 20 000 cheminants sont comptabilisés au départ du Puy-en-Velay.

Les données concernant les fréquentations sont peu nombreuses et très hétérogènes. Elles proviennent d'associations, d'offices de tourisme, d'hébergeurs, de sites patrimoniaux, de compteurs...

Encore peu de territoires disposent de compteurs.

L'AFCC a initié la création d'un observatoire national des chemins de Compostelle avec ses partenaires touristiques et associatifs. Elle a créé une plateforme Eco-Visio sur laquelle sont versées les données d'une vingtaine d'éco-compteurs appartenant pour la plupart à des collectivités locales. Les compteurs sont principalement positionnés sur la Via Podiensis.

A partir des informations qu'elle recueille, l'AFCC publie des notes de conjoncture chaque année.

Face à une croissance de l'intérêt pour les chemins de Compostelle et la pratique de l'itinérance en particulier, au risque de surfréquentation sur certains tronçons de la Via Podiensis et composantes du bien, à la nécessité de mieux connaître les flux sur les autres chemins en France et sur les composantes, il est nécessaire de poursuivre et d'élargir le déploiement d'une méthodologie commune de recueil et production de données pour mesurer l'impact sur le patrimoine et les milieux naturels, les retombées économiques pour les territoires.

Contenu

1. Sensibiliser les acteurs à la nécessité de recueillir des données

Organiser, une fois par an, une réunion avec les différents partenaires touristiques, dont les gestionnaires et propriétaires de composantes afin de les sensibiliser à l'importance du recueil et du partage de données.

Animer un groupe de travail « Observation » avec les acteurs volontaires afin de décloisonner, de partager et d'harmoniser les données existantes et d'améliorer le recueil dans les lieux où aucun comptage n'est effectué : échange de bonnes pratiques, des outils...

2. Augmenter et diversifier les sources et systématiser le recueil des données

L'AFCC encourage les communes, les offices de tourisme, les hébergements, les associations jacquaires, les sites patrimoniaux à recueillir et partager leurs données afin d'améliorer la fiabilité et l'exhaustivité des informations en :

- s'appuyant sur des réseaux déjà existants, comme celui des hébergeurs de la Charte d'accueil, les communes-haltes, des associations jacquaires ;
- proposant une méthodologie commune pour la collecte des données ;
- incitant les gestionnaires et propriétaires de composantes à participer au comptage des entrées et passages : vente de billets, installation de compteurs ou système de comptage manuel, ...

3. Rendre accessible les données de fréquentation aux partenaires et au public

Plusieurs modalités de restitution et de partage des informations sont envisagées :

- une plateforme pour consulter des données quantitatives à différentes échelles, sur les chemins et les composantes du bien ;
- la publication régulière de notes de conjoncture ;
- la diffusion des données annuelles dans la lettre du réseau et sur le site de l'Agence ;
- des restitutions territoriales.

Pilote(s)

AFCC

Partenaire (s)

Collectivités territoriales, FFRando, hébergeurs, offices de tourisme, associations jacquaires, agences de développement touristique

Calendrier

Actions	Déjà fait	2023	2024	2025	2026	2027
III.1.a Observation des flux sur les chemins et des publics						
Poursuite de la publication d'une note de conjoncture annuelle	Note de conjoncture	Note de conjoncture	Note de conjoncture	Note de conjoncture	Note de conjoncture	Note de conjoncture
Systématiser le recueil des données	Création d'une méthode commune de recueil des données	Mise en place de la méthode ; sensibilisation auprès des partenaires	Sensibilisation des partenaires		Installation de nouveaux écompteurs	
Rendre accessible les données pour les partenaires et public			Création d'une plateforme de visualisation des données ; restitutions des données	Restitution des données		

Financement

Temps agent

Création de la base de données unifiée

Evaluation

Indicateurs de réalisation

- Création de la base de données unifiée
- Édition d'une note de conjoncture annuelle
- Diffusion du questionnaire et de la méthode de comptage et de saisie aux différents acteurs concernés
- Accessibilité des données de l'observatoire
- Nombre de composantes utilisant un dispositif de comptage

Indicateurs de résultat

- Taux de remplissage des données sur la base de données dédiée
- Augmentation du nombre de compteurs Eco-visio
- Meilleure connaissance du nombre de visiteurs et meilleure distinction entre les cheminants et les autres visiteurs
- Connaissance en temps réel des flux de fréquentation
- Mesure de l'impact des actions de rééquilibrage
- Retombée presse, note de conjoncture relayée

Territoire d'impact

Ensemble du Bien + ensemble des chemins dans une logique d'itinérance



Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en 1998



Agence française des chemins de Compostelle

III.1.b

Axe stratégique :

Développer le bien ses composantes leurs territoires et communiquer

Objectif opérationnel :

Améliorer la connaissance des publics et de leurs attentes

Action :

Enquêtes qualitatives

Enjeux et objectifs

➤ Mieux connaître les publics et leur satisfaction afin d'orienter les politiques de valorisation patrimoniale, de qualification et de promotion touristique

Contexte

En 2021, l'AFCC a réalisé une étude des publics à l'échelle de 5 régions françaises associant de nombreux partenaires. Restituée en 2022, elle a permis d'améliorer la connaissance du public itinérant et de mieux cerner les motivations, les comportements, le degré de satisfaction et l'impact économique pour les territoires traversés. La dernière enquête d'envergure menée à l'échelle des régions Aquitaine et Midi-Pyrénées datait de 2003. Jusqu'à présent, l'étude qualitative s'est concentrée sur une logique d'itinérance pour connaître le profil des pèlerins. Elle n'a donc pas intégré la part importante des autres touristes ne pratiquant pas l'itinérance et qui se sont rendus sur les composantes. Des enquêtes locales sont parfois réalisées. Un questionnaire commun a été réalisé par l'AFCC (en partenariat avec des offices de tourisme) afin d'unifier la méthodologie et d'obtenir des données comparables d'un territoire à l'autre. L'objectif est de mettre en application sur certains territoires pilotes, de façon à recueillir annuellement des informations sur différents lieux de chaque itinéraire.

Pour des raisons budgétaires, il est difficile de renouveler très régulièrement une étude nationale et pour autant, la connaissance des profils et des pratiques est essentielle. De la même façon, la connaissance des visiteurs des composantes du bien est primordiale.

Un travail de partage des démarches d'observation et des outils est nécessaire. Les enquêtes locales construites dans le cadre d'une méthodologie commune doivent se déployer grâce au relai de partenaires volontaires : hébergeurs, offices de tourisme, associations, sites de visite...

Contenu

1. Fédérer et impliquer de nouveaux intermédiaires pour une gestion plus efficace et coordonnée des données

- Poursuivre l'implication des différents organismes (ADTs, CRTs, FFRP, Régions, Départements...) au sein du groupe de travail « Observation » animé par l'AFCC.
- Sensibiliser les organisations touristiques aux enjeux de l'observatoire pour mieux comprendre et prendre en compte les motivations, attentes et éventuelles déceptions des publics, leur fidélisation...
- Impliquer les habitants, véritables ambassadeurs, pour recueillir des informations.
- Renforcer les liens avec les observatoires régionaux qui mobilisent déjà beaucoup les observatoires départementaux

2. Systématiser, unifier et alléger le recueil des données

- Inciter les organisations touristiques à systématiser les questionnaires qualitatifs, en recourant à un dispositif de collecte et d'envoi des données (voir fiche action III.1.a « Observation des flux sur les chemins et des publics »).
- Créer une base commune virtuelle en invitant les organisations touristiques à remplir leurs données à chaque fin de saison. Cette base de données pourrait être accessible sur le site de l'Agence, dans la rubrique « Espaces professionnels ». S'appuyer sur des réseaux déjà existants, comme celui des hébergeurs de la Charte d'accueil, des offices de tourisme ou des associations jacquaires pour diffuser les questionnaires.
- Proposer une méthodologie commune pour la collecte des données (questionnaire type, ...).
- Envisager une mise à jour de l'étude des publics tous les 5 à 10 ans maximum.

Pilote(s)

AFCC

Partenaire (s)

Collectivités territoriales, FFRando, hébergeurs, offices de tourisme, associations jacquaires, agences de développement touristique départementales et régionales

Calendrier

Actions	Déjà fait	2023	2024	2025	2026	2027
III.1.b Enquête qualitative						
Restitution de l'étude des publics 2022	Restitution générale	Poursuite des restitutions territoriales				
Systématiser le recueil des données	Création d'une méthode commune de recueil des données	Mise en place de la méthode ; sensibilisation auprès des partenaires	Sensibilisation des partenaires			
Lancement de la prochaine étude des publics					Préfiguration	

Financement

Temps agent

Organisation des restitutions

Evaluation

Indicateur de réalisation

- Enquête effectivement relevée
- Nombre de territoires relais de l'enquête

Indicateurs de résultat

- Evolution du nombre de points de collecte et vigilance sur leur représentativité / diversité
- Médiatisation des résultats
- Amélioration de la prise en compte des attentes des publics

Territoire d'impact

Ensemble du Bien



Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en 1998



Agence française
des chemins
de Compostelle

III.2.a

Axe stratégique :

Développer le bien, ses composantes, leurs territoires, et communiquer

Objectif opérationnel :

Développer la notoriété du bien

Action :

Sensibilisation à l'intégration de la valorisation de Compostelle dans la promotion touristique

Enjeux et objectifs

- Respecter les modalités de l'obtention de l'inscription Unesco, en assurant la promotion d'un bien en série constitué d'éléments représentatifs d'un pèlerinage médiéval
- Mettre à disposition des acteurs locaux de la promotion touristique les moyens et outils susceptibles de leur permettre de faire rayonner l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial afin de favoriser le développement des territoires abritant les composantes, tout en délivrant aux visiteurs une information qualitative

Contexte

Les notions de Patrimoine mondial, de Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) ou encore de bien en série ne sont pas toujours aisées à communiquer efficacement au grand public, *a fortiori* dans le cadre de la promotion touristique qui ne dispose ni du temps, ni des outils de la médiation patrimoniale, et ne cherche pas à atteindre les mêmes objectifs.

Les acteurs touristiques locaux peuvent ainsi rencontrer certaines difficultés dans la diffusion d'une information exacte, cohérente, et assimilable par son public.

Il y a pourtant un véritable enjeu à replacer la composante locale au sein d'un récit collectif, d'aider les acteurs locaux à appréhender la perspective locale dans la série et le discours global, de permettre au territoire de bénéficier d'un éventuel effet Unesco, tout en diffusant la fréquentation vers les composantes proches.

Contenu

1. Actions déjà engagées et poursuivies par l'AFCC

Des premiers outils communs ont été développés qui restent à accroître, actualiser ou plus amplement diffuser : dossiers de presse communs à mettre à jour régulièrement, fonds photographique, charte graphique et logo de marque pour identifier le bien, site internet dédié, lettre d'information "réseau", actes des comités de bien, beau-livre, vidéos de promotion, clou de jalonnement pour la signalétique en centre urbain, ...

Outre leur diffusion et leur actualisation, d'autres outils seront développés : vadémécum d'éléments de langage, fiches pratiques, illustrations et iconographie, vidéos...

2. Création et animation d'une formation à destination des acteurs touristiques

Cette formation à destination des conseillers en séjours et personnels d'Offices de tourisme et d'accueil, guides et médiateurs, bénévoles des associations, aborde les points suivants :

- la convention du Patrimoine mondial, la notion de VUE, les sites français inscrits ;

- les motifs de l'inscription du bien et sa nature ;
- l'évocation de la contribution de chaque composante à la VUE de la série et visites in situ ;
- l'impact d'une inscription Unesco sur la perception d'un site par ses visiteurs, leurs attentes, les effets sur la fréquentation ;
- une restitution des études menées par l'AFCC dans le domaine de la fréquentation touristique, ainsi que les actions menées aux échelles régionales, nationales et internationales dans le domaine de la promotion touristique du bien ;
- la création d'un espace d'échanges permettant d'une part la valorisation de bonnes pratiques locales, mais également la remontée d'informations de terrain de la part des interlocuteurs de proximité, des pèlerins, visiteurs et habitants.

Cette formation se déroule alternativement en visioconférence et de manière itinérante sous forme d'eductour accueilli par une composante volontaire, en veillant à se concentrer sur une période propice à la participation des acteurs concernés et à la préparation de la saison à venir et de ses supports de promotion.

Pilote(s)

AFCC

Partenaire (s)

Collectivités territoriales, Agences Départementales de Développement Touristique, Comités Régionaux, Offices de Tourisme

Calendrier

2023 : modalités d'élaboration et d'organisation de la formation par le biais d'une consultation des acteurs du tourisme volontaires et engagés dans la gestion du bien (dans le cadre du groupe de travail thématique Tourisme) et recherche d'une composante volontaire pour l'accueil de la 1^{ère} session

2024-2027 : Organisation de sessions de la formation

Financement

Temps agent + 15k€ pour la création et l'organisation de la formation

Evaluation

Indicateurs de réalisation

- > Création de la formation
- > Nombre de sessions de formation organisées (objectif 1 en visio et 1 en présentiel / an)

Indicateurs de résultat

- > Nombre de participants aux formations, pour chaque session, et évolution
- > Taux de composantes du bien ayant dépêché un représentant à la formation /78
- > Taux de composantes disposant d'outils de promotion touristique conformes /78

Territoire d'impact

Ensemble du Bien



Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture



Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en 1998



Agence française des chemins de Compostelle

III.2.b

Axe stratégique :

Développer le bien, ses composantes, leurs territoires et communiquer

Objectif opérationnel :

Développer la notoriété du bien

Action :

Mise en œuvre d'une stratégie de promotion touristique nationale et internationale

Enjeux et objectifs

- Coordonner les différents acteurs de la promotion touristique pour accroître la notoriété du bien
- Promouvoir un tourisme culturel et d'itinérance à l'échelle nationale et internationale
- Diversifier l'offre touristique pour les visiteurs et les sensibiliser à la VUE du bien

Contexte

Depuis quelques années, l'Agence française des chemins de Compostelle s'est rapprochée des différents acteurs touristiques locaux comme internationaux et s'appuie sur leurs savoir-faire, leurs compétences et leurs capacités d'action : Atout France, Comités régionaux du tourisme, Agences départementales de développement touristique... Dans le même temps, des actions de promotion ont été développées directement par l'AFCC : dépliants d'appel et vidéos pour donner à voir la diversité des itinéraires en France, partenariat médias et avec des éditeurs (Milan presse, Michelin, IGN, Gallimard, Glénat...), participation à des salons grand public (Destinations nature, salon du randonneur), campagnes sponsorisées sur les réseaux sociaux, reportages photos, réalisation de cartes, accueil d'influenceurs, ...

En 2021, l'étude des publics réalisée à l'échelle de cinq régions françaises a mis en lumière les différentes motivations, les comportements, le niveau de satisfaction et a permis d'établir une typologie. La Via Podiensis ou voie du Puy-en-Velay (GR®65) concentre une très grande partie des cheminants. Les résultats constituent le socle à partir duquel construire et mettre en œuvre une stratégie concertée. Celle-ci doit s'appuyer sur l'ADN des chemins de Compostelle : ressourcement, déconnexion, authenticité, simplicité, reconnexion avec la nature, rencontres, patrimoine, spiritualité.

Pour autant, cette étude s'est surtout intéressée à la pratique de l'itinérance sans prendre en compte les visiteurs et touristes. Ces derniers représentent pourtant une part significative sinon majoritaire de la fréquentation touristique des composantes. La stratégie de l'AFCC pour promouvoir le bien doit donc dépasser la seule logique d'itinérance et proposer une offre de médiation valorisant le patrimoine architectural et artistique des composantes.

Le médium numérique occupe une place croissante et significative dans les usages et les pratiques du public. La stratégie doit tenir compte de ces évolutions et de l'internationalisation des publics en accompagnant la professionnalisation des acteurs, la transition numérique, en travaillant à la production de contenus en

plusieurs langues, notamment vidéos.

Contenu

1. Définition d'une stratégie concertée et formalisation d'un contrat de destination avec Atout France et les Régions volontaires

L'AFCC envisage d'organiser une conférence annuelle associant Atout France et les 10 comités régionaux du tourisme concernés par le bien, et incluant les autres professionnels du tourisme locaux (CDT, offices de tourisme, hébergeurs), afin définir les actions prioritaires et partagées autour de deux axes stratégiques : le tourisme culturel à la découverte des composantes du bien et l'itinérance. Dans ce cadre, il est envisagé de signer un contrat de destination interrégional « Chemins de Compostelle en France » associant l'Etat et les Régions volontaires. L'objectif est une augmentation et une meilleure répartition des flux touristiques internationaux dans le temps et dans l'espace, dans un contexte de nécessité de plus forte prise en compte des impacts environnementaux ou sociaux du tourisme.

Le contrat prévoit la conduite d'actions à la fois sur le champ de la promotion mais également celui de l'offre, la formation, du développement durable.

2. Sensibilisation de nouveaux publics, développement et rééquilibrage de la fréquentation en fonction des différents itinéraires

A partir des résultats de l'étude des publics, il s'agit de prioriser les habitants des grandes villes françaises situées sur ou à proximité des grands itinéraires, de poursuivre et de mieux mettre en avant la diversité de l'offre (cf. fiche III.3.b), avant de s'adresser au public européen de proximité (belges, néerlandais, allemands, suisses, italiens, espagnols) qui fréquentent déjà les chemins de Compostelle. Pour les publics plus lointains, il s'agit de s'adresser en priorité aux nord-américains (il existe notamment des relais sur place comme l'association Du Québec à Compostelle), puis aux publics asiatiques (Japon, Corée du Sud) dans le cadre de projets culturels (avec le Kumano Kodo au Japon) ou de partenariats avec d'autres acteurs aux thématiques proches.

Le développement de l'itinérance jacquaire à vélo (V41, V56 et EV3) permettra de faire découvrir certaines composantes du bien auprès d'un public de plus en plus nombreux (dans les pays d'Europe de l'Ouest et du Nord où la pratique est déjà importante).

Concernant les espagnols aujourd'hui peu présents, il est envisagé de renforcer les liens entre les deux biens jacquaires français et espagnols du patrimoine mondial (voir fiche action IV.1.a « Coopération internationale »).

La notoriété, l'imaginaire, les valeurs des Chemins de Compostelle (ressourcement, authenticité, beauté, ralentissement, hospitalité, simplicité, reconnexion avec la nature, patrimoine, spiritualité) constituent le socle sur lequel construire les actions de promotion touristique en développant ou en incitant nos partenaires à créer des contenus photos et vidéos, à partir de témoignages et de récits, en sollicitant notamment des artistes, des blogueurs, en proposant des podcasts...

3. Promotion touristique du bien du patrimoine mondial

Afin de développer une promotion touristique davantage axée sur le bien du patrimoine mondial, il convient de mieux identifier et qualifier l'offre de médiation proposée par les composantes. L'AFCC peut ensuite se rapprocher des agences de développement touristique et les acteurs privés pour proposer des visites et parcours « clés en main » : visites de plusieurs composantes dans un même territoire, voyages thématiques sur le patrimoine mondial dans une région. L'objectif est de toucher un public avec une sensibilité patrimoniale. L'AFCC et ses partenaires conçoivent des produits touristiques à destination des tour-opérateurs.

Pour être en accord avec les principes et recommandations de l'Unesco, l'AFCC et ses partenaires veillent à s'inscrire dans une démarche résiliente et durable, afin de préserver la VUE des composantes qui constituent

le bien : hébergements et transports respectueux de l'environnement, participation des populations et retombées locales, valorisation des productions et savoir-faire...

4. Communication numérique et visibilité du bien et des chemins de Compostelle

La communication s'appuie sur la notoriété des Chemins de Compostelle pour mieux valoriser la diversité de l'offre touristique (itinérance, patrimoine) en mettant en scène des expériences de voyage, en proposant des interviews. Des vidéos et des podcasts audios sont réalisées dans une logique de collection, pour une diffusion sur les réseaux sociaux (multilingues) selon différents angles : itinérance, culture et patrimoine, spiritualité... L'AFCC envisage de produire ou mettre à jour sa documentation pour une diffusion numérique multilingue (fiches techniques, guides pratiques) et de refondre son site Internet.

Le 25^e anniversaire de l'inscription du bien sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco en 2023 est l'occasion de donner une plus grande visibilité au bien et à ses composantes (voir fiche action III.5.a "Mise en place d'outils de communication spécifiques à l'inscription patrimoine mondial et mise en réseau des communicants du bien").

Pilote(s)

AFCC

Partenaire (s)

Atout France, FFRando, associations jacquaires, collectivités, offices de tourisme, agence de développement touristique, comités régionaux de tourisme

Calendrier

Actions	Déjà fait	2023	2024	2025	2026	2027
III.2.b Stratégie de promotion touristique nationale et à l'international						
Rapprochement avec Atout France		Signature et exécution du contrat de destination avec Atout France				
Rapprochement avec professionnels du tourisme		Rencontre annuelle avec Atout France, CRT				
Documentation spécialisée		Production de docs traduits			Fiches "produits" opérateurs	
Opérations de communication, de visibilité du bien		Refonte du site Internet				Vidéo pour les touristes étrangers

Financement

Temps agent, coût vidéos et podcasts, refonte et traduction du site Internet, outils de promotion dans le cadre du 25^e anniversaire

Evaluation

Indicateurs de réalisation

- > Signature du contrat de destination avec Atout France
- > Mise en place d'une conférence nationale avec les acteurs institutionnels du tourisme (CRT et Atout France) 1 fois/an
- > Production de documentations en plusieurs langues
- > Refonte du site Internet

- Production de fiches et produits « clés en main » pour les tours opérateurs
- Nombre d'actions de promotion collectives
- Nombre de vidéos courtes diffusées sur les réseaux sociaux
- Nombre de podcasts mis en ligne

Indicateurs de résultat

- Augmentation de la fréquentation, et mesure de la part de touristes internationaux
- Développement d'offres touristiques centrées sur le patrimoine mondial hors itinérance
- Rééquilibrage des voies en termes de fréquentation touristique
- Diffusion des vidéos et podcasts : relais par les composantes et partenaires, nombre de vues, etc.

Territoire d'impact

Ensemble du Bien



• Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en 1998



Agence française
des chemins
de Compostelle

III.3.a

Axe stratégique :

Développer le bien, ses composantes, leurs territoires et communiquer

Objectif opérationnel :

Faciliter la découverte du bien par les visiteurs

Action :

Information du public

Enjeux et objectifs

- Produire, mettre à jour et diffuser une information de qualité
- Informer l'ensemble des touristes, pèlerins et visiteurs, sur le Bien du patrimoine mondial
- Veiller à mettre en valeur la diversité et la richesse des itinéraires en France

Contexte

Les chemins de Compostelle bénéficient d'une certaine notoriété et d'une fréquentation croissante. Pourtant, l'image du pèlerinage vers Compostelle est souvent associée à quelques lieux emblématiques comme la cathédrale du Puy-en-Velay, l'abbatiale de Conques ou les grands espaces de l'Aubrac et Saint-Jean-Pied-de-Port. Dans la pratique contemporaine du pèlerinage, la voie du Puy est de loin la plus fréquentée devant la voie d'Arles, la voie de Vézelay ou la voie de Paris-Tours, et fait l'objet d'une forte représentation médiatique. Le développement d'une plus grande visibilité des atouts et des attraits des autres chemins et des composantes du bien doit s'accompagner d'une mise à niveau de l'offre de services et d'hébergements (fiche-action 22 « Développement et structuration de l'offre touristique »).

Les gestionnaires expriment des attentes quant au développement des voies les moins empruntées, alors même qu'une forme d'inquiétude émerge quant au risque de saturation touristique en pleine saison de certains tronçons de la voie du Puy.

Afin d'apporter une information complète sur les chemins de Compostelle et le bien, l'AFCC édite de nombreux documents mis à disposition sur le site Internet et diffusés à ses adhérents et partenaires (offices de tourisme, agences de développement touristique) : documentations pratiques, annuaire des hébergeurs, conseils. La difficulté réside dans la mise à jour de ces documentations : recueil des informations et articulation avec les systèmes d'information touristique.

Le bien Unesco est référencé sur tous les supports produits par l'Agence et ceux pour lesquels elle est associée. Le bien dispose d'un site dédié www.cheminscompostelle-patrimoinemondial.fr. En revanche, il manque des supports spécifiques à chaque composante et destinés au grand public.

Contenu

1. Modernisation du fond et de la forme de la documentation d'information produite pour le grand public

La mise à jour des informations auprès du public doit être régulière et s'appuyer davantage sur les opérateurs touristiques qui collectent des données. Une mise à jour de l'annuaire et de la documentation est prévue avant

chaque début de saison touristique, ce qui implique d’anticiper la remontée des informations. Les documentations pratiques sont aujourd’hui réalisées dans un fichier texte et les hébergements saisis individuellement. Afin d’optimiser le travail de mise à jour et d’améliorer le traitement graphique des documents, l’AFCC prévoit de faire évoluer la forme et le fond de ses supports afin de proposer des guides pratiques numériques complets, à jour et attractifs.

2. Production de contenus éditoriaux sur le bien pour faciliter sa compréhension et accroître sa visibilité

L’AFCC réalise un dépliant de présentation du patrimoine mondial (carte et vignettes des 78 composantes). En complément sont envisagés des livrets présentant plusieurs composantes par voie ou par proximité géographique sur la base des préconisations de l’AFCC et de la charte graphique du bien.

L’AFCC poursuit le déploiement de la collection de monographies initiée avec l’église de Folleville et les composantes des Hautes-Pyrénées (fiche action III.5.1 “Mise en place d’outils de communication spécifiques à l’inscription patrimoine mondial et mise en réseau des communicants du bien”).

3. Production de contenus sur les différentes voies

Soucieuse de mettre en avant de manière équilibrée les différents itinéraires en particulier en France (patrimoine culturel, paysages et biodiversité, gastronomie, niveau de difficulté), l’AFCC a prévu d’ajouter régulièrement sur son site Internet des pages consacrées à d’autres itinéraires, de proposer de nouvelles documentations pratiques et d’enrichir sa photothèque par des campagnes régulières.

Pilote(s)

AFCC

Partenaire (s)

FFRando, associations jacquaires, collectivités, offices de tourisme, agences de développement touristique

Calendrier

Actions	Déjà fait	2023	2024	2025	2026	2027
III.3.a Information des publics						
Edition de documentations spécifiques au PM	Production, diffusion					
Enrichissement photothèque, vidéothèque	Campagnes photos et vidéos					

Financement

Temps agent

Coûts d’édition : frais de conception, impression et diffusion

Evaluation

Indicateurs de réalisation

- Mise à jour et transformation de la documentation pratique
- Production de contenus d’information grand public sur le bien et les composantes

Indicateurs de résultat

- Nombre de dépliantés diffusés
- Evolution de la répartition de la fréquentation entre les voies (en lien avec fiche action III.1.a « Observation des flux sur les chemins et des publics »)

Territoire d'impact

Ensemble du Bien + ensemble des voies (logique d'itinérance)



Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en 1998



Agence française des chemins de Compostelle

III.3.b

Axe stratégique :

Développer le bien, ses composantes, leurs territoires et communiquer

Objectif opérationnel :

Faciliter la découverte du bien par les visiteurs

Action :

Développement et structuration de l'offre touristique

Enjeux et objectifs

- Mettre en place des actions coordonnées permettant de développer l'offre touristique sur le bien
- Mieux structurer les relations au sein des itinéraires et entre les itinéraires pour mener à bien des politiques harmonieuses et cohérentes tout au long du sentier
- Organiser des temps de veille réguliers pour s'assurer du maintien des politiques de développement mises en place

Contexte

L'AFCC est à l'origine de plusieurs actions pour fédérer différents acteurs, tout en diversifiant et améliorant l'offre touristique :

- Depuis 2019, le programme « Charte Accueil sur les chemins de Compostelle en France » piloté par l'Agence labellise des hébergeurs engagés dans la qualité des services proposés (80 établissements en 2022).
- En 2021, un nouveau dispositif national « Communes Haltes » a été initié par l'AFCC pour accompagner et valoriser les communes volontaires : services et aménagements, médiation, signalétique, hébergement, événements... (11 communes en 2022).
- L'application GeoCompostelle, en service en 2022, met en valeur des suggestions de balades de 2 à 15 jours. Près de quinze randonnées sont proposées, pour la plupart accessibles en transport en commun.
- L'AFCC a engagé, en partenariat avec l'association nationale Vélo&Territoires, le développement de l'itinérance à vélo sur le V41 et la V56 : édition d'un carnet de route sur le tronçon Vézelay - Limoges en 2022.
- L'AFCC réalise, en partenariat avec la Région Occitanie, des jeux de piste numériques pour un public familial afin de mettre en valeur le patrimoine des chemins de Compostelle, dans le cadre de l'application Baludik. 5 parcours sont déjà proposés au public, dont quatre concernent des composantes du bien (Géalou, Saint-Gilles, Saint-Bertrand-de-Comminges et Saint-Guilhem-le-Désert).

Depuis 2021, l'AFCC, en partenariat avec la Fédération française de la randonnée pédestre, initie des démarches de concertation réunissant les collectivités, les associations, les acteurs culturels et du tourisme d'un même chemin, dans la perspective de l'instauration de comités d'itinéraire pour les principales voies compostellanes en France.

Contenu

1. Améliorer l'accessibilité des sites et des chemins

L'AFCC développe des partenariats avec les services régionaux de transport en commun pour promouvoir l'accès aux sites et aux itinéraires en mobilité douce (à l'image de l'initiative engagée avec LIO Occitanie).

L'AFCC engage une action spécifique concernant l'accessibilité physique des sites et des itinéraires : recensement de l'accès PMR des composantes et des services proposés et des actions engagées (braille, gros caractères, dispositif sonore...), édition et diffusion d'une fiche de bonnes pratiques pour l'inclusion des publics en situation de handicap, identification des territoires pilotes (à l'image de l'étude pilotée par l'AFCC en collaboration avec le PNR des Causses du Quercy, réalisée par l'association UMEN sur des tronçons de sentier inscrits).

2. Développer et diversifier l'offre touristique en associant les composantes du bien

L'AFCC poursuit le développement et la qualification de l'offre en veillant à un bon équilibre entre les différents chemins en France et en tenant compte de la diversité des pratiques : itinérance, tourisme culturel. Elle cherche à inclure l'ensemble des professionnels, notamment les hébergeurs signataires de la charte Accueil, dans l'objectif de les sensibiliser aux enjeux de préservation et de compréhension du bien.

Elle étend le label « Communes haltes » aux composantes du bien, suit la mise en œuvre des programmes d'action proposés et favorise la mise en réseau des communes concernées.

L'AFCC propose de nouveaux contenus pour alimenter les outils numériques de découverte du patrimoine et des territoires GeoCompostelle, Baludik en lien avec ses adhérents. Elle poursuit le développement et la mise en valeur d'autres formes d'itinérance comme le vélo qui croisent et relient les composantes du bien.

3. Mise en place de comités d'itinéraire à l'échelle des principaux chemins en France

Face à l'étendue et à l'absence de continuité géographique du bien et aux enjeux d'un développement cohérent des itinéraires ainsi qu'aux solidarités entre ce qui est inclus dans le bien inscrit et ce qui ne l'est pas, la création de comités d'itinéraires permet d'impliquer les composantes parfois isolées dans le cadre de dynamique à l'échelle des principaux chemins en France et de faire émerger des coopérations et des actions communes.

Pilote(s)

AFCC

Partenaire (s)

FFRP, associations jacquaires, collectivités, offices de tourisme, agences de développement touristique, comités régionaux du tourisme.

Calendrier

Actions	Déjà fait	2023	2024	2025	2026	2027
III.3.b Développement et structuration de l'offre						
Lancement et exploitation de Géocompostelle	Lancement	Utilisation (rajout de randonnées)				
Exploitation d'autres outils numériques	Poursuite Baludik					
Capitaliser sur les labels et programmes d'itinérance		Extension des Communes haltes aux composantes				
Améliorer l'accessibilité aux composantes	Poursuite du travail mené avec UMEN et extension à d'autres voies/tronçons et à l'accès aux composantes.					

Financement

Animation des voies (appel à projets, subventions), amélioration de l'accessibilité, organisation des rencontres entre acteurs.

Evaluation

Indicateurs de réalisation :

- Comités d'itinéraire en place de manière généralisée et fonctionnant de manière régulière sur les principaux chemins (obj : 1 comité / itinéraire + nombre de réunions par an)
- Nouvelles suggestions de balades dans GeoCompostelle
- Extension du programme Communes haltes aux composantes du bien Unesco
- Nombre d'hébergements chartés Accueil sur les chemins de Compostelle en France
- Nombre de conseils départementaux / d'EPCI partenaires / relais
- Nombre de communes haltes
- Mise en place d'ateliers d'information / sensibilisation et de mise en réseau des hébergeurs

Indicateurs de résultat

- Plans d'action collectifs élaborés pour chaque itinéraire
- Amélioration de la satisfaction de l'hébergement dans les enquêtes qualitatives
- Amélioration de la note d'évaluation de l'accueil dans les communes
- Nombre d'hébergeurs ambassadeurs du bien
- Utilisation des outils numériques : GeoCompostelle, Baludik...
- Amélioration de l'accès PMR aux composantes
- Aménagements croissants des voies (services, ...) et augmentation des fréquentations

Territoire d'impact

Ensemble du Bien + Ensemble des voies (logique d'itinérance)



• Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en 1998



Agence française
des chemins
de Compostelle

III.3.c

Axe stratégique :

Développer le bien, ses composantes, leurs territoires et communiquer

Objectif opérationnel :

Faciliter la découverte du bien par les visiteurs

Action :

Mise en place de lieux et de moments de rencontre entre pèlerins et habitants

Enjeux et objectifs

- Associer les habitants au développement de la connaissance, de la transmission et de la notoriété du bien du patrimoine mondial
- Créer et entretenir une relation privilégiée entre les pèlerins et les habitants

Contexte

L'hospitalité est une valeur cardinale des chemins de Compostelle, portée notamment par nombreuses associations des amis des chemins de Saint-Jacques en France et en Europe. Plus de 80 associations sont présentes en France, dont la plupart sont membres de la Fédération Compostelle-France (FFACC). Elles sont très investies dans l'accueil, l'information, le conseil aux futurs pèlerins...

Leur place dans le dispositif de gestion et de rayonnement du bien reste parfois mal identifiée par elles et leur approche est spontanément plus expérientielle, humaine, liée davantage aux chemins.

Les acteurs privés, hébergeurs, restaurateurs, commerçants, agriculteurs... jouent également un rôle important d'ambassadeurs au contact du public. La proposition d'une charte « Accueil sur les chemins de Compostelle en France » par l'AFCC participe de cet objectif de transmettre une information de qualité. Les « communes-haltes » sont également impliquées dans l'accueil et l'information.

De nouvelles initiatives voient le jour impliquant les habitants dans des actions d'entretien, de restauration du patrimoine, d'animation culturelle, à l'image des « 1000 mains à la pâte », manifestation annuelle initiée dans le Lot par des bénévoles et qui aujourd'hui essaime sur toute la France. L'implication des habitants dans la préservation et la transmission du bien du patrimoine mondial est un élément déterminant qui reste encore à conforter.

Contenu

1. Poursuivre l'implication des associations jacquaires

L'AFCC et Compostelle-France, la Fédération des associations jacquaire renouvellent et renforcent leur partenariat avec pour objectif de sensibiliser les adhérents et les pèlerins à la Valeur universelle exceptionnelle du bien.

L'AFCC propose la création d'un prix pour accompagner la mise en œuvre de projets bénévoles innovants ou exemplaires.

2. Créer des lieux propices aux rencontres pèlerins – habitants

L'AFCC veille à mieux informer le public sur les activités proposées par les associations : leurs programmations peuvent être intégrées à la démarche de saison culturelle. Elles ont une fonction de témoignage d'expériences, de connaissance locale du patrimoine, d'accueil dans les hébergements et d'hospitalité. Seront explorés les moyens de les aider à développer et transmettre en direction de jeunes publics.

3. Poursuivre et étendre l'opération « 1000 mains pour les chemins de Saint-Jacques »

Cet événement organisé chaque premier samedi du mois d'octobre est une belle occasion d'impliquer les habitants et pèlerins dans le soin du chemin (travaux d'entretien, de restauration du patrimoine vernaculaire, plantation d'arbres, nettoyage ou fleurissement des abords...). Il est proposé d'étendre cette démarche aux composantes du bien, notamment sur les sept tronçons de sentier inscrits.

4. Promouvoir un réseau ambassadeurs

L'AFCC évalue la faisabilité d'un réseau d'ambassadeurs, en incitant les habitants à s'investir dans la vie du bien. Elle envisage également d'étendre la charte "Accueil sur les chemins de Compostelle" aux bistrotts, restaurants et commerces proposant un accueil adapté : information, services et équipements, animations...

Pilote(s)

AFCC

Partenaire (s)

FFACC, Associations jacquaires, offices de tourisme, habitants

Calendrier

Actions	Déjà fait	2023	2024	2025	2026	2027
III.3.c Mise en place de lieux et de moments de rencontre entre pèlerins et habitants						
Implication des habitants dans la gestion du sentier	Poursuite Mille Mains					
			Création et animation du réseau des ambassadeurs			
Programme de valorisation des bistrotts, restaurants et commerces				Nouveau "label" pour les structures accueillant pèlerins, touristes comme locaux.		

Financement

Temps agent + Prix associatif + outils de communication (1000 mains, ambassadeurs...)

Evaluation

Indicateurs de réalisation

- Elargissement de la démarche « Accueil chemins de Compostelle »
- Poursuite de l'initiative « 1000 mains », nombre d'associations partenaires et étendue géographique.
- Mise en place des ambassadeurs et animation du réseau

Indicateurs de résultat

- > Nombre d'établissements labellisés "Charte d'accueil Compostelle"
- > Evolution du nombre d'ambassadeurs
- > Nombre de partenaires et de participants de l'initiative « 1000 mains »
- > Retombées médias
- > Evolution de la perception de la qualité de l'accueil dans les enquêtes qualitatives

Territoire d'impact

Ensemble du Bien



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Chemins de Saint-Jacques-
de-Compostelle en France
inscrits sur la Liste du
patrimoine mondial en 1998



Agence française
des chemins
de Compostelle

III.4.a

Axe stratégique :

Développer le bien, ses composantes, leurs territoires et communiquer

Objectif opérationnel :

Développer une offre culturelle sur le bien

Action :

Coordination d'une saison culturelle

Enjeux et objectifs

- Poursuivre la coordination des événements liés à l'univers des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle autour d'une saison culturelle
- Inciter les acteurs culturels à rejoindre la saison pour faire vivre le bien
- Renforcer la visibilité nationale et internationale de la dimension artistique et culturelle des chemins de Compostelle

Contexte

Depuis 2018, à la suite du succès du 20^e anniversaire de l'inscription du bien sur la Liste du patrimoine mondial, l'AFCC propose une saison culturelle annuelle. L'objectif est de fédérer les différents événements culturels liés à l'univers matériel et immatériel du bien, afin de renforcer sa visibilité à l'échelle nationale et internationale. Il s'agit également d'inciter les gestionnaires et les acteurs culturels à proposer des événements. Chaque saison est identifiable grâce à un univers visuel original repris sur des supports de communication communs : affiches, cartes postales et programmes.

Contenu

L'AFCC envisage de poursuivre la coordination d'une saison culturelle annuelle :

- en communiquant sur les temps forts calendaires pour accroître encore davantage la visibilité comme le 25^{ème} anniversaire de l'inscription sur la Liste du Patrimoine Mondial, les années jacquaires, les journées européennes du patrimoine... ;
- en impliquant les acteurs territoriaux pour étoffer la saison en termes d'ampleur et d'ambition : un événement de lancement et de clôture ;
- en développant la diffusion et la visibilité des supports de communication et en accroissant la participation des composantes à cette démarche ;
- en sensibilisant, chaque année, une personnalité publique associée au monde de l'art, de la spiritualité ou du sport, pour devenir l'ambassadeur de la saison culturelle ;
- en incitant les composantes à se regrouper pour développer des événements communs (regroupement géographique, thématique...). L'AFCC pourra organiser, en amont de la saison, des ateliers regroupant des villes et composantes proches pour inciter à l'organisation de projets collectifs (tournées de compagnies, d'expositions...).

Pilote(s)

AFCC

Partenaire (s)

Gestionnaires et propriétaires de composantes, associations, offices de tourisme

Calendrier

Actions	Déjà fait	2023	2024	2025	2026	2027
III.4.a Coordination d'une saison culturelle sur le bien, élargie aux chemins de Compostelle hors PM						
"Etoffer" la saison culturelle		Pour les 25 ans, organisation d'un événement de lancement et clôture	Poursuivre la démarche de temps fort en début et fin de saison, et solliciter des ambassadeurs annuels			
Communication grand public et partenaires	Inciter les partenaires à relayer les événements, diffuser sur les réseaux sociaux...					

Financement

Temps agent + outils de communication

Evaluation

Indicateurs de réalisation

- Nombre d'événements relayés par la saison culturelle
- Nombre d'événements collectifs (impliquant plusieurs composantes)
- Couverture géographique des événements
- Sollicitation d'un ambassadeur

Indicateurs de résultat

- Notoriété de la saison (retour médias, retombées presse...)
- Fréquentation

Territoire d'impact

Ensemble du Bien + Ensemble des voies (logique d'itinérance)



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Chemins de Saint-Jacques-
de-Compostelle en France
inscrits sur la Liste du
patrimoine mondial en 1998



Agence française
des chemins
de Compostelle

III.4.b

Axe stratégique :

Développer le bien, ses composantes, leurs territoires et communiquer

Objectif opérationnel :

Développer une offre culturelle sur le bien

Action :

Création artistique en dialogue avec le bien

Enjeux et objectifs

- Poser un regard contemporain sur un patrimoine matériel et immatériel
- Mettre en valeur une ou plusieurs composantes grâce à des œuvres d'art qui entretiennent un dialogue et résonnent avec le territoire environnant
- Soutenir les artistes dans le cadre de projets collectifs

Contexte

« Derrière le Hublot », scène conventionnée Art en territoire implantée entre Lot et Aveyron, est à l'origine de l'aventure partagée et co-animée avec l'AFCC, *Fenêtres sur le paysage* sur le GR®65, en particulier sur plusieurs tronçons de sentier inscrits. Cette action se décline selon trois formes :

- une collection d'œuvres d'art-refuge pérennes surgissant de terres et des savoir-faire ;
- des ponctuations artistiques sur les chemins (renforçant la dimension populaire et festive) ;
- des créations collectives à l'échelle de plusieurs territoires traversés par le chemin.

D'ici fin 2023, 8 œuvres d'art auront été réalisées. *Super-Cayrou* a été la première. Elle a reçu le Prix de l'Architecture Occitanie et le Prix du Public en 2021.

D'autres initiatives locales ont pu voir le jour à la suite du 20^e anniversaire de l'inscription : résidence d'auteurs de bande-dessinée, ateliers de création sonore, expositions ...

Contenu

1. Poursuivre et renforcer les actions de création artistique déjà existantes

L'AFCC poursuit la co-animation du projet *Fenêtres sur le paysage* avec « Derrière le Hublot » en élargissant à d'autres régions (Auvergne Rhône Alpes, Nouvelle Aquitaine) et en identifiant des composantes intéressées. Elle valorise le parcours dessiné « Chemin-livre » réalisé par le PNR des Causses du Quercy en renforçant la communication et en créant un dialogue entre les acteurs du PNR et les référents des autres tronçons de sentier inscrits.

2. Initier des partenariats avec des institutions culturelles situées sur les territoires des composantes

L'AFCC encourage les résidences d'artistes associant plusieurs composantes du bien, dans une logique d'itinérance, en lien notamment des institutions et acteurs soutenus par le Ministère de la culture (réseau national Arts en résidence, ...).

L'AFCC se rapproche des écoles nationales d'architecture et des Beaux-arts pour sensibiliser les étudiants à des notions comme l'inscription artistique et architecturale dans le paysage, la logique d'itinérance comme

performance, la préservation du patrimoine mondial comme trace de la création artistique mondiale passée, la réhabilitation de sites patrimoniaux en lieux culturels... Elle veille à soutenir leurs projets de création si ceux-ci s'inscrivent en lien avec les objectifs de préservation et de valorisation du bien.

L'AFCC peut par ailleurs initier de nouvelles collaborations ou encourager les gestionnaires à engager ce type d'action.

Pilote(s)

AFCC / DLH / DRAC / Régions

Partenaire (s)

Acteurs culturels, collectivités et associations, collectifs d'artistes, PNR

Calendrier

Actions	Déjà fait	2023	2024	2025	2026	2027
III.4.c Encourager la création artistique, en dialogue avec le bien						
Développer la coopération avec des résidences artistiques	Poursuite du partenariat avec Derrière le Hublot					
				Développement de nouveaux partenariats		
Rapprochement avec des écoles d'art sur le même territoire que des composantes						
Développement du Land Art le long des chemins, notamment des tronçons inscrits, et à proximité des autres composantes		Livret Land-Art, randonnée et PM	Proposition d'actions de Land Art avec les participants de 1000 mains			
Rapprochement avec des prestataires artistiques			Urban sketching patrimoine mondial, maquettes des bâtiments, temps fort lors des JEP			

Financement

Temps agent + coût de production (résidences, expositions, éditions)

Evaluation

Indicateurs de réalisation

- Nombre d'œuvres-refuge créées sur le parcours
- Nombre de résidences artistiques proposées
- Nombre d'artistes impliqués
- Nombre de partenaires de la démarche
- Nombre d'expositions/éditions
- Nombre de territoires touchés

Indicateurs de résultat

- Retour presse, médias
- Distinctions

Territoire d'impact

Ensemble du Bien



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Chemins de Saint-Jacques-
de-Compostelle en France
inscrits sur la Liste du
patrimoine mondial en 1998



Agence française
des chemins
de Compostelle

III.4.c

Axe stratégique :

Développer le bien, ses composantes, leurs territoires et communiquer

Objectif opérationnel :

Développer une offre culturelle sur le bien

Action :

Mise à disposition d'expositions à destination des gestionnaires et de leurs partenaires

Enjeux et objectifs

- > Produire des expositions itinérantes, impliquant des supports facilement transportables et modulables
- > Proposer une remise en contexte de la composante abritant l'exposition, en insistant sur des thématiques qui lient les composantes entre elles et renforcent l'appartenance au Bien
- > Recourir à un discours inclusif, didactique et multimédia (photographies, textes, cartes, vidéos...)

Contexte

Parmi les 15 expositions mises à disposition par l'AFCC, plusieurs évoquent le patrimoine mondial :

- exposition photographique "Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France, patrimoine de l'humanité" ;
- exposition photographique et didactique « De pierre, de bois, de terre et d'âmes... ». L'AFCC relaie aussi les expositions de partenaires qui valorisent ces thématiques. Parmi elles :
- « L'invention du patrimoine mondial » par l'ABFPM ;
- « Beautés volées » sur le patrimoine mondial en péril et « Les sites français du patrimoine mondial », par Jean-Jacques Gelbart ;
- « A la découverte d'un site du patrimoine mondial : Le dolmen de Pech-Laglaire 2 à Gréalou, sur le chemin de Saint-Jacques de Compostelle » par le PNR des Causses du Quercy.

Chaque mise à disposition d'exposition est accompagnée de documents destinés au public.

Contenu

1. Mise à jour des anciennes expositions

Identifier les expositions vieillissantes et les renouveler.

2. Réaliser de nouvelles expositions

L'AFCC incite les gestionnaires de composantes à produire des expositions monographiques, en parallèle de la réalisation de brochures composantes par exemple (voir fiche action II.2.b « Accompagnement des collectivités dans la mise en place de projets d'interprétation, de valorisation, de médiation et signalétique patrimoniale et mise en place d'une formation des médiateurs du bien »).

A l'échelle nationale, l'AFCC poursuit la création d'expositions contemporaines :

- nouvelle exposition photographique à l'occasion du 25^e anniversaire de l'inscription ;

- exposition didactique présentant le bien en série ;
- exposition sur les enjeux du changement climatique pour la préservation du patrimoine, en relation avec l'ABFPM (voir fiche action I.2.c « Amélioration de la prise en compte du changement climatique dans la gestion des composantes »).

L'AFCC prévoit l'édition de catalogues reprenant le contenu de l'exposition.

3. Engager des partenariats avec différentes institutions

L'AFCC développe des échanges avec différentes institutions culturelles (Cité de l'Architecture et du Patrimoine, FRACs, musées présents sur les territoires de composantes...) afin d'envisager l'organisation conjointe d'expositions temporaires (voir fiche action IV.1.a « Coopération nationale »).

Pilote(s)

AFCC, gestionnaires de composantes

Partenaire (s)

Gestionnaires de composantes, collectivités territoriales, musées et centres d'expositions, ABFPM

Calendrier

Actions	Déjà fait	2023	2024	2025	2026	2027
III.4.c Mise à disposition d'expositions à destination des gestionnaires et de leurs partenaires						
Poursuite de la diffusion d'expositions	Poursuite et mise à jour					
Nouvelles expositions				Exposition changement climatique et PM		Exposition sur le changement climatique et Compostelle
Développement de nouveaux partenariats		Partenariats assureur et	Développement de partenariats muséaux			

Financement

Coût de mise à jour d'anciennes expositions + création de nouvelles expositions.

Recours au mécénat envisageable.

Évaluation

Indicateurs de réalisation

- Nombre d'expositions disponibles
- Nouvelles expositions réalisées
- Diffusion de l'information concernant l'offre d'expositions auprès des composantes et des partenaires

Indicateurs de résultat

- Nombre de diffusion de chacune des expositions
- Étendue géographique
- Nombre de visiteurs
- Retombées média

Territoire d'impact

Ensemble du Bien



Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture



Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en 1998



Agence française des chemins de Compostelle

III.5.a

Axe stratégique :

Développer le bien, ses composantes, leurs territoires et communiquer

Objectif opérationnel :

Communiquer sur le bien

Action :

Réalisation d'outils de communication spécifiques et mise en réseau des communicants du bien

Enjeux et objectifs

- Dédier des outils de communication propres au bien
- Améliorer la visibilité du rôle de l'Agence dans la structuration du réseau des composantes et dans l'animation du bien
- Faire réseau entre les communicants des composantes
- Diversifier les médias et réseaux de communication pour toucher plus de cibles

Contexte

De nombreux outils de communication ont été mis en place par l'AFCC pour informer le public sur les chemins de Compostelle de manière générale. Les outils proposés ne sont pas spécifiques au bien inscrit, même si de nombreux contenus l'évoquent (réseaux sociaux, lettre d'info numérique, site...)

En 2018, l'AFCC a créé un site dédié proposant des focus pour chaque composante, l'actualité culturelle, de nombreuses ressources historiques, scientifiques et techniques (charte graphique, ressources pédagogiques...) L'AFCC réalise et met à jour chaque année un dossier de presse qui présente le bien : histoire, géographie, richesse architecturale et artistique, organisation en réseau, focus sur des réalisations, présentation de l'Unesco et de la convention du patrimoine mondial...

D'autres outils destinés aux gestionnaires et propriétaires de composantes ont également été développés : utilisation de l'emblème du bien, création d'un logo de marque et d'une déclinaison pour chacune des composantes, réalisation d'une charte graphique, préconisations pour l'édition de support de communication présentant les composantes du bien, plaque commémorative, clou de jalonnement urbain « patrimoine mondial ».

L'AFCC a organisé à deux reprises des Rencontres des communicants du bien afin de partager les outils existants (en présentiel et en visio).

Contenu

1. Renforcer la communication sur le bien par la production de contenus synthétiques

- Inciter les gestionnaires des composantes à poursuivre le travail de monographies de composantes, avec le respect du format et de la charte graphique.
- Réaliser un dépliant grand public de présentation du bien.

- Réaliser une courte vidéo de vulgarisation sous le format « Brut », « Konbini » pour mieux faire connaître au grand public le bien et les enjeux de gestion.
- Réaliser un média kit pour déterminer en une page maximum l'organisation du bien, ses principales réussites et les objectifs majeurs de sa préservation et de sa gestion.
- Créer un vademécum à destination d'élus, de communicants ou d'autres professionnels du tourisme synthétisant les éléments de langage, les principales évolutions et enjeux majeurs de la gestion du bien.
- Promouvoir les productions de l'AFCC dans un espace boutique sur le site Internet : éditions, affiches, posters...

2. Renforcer la communication sur le bien

- Inciter les gestionnaires à mieux présenter le bien, en mentionnant notamment le site dédié.
- Lancer des campagnes de communication.
- Refondre le site Internet de l'AFCC.
- Organiser des eductours sur des composantes du bien.
- Mieux capitaliser sur la marque « Chemins de Compostelle - Patrimoine Mondial », se rapprocher d'Admical, association reconnue d'utilité publique qui permet de mettre en relation associations ayant besoin de compétences avec des entreprises spécialisées.
- mieux mobiliser les outils numériques pour faire connaître le bien et mettre en valeur les composantes sous différents angles : architecture, histoire de l'art, initiatives..., notamment à l'occasion du 25^e anniversaire.

3. Mise en réseau des communicants du bien

L'AFCC continue à proposer des ateliers et des formations dédiés aux communicants du bien : perception du bien, sensibilisation aux enjeux de l'UNESCO et du patrimoine mondial, définition des publics cibles, campagnes coordonnées, médias utilisés...

Pilote(s)

AFCC, gestionnaires de composantes

Partenaire (s)

Gestionnaires des composantes, entreprises de communication, collectivités territoriales, partenariats communication.

Calendrier

Actions	Déjà fait	2023	2024	2025	2026	2027
III.5.a Mise en place d'outils de communication spécifiques à l'inscription patrimoine mondial et mise en réseau des communicants du bien.						
Production d'ouvrages spécifiques à l'inscription PM	Monographies					
Capitaliser sur les nouveaux médias de communication	Influenceurs Japon, Wait & See		Nouvelle campagne de communication (podcast)		Nouvelle campagne de communication (vidéo de l'Agence)	
Production de documents d'appui à destination des communicants pour une meilleure diffusion des éléments de langage, des enjeux du bien...	Vademecum à destination des communicants					
Se rapprocher des entreprises de communication			Prospection, rapprochement avec Admical	Campagne de communication		

Financement

Temps agent, éditions, vidéos, photothèque, campagnes de communication, organisation des rencontres des communicants, refonte du site Internet.

Indicateurs de réalisation

- Réalisation d'un kit média
- Réalisation d'une vidéo
- Réalisation d'un vadémécum pour les élus et professionnels du tourisme

Pour les rencontres de communicants :

- Nombre de rencontres organisées
- Nombre de participants aux réunions
- Nombre de composantes représentées
- Diversité des sujets traités
- Organisation d'un eductour

Indicateurs de résultat

- Nombre de composantes qui relaient le kit média
- Nombre de téléchargements du kit
- Diffusion, vues, partages vidéo
- Retombée presse
- Naissance de projets de partenariats entre communicants, et autres projets collectifs
- Retombées médias indirectes

Territoire d'impact

Ensemble du Bien



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Chemins de Saint-Jacques-
de-Compostelle en France
inscrits sur la Liste du
patrimoine mondial en 1998



Agence française
des chemins
de Compostelle

III.5.b

Axe stratégique :

Développer le bien, ses composantes, leurs territoires et communiquer

Objectif opérationnel :

Communiquer sur le bien

Action :

Collaborations éditoriales

Enjeux et objectifs

- Poursuivre la politique d'édition d'ouvrages et de participation à des collaborations éditoriales
- Mettre en visibilité le bien dans différents ouvrages et guides pour toucher des publics variés

Contexte

L'AFCC s'efforce de collaborer régulièrement avec des maisons d'édition, souvent en appui documentaire (texte, photo) ou relectures. Il arrive parfois que l'AFCC soit sollicitée pour rédiger des contenus, des articles, voire coproduire l'ouvrage : actes de colloques, collaboration avec les éditions Glénat, les Éditions du patrimoine, Belin Jeunesse, la revue Codex, IGN, les éditions Michelin, topoguides© de la FFRP, Miam Miam Dodo, Rando éditions, nombreux articles dans différentes revues comme Le Festin, Pyrénées Magazine, Midi Pyrénées patrimoine...

Contenu

Poursuivre la démarche de collaboration avec les maisons d'édition et mettre davantage en avant la thématique du patrimoine mondial. L'AFCC participe actuellement à l'élaboration d'un livre d'invitation au voyage vers Compostelle édité par Gallimard, collection Voyages Gallimard. Veiller à ce que la thématique patrimoniale, et donc patrimoine mondial, soit bien mise en valeur.

Prévoir des temps de prospection pour les guides et ouvrages dont le public n'est pas encore touché par les éditions actuelles : collaborations pour des éditions de guides et d'ouvrages étrangers afin de renforcer la visibilité des chemins, du bien et du rôle de l'AFCC (voir fiche action III.2.a « Sensibilisation à l'intégration de la valorisation de Compostelle dans la promotion touristique »).

Pilote(s)

AFCC

Partenaire (s)

Collectivités, FFRando, éditeurs

Calendrier

Actions	Déjà fait	2023	2024	2025	2026	2027
III.5.b Collaborations éditoriales						
Poursuite des projets de collaboration	Nombreux projets de collaboration	Collaboration Gallimard				
Diversification des collaborations éditoriales		Prospection de collaborations (ouvrages étrangers, catalogues d'exposition...)	Mise en place de nouvelles collaborations			

Financement

Temps agent, participation financière aux collaborations éditoriales
Recours au mécénat (catalogue d'exposition)

Evaluation

Indicateurs de réalisation

- Editions de nouveaux ouvrages (Voyages Gallimard)
- Rééditions de cartes IGN, de topoguides©
- Poursuite de la promotion des supports

Indicateurs de résultat

- Taux de vente ou de distribution des éditions
- Retombées média

Territoire d'impact

Ensemble du Bien



• Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en 1998



Agence française
des chemins
de Compostelle

IV.1.a

Axe stratégique :

Encourager la coopération

Objectif opérationnel :

Impulser des coopérations à l'échelle nationale et internationale

Action :

Coopération nationale

Enjeux et objectifs

- Renforcer l'animation des partenariats pour asseoir le rôle de l'AFCC dans le paysage institutionnel national
- Étendre le réseau d'acteurs nationaux par la signature d'accords-cadres

Contexte

L'AFCC développe de nombreux partenariats avec des institutions nationales, dans le cadre de convention ou d'adhésion : Ministère de la culture, ICOMOS France, Association des Biens Français du Patrimoine Mondial (ABFPM), Sites & Cités Remarquables de France, Centre des Monuments Nationaux (CMN), Fédération française des Associations des Chemins de Compostelle (Compostelle-France), Fédération française de la randonnée pédestre (FFRando) avec la signature d'une convention lors de l'Assemblée générale de 2022, Réseau des Grands itinéraires de France, Interprofession des vins du Sud-Ouest...

Contenu

1. Poursuivre l'exécution des accords existants et renforcer le partenariat entre les structures

Poursuivre la démarche d'implication dans les différents réseaux partenaires :

- Poursuivre l'implication au sein de l'ABFPM. Poursuivre le partage d'expériences avec d'autres biens en série (Beffrois de Belgique et de France, Fortifications de Vauban, Le Corbusier...), notamment en matière de gouvernance.
- Poursuivre les actions de partenariat avec Sites & Cités remarquables de France, en mettant en place notamment une formation conjointe pour sensibiliser les acteurs des VPAH. Des actions conjointes de valorisation touristique et patrimoniale, de médiation sont également être envisagées. Son expertise peut être sollicitée pour accompagner et former les acteurs dans la prise en compte du patrimoine mondial dans les outils réglementaires d'urbanisme.
- Poursuivre l'implication auprès des associations jacquaires sur le territoire français dans le cadre de l'accord avec la FFACC : appropriation des enjeux du patrimoine mondial, valorisation d'initiatives, transfert d'expériences, développement de la saison culturelle...
- Renouveler et faire vivre la convention avec le Centre des Monuments Nationaux.

2. Identifier d'éventuels partenaires qui pourraient contribuer au rayonnement du bien

- Etablir une convention de partenariat avec le Ministère de l'écologie pour la gestion des tronçons de sentier inscrits situés sur deux régions.

- A l'échelle du réseau, se rapprocher d'institutions nationales. En raison de son rôle de conservateur privilégié de sauvegarde et d'éducation au patrimoine, la Cité de l'Architecture et du Patrimoine pourrait être un acteur institutionnel privilégié. Sa galerie des moulages fait la part belle à l'architecture romane et à de nombreuses composantes du bien. Un partenariat pour faire résonner ces collections autour de la dimension jacquaire est à envisager.

- La Bibliothèque nationale française conserve dans ses réserves de nombreux textes imprimés, documents cartographiques et iconographiques concernant le pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle ou l'histoire des composantes. Une prise de contact est envisagée.

Pilote(s)

AFCC

Partenaire (s)

Etat, ABFPM, CMN, FFACC, Sites & Cités remarquables de France, Bibliothèque Nationale de France, Cité de l'Architecture et du Patrimoine

Calendrier

Actions	Déjà fait	2023	2024	2025	2026	2027
IV.2.b Coopération nationale						
Poursuite des partenariats existants	Projets collaboratifs					
Mise en contact avec d'autres institutions, notamment muséales	Prise de contact avec la Cité de l'Architecture et du Patrimoine	Projet avec la Cité de l'Architecture et du Patrimoine	Rapprochement avec d'autres institutions muséales			

Financement

Temps agent

Evaluation

Indicateurs de réalisation

- > Nombre de prises de contact de nouveaux partenariats
- > Nombre de conventions signées

Indicateurs de résultat

- > Nombre d'actions collectives menées en partenariat
- > Nombre de groupes de travail créés

Territoire d'impact

Ensemble du Bien



Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en 1998



Agence française des chemins de Compostelle

IV.1.b

Axe stratégique :

Encourager la coopération

Objectif opérationnel :

Impulser des coopérations à l'échelle nationale et internationale

Action :

Coopération internationale

Enjeux et objectifs

- Mieux connaître les acteurs des Chemins de Compostelle à l'échelle européenne
- Renforcer les liens de coopération entre les deux biens français et espagnol
- Nouer des liens avec d'autres chemins de pèlerinage ou routes mythiques reconnues au plan international par l'Unesco et le conseil de l'Europe similaires

Contexte

L'AFCC a noué de nombreux contacts avec plusieurs acteurs internationaux, notamment dans le cadre de projets européens :

- visites à Saint-Jacques-de-Compostelle et rencontres avec les interlocuteurs politiques et techniques de la Communauté autonome de Galice et du Xacobeo.
- Signature d'une convention avec l'Association des communes du Camino Francès en Espagne. La première rencontre s'est tenue à Canfranc, en 2019, sur le thème « Les Chemins Saint-Jacques-de-Compostelle au cœur de la solidarité européenne ».
- A l'occasion de la clôture du 20e anniversaire de l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial à Saint-Jean-Pied-de-Port, de nombreux élus de collectivités, des représentants de l'Etat (ministères de la culture et des affaires étrangères de l'Espagne et de la France) et d'associations étaient présents.
- Participation au projet européen RURITAGE qui a pour objectif de favoriser les politiques de mise en valeur du patrimoine naturel et culturel en faveur du dynamisme des territoires ruraux (2018-2022).
- Lancement du projet IMPACTOUR, en 2020, dont l'objectif est de proposer une méthodologie et un outil efficace pour mesurer les retombées du tourisme culturel.
- En 2020, lancement du projet CompostEVA, d'une durée de deux ans et réunissant 5 partenaires européens. Sa mission, financée par le programme Erasmus +, est de développer des contenus virtuels pour sensibiliser le public adulte non spécialiste au patrimoine jacquaire autour des 5 villes partenaires (Perugia, Braga, Santiago, Toulouse et Logroño).

Contenu

1. Renforcement des relations dans les partenariats existants :

- Accentuer le partenariat avec l'Institut des Itinéraires Culturels Européens, au Luxembourg. Celui-ci anime le programme des itinéraires culturels du Conseil de l'Europe et il est son centre de ressources et d'expertise sur cette reconnaissance dont bénéficient les chemins de Compostelle depuis 1987. Participer aux moments d'échange de bonnes pratiques.

- Renforcer les liens avec le ministère de la Culture espagnol, qui coordonne le Consejo Jacobeo : célébration des anniversaires d'inscription des biens français et espagnol en 2023.
- Renforcer les liens avec l'Association des communes du Camino Francés : échanges de bonnes pratiques, jumelages, projets européens...
- Participation à la commission relations internationales de l'ABFPM.

2. Signature de nouveaux accords de partenariats internationaux

- Se rapprocher des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial qui intègrent la notion de pèlerinage, de route :

- « Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en Espagne » (Espagne)
- « Qhapaq Ñan, réseau de routes andin » (Pérou, Argentine, Bolivie, Chili, Colombie, Équateur)
- « Route de l'encens – ville du désert de Néguev » (Israël)
- « Sites sacrés et chemins de pèlerinage dans les monts Kii » (Japon)
- « Routes de la soie : le réseau de routes du corridor de Chang'an-Tian-shan (Chine)

Ces partenariats pourraient prendre la forme de collaborations culturelles (expositions, ouvrages, création artistique), de partage d'informations...

- Intégrer la Fédération européenne des Chemins de Compostelle (partage d'informations, d'expérience, projets communs).

Pilote(s)

AFCC

Partenaire (s)

Institut des Itinéraires Culturels, Atout France, Associations et fédérations jacquaires internationales, gouvernement espagnol, autres biens UNESCO...

Calendrier

Initiative existante et projet réalisé : participation à des projets européens, mise en place et implication dans des partenariats internationaux (ICE, association des communes du Camino Francés, Monts Kii Japon).

2023-2028 : implication dans les partenariats et mise en contact avec de nouvelles institutions

Financement

Temps agent, déplacements, évènements conjoints

Financement européen via programmes spécifiques pour la mise en place de projets de coopération

Évaluation

Indicateurs de réalisation

- > Nombre de nouveaux partenariats
- > Nombre de conventions signées

Indicateurs de résultat

- > Nombre d'actions collectives menées en partenariat

Territoire d'impact : International

6. Gouvernance du Bien

Dans le but d'assurer la cohérence et l'efficacité de la gestion du bien Unesco « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France », un **Comité interrégional de bien** a été instauré le 19 janvier 2015. Cette instance décisionnaire est chargée de :

- assurer la gouvernance globale du bien ;
- piloter l'élaboration du Plan de gestion Unesco et d'en arbitrer les priorités ;
- faciliter sa mise en œuvre en favorisant l'accompagnement technique et financier des actions retenues ;
- vérifier sa mise en œuvre en assurant le suivi et l'évaluation des actions, puis en validant les rapports de gestion ;
- mettre à jour le Plan de gestion au fur et à mesure de sa mise en œuvre.

Le Comité interrégional de bien assume ainsi le rôle d'autorité transversale de gestion, conformément aux *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du Patrimoine mondial*. Il se réunit une fois par an.

Ce Comité interrégional de bien est co-présidé par le préfet de région Occitanie, préfet coordonnateur du bien, et le président de l'Agence française des Chemins de Compostelle. Il est constitué des élus et techniciens (référents) des collectivités territoriales propriétaires et/ou gestionnaires, des services de l'Etat (correspondants patrimoine mondial des DRAC et DREAL, conservations régionales des Monuments historiques, services départementaux de l'architecture et du patrimoine, Direction générale de l'architecture et du patrimoine du ministère de la culture), des 10 Régions concernées, du Centre des monuments nationaux, des représentants associatifs, des acteurs culturels et du tourisme,

L'Agence anime le réseau des propriétaires et gestionnaires des 71 monuments et 7 sections de sentier inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, en partenariat avec les services de l'Etat, afin d'assurer les meilleures conditions de conservation de toutes les composantes, de garantir un très haut niveau de qualité dans l'accueil, l'accessibilité et la valorisation de chaque composante, d'enrichir la connaissance scientifique et veiller à sa diffusion, de favoriser le rayonnement culturel du bien et d'évaluer l'impact socio-économique de son développement. Elle réunit aujourd'hui la plupart des collectivités propriétaires et gestionnaires.

L'Etat et l'Agence française des chemins de Compostelle signent une **Charte de gestion** qui vise à définir la coopération entre les partenaires institutionnels impliqués dans la gestion du bien. Elle prend le relais du protocole d'accord signé en 2015 et fixe les modalités de gouvernance, de mise en œuvre et de suivi du Plan de gestion Unesco du bien et précise les rôles et engagements des signataires de la présente charte.

Elle acte l'engagement des acteurs de la gestion, dans le cadre de leurs compétences et missions respectives, à œuvrer pour :

- la préservation du bien et sa transmission intacte aux générations futures ;
- le partage du bien, de ses patrimoines et des valeurs du Patrimoine mondial avec l'ensemble de l'humanité ;
- la pérennité de la démarche engagée, et son appropriation locale ;
- le maintien et le renforcement de la cohérence et de la cohésion au sein du réseau de composantes.

7. Fiches composantes résumant les Cahiers de gestion locaux

Ces fiches de synthèse sont en cours de rédaction sur la base des plans de gestion délibérés et des données saisies dans la base Géocompostelle.

8. Annexes

- **Charte de gestion Etat – Agence française des chemins de Compostelle**
- **Description détaillée du bien**
- **Bibliographie**
- **Liste des contributeurs**
- **Récapitulatif des délibérations d’approbation**

CHARTRE DE GESTION DU BIEN UNESCO

CHEMINS DE SAINT-JACQUES DE COMPOSTELLE EN FRANCE

Contexte

Le 2 décembre 1998, le comité du patrimoine mondial de l'UNESCO réuni à Kyoto a inscrit sur la Liste du patrimoine mondial le bien culturel en série intitulé « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France ». Cette inscription fait suite à celle du « Chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle » en Espagne en 1993 et à celle de la « Vieille ville de Saint-Jacques-de-Compostelle » en 1985. Contrairement au bien espagnol qui comprend le chemin lui-même dans sa linéarité et l'ensemble des monuments qui le bordent, le bien français prend en compte une sélection de monuments, d'ensembles, qui évoquent le contexte du pèlerinage. Il en est de même des sections de sentier qui résument les itinéraires innombrables empruntés par les voyageurs.

Ce bien constitué de 78 composantes (64 édifices, 7 ensembles patrimoniaux et 7 sections de sentier) témoigne des aspects spirituels et matériels du pèlerinage.

Depuis le dernier rapport périodique de l'UNESCO en 2013 et la désignation d'un Préfet coordonnateur pour le bien, le préfet de la région Occitanie, l'Etat et l'Agence française des chemins de Compostelle s'efforcent de mettre en place progressivement les outils de protection et les systèmes de gestion et de gouvernance de ce bien en série qui couvre une grande partie du territoire métropolitain français (10 régions, 32 départements, 95 communes).

Afin de répondre à l'obligation de se doter d'un Plan de gestion pour tous les sites du Patrimoine mondial, inscrite dans le code du Patrimoine depuis la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016, mais aussi de se saisir de cette opportunité d'élaborer conjointement une politique ambitieuse de valorisation du bien « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France », l'Agence française des Chemins de Compostelle, soutenue et accompagnée par l'Etat, a initié en mai 2021 une démarche d'élaboration de Plan de gestion Unesco à l'échelle nationale, tout en encourageant les gestionnaires de chacune de ses composantes à se doter de Plans de gestion locaux. Ce Plan de gestion fait l'objet d'un arrêté inter-préfectoral (2022).

Ambition

Le bien « Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France » constitue une combinaison originale de valeurs patrimoniales, religieuses et spirituelles ainsi que d'enjeux de développement territorial. La place grandissante prise par l'itinérance – en réponse notamment à une attente sociétale forte (besoin de ralentir le rythme, de se reconnecter avec la nature et avec l'histoire, de se retrouver et retrouver du sens, ...) – a fait évoluer le nombre, la nature et les attentes des pèlerins et visiteurs de tous horizons. L'intérêt pour le pèlerinage et le patrimoine qui le jalonne va toutefois bien au-delà d'un public de marcheurs, et rend nécessaire l'appropriation de ses richesses et valeurs par les habitants des territoires qui l'accueillent.

L'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial du bien en série 868, a permis d'identifier 78 composantes représentatives des aspects spirituels et matériels du pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle. Le dossier de candidature initial, élaboré près de 10 ans avant l'entrée en vigueur des Plans de gestion au sein des dossiers Unesco, ne prévoit pas de mesures de ce type. La nature hétérogène des composantes du bien, son étendue géographique, l'importance du nombre d'acteurs et des échelons administratifs

concernés... font en outre de la mise en place d'un plan de gestion à l'échelle de ce bien un véritable défi, sans équivalent connu à l'échelle nationale.

Objet et enjeux

La Charte de gestion vise à définir la coopération entre les partenaires institutionnels impliqués dans la gestion du bien « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France », inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial de l'Unesco. Elle prend le relais du protocole d'accord signé en 2015 entre l'Etat – préfecture de région Occitanie - et l'Agence française des chemins de Compostelle et reconduit en 2019.

Elle fixe les modalités de gouvernance, de mise en œuvre et de suivi du Plan de gestion Unesco du bien et précise les rôles et engagements des signataires de la présente charte.

Elle acte l'engagement des acteurs de la gestion, dans le cadre de leurs compétences et missions respectives, à œuvrer pour :

- la préservation du bien et sa transmission intacte aux générations futures ;
- le partage du bien, de ses patrimoines et des valeurs du Patrimoine mondial avec l'ensemble de l'humanité ;
- la pérennité de la démarche engagée, et son appropriation locale ;
- le maintien et le renforcement de la cohérence et de la cohésion au sein du réseau de composantes.

La démarche d'élaboration du Plan de gestion a permis de faire émerger quatre objectifs stratégiques, qui constituent les axes de la politique de préservation et de valorisation du bien « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France », et de développement durable des territoires dans lequel il s'inscrit :

- I. Conserver, restaurer, protéger le bien, ses composantes, leurs territoires
- II. Connaître, et diffuser la connaissance sur le bien
- III. Développer le bien, ses composantes, leurs territoires, et communiquer
- IV. Encourager la coopération

S'y ajoute un axe prioritaire, dont la mise en œuvre sous-tend la réussite de l'ensemble des axes stratégiques : celui de la « Gouvernance et animation du bien ».

Signataires

Les spécificités du bien « Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France » ainsi que celles liées à la gestion d'un bien inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial de l'Unesco impliquent une diversité d'acteurs institutionnels, reflète de la répartition des nombreuses composantes du bien sur un vaste territoire, ainsi que de la transversalité des domaines abordés.

En cherchant à organiser ce vaste réseau d'acteurs territoriaux de la gestion des composantes du bien et afin de disposer d'un interlocuteur, l'Etat a progressivement encouragé l'Agence française des chemins de Compostelle à assumer le rôle de représentant des collectivités territoriales concernées, ainsi que de relais auprès d'elles.

Dans le but d'assurer une gestion et un suivi complets et efficaces, les signataires de la présente Charte sont donc :

- l'Etat, représenté par le préfet de région Occitanie, préfet coordonnateur du bien ;
- et l'Agence française des chemins de Compostelle, représentée par son président.

En tant que co-pilotes de la démarche Plan de gestion :

- **L'Etat :**

L'Etat est le garant de la protection et de la conservation de l'ensemble des édifices classés au titre des Monuments Historiques, des sites et paysages écrins des sections de sentiers, et de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial en tant que signataire. Il est également propriétaire de 12 composantes sur les 78 composantes que compte le bien. Enfin, les décrets d'application publiés le 29 mars 2017 au sujet des dispositions de la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 concernant les sites du Patrimoine mondial stipulent que les Plans de gestion font l'objet d'un arrêté du Préfet de région.

- **L'Agence française des Chemins de Compostelle :**

L'Agence française des chemins de Compostelle (AFCC), a pour objet statutaire de définir et de mettre en œuvre une coopération interrégionale et transnationale permanente pour la reconnaissance, la restauration, la mise en valeur et l'animation des anciens itinéraires de pèlerinage appelés chemins vers Compostelle et de tous les biens inscrits qui s'y rattachent. Elle réunit plus de 170 adhérents dans 10 régions françaises parmi lesquels une centaine de collectivités territoriales – Régions, Départements, communes et EPCI -, et de nombreuses associations.

De par ses missions et le grand nombre de collectivités territoriales propriétaires et gestionnaires de composantes y adhérant, l'AFCC assume naturellement depuis l'inscription un rôle primordial de structuration de ce complexe réseau d'acteurs. Sa légitimité s'est construite progressivement, par le biais d'une reconnaissance et d'un courrier d'encouragement à poursuivre dans cette voie de la part du Ministère de la culture en 2007, puis par la signature d'un protocole d'accord avec l'Etat le 5 novembre 2015, complété par un avenant le 15 mars 2019. C'est donc en tant que représentant des collectivités territoriales propriétaires et/ou gestionnaires et par délégation de la part de l'Etat que l'AFCC anime l'élaboration, puis la coordination et le suivi du Plan de gestion, et porte ou soutient du point de vue technique et/ou financier un grand nombre d'actions du Plan de gestion.

Gouvernance

Dans le but d'assurer la cohérence et l'efficacité de la gestion du bien Unesco « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France », un Comité interrégional de bien a été instauré le 19 janvier 2015. Cette instance décisionnaire est chargée de :

- assurer la gouvernance globale du bien ;
- piloter l'élaboration du Plan de gestion Unesco et d'en arbitrer les priorités ;
- faciliter sa mise en œuvre en favorisant l'accompagnement technique et financier des actions retenues ;
- vérifier sa mise en œuvre en assurant le suivi et l'évaluation des actions, puis en validant les rapports de gestion ;
- mettre à jour le Plan de gestion au fur et à mesure de sa mise en œuvre.

Le Comité interrégional de bien assume ainsi le rôle d'autorité transversale de gestion, conformément aux *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du Patrimoine mondial*. Il se réunit une fois par an.

Ce Comité interrégional de bien est co-présidé par :

- Le préfet de région Occitanie, préfet coordonnateur du bien, ou son représentant ;

- Et le président de l'Agence française des Chemins de Compostelle, ou son représentant.

Et, en plus d'eux, constitué ainsi qu'il suit :

- Les représentants élus et techniciens (référents) des collectivités territoriales propriétaires et/ou gestionnaires ;
- Les représentants des services de l'Etat : correspondants patrimoine mondial des DRAC et DREAL concernées, conservations régionales des Monuments historiques, services départementaux de l'architecture et du patrimoine, Direction générale de l'architecture et du patrimoine du ministère de la culture ;
- Les représentants des 10 Régions concernées ;
- Le Centre des monuments nationaux ;
- Les représentants associatifs : Fédération française de la randonnée pédestre, Fédération Compostelle France, associations patrimoniales, ... ;
- Les acteurs culturels et du tourisme ;
- Les représentants de l'Église (affectataire).

Le Comité interrégional de bien peut, en tant que de besoin, s'entourer des structures et personnes ressources nécessaires à la poursuite de ses objectifs, à l'image du Conseil scientifique installé en 2017 et animé par l'AFCC.

Afin de préparer les réunions du Comité de bien, il est institué un Comité technique de gestion regroupant des représentants techniques de l'Etat et de l'Agence. Des commissions ouvertes aux acteurs du bien peuvent également se réunir sous forme de groupes de travail thématiques. Elles sont animées par l'AFCC et ont vocation à faciliter le suivi de la mise en œuvre du plan de gestion, à encourager les coopérations et à renforcer les solidarités au sein du réseau.

Pilotage et animation

Les partenaires de la gestion du bien « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France » désignent l'Agence française des chemins de Compostelle pour assurer avec le soutien de l'Etat l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du Plan de gestion national.

A cette fin, l'Agence française des chemins de Compostelle met en place les instances de gouvernance et les mécanismes de contrôle (Comité interrégional de bien, Comité technique de gestion, groupes de travail thématiques), dont elle assure l'animation et le secrétariat.

Signatures

Toulouse, le XX 2023

<p>Le préfet de la région Occitanie, préfet coordonnateur du bien « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France »,</p> <p>M. Pierre-André DURAND</p>	<p>Le président de l'Agence française des chemins de Compostelle,</p> <p>M. John PALACIN</p>
--	--

DESCRIPTION DETAILLEE DU BIEN

Le bien constitue une représentation symbolique du pèlerinage à travers une sélection d'édifices qui jalonnent les parcours sans les reconstituer : ils illustrent l'univers du pèlerin durant son périple ou le rapport familial d'un fidèle à l'apôtre. Selon l'inspecteur des patrimoines Olivier Poisson, le bien tel que constitué « représente le monde des déplacements et des pèlerinages à travers la France du Moyen-Age et, en particulier, le pèlerinage vers Compostelle ». Ce choix est la prise en compte du fait qu'il n'existe pas d'un point de vue archéologique et historique "un chemin de Saint-Jacques" attesté comme tel mais un usage des réseaux de cheminements et routes. En cela le bien français se différencie du bien espagnol : le Camino français fait l'objet d'une description plus précise dans le Livre V du *Codex Calixtinus* et il se trouve mieux marqué archéologiquement et historiquement dans l'aménagement du nord de l'Espagne comme ont pu en attester les travaux de l'historien Jean Passini.

Le bien évoque les réponses apportées aux besoins physiques et spirituels des pèlerins : dévotion, soin, accueil, franchissement.

Il s'attache à retenir des éléments matériels bâtis pour saisir une pratique de dévotion constituée par la rupture de l'individu avec un univers familier, son déplacement dans l'espace et son expérience de l'altérité et de l'inconnu, de gestes ritualisés, de croyances et de comportements. Cette pratique se déroule dans un cadre géographique ample et dans une période de quelques semaines pour l'individu et de plusieurs siècles pour le phénomène historique.

Si la plupart des sites se qualifient dans cette logique globale de la route, quelques-uns, indépendamment d'un argument de localisation sur un axe de circulation commerciale et de passage de pèlerins, illustrent une dévotion locale à saint Jacques apôtre, protecteur et passeur d'âmes. L'édifice témoigne seulement de la popularité de la vénération des habitants qui se confient à lui ou qui le matérialisent dans une représentation sculptée, peinte ou en vitrail.

Enfin, l'itinérance contemporaine, productrice d'expériences individuelles et d'une sorte d'effervescence émotionnelle tend à substituer son discours et ses représentations actuelles à l'approche scientifique d'un phénomène historique et religieux. Elle s'en inspire tout en le déformant, en le réinventant. L'expérience compte plus alors que l'historicité, le vécu immédiat plus que la connaissance d'une réalité passée. Et l'une des conséquences est que le bien a d'abord été perçu comme des chemins d'itinérance davantage que comme un ensemble patrimonial porteur d'un récit historique et objet de recherches scientifiques.

Ainsi le nom du bien recouvre une réalité bien plus complexe que celle du « chemin » ; le plan de gestion prend en compte cette complexité des lectures pour développer une action en continue d'exégèse du bien dans la pluralité de ses significations ; dans le cadre des plans de gestion locaux, une réflexion sur les attributs et la formulation de la signification de chaque composante dans le bien ont été sollicitées, favorisant l'appropriation et permettant d'identifier des chantiers potentiels de recherche.

- **L'importance du *Codex Calixtinus***

Le bien inscrit se présente aussi comme la reconstitution d'une géographie symbolique. La sélection a retenu la plupart des sites mentionnés dans plusieurs livres du *Codex Calixtinus*.

En effet, indissociablement lié au pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle, le *Codex Calixtinus* est la compilation de divers textes en un seul volume, divisé en cinq parties ou "livres" précédés d'un prologue attribué au pape Calixte II (1119-1124), et placé sous son autorité. Composé par l'école cathédrale ou épiscopale entre 1140 et 1160, il comporte une série de textes qui s'authentifient mutuellement.

Ce *Codex Calixtinus* a fait l'objet d'une inscription sur le registre de la mémoire du monde en 2017. Deux de ses livres en particulier : le récit de la découverte du tombeau de l'apôtre par Charlemagne (Livre IV) et la description des itinéraires qui y mènent (Livre V), sont des textes essentiels pour la création des chemins de Saint-Jacques de Compostelle.

Le IV^e livre du *Codex Calixtinus* ou *Historia Turpini* est la copie d'un texte écrit en majeure partie vers 1090-1095, époque de la première croisade prêchée par Urbain II. L'école cathédrale compostellane l'avait alors inventé afin de prouver l'authenticité du tombeau apostolique, face aux allégations du pape : saint Jacques lui-même avait enjoint à l'empereur, un empereur fait par un pape, d'aller "délivrer son tombeau". Charlemagne devenait ainsi, non seulement le premier pèlerin compostellan, mais aussi le premier des croisés. Dès les années 1110-1120, les chroniqueurs et historiens espagnols rejetèrent cette invention, la qualifiant de "fable". Mais, inséré dans le *Codex*, ce texte fut mis à profit en 1164 par l'empereur Frédéric Barberousse qui fit canoniser son ancêtre Charlemagne par les évêques de l'empire : le récit des campagnes impériales en Espagne jusqu'à Compostelle entra alors dans l'historiographie allemande, puis française au XIV^e siècle après que Charlemagne eut été choisi comme ancêtre de la dynastie des rois de France, tandis que poètes et troubadours chantaient les exploits de Roland, des Douze Pairs de France et de Charlemagne lui-même face aux Sarrasins en Espagne.

Le livre V, que l'on connaît actuellement sous le nom de "Guide du pèlerin à Saint-Jacques de Compostelle", fait suite à ce récit en indiquant les itinéraires qui mènent à Compostelle depuis quatre points de départ, de grands sanctuaires de pèlerinage à l'époque : Saint-Martin de Tours, La Madeleine à Vézelay, Notre-Dame du Puy et Saint-Gilles du Gard ; ces itinéraires sont jalonnés de sanctuaires qui abritent des reliques, mais ils ne correspondent pas à des routes matérielles. Ils se réunissent à Puente la Reina en un seul chemin qui aboutit à Compostelle, au *finis terrae*, le finisterre du continent, le bout du monde.

Le Livre V est popularisé en France depuis 1938, date de sa traduction en français et de sa publication, grâce au titre que l'éditeur – et non ses auteurs médiévaux – lui a attribué : « Guide du pèlerin à Saint-Jacques de Compostelle ». Ainsi trois des quatre points de départ (les sanctuaires de Vézelay, du Puy-en-Velay et de Arles/Saint-Gilles du Gard, Saint-Martin de Tours ayant été détruit au lendemain de la Révolution) sont inclus dans le bien ainsi que la plupart des sanctuaires intermédiaires qu'il mentionne :

- sur la Via Tolosana ou Via Aegidiana : il est prolixe sur Arles où il invite à visiter Saint-Trophime, Saint-Honorat, les Alyscamps, et Trinquetaille ; les abbayes de Saint Gilles, Saint-Guilhem-le-Désert et Saint-Sernin.
- sur la Via Podiensis : le sanctuaire de Sainte-Foy à Conques et Saint-Pierre de Moissac
- Sur la Via Lemovicensis : l'abbaye Sainte-Madeleine à Vézelay, les sépulcres de saint Léonard à Noblat et de saint Front à Périgueux
- Sur la Via Turonensis : les sanctuaires de saint Hilaire à Poitiers, saint Jean à Saint-Jean d'Angély, saint Eutrope à Saintes, saint Seurin à Bordeaux. Il mentionne Sorde dans les Landes et Ostabat.

Le *Codex* mentionne d'autres sites qui n'ont pas été retenus dans l'inscription : le passage par Montpellier (vénération à la vierge noire de Notre-Dame-des-Tables) et l'église de Saint-Thibéry dans l'Hérault (franchissement du fleuve et vénération à Tibère, Modeste et Florence), l'église Sainte-Croix à Orléans, la basilique Saint-Martin à Tours, l'église saint-Romain à Blaye, Belin dans les Landes, Saint-Jean Le Vieux, les cols de Cize, de Bentarte, et du Somport dans les Pyrénées-Atlantiques. Dans plusieurs cas, les édifices ont

disparu, ou ils ont été reconstruits de sorte que la question de l'authenticité ou de la protection ne permettait pas de les intégrer à la candidature.

L'exhumation des archives puis la diffusion de ce Livre V a constitué la matrice stimulante d'enquêtes sur les traces de passage des pèlerins. Il a en effet donné lieu à une interprétation littérale :

- un descriptif qu'il fallait compléter entre deux sanctuaires,
- un « guide » utilisé par le pèlerin pour son périple.

Ces travaux d'ordre érudits ou scientifiques, réalisés à des échelles et selon des méthodes variées depuis la fin du XIX^{ème} siècle, ont donné lieu à un maillage de tracés reconstituant les itinéraires possibles issus du "Guide" et figurés sur une première carte. Cette carte à vocation pédagogique était destinée à la mise en perspective des collections du Musée des Monuments français à Paris, en 1937. Ces travaux de recherche poursuivis à partir des années 1950 ont abouti à l'aménagement à partir des années 1970 du maillage actuel des itinéraires en France, donc de créations récentes. Les sentiers actuels cristallisent une réalité médiévale complexe et mouvante. Ils évoquent sans les reconstituer, sauf des cas très peu nombreux où le tracé médiéval est attesté. D'où l'importance des édifices.

A partir des années 1990/2000, cherchant à donner une réalité à l'itinéraire culturel du Conseil de l'Europe et prolongeant le maillage français, les pouvoirs locaux appuyés sur les nouvelles associations de pèlerins de saint Jacques ont aménagé 80 000 kms d'itinéraires dits « de Saint-Jacques » en Europe. Mais, à la différence de la France et de l'Espagne, ces itinéraires ne bénéficient d'aucune mention dans le *Codex Calixtinus* susceptible de leur conférer une historicité. Ces nouveaux tracés s'appuient sur la conjonction d'inventaires des patrimoines et de quelques récits de pèlerins, ainsi que sur des nécessités pratiques contemporaines.

Devant cette interprétation littérale, géographique et pratique, la question s'est posée de l'audience du Livre V en tant que « Guide ». Le faible nombre de copies conservées (une douzaine du XIII^{ème} au XVII^{ème} siècle), la rareté du livre, l'absence manifeste de connaissance de ce manuscrit durant des siècles par les pèlerins qui nous ont légué leurs itinéraires permet de rejeter cette première interprétation. Ce n'est qu'en 1495 que paraît ce que l'on peut véritablement considérer comme le premier « Guide » véritable pour les pèlerins, sous la plume d'Hermann König von Vach, *Die Walfart und Straß zu sant Jacob*, qui tirait parti de l'invention de l'imprimerie. De surcroît, les récits des pèlerins qui existent depuis le XIV^{ème} siècle montrent en effet que ceux-ci traversèrent la France sur des axes ou fuseaux correspondant soit en partie à l'actuelle Voie d'Arles, soit à celle de Paris-Tours, évitant donc soigneusement les régions montagneuses. En outre, la convergence européenne des circulations conduit naturellement aux régions méridionales frontalières de l'Espagne et à la façade pyrénéenne. Les composantes sélectionnées pour former le bien sont donc naturellement implantées sur cette façade du massif pyrénéen, espace de grande porosité d'échanges avec la Péninsule ibérique.

Une autre interprétation est de le considérer comme un texte symbolique qui évoque les quatre points cardinaux – comme les 4 fleuves du paradis - depuis lesquels les pèlerins se dirigent vers le tombeau de l'apôtre Jacques avant de ne plus suivre qu'une voie d'est en ouest, du levant vers le couchant, de la naissance vers la mort, vers l'espérance de l'au-delà. Mais il situe l'espace français au point de passage obligé des pèlerins venus de l'Europe par voie terrestre.

Les historiens posent l'interprétation que les auteurs du Codex en décrivant quatre « itinéraires » symboliques ont fait œuvre de propagande pour promouvoir le sanctuaire. De la sorte, ils avançaient que les pèlerins marcheraient dans les traces de l'empereur Charlemagne. La chronique attribuée à Turpin, archevêque de Reims et compagnon de Charlemagne, relate la découverte du tombeau de saint Jacques par l'empereur à la barbe fleurie, à la suite d'une vision dans laquelle l'apôtre lui montre un chemin d'étoiles et lui demande d'aller délivrer son tombeau des mains des infidèles ; cette vision renvoie à la Voie Lactée que suit le pèlerin, et à l'une des étymologies de "Compostelle" : *campus stellae*, le champ de l'étoile. Au terme d'une véritable

croisade contre les musulmans, illustrée en particulier par le combat de Roland et Ferragut à Nájera et le miracle des lances fleuries à Sahagún, Charlemagne découvre le tombeau de l'apôtre ; il revient plus tard, en pèlerin, pour convertir les Galiciens qui étaient redevenus païens, fonder l'église de Compostelle et la doter de multiples rentes et privilèges.

Aussi quelques édifices évoquent cette dimension légendaire. Parmi d'innombrables édifices rattachables au légendaire carolingien, le « Guide du pèlerin » et « la Chanson de Roland » placent le cor ou olifant de Roland à la basilique Saint-Seurin à Bordeaux où il aurait été déposé par Charlemagne. Les chevaliers tués au combat reposeraient dans le cimetière des Alyscamps en Arles. L'abbaye de Sorde (Landes) revendique une fondation par Charlemagne, comme le pont d'Espalion dont il serait à l'origine, alors qu'il partait guerroyer contre les Sarrazins. La basilique Saint-Sernin à Toulouse invoqua l'empereur pour justifier sa revendication du corps de saint Jacques qu'il aurait ramené de Galice. La tradition lui accorde la fondation de l'église Saint-Jacques de la Boucherie à Paris. Guilhem, son proche compagnon, fonda l'abbaye de Gellone à Saint-Guilhem le Désert et devient un héros des chansons de geste. Une interprétation le présente figuré en vitrail dans le combat contre les maures à la basilique Notre-Dame en Vaux à Châlons. Conques aurait bénéficié de sa munificence.

Ainsi, le succès de cette vision mythifiée est désormais entré dans l'histoire même du pèlerinage ; elle participe pleinement de sa dimension actuelle, de l'exaltation d'inscrire l'aventure personnelle dans les traces de passage d'un flux millénaire ininterrompu. Cette interprétation participe pleinement au marketing assumé par les territoires et par les associations de pèlerins.

Ces itinéraires empruntés par les pèlerins sont donc ancrés sur une trame géographique et des édifices autant qu'ils sont tissés d'une dimension légendaire, hagiographique ou littéraire. Cette seconde dimension dessine une toile de fond souvent méconnue du public car plus impalpable pour le profane. Mais au final, l'inscription est riche de significations qui ouvrent de passionnantes perspectives pour enrichir les aspects culturels proposés aux publics contemporains.

- **Dévotion et culte des saints**

Les sociétés humaines ont besoin de figures héroïques, imitables. Dans le christianisme, les saints figurent ces héros protecteurs et secourables. Intercesseurs auprès de Dieu, leurs vies sont des exemples proposés aux fidèles. Leurs restes, les reliques, témoignent de leurs vertus et prolongent leurs pouvoirs bienfaiteurs longtemps après leurs vies, réelles ou supposées. Os, objets portés ou touchés, effluves et lieux de leur existence, mettent les pèlerins sur les routes tandis que les communautés de métier ou d'habitants, les familles et les nations se mettent sous leur protection. C'est par les miracles que ces saints thaumaturges manifestent leur présence et leur influence.

Toutes les composantes du bien en sont parées et elles illustrent ce phénomène majeur de la pratique dévotionnelle dans l'Occident médiéval.

Un florilège de saints

Un florilège de saints faisait l'attractivité de ces sanctuaires en fonction de leurs réputations et de l'influence qu'on leur prêtait.

L'itinéraire emprunté par un pèlerin se présente comme une sorte de chapelet de saints qu'il visite chemin faisant... Si le tombeau de saint Jacques en Galice est un des plus prestigieux sanctuaires de l'Europe médiévale, la circulation des pèlerins était multidirectionnelle et ce bien culturel en témoigne. Le Livre V d'ailleurs, en énumérant certains d'entre eux sous la forme d'une recommandation de visite, souligne leurs réputations d'alors en argumentant sur leurs vies exemplaires.

Une variété de dévotions s'offrait aux pèlerins en route vers la destination lointaine. Le bien comprend une sélection de sanctuaires autonomes, c'est-à-dire indépendants de Compostelle et doués d'une grande aura durant le Moyen-Age : la basilique Sainte-Marie Madeleine à Vézelay, les sanctuaires mariaux du Puy-en-Velay et de Rocamadour, la basilique limousine de Saint-Léonard, l'abbaye du Mont-Saint-Michel notamment, ou encore des sanctuaires d'une attractivité plus régionale voire locale comme Notre-Dame à L'Épine (Marne), Notre-Dame du Port à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme). La basilique Saint-Sernin à Toulouse revendiquait entre autres 5 corps d'apôtres, dont celui de saint Jacques et proclamait qu'il n'y a pas « de lieu plus saint au monde ».

Les sanctuaires les mieux pourvus revendiquent jusqu'à plus d'une centaine de reliques, certains allant jusqu'à revendiquer des corps d'apôtres. Sans les citer tous ni mentionner la totalité de leurs reliques :

Honorat en Arles, Pierre à Moissac, Saturnin à Toulouse parmi plus de 200 reliques et corps saints, Gilles à Saint-Gilles, saint Jean Baptiste à Amiens, à Bazas et à Saint-Jean d'Angély, Guilhem à l'abbaye de Gellone, Marie Madeleine à Vézelay et Hilaire à Poitiers, Seurin à Bordeaux, Sever à Saint-Sever en Gascogne, l'archange Michel au Mont Saint-Michel, la jeune Foy à Agen puis à Conques, Quitterie à Aire sur l'Adour, Bertrand en Comminges, Just à Valcabrère, Front à Périgueux, Gérard à La Sauve, Avit à Saint-Avit, Blaise à L'Hôpital Saint Blaise, Grat à Oloron, Orens à Auch, Fleuret ou Flour à Estaing, ... comptent pour leur mérites.

L'emblématique abbaye du Mont-Saint-Michel-au-péril-de-la-mer est une destination majeure des pèlerins. On y vénère le chef de saint Aubert, son bâtisseur, que l'Archange avait pointé de son doigt pour lui ordonner d'édifier sur le Mont un sanctuaire en son honneur. On n'y comptait pas moins de 246 reliques à la veille de la Révolution. Cette collection était de première importance puisqu'elle ne comptait pas moins de 3 à 4 corps complets de saints, des reliques de la Passion du Christ et de la Vierge, de l'eau du Jourdain et un morceau de l'arbre du jardin d'Éden, des restes des personnages des Écritures, d'une litanie de saints et de martyrs, des Pères de l'Église et de saints évêques et abbés.

Mais, l'abbaye du Mont-Saint-Michel témoigne aussi bien des conditions d'accès parfois difficile, de l'élévation vers le sanctuaire haut, et de proximités entre l'archange Michel et saint Jacques. Ils sont en effet tous deux passeurs d'âme au moment de la mort et deux saints aux vertus guerrières. La coquille identifie aussi bien les pèlerins des deux destinations. Le prodige tient à la silhouette en pyramide de l'ensemble rocher – abbaye ; il tient aussi à la traduction dans l'organisation architecturale de la Merveille de la hiérarchie sociale : l'Aumônerie où sont accueillis les pèlerins, surmontés de la salle d'accueil des hôtes de marque et du scriptorium, lieu de travail, le tout couronné par le réfectoire des moines, l'église et le cloître aérien, préfiguration du jardin d'Éden.

A l'abbaye de Saint-Sever, par exemple, la forme du chevet avec 7 absides échelonnées et la présence de chapelles d'étage est à l'origine d'une multitude d'espaces qui permet l'accueil de nombreuses reliques, sur lesquelles les pèlerins venaient se recueillir. La plus prestigieuse d'entre elles est le crâne de Severus, installé jusqu'au XVIIe siècle dans l'abside principale : « Il y avait autrefois un très grand nombre de reliques dans cette église, plusieurs de ceux qui avaient été martyrisés avec Saint-Sever, ayant été inhumés dans ce même lieu, et plusieurs autres saints ossements y ayant été transportés. Le chef de Saint-Sever avec son buste d'argent doré enrichi d'une belle couronne et de plusieurs pierreries était conservé avec plusieurs autres et avec toute l'argenterie dans une grande armoire bâtie en forme de mausolée derrière le maître-autel où la vie de saint Sever était représentée par des figures en bas-reliefs de belles pierres blanches ». En 1500, selon l'inventaire du « petit cartulaire », on dénombrait plusieurs centaines de reliques entourant les deux reliques de Saint-Sever : « le corps et la tête du bienheureux et très glorieux martyr saint Sever ».

Ces reliques des saints protègent d'abord les habitants. Mais, elles attirent aussi les pèlerins – et avec eux la prospérité – venus remercier, se repentir, implorer une guérison, accomplir un vœu.

La croyance populaire attribue à chacun d'eux des vertus : saint Léonard et sainte Foy libèrent les prisonniers, saint Fleuret à Estaing (Aveyron) et saint Blaise à L'Hôpital Saint-Blaise (Pyrénées-Atlantiques) sont vétérinaires, saint Fort fortifie les enfants amenés par leurs mères dans la crypte de la basilique Saint-Seurin à Bordeaux. Saint Eutrope détient un grand nombre de pouvoirs miraculeux : il guérit des gonflements du corps et de l'âme, des maux de tête...

Parmi les reliques les plus prestigieuses, celles du Christ connaissent la plus grande vénération comme le fragment de la Vraie Croix à l'abbaye de Gellone (Hérault) ou le Suaire conservé à l'abbaye de Buisson de Cadouin (Dordogne). Un fragment de son sang est vénéré à Neuvy-Saint-Sépulchre (Indre) et une épine de sa couronne à L'Épine (Marne). La Sainte-Coiffe qui l'aurait recouvert lors de son ensevelissement est conservée dans la cathédrale de Cahors (Lot).

Objets précieux, les reliques voyageaient : achat, vol, échange, invention miraculeuse ponctuent leurs histoires pour enchanter les fidèles du Moyen-Âge. Leurs histoires demeurent un sujet d'étonnement et d'enchantement à nos esprits rationalistes. Celles du Christ ont été ramenées par les Croisés depuis la Terre-Sainte comme celle du Précieux-Sang à Neuvy qui a justifié l'édification d'une église sur le modèle du Saint-Sépulchre ; celles de Just, Vincent, Pasteur, Firmin... ont voyagé de part et d'autre des Pyrénées. Foy fut l'objet d'une « translation furtive » d'Agen vers Conques. Beaucoup de ces reliques sont disparues par le fait des guerres de Religion, des pillages, de la Révolution, du délaissement de cette forme de dévotion, mais il reste les édifices.

Plusieurs des édifices sont consacrés aux saints évangélistes du territoire où ils reposent aujourd'hui comme saint Jacques est réputé avoir évangélisé l'Espagne. Ils étaient visités chemin faisant par les pèlerins comme Hilaire à Poitiers (Vienne), Eutrope à Saintes, Trophime en Arles, Saturnin à Toulouse, Front à Périgueux (Dordogne), Avit à Saint-Avit-Sénieur (Dordogne), Seurin à Bordeaux ou Véronique, amie légendaire de la Vierge à Soulac (Gironde) avec son époux, Amadour, auquel la légende attribue le tombeau découvert miraculeusement en 1166 dans ce qui est aujourd'hui le spectaculaire ensemble religieux de Rocamadour (Lot).

Le culte marial

La Vierge figure l'héritage du culte à la déesse mère et les sanctuaires de Notre-Dame à Rocamadour (Lot) ou à Notre-Dame au Puy-en-Velay (Haute-Loire) comptaient parmi les plus réputés à partir du XII^{ème} siècle. Plusieurs représentations sont des vierges peintes à l'origine, noircies avec le temps ou peintes en noire à la fin du Moyen Âge. Ces vierges noires se concentrent particulièrement dans l'espace du massif central au sens large avec celle du Puy, de Clermont et de Rocamadour parmi cent-quatre vingt dix statues de ce type dénombrées au XVI^{ème} siècle dans l'espace du royaume de France. L'une était vénérée dans le cimetière des Alysamps en Arles, une autre dans la crypte de l'abbatiale du Mont-Saint-Michel, une autre à Sarrance près d'Oloron dans le passage du col du Somport, une autre à Espalion, une autre encore dans la cathédrale de Chartres (bien culturel n°81). Ces statues ont alimenté bien des suppositions, représentations d'anciennes déesses païennes, déesse mère, Isis, etc. et elles ont participé à la christianisation des cultes liés à l'eau, aux sources ou aux grottes. Elles sont souvent entourées de légendes qui « témoignent bien qu'il s'agit là d'une religion populaire, pas toujours antérieure à l'implantation du christianisme, mais répondant aux aspirations ancestrales d'une société rurale face à l'énigmatique et indomptable puissance de la nature. » (Sophie Cassagnes-Brouquet)

A Rocamadour, l'effigie très ancienne a subsisté jusqu'à nos jours. Le sanctuaire est accroché aux flancs d'une falaise dans un étage de chapelles que les foules pèlerines atteignaient en gravissant un escalier de deux cent seize marches. La dévotion est associée au saint local, Amadour, assimilé à Zachée, époux de Véronique

(vénérée à Soulac et à qui la tradition attribue d'avoir essuyé le visage du Christ avec son voile pendant sa montée eu Golgotha, son visage s'imprimant alors sur ce voile).

A Clermont-Ferrand, Notre-Dame-du-Port ou Sainte-Marie-Principale est la première église dédiée à la Vierge du Clermont carolingien. L'église s'est construite par et autour du puits de la crypte ; c'est dans cette source qu'aurait été trouvée la première statue, de fait miraculeuse, de Vierge à l'enfant. La première église aurait été bâtie par saint Avit, évêque du VI^e siècle, détruite par les Normands en 864 et l'édifice actuel date du X^eme siècle.

A Audressein, l'implantation de l'église Notre-Dame de Tramesaygues (Ariège) entre deux rivières, littéralement entre deux eaux, est le lieu d'un petit pèlerinage local annuel le 8 septembre, jour de la Nativité de la Vierge. Le passage des premiers pèlerins à Audressein est probablement dû au culte de Marie qui s'est certainement développé avant le XIV^e siècle, puis se fixe avec la fondation d'une confrérie placée sous le patronage de Notre-Dame en l'année 1315. Ici pas de vierge noire, mais une statue polychrome d'une « Vierge de Pitié » du XV^eme siècle. Son pèlerinage semble effectif depuis le Moyen Age et dépassait les limites des vallées voisines. Cette attractivité serait due aux nombreux miracles accomplis par la Vierge, dont les ex-voto peints sous le porche dès le XV^e siècle sont les « attestations » qui incarnent la ferveur des pèlerins.

La dévotion populaire à saint Jacques

La dévotion locale à saint Jacques se rencontre indépendamment de la pratique du pèlerinage. Elle témoigne de la popularité du saint invoqué par les habitants. Ainsi compte-t-on un ensemble non évalué de chapelles, églises, quartiers, croix, sous son invocation, et nombre de représentations, ... Cette dévotion sur l'espace français a fait l'objet de nombreux travaux d'érudition et le bien en est une évocation. S'ils témoignent ainsi de sa popularité, certains historiens proposent d'interpréter certains de ces lieux non comme des marqueurs d'un itinéraire vers la lointaine Galice mais comme des centres de pèlerinage de substitution à ce pèlerinage outre-Pyrénées.

Plusieurs édifices conservent ses reliques : la basilique Saint Sernin de Toulouse revendiquait, à partir de la fin du XIV^eme siècle, détenir son corps. Deux reliquaires y sont toujours conservés. Un buste reliquaire est conservé dans l'église d'Asquins et un reliquaire du pouce à Moissac tandis que l'on trouvait des reliquaires à Amiens, Compiègne, Rabastens... parmi une quantité d'autres disséminés en France et en Europe.

L'Hôtel-Dieu à Toulouse héritier de plusieurs hôpitaux médiévaux, mais également celui de Figeac, ainsi que les églises d'Ourdis-Cotdoussan (Hautes-Pyrénées), Compiègne (Oise), Asquins (Yonne) ou Folleville (Somme), parmi tant d'autres lieux lui sont dédiées.

Dans certains cas, des confréries d'habitants pouvant accueillir d'anciens pèlerins se chargeaient de l'entretien d'une chapelle ou d'un hôpital dédié, de délivrer entraide et secours aux membres. Saint Jacques était alors invoqué comme protecteur et comme passeur d'âmes au moment de la mort. Mal documentées et ne bénéficiant d'aucune synthèse d'ensemble, ces confréries sont identifiées sur plusieurs composantes : la confrérie de Saint-Jacques-aux-Pèlerins de Paris mais aussi à Saint-Lizier, à Compiègne, à Bayonne, à Toulouse, à Rabastens, reliées aux édifices inscrits ou parfois agissant dans la cité, dans sa proximité.

Mais il est aussi abondamment figuré dans le programme iconographique d'un édifice en sa qualité d'apôtre, de pèlerin, de guerrier ou de psychopompe.

La vie de saint Jacques et ses miracles sont figurés sous de multiples formes. Ils sont relayés par les imagiers dans 22 composantes : la peinture murale nous raconte sa mort à Jérusalem et sa translation en

Espagne sur les murs de l'église Notre-Dame du Bourg à Rabastens (Tarn), son martyr sur le retable d'Ourdis-Cotdoussan (Hautes-Pyrénées).

Il est sculpté en apôtre tenant le Livre au portail de la cathédrale Saint-Trophime en Arles et il accueille les visiteurs dans une fameuse sculpture à la porte Miègeville de la basilique Saint-Sernin à Toulouse (Haute-Garonne). On le trouve dans le cloître de Moissac et dans celui de la cathédrale Saint-Trophime au sein du collège apostolique. Il est souvent représenté vêtu en pèlerin portant bâton, besace, chapeau et coquille dans les églises de Tramesaygues à Audressein (Ariège), Saint-Michel à Bordeaux ou à La Sauve (Gironde), sculpté à Folleville (Somme) et dans la cathédrale de Bayonne où il figure également dans un cycle de verrières du XIX^{ème} siècle, sur un vitrail du XVI^{ème} siècle à la cathédrale d'Auch. Il porte le Livre et le bâton sur le tympan du portail de l'ancienne abbaye de Mimizan (Landes). Il illustre une scène du Livre IV du *Codex Calixtinus* en soutenant Charlemagne guerroyant contre les Maures sur les vitraux de Châlons-en-Champagne (Marne). A Paris, sa statue trône au sommet de la tour Saint-Jacques, vestige d'une église qui lui était consacrée. On le voit accomplissant des miracles : soutenant le pendu sur le retable de l'église de Jézeau (Hautes-Pyrénées) ou se confrontant au magicien Hermogène sur un haut relief dans la cathédrale d'Amiens (Somme). Il prend la forme d'un buste reliquaire à Asquins et à Saint-Sernin de Toulouse.

On lui prête un rôle de psychopompe, c'est à dire d'intercesseur et de passeur d'âmes au moment de la mort ou d'accueillant en paradis, un pont entre l'ici-bas et l'au-delà. Ce rôle tient à un texte, l'Épître de saint Jacques, qui recommande l'onction aux malades. Ainsi, il tient l'épître sur le portail de l'abbatiale de Saint-Gilles (Gard) gravé d'une citation : « Omne datum optimum et omne donum perfectum de sursum est descendens a Patre luminum » (tout don parfait descend d'en haut du Père-Lumière) (Jacques 1,17). Il accompagne l'âme d'un défunt sur une peinture de la cathédrale Saint-André à Bordeaux. Il orne une croix de cimetière à Aulnay de Saintonge, une croix est à son nom à Estaing. Il participe encore à une mise au tombeau dans la cathédrale de Bourges.

Ces témoignages d'un culte populaire actif accordé à l'apôtre ont fait l'objet de travaux d'historiens qui remettent en cause l'historicité des itinéraires conditionnés par la seule destination du sanctuaire galicien, Saint-Jacques de Compostelle. Ils ont noté que les reliques et reliquaires de saint Jacques sont peu présents sur les itinéraires récemment aménagés sur la base des relevés de traces matérielles amalgamées et interprétées comme autant de points d'appui pour définir les tracés (coquilles, toponymie, iconographie...). Il s'agit de traces de dévotion, non de passage et de circulation. Au contraire, ils notent que la répartition spatiale des objets de dévotion n'esquissait pas des itinéraires mais bien des pôles géographiques où se développait la dévotion pour rayonner sur un territoire. Deux foyers de dévotion ont été notamment repérés autour du sanctuaire de Saint-Sernin à Toulouse qui rayonne sur un territoire proche de l'Espagne et où le culte s'est épanoui dans des conditions culturelles favorables. Le second foyer est localisé autour d'Arras et la dévotion a rayonné dans les Flandres, de Liège (un bras) à Amiens (une mâchoire) ou Compiègne (un crâne). Ils déduisent une géographie multipolaire de son culte qui ne résume plus le pèlerinage au seul sanctuaire galicien et à ses itinéraires. Ils rappellent ainsi l'importance de tout un vaste patrimoine dont le bien inscrit n'est que la figure émergée mais qui mérite étude, préservation et valorisation, confirmant ainsi la décision de préférer des édifices à des itinéraires pour définir la valeur universelle exceptionnelle du pèlerinage compostellan. Par ailleurs, ils observent que là où la dévotion jacquaire est moins dense, les inventeurs des tracés ont davantage cherché à relier des grandes villes et des sanctuaires médiévaux, ou recourir à des routiers et exploiter les connaissances sur l'archéologie des voies romaines et des routes médiévales. Le bien est à cet égard représentatif de ces lectures qui ont forgé le mythe compostellan dans son dernier avatar.

Christianisation des cultes païens

Au culte des eaux, de la terre ou d'une myriade de dieux, le christianisme a superposé le culte des saints, intercesseurs entre l'ici-bas et le divin. Ainsi, Quitterie jeune princesse wisigothe est martyrisée et ensevelie près d'une fontaine réputée miraculeuse à Aire-sur-l'Adour, et ces fontaines sont nombreuses dans les Landes. A Gréalou (Lot), le dolmen de Pech Laglaire est christianisé par une croix plantée à proximité. La plupart des sanctuaires prennent eux-mêmes la suite de lieux de cultes antiques et sont édifiés avec le remploi des matériaux des temples romains comme la basilique Sant-Just à Valcabrère et la basilique paléochrétienne voisine à Saint-Bertrand, ou les édifices religieux d'Arles. A Toulouse, la première église consacrée à saint Sernin est édifiée sur un cimetière antique au sein duquel avait été inhumé le premier évêque de la ville.

• **L'architecture et l'art religieux au service de la mise en scène des dévotions**

Le bien est constitué de monuments prestigieux dont plusieurs appartiennent à la première liste de protection comme monument historique (1840). Certains sont d'une importance telle pour la connaissance de l'invention d'un style ou son évolution qu'ils ont fait l'objet de reconstitutions intégrés à la muséographie du Musée des Monuments français.

Les édifices illustrent de manière remarquablement complète l'évolution artistique et architecturale européenne sur plusieurs siècles en présentant des chefs d'œuvre aboutis de style roman ou gothique, ou bien d'édifices classiques ou touchés par l'art baroque ; ils témoignent ainsi du développement religieux et culturel du Moyen Âge jusqu'à l'époque moderne.

Un florilège de styles au service de la dévotion

On notera la particulière richesse architecturale d'édifices qui illustrent l'univers matériel, symbolique et artistique dans lequel le pèlerin pouvait évoluer :

- l'église Sainte-Foy à Conques est remarquable tant pour son architecture, avec son chevet à déambulatoire et chapelles rayonnantes pour son tympan du Jugement Dernier.
- l'ample chevet avec 7 absides échelonnées et la présence de chapelles d'étage dans l'église abbatiale de Saint-Sever. Le monument compte plus de 150 chapiteaux, dont une cinquantaine datent des XI^{ème} et XII^{ème} siècles, faisant d'elle le plus grand décor roman d'Aquitaine.
- A Aulnay, à la limite entre Poitou et Saintonge, est conservée une des églises romanes les plus raffinées et les plus richement ornées de l'ancienne Aquitaine, établie au bord de l'ancienne voie antique reliant Poitiers à Bordeaux, la Via Turonensis, avec un portail méridional du transept orné d'un bestiaire parmi les plus réputés d'Europe.
- La collégiale Notre-Dame du Port à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) avec son chevet à déambulatoire et chapelles rayonnantes, sa nef à tribunes et son décor extérieur constitué de motifs de marqueteries de pierres polychromes caractéristiques des églises d'Auvergne. L'église possède en outre un remarquable ensemble de chapiteaux sculptés.
- le cloître du XI^{ème} siècle et le clocher porche avec son portail monumental historié de l'église Saint-Pierre de Moissac édifié au XII^{ème} siècle comptent parmi les chefs d'œuvres de l'art roman, mais le cloître était inaccessible aux pèlerins ;
- une imitation du Saint-Sépulcre de Jérusalem est édifiée au XI^{ème}-XII^{ème} siècle à Neuvy-Saint-Sépulchre (Indre), ce type de rotonde est conservé à quelques exemplaires en France.
- Parmi les portails sculptés les plus remarquables : les tympanes de Conques et Moissac, le portail de la basilique de Vézelay, celui de l'ancienne abbatiale de Saint-Gilles, ceux de l'église Saint-Trophime en Arles ou de la basilique Saint-Sernin à Toulouse.

De manière plus générale, chaque édifice est le reflet des ambitions, intellectuelles, artistiques, dogmatiques et matérielles de chaque commanditaire. Ensemble, ils témoignent d'un fait fondamental du christianisme médiéval : jamais l'Église n'a imposé de forme pour les édifices, n'a restreint l'usage de l'image. L'extraordinaire floraison d'édifices qui démarre au XI^{ème} siècle témoigne à la fois de l'enrichissement de la société, mais aussi d'une volonté d'édification d'une chrétienté qui soit universelle et supra-territoriale. Dès lors, on ne peut qu'être frappés par la subtilité de l'usage des images, véritable commentaire des Écritures (cloître de Moissac), dispensant une vision du monde propre à chaque communauté ecclésiastique (portails de Conques, Vézelay, Moissac), prenant parfois des positions anti-hérétiques (porte Miègeville à Saint-Sernin de Toulouse, etc.)

Deux chefs d'œuvre de l'art gothique, les cathédrales d'Amiens (inscrite sur la Liste du patrimoine mondial en 1981) et de Bourges (inscrite en 1992), marquent les caractéristiques de cette architecture : ampleur des portails et façades historiées, élévation en recherche de la lumière, richesse des vitraux qui enseignent l'ancien et le nouveau testament et exaltent les saints.

A Bourges, la construction entamée en 1195 est achevée pour l'essentiel vers 1260. Saint Jacques est plusieurs fois représenté : sur une verrière, dans son épreuve avec le magicien Hermogène, dans sa chapelle dédiée, témoin de la dévotion du puissant mécène Jacques Coeur. La crypte le met en scène dans une spectaculaire mise au tombeau. Et dans la proximité de l'édifice on rencontrait une confrérie de saint Jacques réunissant les pâtisseries qui vénérait sa relique.

A Amiens, ville carrefour des routes vers les Flandres et d'un intense commerce, le chantier débute en 1220 pour édifier un édifice dans le style nouveau, capable d'accueillir les foules venues vénérer le chef de saint Jean Baptiste. « Son plan d'une logique rigoureuse où nef et chœur s'équilibrent parfaitement de part et d'autre du transept, la beauté de son élévation intérieure à trois niveaux, l'audacieuse légèreté de sa structure qui marque une nouvelle étape vers la conquête de la lumière, la richesse de sa décoration sculptée et de ses vitraux en font un des exemples les plus remarquables de l'architecture médiévale. » On y vénérait également saint Firmin d'Amiens dont la tradition affirme qu'il serait né à Pampelune au III^{ème} siècle.

D'intérêt pour la compréhension de l'importance du pèlerinage, il présente également un labyrinthe, métaphore de la montée au calvaire du Christ et substitut du pèlerinage en Terre sainte. Enfin, dans la proximité de la cathédrale amiénoise, le culte de saint Jacques s'est développé à travers un faubourg, une église et une chapelle sous son vocable.

Les églises reliquaires : une conception de l'espace pour la dévotion aux reliques

Au cours du 20^{ème} siècle est né dans les cercles des historiens de l'art médiévistes un concept, celui des églises « de pèlerinage », représentées par cinq grands sanctuaires ponctuant les chemins de Compostelle : Saint-Martin de Tours, Saint-Martial de Limoges, Sainte-Foy de Conques, Saint-Sernin de Toulouse et la cathédrale de Saint-Jacques-de-Compostelle. Les points communs de ces monuments sont indéniables : chevet à déambulatoire et chapelles rayonnantes, tribunes sur les collatéraux et circulation au-dessus du déambulatoire, vaste transept divisé en plusieurs vaisseaux. Mais ces concordances, établies à partir d'une chronologie qui était encore mal assurée, ne suffisent pas à définir une catégorie homogène répondant à un programme spécifique. En outre, on a voulu assigner artificiellement à cette série d'édifices un rôle d'archétype propre aux chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle, ce qui reste très improbable, puisque l'abbatiale Saint-Martial de Limoges, qui semble en être la plus ancienne avec Saint-Martin de Tours, n'est même pas mentionnée dans le *Codex Calixtinus* et que la cathédrale de Compostelle, qui aurait logiquement dû en être le modèle, est en fait le dernier chantier de la série. Enfin, plusieurs caractéristiques présentes dans ces édifices ne leur sont pas propres : certaines formules, telles que les déambulatoires à chapelles rayonnantes ou les tribunes, sont présents dans de nombreuses églises qui ne sont pas nécessairement liées à un pèlerinage ou

à une relique. Il faut donc aujourd'hui considérer que cette série de monuments a certes répondu aux exigences de l'accueil d'un public nombreux, éventuellement à la gestion rationnelle des flux, mais surtout exprimer un désir de monumentalité exceptionnelle de la part de ses commanditaires. Il n'existe pas une architecture « de pèlerinage ». Les chercheurs actuels parlent d'« églises-reliquaires », en admettant que cela s'applique à l'ensemble des édifices accueillant des pèlerins autour d'une relique et que cela ne suppose pas un type particulier d'organisation architecturale. Il faut notamment se méfier de certaines fonctions induites par une organisation architecturale : les déambulatoires, par exemple, sont certes propices à la déambulation autour du chœur, mais ils pouvaient être fermés par des grilles et accessibles seulement au clergé.

Les solutions multiples pour la mise en scène des reliques

Le mythe des « églises de pèlerinage » a longtemps occulté l'extrême diversité des solutions architecturales, plus ou moins appropriées, plus ou moins réfléchies, apportées au cours de l'époque médiévale au traitement des espaces combinant culte des reliques et liturgie quotidienne, qu'elle soit monastique, canoniale ou paroissiale. En effet, la question de la conservation et de l'exposition des reliques, par exemple, a connu de multiples réponses, parfois changeantes en un même lieu et selon les époques. De la crypte installée sous le sanctuaire, accessible aux fidèles (Saint-Eutrope de Saintes, Saint-Hilaire-de-Poitiers, Saint-Gilles-du-Gard) ou simplement dotée d'une fenestella, une ouverture permettant de voir ou de toucher un tombeau depuis un déambulatoire ou depuis l'extérieur (Saint-Sernin de Toulouse), en passant par la conservation dans une châsse pouvant être entreposée dans le sanctuaire ou dans une sacristie (Conques), jusqu'à l'édification de véritables monuments reliquaires dans le sanctuaire (Saint-Sernin à Toulouse, Saint-Just à Valcabrère, le mausolée de Saint-Bertrand), dans la nef (Saint-Front de Périgueux), dans une chapelle ou dans un bâtiment annexe, toutes sortes de solutions ont été envisagées. A Saintes, le chevet de Saint-Eutrope fut conçu dès le XI^{ème} siècle comme un véritable reliquaire, avec un décor architectural d'arcades très développé sur ses élévations extérieures et un riche décor sculpté. Elle répond aussi à une double fonction, que traduit la superposition de deux églises, l'une – la crypte - destinée à l'accueil des pèlerins et l'autre permettant d'isoler le sanctuaire de la communauté des moines du prieuré clunisien, la nef constituant ainsi une rampe d'accès à la crypte. A Valcabrère (Haute Garonne) ou à Saint-Léonard, la surélévation du tombeau permet aux pèlerins de passer sous les restes du saint.

L'église peut elle-même être conçue comme un immense reliquaire, comme ce fut le cas au XIII^{ème} siècle avec la Sainte-Chapelle de Paris. Dans le cloître de Moissac édifié en 1100, un chapiteau possédait une logette pour abriter les reliques de saint Pierre et/ou de saint Paul, mais il était naturellement inaccessible aux pèlerins.

L'abandon progressif des cryptes au bénéfice de l'implantation des reliques dans le sanctuaire est un phénomène avéré à partir du XII^{ème} siècle. La basilique Saint-Sernin illustre l'exaltation des reliques après le Concile de Trente. Le tombeau de Saturnin, est exposé à la vue des fidèles au XIII^{ème} siècle dans un monumental baldaquin de pierre en forme d'église, placé dans l'abside majeure. Un « Tour des corps saints », mentionné dans des récits de pèlerin dès la fin du Moyen-Age, fut aménagé au début du XVII^e siècle pour organiser la mise en scène du trésor spirituel constitué par l'accumulation de près de 200 reliques au cours des siècles et exalter la dévotion. Il a été restauré de 1971 à 1979 d'après les gravures d'un guide du culte des reliques : « Oraisons dévotes pour visiter et saluer les corps saints de l'Eglise de Saint-Sernin » (1673).

De remarquables reliquaires illustrent la préciosité accordée aux reliques auxquelles on consacrait la richesse pour créer de précieux objets d'orfèvrerie, dont plusieurs nous sont parvenus intacts. Le trésor le plus vénérable et prestigieux est le buste reliquaire de sainte Foy conservé à Conques. Le décor d'orfèvrerie couvre une statue en bois d'origine antique. Il appartient à l'un des rares trésors d'orfèvrerie médiévale conservé intact en France.

Les cathédrales d'Auch, de Bordeaux, du Puy-en-Velay, d'Oloron, de Saint-Lizier et de Saint-Bertrand de Comminges, la basilique Saint-Sernin à Toulouse et la collégiale de Saint-Léonard présentent des trésors

significatifs d'art et d'orfèvrerie. On notera en particulier le buste reliquaire de saint Grat à Oloron-Sainte-Marie (Pyrénées-Atlantiques) ou celui de saint Lizier dans sa cathédrale (Ariège).

Dans les églises rurales, le retable baroque illustre souvent cette dévotion populaire en présentant un florilège de saints intercesseurs et amis des paysans dans leur vie quotidienne. Ils sont représentés à l'époque de la Contre-Réforme, en particulier sur celui de l'église Saint-Laurent à Jézeau qui présente les saints avec leurs attributs pour l'enseignement des fidèles. Ces retables répandus dans le monde rural représentaient un investissement important pour les communautés paysannes.

- **La satisfaction des besoins physiques des pèlerins**

Tout pèlerin n'est pas « de saint Jacques », un jacquet, malgré une assimilation qui a été courante dans une partie de l'érudition. Mais tous ont en commun des besoins qui trouvaient satisfaction grâce à la construction d'un certain nombre d'édifices dont ils n'étaient pas – loin s'en faut – les seuls usagers.

Des accès et franchissements

Le pèlerin doit franchir des rivières ou gravir des cols.

Des ponts facilitent le passage des rivières. Lancer un pont est une œuvre délicate et sa construction mobilise ingéniosité et moyens matériels : des indulgences sont accordées. Ils sont construits pour les usages quotidiens, en premier lieu des riverains, mais aussi pour le service des échanges commerciaux. Certains sont aussi des œuvres pieuses et les textes de donations pour leur édification précisent pour le soulagement des « pauvres passants et pèlerins ». Ils revêtent aussi une dimension métaphorique travaillée par des penseurs comme Michel Serres : une progression dans un cheminement spirituel, un trait d'union de mise en relation, un lien fraternel tendu entre deux altérités... L'exploration de ces dimensions ont commencé à donner lieu à un dispositif d'interprétation du Pont de Lartigue (Gers) ou à une activité culturelle et éducative proposée aux jeunes d'Espalion (Aveyron) à l'occasion du 20^{ème} anniversaire de l'inscription.

Comme ouvrage d'art, les ponts médiévaux apparaissent comme des prouesses techniques, un défi aux éléments qui sollicitait le surnaturel, tel le Diable associé au Pont du Diable (Hérault) ou au pont Valentré (Lot). Les ponts étaient souvent associés à un oratoire ou à un hôpital comme l'Hôtel-Dieu-Saint-Jacques à Toulouse, ou bien à une croix de protection comme à Estaing et à Saint-Chély (Aveyron). Hors du bien, le pont saint-Bénézet à Avignon (bien n°228 de la Liste) est un exemple des plus caractéristiques des fonctions multiples, pratique et symbolique, des ponts médiévaux.

Les ponts sont parfois modestes par la taille comme le pont de Lartigue à Larressingle édifié sur l'Osse (Gers). Depuis le XII^{ème} siècle, un point de franchissement existait et tout laisse entrevoir qu'il était positionné sur une ancienne voie romaine, entre Agen et Eauze. On ne connaît pas la nature exacte du premier édifice mais il était associé à une commanderie pratiquant l'hospitalité et une chapelle dont il ne reste rien. La chapelle de Lartigue figurée sur la carte de Cassini (XVIII^{ème} siècle), fut détruite à la Révolution. Seul subsiste le pont, unique témoin de cet ensemble.

Franchir est toujours un péril : le pont dit des pèlerins à Saint-Chély d'Aubrac arbore un calvaire datable du XV^{ème} siècle, pour la protection du passant. Sur la croix, la Vierge et saint Jean sont figurés et le fût est orné d'un pèlerin reconnaissable au bourdon et au chapelet. Malgré sa modestie : 16 mètres de long, il témoigne de ces innombrables ouvrages élevés avec l'appui d'un seigneur ou, comme ici, d'un établissement religieux, la Domerie d'Aubrac.

Les ponts sont parfois de grande ampleur comme le pont fortifié Valentré à Cahors (Lot), établi pour la prospérité de la cité. Il compte parmi les ouvrages majeurs du génie civil médiéval. La décision de construction en 1308 donne naissance à un ouvrage de 172 mètres de long, large de 6, d'une forme en dos d'âne et flanqué de trois tours de défense dont une rappelle le défi lancé au diable. Une chapelle dédiée à la Vierge assurait la fonction de protection.

Au pays basque, les voies empruntées sont multiples pour les pèlerins en approche des cols. Pas moins de quatre gués permettaient ainsi – ou empêchaient parfois – le passage des voyageurs sur la Bidouze aux alentours de la colline de Saint-Sauveur à Saint-Palais (Lahiria, Quinquil, Lapiste et Larribar).

Sept sections de l'itinéraire du Puy en Velay (GR®65) sur une longueur de 160 km donnent une idée de la variété paysagère qui ponctue un parcours. Une étude des paysages et des patrimoines constituant attribut de ces sections de sentier afin d'en identifier les caractéristiques et les mesures de protection et de valorisation qui seront utiles pour préserver l'ambiance du cheminement. Il a été notamment souligné l'importance de l'eau.

La confluence des itinéraires signalée par le *Codex Calixtinus* à Ostabat (Pyrénées Atlantiques) est symbolisée par la section du GR®65 entre Aroue et Ostabat. Le sentier est un balcon sur le massif pyrénéen.

L'arrivée au sanctuaire enchante le pèlerin et marque une apothéose. Celui qui l'aperçoit en premier depuis les croix de Montjoies comme à Vézelay ou au Mont-Saint-Michel est Roi du pèlerinage. Les croix de Montjoies balisent encore l'espace où s'étend la vue et l'aura du sanctuaire. De surcroît, le Mont-Saint-Michel ne s'approche qu'en franchissant les grèves, au rythme du flux de la marée et l'accès au sanctuaire impose une élévation, tous les lieux du culte à l'Archange étant postés sur des éminences.

Le passage est symbolisé par la porte Saint-Jacques qui permettait d'entrer dans la vieille ville frontière de Saint-Jean-Pied-de-Port. Le pèlerin franchissait la Nive pour entamer l'ascension du mythique col de Roncevaux. A Sorde (Landes), l'abbaye était située sur le bord du Gave d'Oloron pour en faciliter le passage.

En montagne, le passage d'un col est facilité par des hospices tenus par les Hospitaliers comme à Gavarnie ou à Aragnouet (Hautes-Pyrénées) ou grâce à la Domerie d'Aubrac sur le plateau de l'Aubrac (Aveyron).

L'accueil et les soins

L'hospitalité est une valeur inhérente au pèlerinage. L'hospitalité et l'aumône font partie du devoir de charité, parfaitement illustré dans l'évangile de Matthieu (Mat. XXV 35-37) « Car j'ai eu faim et vous m'avez donné à manger, j'ai eu soif et vous m'avez donné à boire, j'étais un étranger et vous m'avez accueilli, nu et vous m'avez vêtu, malade et vous m'avez visité, prisonnier et vous êtes venus me voir ». Conformément à une tradition qui s'enracine dans l'Antiquité et qui a connu ses premières expériences dès l'époque paléochrétienne, l'accueil du voyageur, le soin du corps et de l'âme et la charité se confondent dans ces établissements. Sans être reconnue institutionnellement comme par exemple « les services de l'hospitalité offerts pendant la visite de l'Arba'in », en Irak, aux pèlerins se rendant dans la ville sainte de Kerbala (inscrit sur la Liste du patrimoine culturel immatériel), l'hospitalité généreuse est fortement revendiquée comme une tradition par les associations des pèlerins.

Certains établissements, parmi les plus importants, sont les Hôtel-Dieu, généralement installés dans les villes épiscopales sous la tutelle des évêques. Leur fonction structurante, répondant avant tout aux besoins d'une population sédentaire, est importante dans les secteurs urbains. Certains de ces hôpitaux urbains ont pu être fondés suite à des donations de riches personnages ayant effectué un pèlerinage à Compostelle et parfois, le vocable de Saint-Jacques leur est associé, comme c'est le cas à Toulouse ou à Figeac. Toutefois, ils s'inscrivent

dans un mouvement plus général de prise en charge charitable des nécessiteux et des errants, dont les pèlerins, quelle que soit leur destination, - ainsi à Toulouse ou au Puy-en-Velay - sont une catégorie particulière en raison de leur situation de « repentants » dont l'Église valorise la démarche.

A côté des grands hôpitaux urbains, un réseau d'hôpitaux plus modestes se développe sur les chemins, près des lieux de franchissement, ponts ou cols, dans les régions hostiles ou tout simplement à l'extérieur des villes, pour accueillir voyageurs et pèlerins, leur procurer un abri et de la nourriture et leur apporter des soins. La distribution de nourriture est souvent une des premières fonctions de certains établissements voués à l'aumône et leurs revenus sont dédiés prioritairement à cette mission, mais c'est le soin de l'âme qui est d'abord mis en valeur. L'église ou une simple chapelle constituent souvent l'édifice principal de ses établissements, desservis par des communautés de clercs ou de moines. Dans certains cas, c'est elle qui subsiste seule, comme à l'Hôpital-Saint-Blaise ou à Aragnouet.

La salle d'accueil et de soin, pouvant être équipée de quelques lits, mais aussi d'une cuisine, de latrines ou encore d'écuries, vient en général compléter ce dispositif. La vaste salle faisant face à l'église de l'ancien hôpital de Pons, couverte d'une charpente reposant sur une série de piliers cylindriques, illustre parfaitement ce type de constructions à la fin du XII^{ème} siècle.

Une autre caractéristique de ce type d'ensembles hospitaliers est leur implantation, et la disposition des constructions de part et d'autre de la rue ou du chemin, par un porche voûté réunissant au-dessus du passage l'église et la salle d'accueil et de soin, comme c'est le cas à Pons, ou près de l'abbaye de Sorde.

A Toulouse, l'Hôtel-Dieu Saint-Jacques est édifié en bord du fleuve et, au XV^{ème} siècle, il est combiné à un pont qui permet le franchissement sécurisé de la Garonne et l'accès à cet hôpital. Il conserve encore des collections permettant l'évocation de la pharmacopée et l'histoire de la médecine, de même que l'Hôtel-Dieu au Puy-en-Velay ou celui de Saint-Lizier, ces derniers formant un ensemble contigu à leur cathédrale.

En outre chaque abbaye possédait une hôtellerie ou une aumônerie pour effectuer cet accueil charitable prescrit par les Règles et si besoin, prodiguer des soins.

Le prieuré de La Charité-sur-Loire (Nièvre) résume à la fois la dévotion à des reliques conservées dans un édifice que l'on veut somptueux et de grande ampleur, la pratique de la charité et de l'hospitalité donnée par les moines et le franchissement de la Loire par l'édification de ponts successifs.

- **Les échanges culturels et les influences artistiques**

Les hommes voyagent beaucoup et toutes sortes d'échanges sont la conséquence naturelle de ces circulations sur les routes médiévales sous des formes variées : circulations d'ateliers charriant des techniques et diffusant des motifs, relations d'échanges politiques et possessions de sanctuaires en Espagne ou de sanctuaires espagnols en France, œuvres d'art et d'orfèvrerie achetées au terme d'une tractation commerciale ou offertes en cadeau gage d'amitié. Mais la causalité avec le pèlerinage interprété comme moteur de ces circulations est très fortement nuancée par les chercheurs.

On peut mentionner d'une part que dès le début de la construction de la cathédrale de Compostelle, en 1075, un autel était consacré à sainte Foy vénérée à Conques (Aveyron) et d'autre part, que le sanctuaire de Rocamadour (Lot) bénéficia de nombreuses donations de la part des souverains espagnols.

Il a aussi été abondamment étudié, notamment par l'historienne Edina Bozoky, les circulations des reliques dont beaucoup furent rapportées d'Orient au moment des croisades. Le bien possède deux exemples parmi

des cas innombrables. L'église de Neuvy fut fondée au retour d'une croisade par le seigneur local autour d'une relique du sang du Christ. L'abbaye cistercienne de Cadouin offrait à la dévotion un suaire témoin de la Passion du Christ et dont la présence était attestée dès 1214. Ce suaire assure la prospérité de l'abbaye par les donations des pèlerins et, notamment, du Roi Louis XI (qui fut également un donateur pour le sanctuaire de Saint-Jacques de Compostelle), grâce auquel on peut admirer le cloître de style gothique flamboyant. Toutefois, des analyses pratiquées sur le suaire en 1934 ont révélé qu'il a été tissé en Egypte à la fin du XI^{ème} siècle, qu'il est orné de bandes présentant des caractères coufiques qui vantent la gloire du calife musulman Musta Ali et invoquent Mahomet et Allah. Si le pèlerinage a disparu, la valeur symbolique de la relique demeure d'autant plus forte dans la société multiculturelle contemporaine.

En outre, un fort courant d'historiens de l'art, au cours du XX^{ème} siècle, d'Emile Mâle à Marcel Durliat, a analysé les relations artistiques qui avaient pu exister entre certains monuments, Sainte-Foy de Conques, Saint-Sernin de Toulouse, le cloître de Moissac, Saint-Sever, León (Panthéon des rois et Saint-Isidore), Jaca, Loarre, Frómista, Saint-Gaudens et Compostelle, tout en admettant qu'il n'y avait pas de « modèle » pour l'architecture. L'artiste était alors considéré par les historiens comme au centre de la création artistique de ces époques lointaines. Mais, depuis trente ans, l'image (quel que soit son support) est comprise comme l'expression d'un discours, indépendant de celui des textes, fondé sur l'expérience intellectuelle et artistique de celui qui la conçoit, le commanditaire, l'artiste étant celui qui met en forme ces idées.

En ce qui concerne les échanges artistiques, les modalités apparaissent comme complexes. Par exemple, il est clair que ce sont des sculpteurs venus de Saint-Sernin de Toulouse qui ont réalisé les chapiteaux du cloître de Moissac, mais leur iconographie résulte d'une pensée aussi originale que complexe qui est sans aucun doute celle de l'abbé Ansquitil. Manuel Castiñeiras a mis en évidence, en 2010 dans le catalogue d'exposition *Compostelle et l'Europe, l'histoire de Diego Gelmírez*, comment l'évêque de Compostelle avait trouvé des modèles lors de son voyage à Rome, voyage effectué en passant par Toulouse et Cluny entre autres. Et l'évêque avait fait venir des sculpteurs de chantiers prestigieux du moment pour avancer plus vite dans son grand œuvre. Et si les premiers sculpteurs de Compostelle venaient, entre autres, de Conques, c'est probablement parce qu'ils avaient été recrutés par le maître d'ouvrage.

Alors, existe-t-il une sculpture de la route de Saint-Jacques à l'époque romane ? Plusieurs raisons nuancent les interprétations historiographiques héritées des chercheurs de la fin du XIX^{ème} siècle et de la première moitié du XX^{ème} siècle. Parce que l'on sait désormais que les fameuses « routes de pèlerinage » telles qu'elles ont été définies dans la première moitié du XII^{ème} siècle sont complètement symboliques. Parce que les relations artistiques qui ont pu être observées ne concernent qu'une part seulement des édifices concernés. Parce que les relations artistiques s'observent également bien en dehors des « routes de pèlerinage », dont elles ne dépendent en rien.

Néanmoins, si l'on considère le cas de Arles, la ville est située au carrefour de voies de communication et d'échanges par terre ou par eau, entre le nord, le sud, l'est et l'ouest. Un nombre important de pèlerins y affluait, participant certainement au développement économique de la ville et à celui d'échanges culturels et intellectuels. La splendeur des monuments romans construits au XII^{ème} siècle est certainement liée en partie à l'importance du pèlerinage qui en donne, entre autres, les moyens financiers. On peut donner en exemple le magnifique porche de l'église Saint-Trophime dont on a comparé le décor à celui d'un reliquaire annonçant la richesse des reliques conservées dans sa crypte. Mais, Arles est un foyer artistique et un ensemble monumental : l'abondance des sarcophages antiques et paléochrétiens à Arles est à l'origine de l'émergence d'un courant artistique fortement influencé par l'art antique. Les exemples du portail et du cloître Saint-Trophime ont été une source de diffusion de l'art roman de style antiquisant à travers la Provence à partir d'un foyer d'artistes s'inspirant de la sculpture antique ou cherchant à se réapproprier une technique disparue au moyen de modèles antiques conservés dans le paysage urbain.

Sous une autre forme, à Saint-Sever, l'abbé emprunte à la péninsule ibérique : au XI^{ème} siècle, il dote l'abbaye d'un manuscrit enluminé, copie du célèbre commentaire de l'Apocalypse réalisé par un clerc des Asturies, Beatus, à la fin du VIII^{ème} siècle. Ce Livre enluminé du XI^{ème} siècle est le seul Beatus au nord des Pyrénées. Outre le Commentaire de l'Apocalypse, comme les Beatus classiques, il comprend aussi un frontispice, le portrait des 4 évangélistes et divers textes commentés des Ecritures. L'habileté des enlumineurs du Beatus de Saint-Sever témoigne du degré de culture artistique auquel atteignaient les religieux du Cap de Gascogne, un demi-siècle après la fondation de l'abbaye. Longtemps a prévalu une analyse d'Émile Mâle exposée dans *L'art religieux du XII^e siècle en France*, selon laquelle les enluminures auraient inspiré les auteurs du tympan et des chapiteaux de Moissac, mais également les sculpteurs de l'époque romane dans le centre et le midi de la France. La critique historiographique ne retient plus cette séduisante interprétation, car les commanditaires, nourris d'images puisées à toutes les sources (manuscrites, peintes, sculptées), les utilisent au profit d'un nouveau discours « en image », celui par lequel ils exposent leur vision du monde à la vue de leurs contemporains et qui demande de nouveaux agencements, véritables créations iconographiques.

De même, on a pu parfois proposer un système d'« influence » de l'art islamique sur l'art chrétien, en proposant par exemple que l'évêque Godescalc, de retour de son pèlerinage à Compostelle (accompli dans l'hiver 950-951) ait fait édifier la chapelle Saint-Michel de l'Aiguilhe dont le décor polylobé serait le résultat d'une « influence hispanique ». Outre que la chapelle actuelle est postérieure de près de deux siècles au voyage de l'évêque, ses décors muraux sont ancrés dans une tradition bien auvergnate de jeux de couleurs et de formes, ce qu'avait bien montré Marcel Durliat dès 1975. Il reste cependant que l'art roman a bien utilisé des motifs d'origine islamique. Les portes de la cathédrale du Puy, signées d'un certain Gaufredus, sont d'une technique proche de l'art islamique et portent une inscription copiée de l'écriture coufique. Ces mêmes reproductions de caractères coufiques, réels ou pris comme motifs, se retrouvent sur le tailloir d'un chapiteau de Moissac ou viennent agrémenter le galon de la tunique d'un ange dans le tympan de Moissac. On pourra aussi signaler le dinar qu'un ange élève de sa main droite dans un vitrail de la façade de la cathédrale de Chartres, entre autres exemples. Ici, les motifs islamiques signalent la proximité des lieux saints et du monde musulman (à Moissac), signifient la richesse des vêtements à l'égal des tissus islamiques provenant notamment d'Al Andalus. Ces derniers étaient considérés comme tellement extraordinaires qu'ils pouvaient être utilisés pour envelopper ce que l'Occident chrétien avait de plus précieux, les reliques ; ainsi, celles de saint Exupère à Saint-Sernin de Toulouse. Comme pour d'autres sujets d'histoire de l'art, la révision historiographique de ces dernières décennies a imposé de renoncer à ce rêve d'Orient développé notamment par Emile Mâle puis par les émules d'Henri Focillon, qui portent la marque de la fin du XIX^e et de la première moitié du XX^e siècle.

Dans le domaine littéraire, les poètes et troubadours chantent les exploits de Charlemagne et ses guerriers, ceux de son neveu Roland et des douze pairs de France face aux sarrasins. Le pèlerinage a été alors vu par des historiens de la littérature comme un vecteur de circulation. Il n'en demeure pas moins que le pèlerinage a généré naturellement tout un imaginaire qui trouve son expression dans la littérature, les chansons, les contes, ou des traditions orales jusqu'aux innombrables récits de pérégrinations. Cet imaginaire n'a pas été pris en compte suffisamment dans le dossier de candidature du bien mais les chercheurs lui portent attention, et il constitue une inappréciable source de création pour les artistes contemporains.

- **Pèlerinage et politique**

Pèlerinage et politique sont toujours allés de pair, en tant que manifestation de la religion qui est l'un des ciments dans la société médiévale.

C'est l'intervention des puissances politiques ou religieuses dans l'organisation du pèlerinage, pour le faciliter et protéger les pèlerins ou, au contraire, pour les surveiller, voir en interdire la pratique selon les époques et la conjoncture des relations entre les Etats. Les historiens du droit ont étudié ces réglementations protégeant

les pèlerins, ou parfois, comme au XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècle en France, dans un contexte bien différent des périodes antérieures, leur interdisant de partir.

Le pèlerinage au tombeau de l'apôtre Jacques s'est développé dans un contexte global de Reconquista et de relations politiques du siège épiscopal galicien avec le reste de l'Europe, notamment avec l'abbaye de Cluny et la papauté. Le pèlerinage n'était pas le motif de ces échanges qui relevaient davantage d'ambitions politiques des prélats galiciens, et notamment Diego Gelmirez (évêque puis archevêque entre 1100-1140), pour faire reconnaître la position éminente du siège épiscopal et développer son influence face aux pouvoirs politiques dans la péninsule et cultiver une sorte d'indépendance vis à vis du Pape. Le prestige d'un apôtre fut enrôlé au service de cette ambition.

Par ailleurs, il a longtemps été avancé par les historiens que l'abbaye de Cluny aurait été un centre organisateur du pèlerinage Compostellan. Cette interprétation a été surévaluée. Cluny, dans la seconde moitié du XI^{ème} siècle, connaît une expansion extraordinaire notamment grâce à ses liens avec la papauté. C'est donc assez naturellement que l'on a cru attribuer à Cluny la charge de diffuser la réforme grégorienne dans la péninsule ibérique. C'est bien davantage à des personnalités dans l'obédience de l'abbaye Saint-Victor de Marseille qu'échut ce rôle, mais ceci est sans rapport avec une intention d'organiser le pèlerinage.

Les hommes voyagent beaucoup et des liens se créent entre les établissements religieux. En tant que monastères bénédictins, Moissac, Conques, La Charité, Saintes ou Saint-Sernin à Toulouse ont dû accueillir toutes sortes de voyageurs et de pèlerins. Ils détenaient des reliques et ils exerçaient une fonction spirituelle et économique, mais ils n'étaient pas nécessairement l'instrument d'une géopolitique de l'Ordre à destination de la Péninsule ibérique. Hugues de Cluny s'est démené en Castille pour prendre dans l'obédience de l'abbaye des monastères situés le long du Camino francés, car le passage des pèlerins, leur hébergement, les péages exigés pour les ponts étaient une intéressante source de revenus.

L'abbaye de Moissac et le prieuré de La Charité-sur-Loire, relevaient institutionnellement de Cluny. Dans le cas de Moissac, l'abbaye fournit notamment un archevêque à Braga à la fin du XI^{ème} siècle ; en retour, des saints espagnols, Vincent, Isidore et Eulalie étaient vénérés dans l'abbaye. Dans le cas de La Charité, c'est son rôle d'accueil charitable et de franchissement de la Loire qui justifie son inscription, outre une exceptionnelle qualité de ses décors sculptés du tournant des XI^{ème} et XII^{ème} siècle, susceptibles de donner une idée de l'ampleur architecturale de l'abbaye-mère aujourd'hui en grande partie démolie. Mais on peut aussi bien noter que l'un des abbés de la Chaise-Dieu (non incluse dans le bien), Alleaume san Lesmes (1035-1097) s'installa à côté de Burgos dans le dernier quart du XI^{ème} siècle pour y accueillir les pèlerins de Saint-Jacques dans l'hôpital Saint-Jean-l'Évangéliste. On retrouve un moine de Conques à la tête de l'évêché de Pampelune (Pierre d'Andoque entre 1083-1115), ou un chanoine de Saint-Sernin de Toulouse à la tête de celui de Barbastro-Roda entre 1104-1126.

Il est donc normal que les religieux de Cluny aient tenu des rôles dans la structuration de l'Espagne des XI^{ème} et XII^{ème} siècles, mais ce fut indépendamment du pèlerinage.

Un autre aspect de la dimension politique est lié au contexte de la Reconquista. La présence du saint en France est manifeste à travers l'implantation de l'Ordre militaire de Santiago institué en 1170 pour repousser l'Islam de la péninsule ibérique. L'Ordre bénéficia de donations du roi Philippe Auguste et de quelques-uns de ses vassaux. Du Maine à la Champagne, les possessions étaient gérées par la maison d'Etampes. Dans le midi, c'est en Gascogne que l'implantation aurait été la plus dense. L'implantation est donnée comme importante au milieu du XIII^{ème} siècle avec une vocation charitable affirmée. Ainsi, à Vopillon, à proximité du pont se serait trouvée la commanderie dite du Pont-d'Artigues, chef-lieu de l'ordre de Saint-Jacques de la foi et de la paix en Gascogne fondé par l'évêque d'Auch. La tradition historique débattue par les chercheurs rapporte que l'évêché de Compostelle, puis l'ordre espagnol de Santiago, étaient à l'origine de la propriété du Pont-d'Artigues.

L'un des livres du *Codex Calixtinus* attribue la découverte du tombeau de saint Jacques à l'empereur Charlemagne à la suite d'une vision dans laquelle l'apôtre lui montre le chemin d'étoiles et lui demande d'aller délivrer le tombeau d'entre les mains des infidèles. Charlemagne devient ainsi le premier pèlerin et le premier croisé contre les Sarrasins en Espagne. C'est dans ses pas que les pèlerins sont invités à marcher. Un courant migratoire a accompagné la Reconquista en Espagne, les rois ont accordé des chartes de peuplement et les Francs sont allés peupler les territoires reconquis par les chrétiens. Il est à supposer que parmi eux se trouvaient des pèlerins qui s'implantèrent dans la péninsule.

Les sanctuaires bénéficiaient aussi de libéralités de la part des pouvoirs, favorisant leur prospérité, la construction d'églises plus somptueuses ou étendant leurs domaines. Les abbayes exercèrent une influence qui ne se limite pas à l'accueil des pèlerins auxquels elles appliquent leur obligation de charité prévue par les Règles. Ainsi, les sanctuaires de Cluny, Rocamadour ou Conques bénéficièrent de donations de la part des rois espagnols. Celle de Saint-Sever (Landes) rayonnait en Gascogne et jusqu'en Navarre par ses possessions. Dans l'autre sens, les rois Charles V ou Louis XI furent des évergètes de la cathédrale de Saint-Jacques de Compostelle avec d'autres seigneurs ou bourgeois français.

Enfin, un dernier aspect de cette dimension politique se situe dans l'actualité de la construction européenne de la fin du XXème siècle. Elle recourt au narratif d'une identité commune aux européens et mobilise des thématiques historiques fédératrices illustrées par des patrimoines communs.

C'est ainsi que le programme des Itinéraires culturels a été lancé par le Conseil de l'Europe en 1987. Son objectif est de démontrer, à travers le voyage dans l'espace et dans le temps, que le patrimoine des différents pays d'Europe et leurs cultures définissent un espace chargé de mémoire collective, parcouru de chemins surmontant les distances, les frontières et les incompréhensions ; ces patrimoines communs contribuent à la construction d'une identité européenne. Les Chemins de Compostelle ont été d'emblée mobilisés dans une Déclaration du 23 octobre 1987. L'apport du thème à la construction d'une identité européenne est ainsi défini :

« Pendant des siècles, les pèlerins ont pu découvrir de nouvelles traditions, de nouvelles langues et de nouveaux modes de vie et sont retournés chez eux avec une riche identité culturelle, phénomène rare à une époque où les voyages de longue distance exposaient le voyageur à de grands dangers. Les Itinéraires de Saint-Jacques servent donc de symbole, en reflétant près de mille ans de l'histoire européenne et en servant de modèle de coopération culturelle pour toute l'Europe. »

- **Une présence patrimoniale jacquaire dans l'environnement des composantes**

L'évocation de saint Jacques sous diverses formes dans les 78 composantes n'est que la face apparente d'un innombrable ensemble de ce que les érudits appellent le patrimoine jacquaire. Lors de la candidature, le chiffre de 800 éléments fut ainsi avancé parmi lesquels s'est opérée une sélection constituant désormais le bien inscrit.

De manière générale, ce patrimoine jacquaire comprend l'iconographie de saint Jacques et des jacquets, des toponymes, des hôpitaux ou des ponts à son enseigne, les traces matérielles ou immatérielles des circulations pèlerines, une confrérie, une croix, une relique ... subsistants ou à l'état de souvenir, documentés ou à documenter. Ces objets ne sont pas nécessairement reliés au pèlerinage ou à l'itinéraire du jacquet, mais ils témoignent de la présence jacquaire et de son expression patrimoniale dans un environnement plus ou moins immédiat des composantes. Ce type de patrimoine est recensé par les associations jacquaires de pèlerins ; il a parfois suscité une étude commandée par une collectivité (Pyrénées-Atlantiques, Lot) ; il ne fait l'objet d'aucune appréhension systématique ni de programmes publics et scientifiques de recensement, d'études et de publications assorties de projets de valorisation. Des initiatives privées demeurent dispersées ou incomplètes. Ce patrimoine est ou non protégé. Les relevés de ce type de patrimoine et plus généralement le

patrimoine des pèlerinages en général ont servi de base pour la définition des tracés des itinéraires. Une interprétation positiviste a en effet réduit les toponymes et l'iconographie consacrée à saint Jacques à la fonction de balises attestant l'historicité des itinéraires des jacquets. Toutefois, son étude, sa préservation et sa valorisation concourent au rayonnement culturel du bien inscrit. L'attention portée au bien inscrit est un levier potentiel pour engager des solidarités et inciter à des actions sur l'ensemble.

L'élaboration du présent plan de gestion a été l'occasion de solliciter les acteurs pour identifier dans la proximité de chaque composante inscrite les patrimoines liés aux dévotions, aux soins et aux franchissements et participant à enrichir l'interprétation de la composante inscrite. Ainsi par exemple, Bordeaux conserve une ancienne chapelle Saint-Jacques du XV^{ème} siècle ; à Toulouse une fresque du XIII^{ème} siècle représentant saint Jacques dans un enfeu dans sa fonction de passeur d'âmes ou une peinture murale du XIV^{ème} siècle représentant le miracle du pendu dépendu ; un ancien hôpital des pèlerins à Sorde ou des souvenirs d'hôpitaux sous son vocable et disparus comme à Agen, Paris ou Amiens ; à l'entrée de Poitiers, un « pas de saint Jacques », une croix assez banale marque en réalité un culte à un étrange rocher qui porterait les empreintes du pied et du bâton de marche de Jacques le Majeur passé par là ; à Estaing la procession traditionnelle de saint Fleuret intègre des jacquets au moins depuis le XIX^{ème} siècle ; les dédicaces à saint Jacques sont nombreuses dans le patrimoine moissagais ; le trésor de reliques conservé en l'église Saint-Jacques à Compiègne est le reliquat du riche trésor de l'abbaye Saint-Corneille fondée à l'époque carolingienne et anéantie à partir de la Révolution, ...

Arles et la Provence offrent un exemple significatif de l'importance de ce qui n'appartient pas à l'inscription mais qui la prolonge et l'enrichit. Arles ne se résume pas à l'église Saint-Honorat ou au cimetière des Alyscamps, indiqués dans le Livre V du *Codex Calixtinus* dès 1130. Il mentionne également le constat que les pèlerins visitent ou doivent visiter l'église Saint-Trophime, l'église Saint-Blaise et la chapelle Saint-Genest, tous liés aux vies et reliques des saints éponymes. Dans les environs, des saints contemporains de saint Jacques et amis proches du Christ ont débarqué selon la tradition au 1^{er} siècle : on notera particulièrement Marie Salomé, mère de saint Jacques, vénérée aux Saintes-Maries-de-la-Mer et Marie Madeleine qui aurait terminé sa vie à la Sainte-Baume et ses reliques vénérées à Saint-Maximin. Cela a déterminé une puissante identité culturelle autour des pèlerinages régionaux de la Provence. De nos jours, ils sont des arguments dans l'aménagement d'itinéraires pédestres reliant Saint-Jacques-de-Compostelle à Rome à travers le sud de la France.

Enfin, de manière plus générale, si l'on considère l'évolution du patrimoine religieux en France, successivement affecté par les guerres de religion (XVI^{ème} siècle), puis la Révolution française, il convient de noter que des trésors d'art religieux ou des collections de reliques ont été singulièrement amoindris. Les édifices mêmes ont été transformés, parfois en partie ruinés ou délestés des riches ornements, mobiliers, et trésors qu'ils offraient à la dévotion des paroissiens et des pèlerins. Des fêtes traditionnelles, des rites, des institutions pluriséculaires de charité, confréries et ordres religieux, ont en outre disparu par le fait de la sécularisation de la société. Le patrimoine subsistant est donc une relique du nombre, de l'étendue, de la variété des édifices, rites et institutions qui pouvaient encadrer le pèlerinage et la popularité de la dévotion à l'apôtre.

Le bien constitué en 1998 est par conséquent un témoin évocateur et relié à un ensemble matériel plus vaste -subsistant ou disparu - ainsi qu'à un univers mental de croyances, d'imaginaire et d'espérances dont il est difficilement détachable. Une bonne gestion implique de ce fait l'approfondissement des connaissances, le transfert de bonnes pratiques et, d'autant plus dans le cadre d'itinéraires, le tissage de solidarités et de coopérations entre ce qui est inscrit sur la Liste du patrimoine mondial et ce qui ne l'est pas. La visée ultime étant de permettre aux hommes et femmes de notre époque de trouver inspiration et ressourcement dans cet héritage.

- **Perspective anthropologique**

On ne peut appréhender le fait compostellan nous dit l'anthropologue Alphonse Dupront sans prendre en compte la perspective anthropologique de la geste pèlerine : une marche vers l'ouest, conquête de la fin des terres, parcours initiatique à l'image du soleil qui vient mourir aux confins du monde occidental pour réapparaître à l'orient, le pèlerin se met donc en route pour accomplir une métamorphose.

« L'homme commence par les pieds » rappelle l'ethnologue Leroi-Gourhan. « Marcher met en action le désir de connaissance à travers le rythme cadencé du pas à pas, une technique respiratoire, un effort d'endurance physique, le passage sensible au milieu du paysage-monde ou de la ville-debout devant le regard flâneur » analyse l'historien Antoine de Baecque. Et la marche est devenue dans la re-création actuelle du pèlerinage le moyen privilégié par les néo-pèlerins. Mais souligne l'essayiste Gaële de la Brosse au sujet des voies jacquaires, « si on les compare aux autres sentiers de randonnée, on y trouvera « quelque chose » de plus, ou en tous cas de différent. « Une alchimie du temps sur l'âme » avance Jean-Christophe Ruffin. « Un passage, une traversée de vie » complète Jean-Claude Bourlès. Ainsi, l'ultime stade de cette métamorphose est de toute évidence spirituel. « Dans la trame du chemin, précise David Le Breton, il faut essayer de retrouver le fil de l'existence. « Au fil des pas, la marche devient démarche et le chemin cheminement. La succession des étapes, tendus vers un but, dévoile peu à peu au pèlerin le sens de son voyage terrestre – l'arrivée au finis terrae, image de son achèvement, incarnant une promesse de renaissance. »

Par cet usage de la marche et cette quête d'espérance, Compostelle appartient à un imaginaire collectif qui l'ancre comme un « chemin » unique. L'expérience individuelle puise dans son histoire collective portée par les traces, bâties ou non. Les contours d'un imaginaire de la marche et de la relation à l'environnement au sens le plus large se dégage du flot des paroles des cheminants. Le chemin est un support d'activité, un lieu d'apprentissage physique, voir une expérience de vie, un parcours initiatique synonyme de quête qui emporte la découverte de ce qu'il recèle (lieux, paysages, monuments, gens...). Mais, dans le cas spécifique du chemin de Compostelle, un imaginaire associe l'Histoire (un chemin authentique) et la spiritualité (le sacré).

Aux côtés des valeurs historiques, artistiques et architecturales, culturelles qui procèdent de la connaissance de l'histoire du pèlerinage et de ses patrimoines identifiés et étudiés par les chercheurs et qui sont consacrées par le Conseil de l'Europe et par l'UNESCO, cohabitent des valeurs spirituelles, humanistes, émotionnelles, qui procèdent de l'expérience vécue des cheminants d'aujourd'hui dans une infinité de nuances de comportements et de convictions. L'hospitalité en est l'expression la plus courante.

Cette dimension pèlerine vécue est exaltée, fabriquée, transmise par quelques 300 associations jacquaires dans le monde. Elles privilégient la dimension humaine dont elles se disent les gardiennes. Elles font vivre les principes d'hospitalité, de solidarité, d'écoute, de partage et d'entraide aux pèlerins, de liberté de soi reconquise face aux enfermements sociaux, d'égalité dans l'effort et d'effacement des différences qui fonde une fraternité le temps du périple. Son expression est largement répandue mais plus rare est la parole des habitants riverains du chemin, témoins du passage et dont la mesure de leur attachement ou détachement au phénomène jacquaire reste largement à appréhender par les chercheurs.

Le bien constitué des 78 éléments sélectionnés revêt un caractère symbolique : ils sont autant d'exemples emblématiques d'un ensemble plus vaste de patrimoines, d'itinéraires, de valeurs et de représentations. Les hôpitaux nous parlent d'hospitalité et de solidarité. Les lieux de culte ainsi que les croix ou les dispositifs d'exaltation des reliques – les ancêtres du concept de patrimoine – rappellent que le pèlerinage est un exercice spirituel et une manifestation de la foi. Les tympans sculptés ou le Beatus de Saint Sever exposent les visions du monde que voulaient transmettre leurs commanditaires. Les portes et les ponts relient et ouvrant sur l'inconnu, évoquent la nécessaire prise de risque. Les 7 sections de la Via Podiensis évoquent la variété des

paysages dans un parcours géographique mais aussi le rapport à la nature, à la terre-mère tout en matérialisant une invitation à l'itinérance, à la tolérance et au partage avec ceux que l'on y rencontre, habitants, accueillants ou cheminants de plus d'une centaine de nationalités. Enfin, le dolmen de Pech-Laglaire situé à proximité d'une croix ancienne, une vierge noire ou la présence des eaux dans la proximité des sanctuaires témoignent de la superposition des croyances et ils replacent ainsi très justement cet itinéraire sacré dans un continuum historique.

Le Bien revêt ainsi un caractère vivant, vécu qui le rend singulier. Le réseau d'itinéraires et de monuments représente selon l'expression de l'anthropologue Manoël Pénicaud « un immense réservoir de patrimoine immatériel accumulé sur plusieurs siècles... Il est capital de faire valoir la dimension humaine de ce pèlerinage, car ce dernier n'existe qu'à travers les hommes et les femmes qui l'effectuent. La protection et la conservation matérielle du bâti ne doivent en aucun cas entraver ni occulter le vécu de ces chemins, du côté des marcheurs comme des riverains. »

- **Perspective d'interprétation**

Le bien inscrit a été diversement appréhendé comme l'inscription du linéaire des quatre chemins, ou comme l'inscription de la seule voie du Puy-en-Velay, tant la notion de « chemin » et de déplacement à pied est prégnante de nos jours.

Le bien constitué a ouvert un débat récurrent sur les édifices dits « oubliés » mais, néanmoins, d'un grand intérêt pour comprendre les pèlerinages, les besoins des pèlerins ou la dévotion locale à saint Jacques. De surcroît c'est un bien matériel chargé d'une dimension immatérielle dont il appartient tant aux chercheurs qu'aux acteurs culturels et associatifs d'inventorier les éléments et de les restituer en les faisant vivre.

L'extension du bien inscrit n'est pas concevable à moyen terme, le préalable étant constitué par les approfondissements des enjeux de gestion d'un site du patrimoine mondial et par le développement de son identification.

Deux types de réponses sont apportées et les acteurs invités à s'en saisir dans une démarche partenariale.

D'une part, destiné au maillage des communes situées en amont et en aval des composantes inscrites et détentrices d'un patrimoine évocateur des pèlerinages, un ensemble d'actions sont proposées qui concourent à l'accompagnement de la montée en qualité de l'offre de services et de la mise en valeur. Ces propositions de valorisation des linéaires sont construites avec les collectivités territoriales volontaires et avec les comités de la randonnée d'une part et les associations des chemins de Compostelle : comité d'itinéraires, projets partagés dans le cadre des plans massifs, programme communes-haltes, opération 1000 mains pour le chemin... Elles confortent la gestion du bien lui-même.

D'autre part, sur les communes ayant des composantes inscrites, des opérations ont conduit à des équipements de qualité et à l'initiation de démarches vertueuses de coopération. Entre Nasbinals et Conques (Aveyron), englobant sept composantes, un projet a été déployé sur plus de 60 km pour la qualification de l'itinéraire et l'implantation d'une signalétique harmonisée dans le cadre d'un schéma global d'interprétation des paysages et patrimoines, des édifices inscrits ou non. Entre Soulac-sur-Mer (Gironde) et Rocamadour (Lot) par Bordeaux, La Sauve-Majeur (Gironde), Buisson de Cadouin et Saint-Avit-Sénieur (Dordogne), reliant ainsi neuf composantes, un sentier de randonnée appelé chemin d'Amador est en cours d'aménagement. Ce projet comprend un inventaire des légendes, des croyances populaires, des traditions hagiographiques, qui complète l'inventaire plus traditionnel des séquences paysagères et des patrimoines bâtis. Si l'on y trouve peu saint Jacques lui-même, en revanche, l'inventaire des traces des croyances formant une religion populaire qui a

partout sacralisé des lieux ou des personnages, fabriqué des saints ou des légendes répondant aux besoins d'une société paysanne et rurale en voie de disparition et d'oubli, permet de doter ce sentier d'évocation d'Amadour d'un riche matériau culturel, d'un récit singulier valorisant l'imaginaire et lui conférant une fonction de transmission auprès du public. En outre une collection de monographies sur les composantes est en développement. Des journées d'études sur les différentes formes de patrimoines sont envisagées par les composantes et le conseil scientifique.

Enfin, le bien matériel est inscrit au titre de la convention internationale sur le patrimoine culturel et naturel. Il comporte une dimension immatérielle irrefragable à laquelle une attention plus grande sera portée. Le bien ne compte par exemple qu'un seul édifice (église de Jézeau) représentant l'un des miracles les plus illustré et populaire – celui du pendu dépendu – parmi les 34 sites identifiés en France qui conservent des représentations de plus ou moins grande ampleur.

En outre, saint Jacques appartient au calendrier. La Légende Dorée du dominicain Jacques de Voragine propose trois dates : le 25 mars fête de sa décollation, le 25 juillet, fête de son arrivée à Compostelle et le 30 décembre fête de son ensevelissement. Il a en conséquence suscité des fêtes religieuses (25 juillet). Ces fêtes étaient naturellement doublées d'une dimension profane, dont certaines subsistent. Les associations de pèlerins en ont fait un rendez-vous reconnu. Ces rendez-vous sont disséminés aussi bien hors des composantes du bien, mais ils constituent autant d'opportunités fédératrices de rencontre avec les publics et de médiation sur l'univers culturel, matériel et immatériel, de la pérégrination jacquaire et de sa dimension humaine et expérientielle.

Les enjeux de bonne gestion consistent donc d'une part dans la poursuite de l'identification et de l'étude de ces patrimoines, et, d'autre part, de doter les sentiers jacquaires contemporains d'une narration qui rende intelligible les paysages et les diverses formes de patrimoines qui les jalonnent, et en particulier le patrimoine religieux, jacquaire ou non.

Ces itinéraires sont en effet moins des reconstitutions au sens de l'exactitude des archéologues que des itinéraires d'évocation de l'itinérance jacquaire médiévale et de la pratique des pèlerinages. La mise en récit peut puiser dans toutes sortes de patrimoine au long des itinéraires : civils et religieux, paysages, contes et légendes, traditions vernaculaires locales, croyances populaires, le merveilleux lié au culte des saints, ou les patrimoines liés aux pèlerinages et dévotions locales. Cette narration enrichit l'expérience du marcheur, du pèlerin, et nourrit sa curiosité.

Cette approche revêt un intérêt tout particulier dans le contexte actuel de l'affaiblissement de la compréhension du langage symbolique chrétien lié à l'effondrement de la pratique religieuse et de la nécessité de transmettre les clés de compréhension de ces patrimoines marqueurs forts de l'espace durant près de deux millénaires.

BIBLIOGRAPHIE

1 / Généralités sur les pèlerinages

- BOUTRY Philippe, FABRE Pierre-Antoine, JULIA Dominique, *Rendre ses vœux : Les identités pèlerines dans l'Europe moderne, XVI^{ème}-XVIII^{ème} siècle*, Paris, Editions de l'École des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 2000
- BOZOKY Edina, *L'Imaginaire de la sainteté*, Paris, Éditions du Cerf, 2021.
- BOZOKY Edina (dir.), *Saints d'Aquitaine ; missionnaires et pèlerins du haut Moyen Âge*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. Histoire, 2010
- BROUQUET Sophie (dir.) *Sedes Sapientiae, Vierges noires, culte marial et pèlerinages en France méridionale*, Toulouse, Coll. Méridiennes, Presses Universitaires du Midi, 2016
- CAUCCI VON SAUCKEN Paolo (dir.), *Pèlerinages. Compostelle, Jérusalem, Rome*, Paris, Zodiaque / Desclée de Brouwer, collection Présence de l'Art, 1999
- CHÉLINI Jean, BRANTHOMME Henry, *Histoire des pèlerinages non chrétiens, entre magique et sacré : le Chemin des dieux*, Paris, Hachette, 1987
- CHÉLINI Jean, BRANTHOMME Henry, *Les Chemins de Dieu : Histoire des pèlerinages chrétiens des origines à nos jours*, Hachette, Paris, 1989
- CHÉLINI Jean, BRANTHOMME Henry, *Les pèlerinages dans le monde*, Paris, Hachette, 2004
- Chemins d'étoiles, Reliques et pèlerinages au Moyen-Age*, Catalogue de l'exposition, Musée de Saint-Antoine l'Abbaye, Editions Ouest France, Rennes, 2019
- CHEYNET Magali « La route des pèlerins : éléments bibliographiques », *Questes* [En ligne], 22 | 2011, mis en ligne le 01 janvier 2014. URL : <http://journals.openedition.org/questes/1465>
- Corps saints et reliques dans le Midi*, Actes des Rencontres de Fanjeaux, coll. Cahiers de Fanjeaux n° 53, Toulouse, Privat, 2017
- CRANSAC Francis, BOYER Régis (dir.), *Récits d'aventures sur les routes médiévales*, Coll. Cahier de Rencontres d'Aubrac n°5, Association À la Rencontre d'Écrivains, 2003
- DOR Juliette (dir.), *Femmes et pèlerinages. Women and pilgrimages*, Paris, L'Harmattan, 2007
- GALENT-FASSEUR Valérie, *L'épopée des pèlerins. Motifs eschatologiques et mutations de la chanson de geste*, Paris, Presse Universitaires de France, 1997.
- GEARY Patrick, *Le vol des reliques au Moyen-Âge*, Paris, Aubier, 1999
- GIRAULT, Marcel, GIRAULT, Pierre-Gilles, *Visages de pèlerins au Moyen Âge : les pèlerinages européens dans l'art et l'épopée*, Saint-Léger-Vauban, Zodiaque « Visages du Moyen Âge » 3, 2001.
- GRÉVY Jérôme (dir.), *Politiques du pèlerinage du XVIIe s. à nos jours*, Actes du colloque organisé par l'Université de Poitiers (10 et 11 mai 2012), Rennes, PUR, 2014
- Hagiographie et culte des saints en France méridionale (XIII^e-XV^e siècle)*, Actes des Rencontres de Fanjeaux, coll. Cahiers de Fanjeaux n°37, Toulouse, Privat, 2002
- HERBERS Klaus, LEHNER Hans-Christian (dir.), *Unterwegs im Namen der Religion II. Wege und Ziele in vergleichender Perspektive – das mittelalterliche Europa und Asien / On the Road in the Name of Religion II: Ways and Destinations in comparative Perspective – Medieval Europe and Asia*, Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 2016 [articles en allemand, anglais, espagnol et français]
- HERVIEU-LÉGER Danièle, *Le pèlerin et le converti : la religion en mouvement*, Paris, Flammarion, Coll. Essais, 1999
- HUYN Michel (dir.), *Voyager au Moyen âge*, catalogue de l'exposition, Musée National du Moyen-Age, octobre 2014 – février 2015, Paris, RMN, 2014
- JACOMET Humbert, « Pèlerins du Moyen Age et pèlerins d'aujourd'hui : Raison et déraison du pèlerinage », *Communio, Revue catholique internationale [Le pèlerinage]*, 132 [t. XXII-4] (Juillet-août 1997), p. 103-120
- JACOMET Humbert, *Croix rurales et chemins de pèlerinage dans l'ancien diocèse de Chartres : Croix de Saint-*

Jacques, *Croix aux Pèlerins, Croix de la Montjoie*, Chartres, Société archéologique d'Eure-et-Loir, 1998

JULIA Dominique, *Le voyage aux saints, les pèlerinages dans l'Occident moderne (XV^e – XVIII^e siècle)*, EHESS, Gallimard, Seuil, coll. Hautes études, 2016

JULIA Dominique, BOUTRY Philippe, *Pèlerinages et pèlerins dans l'Europe moderne (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Rome, École Française de Rome, 2000

LABANDE Edmond René, *Pauper et peregrinus. Problèmes, comportements, mentalités du pèlerin chrétien*, Turnhout, Brépols – CESCUM, 2004

LA BROSSE Gaële de, *Eloge du pèlerinage*, Salvator, Paris, 2021

Le pèlerinage, Cahiers de Fanjeaux n° 15, Toulouse, Édouard Privat, 1980.

L'Image du pèlerin au Moyen-Âge et sous l'Ancien Régime, Actes du colloque de Rocamadour, éd. par P. A. Sigal, Gramat, Association des Amis de Rocamadour, 1994

LIVET Georges, *Histoire des routes et des transports en Europe. Des Chemins de Saint-Jacques à l'âge d'or des diligences*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 2004

LE DESCHAULT DE MONREDON TERENCE (dir.), *Pèlerinages : origine, succès et avenir*, Actes du colloque de Cahors (7-8 juin 2018), Cahors, Éditions du patrimoine de la Ville de Cahors, 2019

LE GOFF Jacques, *À la recherche du temps sacré, Jacques de Voragine et la Légende dorée*, Paris, Perrin, Coll. Pour l'histoire, 2011

OURSEL Raymond, *Les Pèlerins du Moyen Âge : les hommes, les chemins, les sanctuaires*, Paris, Fayard, Coll. Résurrection du passé, 1963

Pèlerinage de l'Antiquité à nos jours, Le, Actes du 130^e Congrès National des Sociétés Historiques et Scientifiques, La Rochelle, 2005, éd. par André Vauchez, Paris, Éditions du CTHS, 2012

Pèlerinages, échanges, cultures, Actes du 74^{ème} Congrès de la fédération des Sociétés savantes du Centre de la France 25-27 mai 2018, Bulletin de Connaissance et sauvegarde de Saint-Léonard, 74, Saint-Léonard de Noblat, 2019

Pèlerinages à travers l'art et la société à l'époque préromane et romane, Les, Les Cahiers de Saint-Michel de Cuxa, 2000.

Pèlerinages et croisades, Actes du 118^{ème} congrès National des Sociétés Historiques et Scientifiques, Pau 1993, éd. par Léon Pressouyre, Paris, CTHS, 1995

PAZOS, Antón M., (dir.), *Pilgrims and Politics. Rediscovering the power of the pilgrimage*, Farnham-Burlington, Ashgate, 2012 [en anglais]

REMENSNYDER Amy, *Remembering Kings past, monastic foundation legends in southern France*, Cornell university, 1995 [en anglais]

ROSZAK Piotr (dir.), « Sacred Space, Time and New Secular Pilgrimages », n° spécial de *International Journal of Religious Tourism and Pilgrimage*, Vol. 7, Iss. 5 (2019), <https://arrow.dit.ie/ijrtp/vol7/iss5/> [articles en anglais]

SIGAL Pierre-André, *Les Marcheurs de Dieu. Pèlerinages et pèlerins au Moyen Âge*, Paris, A. Colin, coll. U Prisme 39, 1974.

TOLLET Daniel (dir.), *Études sur les Terres saintes et pèlerinages dans les religions monothéistes*, Paris, Honoré Champion, 2012.

Trésors et routes de pèlerinage dans l'Europe médiévale, Catalogue d'exposition, Conques, Centre européen d'art et de civilisation médiévale, 1994

VAN HEERWARDEN Jan, SHAFFER Wendie, GARDNER Donald, *Between Saint James and Erasmus. Studies in Late-Medieval Religious Life : Devotion and Pilgrimage in the Netherlands*, Leiden, Brill, 2003 [en anglais]

VINCENT Catherine (dir.), *Identités pèlerines*, Actes du colloque de Rouen (15 -16 mai 2002), Rouen, Presses Universitaires de Rouen, 2004

VINCENT Catherine, *Cathédrale et pèlerinage*, Louvain, Bibliothèque de la Revue d'histoire ecclésiastique, Fascicule 92, 2010

VINCENT Catherine, *Les confréries médiévales dans le royaume de France, XIII^e – XV^e siècle*, Paris, Albin Michel, 1994

2 / Le pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle

Le Codex Calixtinus

- ASENSIO Juan Carlos (dir.), *El Codex Calixtinus en la Europa del siglo XII. Música, arte, codicología y liturgia* (Simposium, León, 15-17 de julio 2010), León, INAEM (Instituto Nacional de Artes Escénicas y de la Música). 2011 [articles en espagnol et italien]
- BERARDI Vicenza Maria, *Il Codice Callistino*, Perugia, Edizioni compostellane (Studi e testi, 3), 2008 [traduction italienne du *Codex Calixtinus*]
- CAUCCI VON SAUCKEN Paolo (éd.), *Guida del pellegrino di Santiago. Libro quinto del Codex Calixtinus, secolo XII*, Milan, Jaca Book, 1989, 2^e éd. 2010 [traduction italienne du Livre V du *Codex Calixtinus*]
- CAUCCI VON SAUCKEN, Paolo (éd.), "Visitandum est" *santos y cultos en el Codex Calixtinus*, Actes du VII^e Congrès International de Estudios Jacobeos, Santiago de Compostela, Xunta de Galicia, 2005 [Articles scientifiques en espagnol sur les saints mentionnés dans le *Codex Calixtinus*]
- COFFEY Thomas F., DAVIDSON Linda Kay, DUNN Maryjane, *The Miracles of Saint James*, New York, Italica Press, 1996 [traduction anglaise du Livre II du *Codex Calixtinus*]
- DIAZ Y DIAZ Manuel C., *El Codice Calixtino de la Catedral de Santiago. Estudio codicológico y de contenido*, Santiago de Compostela, Centro de Estudios Jacobeos, 1988 [en espagnol, étude codicologique et paléographique du manuscrit compostellan du *Codex Calixtinus*, sa date et sa composition]
- GICQUEL Bernard, *La légende de Compostelle*, Tallandier, Paris, 2003, [traduction française du *Codex Calixtinus*. Avec une introduction dépassée]
- HERBERS Klaus, SANTOS NOIA Manuel, *Liber Sancti Iacobi - Codex Calixtinus*, Xacobeo, Santiago de Compostela, 1998 [édition de l'original, en latin]
- HERBERS Klaus (éd.), *El Pseudo-Turpín : Lazo entre el culto jacobeo y el culto de Carlomagno*, Actes du VI^e Congrès International de Estudios Jacobeos, Santiago de Compostela, Xunta de Galicia, 2003 [articles scientifiques en espagnol sur le IV^{ème} Livre du *Codex Calixtinus*]
- JACOMET Humbert, « Un miracle de Saint Jacques : le pendu dépendu », *Archéologia*, n° 278 (Avril 1992), p. 36-47
- MORALEJO Abelardo, TORRES Casimiro, FEO Julio, *Liber Sancti Iacobi - Codex Calixtinus*, 2^e éd. Santiago de Compostela, Xunta de Galicia, 2014 [traduction espagnole, avec notes, du *Codex Calixtinus*]
- PICCAT Marco, RAMELLO Laura (dir.), *L'Historia Turpini in Europa: ricerche e prospettive*, Alessandria, Edizioni dell'Orso, 2019 [articles en français et en italien sur le Livre IV du *Codex Calixtinus*]
- RECORD Michel, *Le guide du pèlerin à Saint-Jacques*, Editions Sud-Ouest, 2006. Nouvelle traduction commentée du Livre V du *Codex Calixtinus* (1130)
- RUCQUOI Adeline, "Charlemagne à Compostelle", *Compostelle*, 17 (2014), p. 5-25 [sur la postérité du Livre IV du *Codex Calixtinus*]
- STONES Alison, KROCHALIS Jeanne, SHAVER-CRANDELL Annie, *The Pilgrim's Guide: a critical edition*, 2 t., London, Miller, 1998 [traduction anglaise du Livre V du *Codex Calixtinus*]
- VIELLIARD Jeanne, *Le guide du pèlerin de Saint-Jacques de Compostelle*, 5^e édition, Paris, Vrin, 1990, [traduction française du Livre V du *Codex Calixtinus*]
- WILLIAMS John, STONES Alison (dir.), *The Codex Calixtinus and the Shrine of St. James*, 2^e éd. Tübingen, Gunter Narr Verlag, 1992.

Récits de pèlerins

- ALMAZÁN, Vicente, « El viaje a Galicia del caballero Arnaldo von Harff en 1498 », *Compostellanum*, 33

- (1988), p. 363-384 [en espagnol].
- BARRET Pierre, GURGAND Jean-Noël, *Priez pour nous à Compostelle*, Hachette, 1978 [un classique qui mêle témoignages et histoire]
- BERNÈS Georges, *Carnet de route d'un pionnier. Mon pèlerinage à Compostelle en 1961*, Paris, Pierre Téqui éditeur, 2011 [le récit d'un prêtre et pionnier et auteur du premier guide pratique en 1970]
- BOURLÈS Jean-Claude (éd.), *Guillaume Manier. Un paysan picard à Saint-Jacques de Compostelle (1726-1727)*, Coll. Petite Bibliothèque, Payot, 2002
- CAUCCI VON SAUCKEN Paolo (dir.), *I testi italiani del viaggio e pellegrinaggio a Santiago de Compostela e Diorama sulla Galizia*, Perugia, 1983 [en italien, articles sur les récits de pèlerinage écrits par des Italiens]
- DANSETTE Béatrice, NIELEN Marie-Adélaïde (éd.), *Le récit des voyages et pèlerinages de Jean de Tournai, 1488-1489*, Paris, CNRS, 2017 [le pèlerinage à Compostelle se trouve p. 299-342]
- ESCUQUIER Denis (éd.), *Voyage d'Eustache Delafosse sur la côte de Guinée, au Portugal et en Espagne (1479-1481)*, Paris, Éditions Chandeigne (Collection Magellane), 1992.
- HERBERS Klaus, PLÖTZ Robert, *Nach Santiago zogen sie. Berichte von Pilgerfahrten ans « Ende der Welt »*, München, 1996 ; trad. espagnole : *Caminaron a Santiago. Relatos de peregrinaciones al fin del mundo*, Santiago de Compostela, Xunta de Galicia, 1998 [en allemand ou en espagnol, récits et extraits de récits de pèlerins allemands à Saint-Jacques]
- HERBERS Klaus, PLÖTZ Robert, *Die Straß zu Sankt Jakob: Der älteste deutsche Pilgerführer nach Santiago de Compostela*, Jan Thorbecke Verlag, 2004 [en allemand, édition du Guide d'Hermann König von Vach, 1495]
- HERBERS, Klaus (éd.), *Hieronymus Münzer. Itinerarium*, Wiesbaden, Harrassowitz Verlag, 2020 [édition de l'original, en latin, du voyage de Jérôme Münzer]
- MABILLE DE PONCHEVILLE André, *Le Chemin de Saint Jacques*, Bloud & Gay, 1930 [récit d'un pèlerinage effectué en 1926]
- MAGDINIER Louis (éd.), *Le livre de Margerie Kempe*, Paris, Le Cerf, 1989 [traduction française du voyage de l'Anglaise Margery Kempe en 1417]
- MÜNZER Jérôme, *Voyage en Espagne et au Portugal (1494-1495)*, éd. par Michel Tarayre, Paris, Les Belles Lettres, 2006 [traduction française d'une partie du pèlerinage d'un médecin de Nuremberg]
- PALADILHE Dominique, *Carnet de route d'un étudiant. À pied vers Compostelle*, Paris-Genève, La Palatine, 1956 [récit d'un pèlerinage à pied en 1949]
- ROQUE Henri, *L'homme à cheval sur les chemins de Compostelle (1963)*, éd. par Denise Péricard-Méa, Forcalquier, C'est-à-dire éd., 2013
- RUCQUOI Adeline, MICHAUD-FRÉJAVILLE Françoise, PICONE Philippe (éd.), *Le voyage à Compostelle du X^e au XX^e siècle*, Paris, Robert Laffont Coll. Bouquins, 2018 [Soixante-dix récits de pèlerins et guides anciens publiés en français moderne]
- TAÍN GUZMÁN Miguel, *A Medici Pilgrimage. The Devotional Journey of Cosimo III to Santiago de Compostela (1669)*, Turnhout, Brepols, 2018 [en anglais]

Études sur l'histoire du pèlerinage compostellan

- ALMAZÁN, Vicente, « Saint Jacques en Alsace », *Saint Jacques et la France*, Paris, Le Cerf, 2003, p. 25-37.
- ALMAZÁN, Vicente (dir.), *Actas del II Congreso Internacional de Estudios Jacobeos : Las Rutas Atlánticas de Peregrinación a Santiago de Compostela (Ferrol, 1996)*, 2 vol., Xunta de Galicia, 1998 [articles en espagnol, anglais, portugais, français, italien et galicien. Numérisé]
- ARRIBAS Pablo, *Coquins, gueux, catins... sur le chemin de Saint-Jacques*, Pau, Cairn, 2009 [ouvrage sans notes et donc difficile à vérifier]
- BARRAL I ALTET Xavier, *Compostelle, le grand chemin*, Paris, Gallimard, 1993
- BARREIRO RIVAS José Luis, *La función política de los Caminos de peregrinación en la Europa medieval. Estudio del Camino de Santiago*, Madrid, Editorial Tecnos, 1997 [en espagnol]

- BIANCO Rossana, *La conchiglia e il bordone. I viaggi di San Giacomo nella Puglia medievale*, Perugia, Edizioni Compostellane, 2017
- Camí de Sant Jaume i Catalunya, El*, Actes du Congrès International de Barcelone, Cervera et Lérida, Montserrat, Publicacions de l'Abadia de Montserrat, 2007 [articles en catalan, espagnol, italien et galicien]
- Camino de Santiago y la articulación del espacio hispánico, El*, XX Semana de Estudios Medievales, Estella 93, Pamplona, Gobierno de Navarra, 1994 [articles en espagnol]
- CAUCCI VON SAUCKEN Paolo (dir.), *Santiago e l'Italia*, Edizioni Compostellane, Perugia, 2005
- Compostelle et l'Europe. L'histoire de Diego Gelmírez*, Milan - Santiago de Compostela, Skira - Xunta de Galicia, 2010 [publié à l'occasion de l'exposition du même nom, présentée à Paris, Rome et Compostelle, sous la direction de Manuel Castiñeiras]
- CUNNINGHAM Bernadette, *Medieval Irish pilgrims to Santiago de Compostela*, Dublin, Four Courts press, 2018
- CUOZZO Letizia, *Il pellegrinaggio a Santiago di Compostella*, Roma, Città del Vaticano, 2004 [en italien. Préface du cardinal Paul Poupard]
- De peregrinatione, Studi in onore di Paolo Caucci von Saucken (Perugia, 27-29 Maggio 2016)*, a cura di Giuseppe Arlotta, CSIC-Edizioni Compostellane, Perugia-Pomigliano d'Arco, 2016 [articles en diverses langues]
- DUNN Maryjane, DAVIDSON Linda K. (dir.), *The pilgrimage to Compostela in the Middle Ages*, New York-London, Routledge, 2000 [en anglais, recueil d'articles]
- DUPRONT Alphonse (dir.), *Saint-Jacques de Compostelle, la quête du sacré*, Brépols, 1985
- ETCHEVERY Maritxu, *Approche exploratoire du patrimoine jacquaire*, Expression des attributs caractérisant le bien en série « Les chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France » Section n° 7 Arroue / Ostabat, rapport d'études pour la Communauté d'agglomération du pays basque, 2022, [non publié, 109 p.]
- FRAY Sébastien, *Esquisse d'une histoire du pèlerinage marial au Puy, des origines au XVIIe siècle*, Bulletin historique de la société académique du Puy-en-Velay et de la Haute-Loire, t. 96, 2021, p. 3-48
- GALENT-FASSEUR Valérie, *L'épopée des pèlerins*, Paris, PUF, 1997
- HERBERS Klaus, *Papado, peregrinos y culto jacobeo en España y Europa durante la Edad Media*, Granada, Universidad de Granada, 2017 [en espagnol, recueil d'articles]
- HERWAARDEN Jan van, *Between Saint James and Erasmus. Studies in late-medieval religious life: Devotion and pilgrimage in the Netherlands*, Leiden, 2003 [en anglais]
- HUCHET Patrick, *Mille ans vers Compostelle. L'aventure des pèlerins sur les chemins de Saint-Jacques*, Rennes, Editions Ouest-France, 2012
- JACOMET Humbert, « Paris : Présence de saint Jacques. La Confrérie des Pèlerins » [titre original : « Paris : miroir de Saint-Jacques »], *Archéologia*, n° 289 (Avril 1993), p. 26-39
- JACOMET Humbert, « Pierre Plumé, Gilles Mureau, Jehan Piedefer, chanoines de Chartres, pèlerins de Terre Sainte et de Galice, 1483-1484, 1517-1518 », *Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, n° 48, 49, 50 (2^e, et 3^e trimestres 1996), p. 1-32, 1-33, 1-34
- JACOMET Humbert, « Notes sur les pèlerinages maritimes à Saint-Jacques de Compostelle (XIV^e-XV^e siècles) : Hypothèses et réalités [première partie] 1337-1453 : Épisodes de la Guerre de Cent Ans », *Compostelle*, 6 (2003), p. 21-56
- JACOMET Humbert, « Notes sur les pèlerinages maritimes à Saint-Jacques de Compostelle (XIV^e-XVI^e siècles) : Hypothèses et réalités [seconde partie] », *Compostelle*, 7 (2004), p. 39-77
- JACOMET Humbert, « La fondation de la chapelle du roi de France à la cathédrale de Saint-Jacques de Compostelle par Charles V de Valois et la mission de Mathieu de Fresnes (février 1372) », *Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France* 2006, 2012, p. 45-59.
- JUHEL Vincent (dir.), *Pèlerins sur les Chemins de Compostelle et du Mont*, actes des 8^e Rencontres historiques des Chemins du Mont-Saint-Michel, Avranches, 8 mai 2018, Évreux, *Les Chemins du Mont-Saint-Michel*, 2020
- LÓPEZ FERREIRO Antonio, *Historia de la Santa Apostólica Metropolitana Iglesia de Santiago de Compostela*,

11 volumes, Santiago de Compostela, 1898-1909 [en espagnol et en latin, l'histoire de l'Église compostellane du VIII^e au XX^e siècle, avec toute la documentation en annexe. Numérisée]

LÓPEZ MARTÍNEZ-MORÁS Santiago, MELÉNDEZ CABO, Marina, PÉREZ BARCALA Gerardo (dir.), *Identidad europea e intercambios culturales en el Camino de Santiago (siglos XI-XV)*, Santiago de Compostela, Universidade de Santiago de Compostela, 2013 [articles en espagnol, italien, français et galicien]

MARTÍNEZ RUIZ Enrique, PAZZIS PI CORRALES Magdalena de, *Scandinavia, Saint Birgitta and the Pilgrimage Route to Santiago de Compostela - El mundo escandinavo, Santa Brígida y el Camino de Santiago*, Santiago de Compostela, Universidade, 2002 [édition en anglais et en espagnol]

PASSINI Jean, *Les chemins de Saint-Jacques - Itinéraires et lieux habités*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1993 [étude archéologique et historique de référence sur la formation du *Camino Francés*]

PAZOS Antón M. (éd.), *La renovación de las peregrinaciones a Santiago de Compostela en el siglo XIX: entre tradición y modernidad*, Santiago de Compostela, 2017 [en espagnol]

PAZOS Anton (dir.), *Translating the relics of St. James: from Jerusalem to Compostela*, London: Routledge, Taylor & Francis Group, 2017 [en anglais]

PAZOS Antón M., *Las reliquias de Santiago. Documentos fundamentales de la 'reinvención' de 1879*, Santiago de Compostela, 2021 [en espagnol et latin. Publication de la documentation relative aux fouilles de 1879, à la découverte des reliques et à leur authentification par le pape Léon XIII en 1884]

PERICARD-MEA Denise, *Compostelle et les cultes de Saint-Jacques au Moyen Age*, PUF, Paris, 2000

PLÖTZ Robert (dir.), *Europäische Wege der Santiago-Pilgerfahrt*, Tübingen, 1990 [en allemand]

RODRÍGUEZ Manuel F., *Los Años Santos Compostelanos del siglo XX. Crónica de un renacimiento*, Santiago de Compostela, Xunta de Galicia, 2004 [en espagnol, évolution des années jubilaires compostellanes au cours du XX^e siècle]

RUCQUOI Adeline (dir.) *Berenguel de Landoria*, XI Congreso Internacional de Estudios Jacobeos, Santiago de Compostela, Xunta de Galicia, 2021

RUCQUOI Adeline (dir.), *Saint Jacques et la France*, Paris, Le Cerf, 2003

RUCQUOI Adeline, « Clavijo : saint Jacques matamore ? », *Compostelle*, 10 (2007), p. 48-58. [sur la signification du "matamore"]

RUCQUOI Adeline, « Cluny, el Camino Francés y la Reforma Gregoriana », *Medievalismo*, 20 (2010), p. 97-122 [en espagnol. Numérisé]

RUCQUOI Adeline, « Est-on pardonné à Saint-Jacques de Compostelle ? », *Le grand pardon de Chaumont et les pardons dans la vie religieuse. XIV^e-XXI^e siècles*, éd. par Patrick Corbet, François Petrazoller & Vincent Tabbagh, Chaumont, Le Pythagore, 2011, p. 79-94 [article sur l'origine des Années Saintes Compostellanes]

RUCQUOI Adeline, « Diego Gelmírez : Un archevêque de Compostelle « pro-français » ? », *Ad Limina*, 2 (2011), 161-181

RUCQUOI Adeline, *Mille fois à Compostelle. Pèlerins du Moyen Âge*, Paris, Les Belles Lettres, 2014

RUCQUOI, Adeline (dir.), *Maria y Iacobus en los Caminos Jacobeos: IX Congreso Internacional de Estudios Jacobeos, (Santiago de Compostela - 21-24 de octubre 2015)*, Santiago de Compostela, Xunta de Galicia, 2017.

RUCQUOI Adeline, "Saint-Jacques de Compostelle sur les rives de la mer Ténébreuse", *The Holy Portolano. The Sacred Geography of Navigation in the Middle Ages*, éd. par Michele Bacci & Martin Rohde, Berlin-Munich-Boston, Walter de Gruyter, 2014, p. 307-325 [article sur les pèlerinages maritimes]

Santiago de Compostela. 1000 ans de pèlerinage européen, Europalia 85 España, Gand, Crédit Communal, 1985 [ouvrage indispensable sur la dimension européenne du pèlerinage]

SANTIAGO-OTERO Horacio (dir.), *El Camino de Santiago. La hospitalidad monástica y las peregrinaciones*, Salamanca, Junta de Castilla y León, 1992 [articles en espagnol]

STORRS Constance Mary, *Jacobean Pilgrims from England to St. James of Compostela. From the Early Twelfth to the Late Fifteenth Century*, Santiago de Compostela, Xunta de Galicia, 1994, rééd., Londres, 1998 [en anglais]

Toulouse sur les Chemins de Saint-Jacques. De saint Saturnin au Tour des Corps Saints (V^e-XVIII^e siècles),

Toulouse – Milan, Skira/Seuil, 1999

VALLET Sophie, « La coquille du pèlerin dans les sépultures médiévales du sud-ouest de la France : nouveaux résultats et perspectives de recherches », *Archéologie du Midi Médiéval*, 26 (2008), pp. 238-247

VANTAGGIATO Lorenza, *Pellegrinaggi giudiziari. Dalla Fiandra a San Nicola di Bari, a Santiago di Compostella e ad altri santuari (secc. XIV-XV)*, Perugia, Edizioni Compostellane, 2010 [en italien, sur les pèlerinages judiciaires]

VÁZQUEZ DE PARGA Luis, LACARRA José María, URÍA RÍU Juan, *Las peregrinaciones a Santiago de Compostela*, Consejo Superior de Investigaciones Científicas, Madrid, 1949 ; réédition : Gobierno de Navarra, 3 vol., 1998 [Ouvrage fondamental pour la connaissance de l'histoire du pèlerinage. En espagnol avec des Annexes en latin]

Histoire de l'art et de l'architecture

BRUNA Denis, *Enseignes de pèlerinages et enseignes profanes*, Paris, Musée national du Moyen Âge - Thermes de Cluny, RMN, 1996.

BRUNA Denis, Enseignes de plomb et autres menues choses du Moyen Âge, Paris, Le Léopard d'Or, 2006.

CASSAGNE-BROUQUET Sophie, « La chapelle sur le pont », *Siècles* [En ligne], 25 | 2007, mis en ligne le 22 janvier 2014. URL : <http://siecles.revues.org/137>

CASTIÑEIRAS GONZÁLEZ Manuel, *El Pórtico de la Gloria*, Madrid, Editorial San Pablo, 1999

CASTIÑEIRAS GONZÁLEZ Manuel, *A vieira en Compostela, a insignia da peregrinación xacobeá*, Santiago de Compostela, 2007

CASTIÑEIRAS GONZÁLEZ Manuel (dir.), Compostelle et l'Europe. L'histoire de Diego Gelmírez, catalogue d'exposition (Paris, Rome, Compostelle), Skira/Xunta de Galicia, 2010

CASTIÑEIRAS GONZÁLEZ Manuel, *El Camí de Peregrinació a Santiago i el culte a la Mare de Déu en el Romànic*, Besalú, 2013 (publicación dixital: *Síntesi. Quaderns dels Seminaris de Besalú*, 1, 2013, pp. 1-125)

CASTIÑEIRAS GONZÁLEZ Manuel, CAMPS Jordi, McNEILL John, PLANT Richard (dir.) *Romanesque Patrons and Processes. Design and Instrumentality in the Art and Architecture of Romanesque Europe*, New York, Routledge, 2018.

Catalogues des Expositions organisées à Compostelle par le Xacobeo [Numérisées < www.caminodesantiago.gal/gl/conecemento-e-investigacion/bibliografia-xacobeá >]

CAZES Quitterie, FRAISSE Chantal, *Le cloître et le portail de Moissac*, Bordeaux, Sud-Ouest, 2022

DAVIES Paul, HOWARD Deborah, PULLAN Wendy (dir.), *Architecture and Pilgrimage, 1000-1500: Southern Europe and Beyond*, Burlington, VT, Ashgate, 2013.

DURLIAT Marcel, *La sculpture romane de la route de Saint-Jacques. De Conques à Compostelle*, Mont-de-Marsan, CEHAG, 1990

FRECHURET Maurice et al., *Les figures de la marche, un siècle d'arpenteurs*, catalogue d'exposition, Musée Picasso, Antibes, du 1er juillet 2000 au 14 janvier 2001, Paris, RMN, 2000

GENSBEITEL Christian (dir.), *Charente-Maritime Monastères en Saintonge, 177^{ème} congrès archéologique de France*, 2018, Société française d'archéologie, Picard Editions, 2020

HARTMANN-VIRNICH Andreas (sous la dir.), *De Saint-Gilles à Saint-Jacques*, Editions Marion Charlet et Ville de Saint-Gilles, 202

JACOMET Humbert, « Le bourdon, la besace, et la coquille », *Archéologia*, n° 258 (Juin 1990), p. 42-51

JACOMET Humbert, « Regard sur le culte et l'iconographie de saint Jacques [en Alsace] », *Le Saint Jacques de Guebenschwihr, une sculpture bâloise du début du XVI^e siècle*, Colmar, Musée d'Unterlinden, 1993, p. 32-61

JACOMET Humbert, « L'apôtre au manteau constellé de coquilles : Iconographie de saint Jacques à la cathédrale de Chartres », *Monde médiéval et société chartraine*, éd. par Jean-Robert Armogathe, Paris, Picard, 1997, p. 165-236

JACOMET Humbert, « Épitaphes et ex-voto de pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle : Essai d'interprétation », *Pellegrinaggio ieri e oggi*, éd. par A. Salvatori, Stresa, Edizioni rosminiane, 2000 (Biblioteca

del Centro Internazionale di Studi Rosmaniani. n°8), p. 87-129

JACOMET Humbert, « La imagen de Santiago a través de la plegaria de la Iglesia, de sus milagros y de sus apariciones », *Luces de Peregrinación*, Santiago de Compostela, Xunta de Galicia, 2003, p. 393-437

JACOMET Humbert, « "Vovere in pera et baculo". Le pèlerin et ses attributs aux XI^e et XII^e siècles », *Pellegrinaggi e Santuari di San Michele nell'Occidente Medievale*, éd. par G. Casiraghi, G. Sergi, Bari, Edipuglia, 2007 (Biblioteca Michaelica, n° 2), p. 477-543.

JACOMET Humbert, « À propos de l'image équestre et combattante de saint Jacques : Le haut-relief de São Tiago do Cacém (XIV^e siècle) », *Compostelle*, 13 (2010), p. 49-67

LACOSTE Jacques, *Les maîtres de la sculpture romane dans l'Espagne du pèlerinage à Compostelle*, Bordeaux, Editions du Sud-Ouest, 2006.

La Romieu, Le chemin de Saint-Jacques, Actes de la septième journée de l'Archéologie et de l'Histoire de l'Art à La Romieu (2018), 38, Auch, Société Archéologique, Historique, Littéraire et Scientifique du Gers, 2019

MESQUI Jean, *Chemins et ponts, liens entre les hommes*, Paris, Éd. Desclée de Brouwer-Rempart, Paris, 1994.

NÚÑEZ RODRÍGUEZ Manuel (dir.), *Santiago, la catedral y la memoria del arte*, Santiago de Compostela, Consorcio de Santiago, 2000 [en espagnol]

NÚÑEZ RODRÍGUEZ Manuel, *A la búsqueda de la memoria. Los tres pórticos mayores de la Basílica de Gelmírez*, Santiago de Compostela, Consorcio de Santiago, 2011 [en espagnol]

Patrimonio artístico de Galicia y otros estudios. Homenaje al Prof. Dr. Serafín Moralejo Álvarez, éd. par Angela Franco Mata, 3 volumes, Santiago de Compostela, Xunta de Galicia, 2004 [recueil des articles de Serafín Moralejo, l'un des meilleurs connaisseurs de l'art roman à Compostelle et sur le Chemin de Saint-Jacques (vols. 1 et 2) et articles écrits en son honneur (vol. 3) ; en espagnol, français, anglais, italien et allemand]

PICONE Philippe, *Musiques et culte de Saint Jacques-le-Majeur dans l'Europe baroque : Espagne - France - Italie 1563~1746*, thèse sous la direction de Catherine Massip, EHESS, 2012 [non publiée]

PICONE Philippe, « Una fuente jacobea de gran interés : el libro de la cofradía francesa de peregrinos de Santiago de Lyon (1719) », *Peregrino, ruta y meta en las peregrinaciones maiores, (Actas del VIII Congreso de Estudios Jacobeos)*, Santiago de Compostela, 2012, p. 127-135 [article en espagnol].

PICONE Philippe, « Un remarquable foyer musical de l'époque baroque : la paroisse Saint-Jacques-de-la-Boucherie de Paris », *Ad Limina, Revista de Investigación del Camino de Santiago y las Peregrinaciones*, 4 (2013), p. 233-248.

PICONE Philippe, « Mens sancta in corpore sancto : la musique dans les hôpitaux Saint-Jacques aux XVII^e et XVIII^e siècles. Contribution à l'histoire des fondations hospitalières d'Ancien Régime en France à l'époque baroque », *Compostelle, Cahiers du Centre d'Études, de Recherches et d'Histoire Compostellanes*, 19 (2016), p. 79-92.

PORTER Arthur Kingsley, *Romanesque Sculpture of the Pilgrimage Roads*, 10 volumes, Boston, M. Jones, 1923 [ouvrage classique sur le thème, chaque volume est dédié à une région de France, d'Italie ou d'Espagne ; en anglais]

PRACHE Anne, PLAGNIEUX Philippe, REVEYRON Nicolas, JOHNSON Danielle V., *Initiation à l'art roman : architecture et sculpture*, Paris, Zodiaque / Desclée de Brouwer, 2002

RIVIALE Laurence, « Les verrières du XVI^e siècle consacrées à la légende du "Pendù-Dépendu" : nouvelles informations iconographiques », *Histoire de l'Art*, n° 40-41, mai 1998, p. 113-125.

SENRA José Luis (dir.), *En el principio: Génesis de la Catedral Románica de Santiago de Compostela. Contexto, construcción y programa iconográfico*, Santiago de Compostela, Teófilo Edicións, 2014 [en espagnol]

TAÍN GUZMÁN Miguel, « El barroco compostelano, la Catedral de Santiago y el reino de Portugal: encuentros e intercambios », *Barroco (Actas do II Congreso Internacional : Porto, Vila Real, Aveiro, Arouca)*, Porto 2001, 2003, p. 593-604

TAÍN GUZMÁN Miguel, *Dibujos históricos, epigráficos y heráldicos del Archivo de la Catedral de Santiago*, A Coruña, Diputación Provincial, 2002

TAÍN GUZMÁN Miguel, « La metamorfosis barroca: nuevas escenografías de presentación del Apóstol », *La Catedral de Santiago: belleza y misterio*, coord. par Francisco Singul Lorenzo et Juan Conde Roa, Santiago de

Compostela, 2011, p. 61-67.

Ensemble des travaux et des congrès d'études internationaux organisés par le comité international des experts du chemin de Saint-Jacques

Une riche et précieuse bibliographie jacobéenne est le résultat d'études menées par des historiens, des philologues, des anthropologues, des géographes, des archéologues, etc., de nombreux pays du monde. Ce travail académique et de recherche est en ligne sous le lien ci-dessous. Il réunit 59 monographies, thèses de doctorat, catalogues d'exposition et actes de congrès jacobéens et les procès-verbaux des congrès organisés depuis 1993 par le Comité international d'experts du Camino de Santiago.

<https://www.caminodesantiago.gal/es/conocimiento-e-investigacion/bibliografia-jacobeas>

Revues spécialisées

Ad Limina. Revista de Investigación y del Camino de Santiago y de las Peregrinaciones, Revue scientifique éditée par la Xunta de Galicia, dirigée par Manuel Castiñeiras. Annuelle.

www.caminodesantiago.gal/gl/conecemento-e-investigacion/ad-limina [articles en espagnol, galicien, catalan, anglais, français et italien]

Compostella, Revue du Centro Italiano di Studi Compostellano, Confraternita di San Jacopo di Compostella, Perugia. Annuelle <http://www.confraternitadisanjacopo.it/Rivista/IndexRivista.htm> [articles en italien]

Compostellanum – Sección de Estudios Jacobeos, Revue de l'Archidiocèse de Santiago de Compostela, Annuelle [numéro 3-4 de l'année, articles en espagnol, galicien, italien, anglais et français]

Compostelle. Cahiers du Centre d'Études Compostellanes, publiée par le Centre d'Études Compostellanes, Société Française des Amis de Saint Jacques de Compostelle, Annuelle, 20 numéros (1998-2017) [articles en français]

Sternenweg, Revue de la Deutsche St. Jakobus-Gesellschaft, qui publie également des monographies depuis 1988, les *Jakobus-Studien* dont la liste peut être consultée sur :

<https://deutsche-jakobus-gesellschaft.de/ueber-uns/schrifttum.html> [en allemand]

3 / Développement culturel et touristique des chemins de Saint-Jacques

ALCANTARA Christophe, « Les chemins de Compostelle : Du pèlerinage à la marque ! », *Communiquer*, 34 | 2022, 95-114.

ALCANTARA Christophe, « *Approche communicationnelle du renouveau du pèlerinage de Compostelle. Pour une analyse de l'engagement des pèlerins sur les chemins et les réseaux sociaux.* » Habilitation à Diriger des Recherches. Université Toulouse 1 Capitole, Toulouse, 2020.

ALCANTARA Christophe, « *Représentation des chemins de Saint-Jacques par les marcheurs-pèlerins : l'expression d'une mythologie ?* » *Communication & langages*, 195, (1), 2018, 27-42.

AMIROU Rachid, *Imaginaire touristique et sociabilités du voyage*, Paris, PUF « Coll. Le sociologue », 1995

AMIROU Rachid, *Imaginaire du tourisme culturel*, Paris, PUF « Coll. La politique éclatée », 2000

CEREZALES Nathalie, « Santiago de Compostela, vers une redéfinition patrimoniale du chemin de pèlerinage », *Conserveries mémorielles* [En ligne], # 14 | 2013, URL : <http://cm.revues.org/1656>

DELVIT Philippe, GARNIER Florent (dir.), *Les chemins de Saint-Jacques à l'épreuve des temps*, Actes du colloque de Condom (18-19 octobre 2018), Toulouse, Presses de l'Université Toulouse 1 Capitole, 2019, URL : <https://books.openedition.org/putc/6847>

GRAVARI-BARBAS Maria, JACQUOT Sébastien, *Patrimoine mondial et développement : au défi du tourisme durable*, Presses universitaires de Québec (coll. Nouveaux patrimoines), 2014

JACOMET Humbert, « "Le Rêve de Compostelle", Pèlerinage et culture : paradoxe ou défi ? », *Kephas*, 7 (septembre 2003), p. 127-141

- LOIS GONZÁLEZ Rubén Camilo, LÓPEZ Lucrezia, « El Camino de Santiago. Una aproximación a su carácter polisémico desde la geografía cultural y el turismo », *Documents d'anàlisi geogràfica*, 58/3 (2012), p. 459-479
- LOIS GONZÁLEZ Rubén Camilo, CASTRO FERNÁNDEZ Belén Ma, LÓPEZ Lucrezia, « Reflexiones acerca del turismo espiritual a lo largo del Camino de Santiago », *Abaco : Revista de cultura y ciencias sociales*, 98 (2018), p. 46-54.
- MAYOL Antoinette, « Les itinéraires culturels comme réponse à un besoin social : l'exemple des chemins de Saint-Jacques vers Compostelle », *Les Itinéraires Culturels en Europe du Sud*, Hors-série de la revue Pays et Patrimoine, Association des Alpes de Lumière, Mane, (Septembre 2002), p. 3-6
- Ministère de la Culture, Dossier de candidature pour l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial du bien « Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France », 1997, 782p. [En ligne],
URL : <http://whc.unesco.org/fr/list/868/documents/>
- Patrimoine jacquaire en Pays Basque 20^{ème} anniversaire*, Bulletin du Musée Basque n° 191, Société des Amis du Musée Basque, Bayonne, 2018
- PENARI Sébastien, « Faire société. L'essence des chemins de Compostelle », *Espaces*, n°352, (Janvier février 2020), p. 82-87
- PÉRICARD-MÉA Denise, *Chemins de Compostelle et patrimoine mondial*, Cahors, La Louve éditions, 2010
- Préfecture de Région Occitanie / DRAC Occitanie, Actes du 1^{er} Comité interrégional du bien « Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France », Toulouse, 19 janvier 2015, 2015, 108p. [En ligne],
URL : <https://www.chemins-compostelle.com/rencontres-autour-du-bien>
- Préfecture de Région Occitanie / DRAC Occitanie, Actes du 2^{ème} Comité interrégional du bien « Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France », Toulouse, 30 et 31 mars 2016, 2017, 180 p. [En ligne],
URL : <https://www.chemins-compostelle.com/rencontres-autour-du-bien>
- RAYSSAC Sébastien (dir.), *Cheminelements, tourisme et gouvernance territoriale*, n° spécial de *Sud-Ouest Européen*, n° 43, 2017, [En ligne], URL : <https://journals.openedition.org/soe/2494>
- RAYSSAC Sébastien, CAZES Quitterie (dir.) *Vers Compostelle – Regard contemporain sur les chemins de Saint-Jacques*. Colloque international Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France : territoires, patrimoines, historicité, LISST, FRAMESPA, Agence française des Chemins de Compostelle, Toulouse/Cahors, 25-27 octobre 2018, Presses Universitaires du Midi, 2022
- RUCQUOI Adeline, BOZOKY Edina, LA BROSSE Gaële de, et al., *Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France, patrimoine mondial*, Toulouse, Agence des Chemins de Compostelle - Éditions Gelbart, 2018
- SOMOZA MEDINA Xosé, LOIS GONZÁLEZ Rubén Camilo, « Ordenación del territorio y estrategias de planificación en los Caminos de Santiago Patrimonio Mundial », *Investigaciones geográficas*, 68 (2017), p. 47-63.
- TINEL Véronique, « Pour une définition du patrimoine jacquaire », *Le Festin*, 40 (2002), p. 110-128
- TOMASIN Aline, « Gérer les chemins de Saint-Jacques-de- Compostelle en France », *Les biens en série du patrimoine mondial : nouvel enjeu, nouveaux critères*, ICOMOS France, 2014, p. 119-126.
- Traces du pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle dans la culture européenne*, Les, Actes du colloque de Viterbe, 1989, Coll. Patrimoine Culturel n°20, Les Édition du Conseil de l'Europe, 1992

4 / Marche et développement personnel

- BAECQUE Antoine de, *Une histoire de la marche*, Perrin, 2016
- GROS Frédéric, *Marcher, une philosophie*, Paris, Flammarion, 2011
- LA BROSSE Gaële de (dir.), *Guide spirituel des Chemins de Saint-Jacques*, Paris, Presses de la Renaissance, 2010
- LA BROSSE Gaële de, *Le petit livre de la marche*, Salvator, 2019
- LE BRETON David, *Eloge de la Marche*, Métailié, 2000
- LE BRETON David, *Marcher, éloge des chemins et de la lenteur*, Métailié, 2012

LE BRETON David, *Marcher la vie. Un art tranquille du bonheur*, Métailié, 2020
L'empreinte de la marche, Paris, Association Seuil, Selena Editions, 2020 [préfaces de Boris Cyrulnik et d'Antoine de Baecque]
Marcher pour guérir, Actes de la Rencontre à l'Hôtel-Dieu de Toulouse (19-20 juin 2018), Le Monde de la Bible, 2018, URL : <https://www.mondedelabible.com/boutique/marcher-pour-guerir-chemins-de-saint-jacques-de-compostelle/>
NIEUVIARTS Jacques, *Nomades, le petit livre du marcheur et du pèlerin*, Montrouge, Bayard, 2008
SERRES Michel, *l'art des Ponts*, Le Pommier, 2006
ZAPPONI Elena, *Marcher vers Compostelle. Ethnographie d'une pratique pèlerine*, Paris, L'Harmattan 2011

LISTE DES CONTRIBUTEURS

Acteurs institutionnels et associatifs

ALLARD Virginie, Chargée de projets patrimoine, Grand Poitiers Communauté urbaine
ALONSO Clara, Chargée de l'animation du patrimoine Grand Poitiers communauté urbaine
ANGLADE Michel, Maire d'Audressein
ANGLARS Jean Claude, Sénateur
ARRUEBO Virginie, Chargée de mission Patrimoine, Mairie d'Oloron-Sainte-Marie
ASPERTI Lucas, Chargé de projet tourisme, Communauté de communes Aubrac Carladez Viadène
Association des Pèlerins Paris-Sens-Vézelay
BAJOT André, conseiller municipal d'Asquins
BALDELLO Meritxell, Responsable service réceptif OT Toulouse, Agence d'Attractivité de Toulouse Métropole
BALDIT Isabelle, Chargée Développement économique, Services au Territoire, Communauté de Communes Aubrac Carladez Viadène
BALOUT Martine, Directrice du patrimoine, Ville de Périgueux
BARRERE-ELLUL Fabienne, Directrice Office de Tourisme Saint- Guilhem-Vallée- Hérault
BARBIAN Pierre, Directeur de l'urbanisme et de l'habitat Communauté de communes de la Ténarèze
BASTIAN Alix, Animatrice de l'Architecture et du Patrimoine, Pays d'art et d'histoire Pyrénées béarnaises
BINDER Anne, Maire-Adjointe de Marsolan
CAULIER Annick, Ingénieur du patrimoine, DRAC Nouvelle-Aquitaine, UDAP 87
BAZERQUE Laurent, Responsable Aménagement de l'espace, développement économique, attractivité, Communauté de communes Aure Louron
REGNAULT Béatrice, conseillère municipale en charge économie et tourisme, Mairie de Couffoueux
BECKER Line, Chargée de mission patrimoine, Conseil départemental de la Dordogne
BELLIARD Christophe, Archéologue à la Ville de Poitiers
BEN JEDDOUR Abdellatif, Directeur adjoint du conseil Départemental du Gers
BENE Laure, Responsable Grand Site de France, Communauté de Communes Vallée de l'Hérault
BELY Olivier, Chargé de mission à l'agence Hautes-Pyrénées Tourisme Environnement
BERNARD Arlène, Chargée de développement commercial, Centre des monuments nationaux - Abbaye du Mont-Saint-Michel
BIERJON Hervé, Directeur de l'Office de Tourisme Mont Saint-Michel - Normandie
BIGOT Jacques, Maire-Adjoint à la Culture, Arts et Patrimoine, Mairie de La Charité-sur-Loire
BILLARD Christophe, Président de la commission sentiers itinéraires, FFRandonnée, Comité régional Occitanie
BIOT Vincent, coordinateur Géoparc mondial UNESCO, Parc naturel régional des Causses du Quercy
Blanchard Thierry, chargé de développement, Comité départemental du tourisme Destination Gers
BOISSART Sarah, Responsable service communication promotion patrimoine, Office de Tourisme du Grand Périgueux
BONNIN Luc, président de l'association des amis de la basilique Saint Seurin, Bordeaux
BOUGUE Sandrine, Responsable Patrimoine / Archives Mairie d'Aire sur l'Adour
BRISSON Patrice, Président de l'Association des amis de la Basilique de l'Épine
BROSSIER Pascal, Chargé de mission "Opération Grand Site de Vézelay", Conseil départemental de l'Yonne
CAHUZAC Fanny, Chargée de mission grand site de France (Conques), Aveyron Ingénierie
CAMBOURNAC Beatrice, Présidente des amis de la collégiale de la Romieu
CAMEDESCASSE Claudine, Directrice déléguée Gironde Tourisme
CAMP Johanna, Présidente Association Neuvy sur les Chemins
CARBONIE-SUILS Régis, Architecte des Bâtiments de France, UDAP Gironde, DRAC Nouvelle Aquitaine
CARCY Pierre, technicien des bâtiments de France, Udad32

CASANAVE Sylvie, Chargée de Mission Sous-Préfecture de Condom

CAVAILLES Capucine, Coordinatrice de la randonnée, Conseil départemental du Tarn

CHABOUSSOU Pauline, Service patrimoine et CAO, Conseil départemental de l'Ariège

CHARLLES Herve, Adjoint au maire de La Romieu

CHAUNY Garance, Technicienne des bâtiments de France, UDAP Indre

CHARLIER Françoise, Association Ultra à Asquins

CLEMENT Christelle, Adjointe au secrétaire général et chargée de mission développement local, Sous-préfecture de Figeac

COLLONGE Philippe, Responsable des Affaires culturelles, Mairie de Saintes

CONORT Christian, Comité Départemental de la Randonnée Pédestre du Gers

COULON Sandrine, Ingénieur du Patrimoine UDAP 82

COUPRI Valentin, Médiateur du patrimoine, Ville de Périgueux

COURGET Laure, conservatrice en chef du patrimoine, directrice du patrimoine, Ville de Cahors

COURTILLER Mickaël, Correspondant patrimoine mondial, DRAC Hauts-de-France

COUSTES Cécile, Référent culture et patrimoine, Nîmes Tourisme

COUTURIER Jean-Michel, Président de l'association Rhône-Alpes des amis de St-Jacques de Compostelle

CRISTIANI Marie, Chargée de patrimoine archéologique, Communauté de communes Vallée de l'Hérault

DA SILVA Nathalie, Chargée du patrimoine, Ville de Clermont-Ferrand

DAMAS Jean-François, Responsable Développement de la ville, Commune de Saint-Jean-d'Angély

DAMIANS Clémence, Chargée de mission Saint-Jacques, OT LE Puy-en-Velay

DAUZATS JEROME, Directeur de l'Office de tourisme de Lomagne gerseoise

DAVERSIN Bruno, Adjoint au chef du service tourisme et développement des territoires, Conseil départemental de Haute-Garonne

DOUALE Christian, Directeur régional adjoint délégué en charge des Patrimoines et de l'Architecture de FRANCQUEVILLE Amaury, Responsable Clientèle et Promotion, Office de Tourisme et des Congrès d'Amiens Métropole

DELACOSTE Jean Yves, Conseiller municipal de Lectoure

DELAUMONE Cécile, Animatrice adjointe de l'Architecture et du patrimoine, PAH Aure-Louron

DROUSSENT Delphine, conseillère architecture

DENNAUD Léa, Chargée de mission mobilité, Communauté de Communes Avallon Vézelay Morvan

DESPATURE Ronny, Chargé de mission patrimoine, Mairie de Cahors

DEVALS Séverine, Chargée de mission aménagements touristiques, Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère

DIDON Gishly, Responsable du service Culture, Patrimoine et Vie associative, Mairie Oloron Sainte-Marie

DUC-MAUGE Henri, Prêtre, Secteur paroissial, diocèse de Bordeaux

DUCAT Agnès, paysagiste-conseillère CAUE Pyrénées-Atlantiques

DULAU Marie Bernadette, Adjointe au Maire de Bazas

DUMARTIN Thibault, Directeur Général des Services, Mairie de Condom

ESPAGNET Romain, Technicien culture – patrimoine, Ville de Bazas

FABIEN Cadot, chercheur au service patrimoine, Conseil départemental du Lot

FAIGNOY Marie-France, Présidente de l'Association Amis Pèlerins Saint-Jacques Voie de Vézelay

FAUR Nathalie, Secrétaire générale adjointe, Sous-préfecture de Saint-Girons

FEREY-KLEIN Sylvie, responsable de service, Direction de la création artistique et des pratiques culturelles, Conseil Régional des Hauts-de-France

FORNEIRON Marie-Line, Adjointe au maire de Saint-lizier

FOURCADE Agathe, Chargée de communication de la ville de Lectoure

FOURNIER Laetitia, Responsable qualité Office de tourisme Aubrac Carladès Viadène, Bureau de St-Chély d'Aubrac

FOURTIQ Pascale, Directrice de l'Office de Tourisme de Lourdes

FRANK Valérie, Responsable Musée-Prieuré de Mimizan
FREGEAC Jean, Chargé de mission hébergement, Agence départementale du tourisme de l'Yonne
GAILLARD Nathalie, Cheffe de projet Pays d'art et d'histoire Mellois en Poitou, Communauté de communes Mellois en Poitou
GALVAN Juliette, Chargée de mission Culture & Patrimoine, Communauté de communes Comtal Lot et Truyère
GARCIA Claude
GARCIA GOUAZE Elisabeth
GARRIGUE Ludivine, Chargée de mission PAH Grand-Figeac, vallées du Lot et du Célé, Communauté des Communes du Grand-Figeac
GASC Cécile, Responsable du service des publics, Ville d'art et d'histoire, Arles
GERIN Sophie, Chargée de mission Paysage, DREAL Hauts-de-France
GHIATI Claude, Secrétaire générale adjointe de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre
GIMENEZ Elia, Chargée de projet patrimonial et culturel, Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans et Département des Landes
GODET Anaïs, Gestionnaire des activités de pleine nature, Conseil départemental du Lot
GRELLIER Danielle, Association Compostelle 2000
GRIMAL Marie, Chargée des relations avec le public et de la communication, Centre d'art et de la photographie de Lecture
GRIMAUD Jean Paul, Directeur de l'Office de Tourisme du Puy en Velay
GROSSARD Claudie, administratrice fédérale en charge des itinéraires, Fédération Française de la Randonnée Pédestre
GUERIN Caroline, Responsable service visites guidées, Office de tourisme et des congrès de bordeaux Métropole
GUILLAUME Benoit, Ingénieur du patrimoine, UDAP Lot
HADJADJ Maxime, Agent de Développement, Comité Départemental de Randonnée Pédestre de l'Ariège
HARMEL Adrien, Directeur Adjoint Tourisme, Agence d'attractivité de Toulouse Métropole
HARO-GABAY Delphine, Responsable de la villa de l'abbé, Conseil départemental des Landes
HEGO Nathalie, Ingénieure des Services Culturels et du Patrimoine, Somme, CRMH Hauts de France
HURTEVENT Pierre-Yves, Directeur de l'Office de Tourisme et des Congrès Amiens Métropole
JACOB Thierry, Animateur de l'architecture et du patrimoine, Ville de La Charité - Cité du Mot
JARDIN Isabelle, Inspectrice des sites et chargée de missions Gers, DREAL Occitanie
JOBART Jean-Charles, Sous-préfet de Bergerac
JOLIVEL Luc, Chargé de mission Patrimoine, Ville de La Charité-sur-Loire
JOLLY Justine, Chargée de Développement Loisirs et Sportifs ADT Marne
JUHEL Vincent, Directeur de l'association Les chemins du Mont-Saint-Michel
JULES Virginie, documentaliste, CAUE de la Nièvre
KEMPLAIRE Hélène, Directrice projets Toulouse Patrimoine Mondial, Mairie de Toulouse
KLEIN Patricia, Animation pastorale, Diocèse de Bordeaux, paroisse St-Michel
KOVACIC Pierre, Directeur de l'Office de tourisme du Grand Figeac, Vallées du Lot et du Célé
LABBE-LAVIGNE Elsa, Coordinatrice de la cellule patrimoine du Conseil départemental du Lot
LAOT-MONFORT Roselyne, conseillère développement touristique, Conseil départemental de la Gironde
LAPARRA Flore, Agente de développement local, OT Cahors-Vallée du Lot
LARDY Julie, Chargée de mission urbanisme, Ville de Saint-Léonard de Noblat
LASSALE Alain, Conseiller municipal délégué de St-Sever
LATCHE M et Mme, Association Patrimoine en Couserans
LAURENS Rémy, Chargé de mission Urbanisme et Habitat, Communauté des Communes Aubrac Carladez Viadène
LAMEILLE Laurent, Délégué départemental du Gers de la fondation du patrimoine
LAVILLONNIERE Martine, Evêché du Lot et Garonne

LE GUEDARD Jacques, administrateur association Bordeaux Compostelle hospitalité St-Jacques
 LEBEAU Pierre, Président du Comité de randonnée des Hautes-Pyrénées
 LECLAIR Elodie, Animatrice de l'Architecture et du Patrimoine, Grand Poitiers Communauté urbaine
 LECROART Françoise, Présidente du comité départemental de la randonnée pédestre de Gironde
 LEGRAND Anne, Chef de l'atelier d'urbanisme, d'architecture et du paysage, Amiens Métropole
 LEMERAY Pascal, secrétaire de l'association des amis de la basilique de l'Epine
 LEPLUS Elodie, chef service tourisme, Conseil départemental du Gers
 LEPREUX Loïc, Animateur de l'Architecture et du Patrimoine, Ville de Moissac
 LERAT-HARDY Marie-Christine, Conservatrice du Patrimoine - Chargée de mission patrimoines culturels, Conseil départemental de la Gironde
 LEVASSEUR Roger, Maire de Folleville:
 LEVEQUE Simon, Secrétaire général de la sous-préfecture de Saintes
 LEYOUDEC Maud, Conservatrice du patrimoine, Agglomération du Puy-en-Velay
 LOGRE Mélanie, Chargée de l'observatoire touristique et de l'oénotourisme, Office de tourisme du Grand Vézelay
 LOUIS Bertrand, Pôle patrimoine Grand Poitiers Communauté urbaine
 MALIGNON Céline, directrice du syndicat mixte du Grand site de Rocamadour
 MALLET Nathalie, Chargée du suivi des politiques publiques en baie du Mont-Saint-Michel, sous-préfecture AVRANCHES
 LACLAU-LACROUTS Manon, Responsable communication et programmation culturelle, Etablissement public du Mont-Saint-Michel
 MABILLE Nadia, Responsable du Service Protection Patrimoine et Paysage, Communauté d'agglomération du Pays basque
 MARÉCHAL Amélie, Médiatrice culturelle - guide conférencière, Ville de Châlons-en-Champagne
 MAROT Emmanuel, Chargé de mission Monument Historique et Patrimoine mondial, Ville de Bourges
 MARTIN Claudine, Agent de l'Action territoriale, Sous-préfecture de Castelsarrasin
 MARTIN Yannick, Président de l'Association Folleville une Eglise, une Histoire...
 MARTY Georges, Comité Départemental de la Randonnée Pédestre du Gers
 MAZIN Alexandre, Adjoint au Maire délégué à la Culture, Commune de Saint-Léonard-de-Noblat
 MEJECAZE Jean-Luc, Adjoint au Maire, Commune de Rocamadour
 MENAUTAT France Caroline, Responsable pôle Patrimoine culture tourisme, abbaye de Sorde, Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans
 MERCIER Philippe, Chef de mission UNESCO, DRAC OCCITANIE
 MERCIER Sophie, Directrice du Pôle Ingénierie de l'Offre, Comité Régional du Tourisme et des Loisirs Occitanie
 MERIC Coraline, Chargée de mission patrimoine, Conseil départemental du Lot-et-Garonne
 MESSIAEN Emilie, Directrice déléguée au patrimoine, Amiens Métropole
 MEYER Sophie, Responsable développement touristique, Agglomération du Puy-en-Velay
 MINERVA David, Coordinateur UNESCO, Conseil Départemental Aveyron
 MOINEAU Jean-Louis, association des amis de la basilique de l'Epine
 MOUREU Danièle, correspondante patrimoine mondial, DRAC de Normandie
 MOLINIER Claire, directrice générale des services, Communauté de Communes Comtal lot et Truyère
 MONET Régine, Directrice de projets, Conseil régional d'Auvergne Rhône Alpes
 MOREL Didier, Président de l'association Arras Compostelle Francigena et Fédération Française de la Via Francigena
 MORLAN Annabelle, agent de développement, office de tourisme de la Ténarèze
 MOUREAU Sophie, Technicienne des services culturels et des bâtiments de France UDAP Lot et Garonne
 MUR Lucienne, Présidente de l'association des Amis de Saint-Jacques en Hautes-Pyrénées
 NORMAND Benoit, Vice-Président Tourisme du Grand-Figeac
 PARISI Evelyne, Maire-Adjointe de Saintes

PAUL Olivier, Directeur général des services de la Communauté de Communes de la Ténarèze
 PAULMIER Philippe, Président de l'association Yonne Compostelle
 PECHBERTY Régine, Chargée de mission Chemin St Jacques, Parc Naturel Régional d'Aubrac
 PELATA Danièle, trésorière de l'association des Amis du chemin de St-Jacques Ariège Pyrénées
 PERRIN Muriel, Référent projet restauration Saint-Eutrope Saintes, Mairie de Saintes, service patrimoine
 PHEZ Marie-Christine, Adjointe au chef du bureau de l'ingénierie territoriale et du conseil, Sous-préfecture de Dax
 PHILIP Carl, archéologue, mairie de Saint-Lizier
 PICHAN Michel, maire de Saint-Lizier
 PIQUES Nathalie, Directrice Adjointe en charge des sites de Haute Garonne Tourisme, Les Olivetains Saint Bertrand de Comminges
 POINSIGNON Frédéric, secrétaire général, sous-préfecture de Condom
 POMPOUGNAC Dominique, Conseiller municipal, Commune de Flaujac Pujols
 PORTAL Laetitia, Conseillère en séjour, Office de Tourisme et du Thermalisme de Decazeville Communauté
 PUCHEU Séverine, Inspectrice des sites DREAL Nouvelle-Aquitaine
 PUENTE Alain, Président de la communauté des communes des Pyrénées Haut Garonnaises
 PUJO Nicolas, guide conférencier, Office du tourisme Bordeaux Métropole
 REMAZEILLES David, responsable itinérance pédestre, Gironde Tourisme
 RENARD Séverine, Chargée de mission Mont-Saint-Michel, DREAL/SGAR Normandie
 REYNARD DESACHY Pauline, Responsable du service de l'administration générale et du patrimoine, Ville de Clermont-Ferrand
 RIGOLOT Mathilde, Stagiaire UDAP Lot
 RIQUIEZ François, Chef du pôle sites et paysages, DREAL Hauts-de-France
 ROBINET Elodie, Directrice de l'urbanisme, Mairie de Saintes
 ROCHE Fabien, Chargé de mission Tourisme, Pôle métropolitain du Grand Amiénois
 ROINE Alyssa, Conseillère en séjour, Office de Tourisme du Grand Périgueux
 ROUGEAUX Inès, responsable Patrimoine, Tourisme et Communication, Ville de Melle
 ROUILLE Justine, Chargée de la rédaction du plan de gestion, Mairie de Rabastens
 SAINT-EXUPERY Jean, directeur adjoint de l'office de tourisme Saint-Guilhem vallée de l'Hérault
 SAINT-MARTIN Catherine, chef du service patrimoine, Conseil Départemental de l'Ariège
 SALHI Alicia, Stagiaire en charge du plan de gestion local, Communauté de communes Vallée de l'Hérault
 SAVREUX Pierre, Vice-président à la culture et au patrimoine, Amiens Métropole
 SCHEUER Bernard, Maire de Saint Côme d'Olt
 SONCOURT Laurence, chargée mission itinérance, Agence départementale Haute-Garonne Tourisme
 SORBADERE Gaël, Assistant de Développement Touristique, Conseil Départemental du Gers
 STEINER Julia, Chargée de développement, association Derrière Le Hublot
 STIMOLO Brigitte, conservateur des antiquités et objets d'art, Conseil départemental de la Somme
 TASSEL Marc, Membre du Bureau de la Fédération Française des Associations des Chemins de Compostelle Compostelle-France
 TERRASSON François, Chargé de mission patrimoine mondial, Ministère de la culture - DGPAT - SDMHP
 THEULE Aude-Lise, Service Culture et Patrimoine, Mairie de Saint-Guilhem-le-Désert
 THIBAUD Denis, Administrateur des monuments, Ville d'Arles
 TILLIERE Florimont, Agent de développement, comité régional de la Randonnée pédestre d'Occitanie
 TORTECH Christelle, Professeur documentaliste, Conseillère municipale, Mairie de Saint-Lizier
 TRUSSARDI Corinne, Maire adjointe patrimoine tourisme, Ville de Bourges
 VALET Chloé, Direction Pôle Tourisme Communauté de Communes, Office de Tourisme de Noblat
 VARLET Christian, Inspecteur des sites
 VALETTE Laure, chef de service - Animation architecture & patrimoine (VAH), Ville de Bordeaux
 VAN DEN BON Joël, Mairie de Lectoure

VERDIER Pierre, Maire de Valcabrère

VERRIER Annie, Maire adjointe chargée de l'urbanisme, Amiens

VUARTEIX Léna, Directrice de l'office de tourisme Avre Luce Noye, Communauté des Communes Avre Luce Noye

VITOUX Delphine, Responsable Filière Culture & Patrimoine, Comité régional du tourisme Nouvelle-Aquitaine

WATIER Pascaline, Animatrice de l'Architecture et du Patrimoine, Ville de Châlons-en-Champagne

Conseil scientifique du bien Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France

ALCANTARA Christophe, Professeur en Sciences de l'Information et de la Communication, Université de Toulouse-Capitole, Directeur adjoint de l'Institut du Droit, des Territoires et de la Communication (IDETCOM)

BAILLY Xavier, administrateur des châteaux de Villers-Cotterets, Coucy et Pierrefonds au Centre des monuments nationaux

BOZOKY Edina, Maître de conférences émérite en histoire médiévale, Université de Poitiers

CARDINET Annie, Présidente de la Fédération française des associations des chemins de Compostelle

CASTINEIRAS Manuel, Professeur d'Histoire de l'Art Médiéval, Université autonome de Barcelone, Président du comité international des experts des Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle auprès du Gouvernement de Galice.

CAZES Quitterie, Professeur des Universités, histoire de l'art médiéval, Université de Toulouse Jean Jaurès, UMR 5136 Framespa (France méridionale – Espagne).

CHALLET Vincent, Maître de conférences à l'Université Montpellier-Paul Valéry, Responsable du Master « Valorisation et Médiation des Patrimoines »

DE LA BROSSE Gaële, écrivain, éditrice, journaliste pour la presse spécialisée religion, pèlerinage et littérature de voyage

DOSQUET Frédéric, docteur en sciences de gestion, enseignant-chercheur (HDR) à l'ESC Pau, laboratoire Irmape (Institut de Recherche en Management et en Pratiques d'Entreprises)

GENSBEITEL Christian, Maître de conférences en Histoire de l'art médiéval à l'Université Bordeaux-Montaigne, UMR 5060, Institut de recherche sur les Archéomatériaux.

GHIATI Claude, secrétaire générale adjointe Fédération française de la randonnée pédestre

HERBERS Klaus, Professeur à la Friedrich-Alexander-Universität d'Erlangen-Nürnberg (Allemagne), histoire médiévale, Membre du comité international des experts des Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle auprès du Gouvernement de Galice.

Le BRETON David, Professeur de sociologie et d'anthropologie, responsable de l'orientation « corps » du laboratoire « Cultures et sociétés en Europe », UMR 7236. Titulaire de la chaire d'Anthropologie des Mondes Contemporains à l'Institut d'Etudes avancées de l'Université de Strasbourg

MARCHAND Sylvie, auteure, réalisatrice, artiste multimédia, enseignante à l'Ecole Européenne Supérieure de l'Image de Poitiers

PENICAUD Manoël, Chargé de recherche à l'Institut d'ethnologie méditerranéenne européenne et comparative, CNRS UMR 7307, Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme, Aix-en-Provence

PICCAT Marco, Professeur émérite, Université de Trieste (Italie), philologie romane, correspondant étranger de la Société nationale des Antiquaires de France

RAYSSAC Sébastien, Maître de Conférences à l'Université Toulouse - Jean Jaurès, Institut Supérieur du Tourisme, de l'hôtellerie et de l'alimentation, Membre du Laboratoire Interdisciplinaire Solidarités, Sociétés, Territoires (UMR-CNRS LISST 5193)

RUCQUOI Adeline, directeur de recherches émérite au C.N.R.S.

Membre du comité international des experts des Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle auprès du Gouvernement de Galice

SECO LAMAS Manuel, lecteur d'espagnol au sein du Département d'Études Ibériques et Ibéro-Américaines, Centre d'études ibérique ibéro-américaine de l'Université Toulouse Jean Jaurès, doctorant

RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS D'APPROBATION

Nouvelle numérotation	Composante et ville	Propriétaire	Outil règlementaire	Délibération zone tampon	Délibération sur les Cahiers de gestion locaux	Délibération sur le plan de gestion national
868-001	Cathédrale Notre-Dame, Le Puy-en-Velay	Etat	SPR	15/10/2019		
868-002	Hôtel-Dieu, Le Puy-en-Velay	Com Agglo	SPR	15/10/2019		
868-003	Eglise Notre-Dame-du-Port, Clermont-Ferrand	Commune	SPR	23/06/2017 (Com)	délibération du 27/09/2022	
868-004	Eglise prieurale Sainte-Croix-Notre-Dame, La Charité-sur-Loire	Commune	SPR	09/12/2016	délibération du 14/11/2022	
868-005	Eglise Saint-Jacques d'Asquins	Commune	OGS, MH	09/11/2016		
868-006	Basilique Sainte-Madeleine, Vézelay	Commune	OGS, SPR	27/09/2016		
868-007	Cathédrale Saint-Etienne, Bourges	Etat	SPR, MH et site classé	21/11/2019	délibération du 01/12/2022	
868-008	Collégiale Saint-Etienne, Neuvy-Saint-Sépulchre	Commune	PDA MH	20/09/2016 (Com)	Délibération 15/12/2022	
868-009	Eglise Notre-Dame-en-Vaux, Châlons-en-Champagne	Commune	SPR	07/07/2016 (Com)	délibération du 15/12/2022	
868-010	Basilique Notre-Dame, L'Epine	Commune	MH	04/06/2018 (Com)	délibération du 9/11/2022	
868-011	Eglise paroissiale Saint-Jacques, Compiègne	Commune	MH	16/12/2019		

868-012	Cathédrale Notre-Dame, Amiens	Etat	MH			
868-013	Eglise paroissiale Saint-Jacques le Majeur et Saint-Jean-Baptiste, Folleville	Commune	MH	17/01/2020 (Com)		
868-014	Tour Saint-Jacques, Paris	Commune	MH			
868-015	Le Mont-Saint-Michel	Etat	OGS, site classé	19/01/2018	Délibération communauté d'agglomération Mont St Michel Normandie 15/12/2022, Commune 17/01/2023	
868-016	Eglise Saint-Pierre, Aulnay	Commune	PDA MH	09/07/2019	délibération du 28/10/2022	
868-017	Ancien hôpital des Pèlerins, Pons	Commune	SPR	15/05/2017	délibération 15/12/2022	
868-018	Abbaye royale Saint-Jean-Baptiste, Saint-Jean-d'Angély	Commune	SPR	8/07/2015	délibération du 01/12/2022	
868-019	Eglise Saint-Eutrope, Saintes	Commune	SPR	11/12/2019	délibération du 8/12/2022	
868-020	Ancienne abbaye de Cadouin, Le Buisson-de-Cadouin	Commune/Département	MH	15/01/19 (CC)	Délibération du CD du 12/12/22	
868-021	Cathédrale Saint-Front, Périgueux	Etat	SPR	31/11/18		
868-022	Eglise Saint-Avit, Saint-Avit-Sénieur	Commune	MH, Site classé	23/09/16 (Com) et 15/01/19 (CC)	délibération CD du 11/10/2022	
868-023	Ancienne cathédrale Saint-Jean-Baptiste, Bazas	Commune	SPR	29/01/19 (CC)	délibération 17/1/2023	

868-024	Basilique Saint-Seurin, Bordeaux	Commune	SPR	26/09/16 (C) et 2/12/16 (Métropole)		
868-025	Basilique Saint-Michel, Bordeaux	Commune	SPR	26/09/16 (C) et 2/12/16 (Métropole)		
868-026	Cathédrale Saint-André, Bordeaux	Etat	SPR	26/09/16 (C) et 2/12/16 (Métropole)		
868-027	Ancienne abbaye Notre-Dame de la Sauve Majeure, La Sauve	Etat	MH, PDA en cours	11/04/2016 (Com)		
868-028	Eglise Saint-Pierre, La Sauve	Commune	MH, PDA en cours	11/04/2016 (Com)		
868-029	Eglise de Notre-Dame-de-la-Fin-des-Terres, Soulac-sur-Mer	Commune	SPR, MH	30/06/2016 (Com)		
868-030	Eglise Sainte-Quitterie, Aire-sur-l'Adour	Commune	MH	02/03/2016 (Com)	délibération du 15/12/2022	
868-031	Clocher-porche de l'ancienne église, Mimizan	Commune	MH	24/03/2016 (Com)	délibération du 07/12/2022	
868-032	Abbaye, Saint-Sever	Commune	SPR, Site classé	1/08/16 (Com) et 6/09/16 (CC)	délibération du 10 octobre 2022	
868-033	Abbaye Saint-Jean, Sorde-l'Abbaye	Commune/Communauté des Communes/Département	MH, Site classé	28/12/2015 (Com)	délibérations CC du 20/12/2022, de la commune du 27/10/2022, du CD du 21/10/2022	
868-034	Cathédrale Saint Caprais, Agen	Etat	SPR	22/06/2017 (Com)		
868-035	Cathédrale Sainte-Marie, Bayonne	Etat	SPR	13/12/2018 (Com)		

868-036	Eglise Saint-Blaise, L'Hôpital-Saint-Blaise	Commune	PDA MH	01/10/2015 (Com)	délibération du 11/04/2023	
868-037	Eglise Sainte Marie, Oloron-Sainte-Marie	Commune	Site inscrit, MH, SPR	29/02/2016 (Com)	délibération du 12/12/2022	
868-038	Porte Saint Jacques, Saint-Jean-Pied-de-Port	Commune	SPR en cours et PDA	19/06/2018 (Com)	délibération du 12/12/2022	
868-039	Eglise Saint-Hilaire, Melle	Commune	SPR	27/09/2017 (Com)	Relance janvier 2023	
868-040	Eglise Saint-Hilaire-le-Grand, Poitiers	Commune	SPR	Com Agglo 6/12/2019	délibération du 12/12/2022	
868-041	Eglise Saint-Léonard, Saint-Léonard-de-Noblat	Commune	SPR	25/07/2019 (Com)	délibération du 8/12/2022	
868-042	Eglise Notre-Dame de Tramesaygues, Audressein	Commune	MH	03/10/2016 (Com)	délibération du 04/11/2022	
868-043	Cathédrale Notre-Dame-de-la-Sède, palais épiscopal, ancienne cathédrale et cloître, rempart, Saint-Lizier	Commune/Département/propriétés privées	SPR	17/08/2016 (Com)	délibération du 6/12/2022 (Commune)	
868-044	Abbatiale Sainte-Foy, Conques	Commune	SPR et site classé	29/10/2019	délibération du 19/12/2022	
868-045	Pont sur le Dourdou, Conques	Département	SPR et site classé	29/10/2019	délibération CD12 du 16/12/2022	
868-046	Pont Vieux, Espalion	Commune	PDA MH	22/10/2019 (Com)	délibération du 8/12/2022	
868-047	Pont sur le Lot, Estaing	Département	MH	01/07/2016	délibération CD12 du 16/12/2022	
868-048	Pont dit " des pèlerins " sur la Boralde, Saint-Chély-d'Aubrac	Commune	MH	15/09/2016 (Com)	délibération Com 19 déc 2022 PNR 14 déc 2022	
868-049	Ancienne abbatiale, Saint-Gilles-du-Gard	Commune	SPR	31/05/2016 (Com)	délibération du 23/11/2022	

868-050	Ancienne cathédrale Notre-Dame, Saint-Bertrand-de-Comminges	Commune	SPR, Site classé	10/08/2016 (Com)	délibération du 25/11/2022 (Com) délibération du 20/10/2022 du syndicat mixte
868-051	Basilique paléochrétienne, chapelle Saint-Julien, Saint-Bertrand-de-Comminges	Commune/Etat	MH, ZPPA, Site classé	10/08/2016 (Com)	délibération du 25/11/2022 (Com) délibération du 20/10/2022 du syndicat mixte
868-052	Basilique Saint-Sernin, Toulouse	Commune	SPR	21/10/2016 (Com)	Délibération 16/12/2022
868-053	Hôtel-Dieu-Saint-Jacques, Toulouse	Et Public des Hôpitaux	SPR	21/10/2016 (Com)	délibération 16/12/2022
868-054	Basilique Saint-Just, Valcabrère	Commune	SPR, Site classé	28/09/2017 (Com)	délibération du 25/10/2022 (Com) délibération du 20/10/2022 du syndicat mixte
868-055	Cathédrale Sainte-Marie, Auch	Etat	SPR	02/02/2017 (Com)	délibération CM 9/2/2023
868-056	Pont de Lartigue, Beaumont / Larressingle		MH	27/05/2016 (Com Larressingle) 24/02/2017 (Com Beaumont)	délibération du 20/10/2022
868-057	Collégiale Saint-Pierre, La Romieu	Commune	MH	13/09/2016	délibération 4/10/2022
868-058	Pont du Diable, Aniane/Saint-Jean-de-Fos	Com Com	OGS, site classé, MH	21/11/2019 Com Com	délibération CC du 21/11/2022
868-059	Ancienne abbaye de Gellone, Saint-Guilhem-le-Désert	Commune/Association diocésaine	OGS, site classé, MH	21/11/2019 Com Com	délibération du 24/11/2022
868-060	Pont Valentré, Cahors	Commune	SPR	28/03/2017 (Com)	Délibération 7/12/22

868-061	Cathédrale Saint-Etienne, Cahors	Etat	SPR	28/03/2017 (Com)		
868-062	Hôpital Saint-Jacques, Figeac	Et Public des Hôpitaux	SPR	04/07/2018 (Com)	Délibération Commune 11 avril 2023	
868-063	Dolmen de Pech-Laglaire 2, Gréalou	Commune	MH	23/05/2017 (Com)		
868-064	Cité religieuse, Rocamadour	Commune	MH, site classé	29/05/2017	Délibération Conseil syndical 20 octobre 2022	
868-065	Hospice du Plan et chapelle Notre-Dame-de-l'Assomption, dite chapelle des Templiers, Aragnouet	Commune	MH	22/08/2017	délibération du 21/10/2022	
868-066	Eglise paroissiale Saint-Jean-Baptiste, Gavarnie	Commune	SPR en cours d'étude	29/07/2019	délibération 3/02/2023	
868-067	Eglise Saint-Laurent-Notre-Dame, Jézeau	Commune	PDA MH	22/05/2017	délibération du 12/10/2022	
868-068	Eglise Saint-Jacques, Ourdis-Cotdoussan	Commune	PDA MH	30/09/2016	délibération du 25/11/2022	
868-069	Eglise Notre-Dame-du-Bourg, Rabastens	Commune	SPR	13/11/2019	délibération du 14/12/2022	
868-070	Abbatiale Saint-Pierre et cloître, Moissac	Commune	SPR	12/11/2015	Délibération du 19/05/2022	
868-071	Eglise Saint-Honorat et nécropole des Alyscamps, Arles	Commune	SPR en projet	01/06/2016		

868-072	Section de sentier de Nasbinals à Saint-Chély-d'Aubrac (17 km)			Com de St-Chély 15/9/2016, Com de Nasbinals 23/11/2016, Com de Saint-Urcize 30/11/2016	Commune de Nasbinals 29/09/2022 Commune de Saint-Chély-d'Aubrac 19/12/2022, Comité syndical du PNR 14 déc 2022	
868-073	Section de sentier de Saint-Côme-d'Olt à Estaing (17 km)			Com Sébrazac 7/10/2019, Com Bessuejols 30/10/2019, Com Coubisou 8/12/2016, Com St-Côme d'Olt 15/06/2017, Com Espalion 22/10/2019, Com Estaing 1/07/2016, Com Lassouts 25/07/2018,	délibérations Com Com CLT du 24/10/2022, Bessuejols du 20/10/2022, Coubisou du 24/11/2022, Espalion du 8/12/2022, Estaing du 6/12/2022, Sébrazac du 7/12/2022, Saint-Côme du 29/11/2022	
868-074	Section de sentier de Montredon à Figeac (18 km)			Com Figeac 29/06/2017, Com Saint Felix 10/07/2019	délibérations Commission permanente du CD Lot 28/11/2022, CC Grand Figeac du 13/12/2022, Commune de Montredon du 9/11/2022, de Saint-Jean Mirable du 24/11/2022, de Figeac du 19/12/2022	

868-075	Section de sentier de Faycelles à Cajarc (22,5 km)				délibérations Commission permanente du CD Lot 28/11/2022, CC Grand Figeac du 13/12/2022, Commune de Saint-Chels du 19/12/2022, de Cajarc du 24/11/2022, de Gréalou du 24/11/2022	
868-076	Section de sentier de Bach à Cahors (26 km)				Délibérations Commission permanente du CD Lot 28/11/2022, Commune de Vaylats 15/11/2022, de Bach 15/11/2022, de Cieurac 7/11/2022, de Flaujac-Poujols du 7/11/2022, de Lalbenque du 4/11/2023, de Cahors le 7/12/2022	
868-077	Section de sentier de Lectoure à Condom (35 km)			Com Blaziert 21/2/2017, Com Castelnau sur l'Auvignon 1/6/2017, Com Caussens 15/3/2017, Com Condom 28/6/2017, Com La Romieu 28/4/2017, Com Lectoure 23/3/2017, Com Marsolan 23/5/2017	CD Gers 12 décembre 2022, Commune de Condom 22 novembre 2022, CC Lomagne Gerseoise 7 décembre 2022, CC Ténarèze 20 octobre 2022, Commune de Castelnau sur l'Auvignon 29 novembre 2022	

868-078	Section de sentier d'Aroue à Ostabat (22 km)			Com Agglo 22/02/2020, Com Aroue 22/1/2020, Com Behasque 23/1/2020, Com Domezain 5/2/2020, Com Lohitzun 17/1/2020, Com Orsanco 17/1/2020, Com Saint- Palais 11/2/2020, Com Uhart 11/2/2020	Com agglo Pays basque 24 septembre 2022 Commune Orsanco 22/07/2022 Commune de Domezain Berraute 1/8/2022 Commune de Behasque lapiste 15/09/2022 Commune de Saint Palais 28/07/2022 Commune d'Uhart Mixe 23/9/2022 Commune d'Aroue Commune d'Ostabat	
---------	--	--	--	---	---	--

CHARTRE DE GESTION DU BIEN CULTUREL EN SERIE CHEMINS DE SAINT-JACQUES DE COMPOSTELLE EN FRANCE

Contexte

Le 2 décembre 1998, le comité du patrimoine mondial de l'UNESCO réuni à Kyoto a inscrit sur la Liste du patrimoine mondial le bien culturel en série intitulé « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France ». Cette inscription fait suite à celle du « Chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle » en Espagne en 1993 et à celle de la « Vieille ville de Saint-Jacques-de-Compostelle » en 1985. Contrairement au bien espagnol qui comprend le chemin lui-même dans sa linéarité et l'ensemble des monuments qui le bordent, le bien français prend en compte une sélection de monuments, d'ensembles, qui évoquent le contexte du pèlerinage. Il en est de même des sections de sentier qui résument les itinéraires innombrables empruntés par les voyageurs.

Ce bien constitué de 78 composantes (64 édifices, 7 ensembles patrimoniaux et 7 sections de sentier) témoigne des aspects spirituels et matériels du pèlerinage.

Depuis le dernier rapport périodique de l'UNESCO en 2013 et la désignation d'un Préfet coordonnateur pour le bien, le préfet de la région Occitanie, l'Etat et l'Agence française des chemins de Compostelle s'efforcent de mettre en place progressivement les outils de protection et les systèmes de gestion et de gouvernance de ce bien en série qui couvre une grande partie du territoire métropolitain français (10 régions, 32 départements, 95 communes).

Afin de répondre à l'obligation de se doter d'un Plan de gestion pour tous les sites du Patrimoine mondial, inscrite dans le code du Patrimoine depuis la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016, mais aussi de se saisir de cette opportunité d'élaborer conjointement une politique ambitieuse de valorisation du bien « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France », l'Agence française des Chemins de Compostelle, soutenue et accompagnée par l'Etat, a initié en mai 2021 une démarche d'élaboration de Plan de gestion Unesco à l'échelle nationale, tout en encourageant les gestionnaires de chacune de ses composantes à se doter de Plans de gestion locaux. Ce Plan de gestion fait l'objet d'un arrêté inter-préfectoral (2022).

Ambition

Le bien « Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France » constitue une combinaison originale de valeurs patrimoniales, religieuses et spirituelles ainsi que d'enjeux de développement territorial. La place grandissante prise par l'itinérance – en réponse notamment à une attente sociétale forte (besoin de ralentir le rythme, de se reconnecter avec la nature et avec l'histoire, de se retrouver et retrouver du sens, ...) – a fait évoluer le nombre, la nature et les attentes des

pèlerins et visiteurs de tous horizons. L'intérêt pour le pèlerinage et le patrimoine qui le jalonne va toutefois bien au-delà d'un public de marcheurs, et rend nécessaire l'appropriation de ses richesses et valeurs par les habitants des territoires qui l'accueillent.

L'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial du bien en série 868, a permis d'identifier 78 composantes représentatives des aspects spirituels et matériels du pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle. Le dossier de candidature initial, élaboré près de 10 ans avant l'entrée en vigueur des Plans de gestion au sein des dossiers Unesco, ne prévoit pas de mesures de ce type. La nature hétérogène des composantes du bien, son étendue géographique, l'importance du nombre d'acteurs et des échelons administratifs concernés... font en outre de la mise en place d'un plan de gestion à l'échelle de ce bien un véritable défi, sans équivalent connu à l'échelle nationale.

Objet et enjeux

La Charte de gestion vise à définir la coopération entre les partenaires institutionnels impliqués dans la gestion du bien « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France », inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial de l'Unesco. Elle prend le relais du protocole d'accord signé en 2015 entre l'Etat – préfecture de région Occitanie - et l'Agence française des chemins de Compostelle et reconduit en 2019.

Elle fixe les modalités de gouvernance, de mise en œuvre et de suivi du Plan de gestion Unesco du bien et précise les rôles et engagements des signataires de la présente charte.

Elle acte l'engagement des acteurs de la gestion, dans le cadre de leurs compétences et missions respectives, à œuvrer pour :

- la préservation du bien et sa transmission intacte aux générations futures ;
- le partage du bien, de ses patrimoines et des valeurs du Patrimoine mondial avec l'ensemble de l'humanité ;
- la pérennité de la démarche engagée, et son appropriation locale ;
- le maintien et le renforcement de la cohérence et de la cohésion au sein du réseau de composantes.

La démarche d'élaboration du Plan de gestion a permis de faire émerger quatre objectifs stratégiques, qui constituent les axes de la politique de préservation et de valorisation du bien « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France », et de développement durable des territoires dans lequel il s'inscrit :

- I. Conserver, restaurer, protéger le bien, ses composantes, leurs territoires
- II. Connaître, et diffuser la connaissance sur le bien
- III. Développer le bien, ses composantes, leurs territoires, et communiquer
- IV. Encourager la coopération

S'y ajoute un axe prioritaire, dont la mise en œuvre sous-tend la réussite de l'ensemble des axes stratégiques : celui de la « Gouvernance et animation du bien ».

Signataires

Les spécificités du bien « Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France » ainsi que celles liées à la gestion d'un bien inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial de l'Unesco impliquent une

diversité d'acteurs institutionnels, reflets de la répartition des nombreuses composantes du bien sur un vaste territoire, ainsi que de la transversalité des domaines abordés.

En cherchant à organiser ce vaste réseau d'acteurs territoriaux de la gestion des composantes du bien et afin de disposer d'un interlocuteur, l'Etat a progressivement encouragé l'Agence française des chemins de Compostelle à assumer le rôle de représentant des collectivités territoriales concernées, ainsi que de relais auprès d'elles.

Dans le but d'assurer une gestion et un suivi complets et efficaces, les signataires de la présente Charte sont donc :

- l'Etat, représenté par le préfet de région Occitanie, préfet coordonnateur du bien ;
- et l'Agence française des chemins de Compostelle, représentée par son président.

Rôles et compétences des signataires dans le cadre de la gestion du bien

En tant que co-pilotes de la démarche Plan de gestion :

- **L'Etat :**

L'Etat est le garant de la protection et de la conservation de l'ensemble des édifices classés au titre des Monuments Historiques, des sites et paysages écrivains des sections de sentiers, et de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial en tant que signataire. Il est également propriétaire de 12 composantes sur les 78 composantes que compte le bien. Enfin, les décrets d'application publiés le 29 mars 2017 au sujet des dispositions de la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 concernant les sites du Patrimoine mondial stipulent que les Plans de gestion font l'objet d'un arrêté du Préfet de région.

- **L'Agence française des Chemins de Compostelle :**

L'Agence française des chemins de Compostelle (AFCC), a pour objet statutaire de définir et de mettre en œuvre une coopération interrégionale et transnationale permanente pour la reconnaissance, la restauration, la mise en valeur et l'animation des anciens itinéraires de pèlerinage appelés chemins vers Compostelle et de tous les biens inscrits qui s'y rattachent. Elle réunit plus de 170 adhérents dans 10 régions françaises parmi lesquels une centaine de collectivités territoriales – Régions, Départements, communes et EPCI -, et de nombreuses associations.

De par ses missions et le grand nombre de collectivités territoriales propriétaires et gestionnaires de composantes y adhérant, l'AFCC assume naturellement depuis l'inscription un rôle primordial de structuration de ce complexe réseau d'acteurs. Sa légitimité s'est construite progressivement, par le biais d'une reconnaissance et d'un courrier d'encouragement à poursuivre dans cette voie de la part du Ministère de la culture en 2007, puis par la signature d'un protocole d'accord avec l'Etat le 5 novembre 2015, complété par un avenant le 15 mars 2019. C'est donc en tant que représentant des collectivités territoriales propriétaires et/ou gestionnaires et par délégation de la part de l'Etat que l'AFCC anime l'élaboration, puis la coordination et le suivi du Plan de gestion, et porte ou soutient du point de vue technique et/ou financier un grand nombre d'actions du Plan de gestion.

Gouvernance

Dans le but d'assurer la cohérence et l'efficacité de la gestion du bien Unesco « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France », un Comité interrégional de bien a été instauré le 19 janvier 2015. Cette instance décisionnaire est chargée de :

- assurer la gouvernance globale du bien ;
- piloter l'élaboration du Plan de gestion Unesco et d'en arbitrer les priorités ;
- faciliter sa mise en œuvre en favorisant l'accompagnement technique et financier des actions retenues ;
- vérifier sa mise en œuvre en assurant le suivi et l'évaluation des actions, puis en validant les rapports de gestion ;
- mettre à jour le Plan de gestion au fur et à mesure de sa mise en œuvre.

Le Comité interrégional de bien assume ainsi le rôle d'autorité transversale de gestion, conformément aux *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du Patrimoine mondial*. Il se réunit une fois par an.

Ce Comité interrégional de bien est co-présidé par :

- Le préfet de région Occitanie, préfet coordonnateur du bien, ou son représentant ;
- Et le président de l'Agence française des Chemins de Compostelle, ou son représentant.

Et, en plus d'eux, constitué ainsi qu'il suit :

- Les représentants élus et techniciens (référents) des collectivités territoriales propriétaires et/ou gestionnaires ;
- Les représentants des services de l'Etat : correspondants patrimoine mondial des DRAC et DREAL concernées, conservations régionales des Monuments historiques, services départementaux de l'architecture et du patrimoine, Direction générale de l'architecture et du patrimoine du ministère de la culture ;
- Les représentants des 10 Régions concernées ;
- Le Centre des monuments nationaux ;
- Les représentants associatifs : Fédération française de la randonnée pédestre, Fédération Compostelle France, associations patrimoniales, ... ;
- Les acteurs culturels et du tourisme ;
- Les représentants de l'Église (affectataire).

Le Comité interrégional de bien peut, en tant que de besoin, s'entourer des structures et personnes ressources nécessaires à la poursuite de ses objectifs, à l'image du Conseil scientifique installé en 2017 et animé par l'AFCC.

Afin de préparer les réunions du Comité de bien, il est institué un Comité technique de gestion regroupant des représentants techniques de l'Etat et de l'Agence. Des commissions ouvertes aux acteurs du bien peuvent également se réunir sous forme de groupes de travail thématiques. Elles sont animées par l'AFCC et ont vocation à faciliter le suivi de la mise en œuvre du plan de gestion, à encourager les coopérations et à renforcer les solidarités au sein du réseau.

Pilotage et animation

Les partenaires de la gestion du bien « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France » désignent l'Agence française des chemins de Compostelle pour assurer avec le soutien de l'Etat l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du Plan de gestion national.

A cette fin, l'Agence française des chemins de Compostelle met en place les instances de gouvernance et les mécanismes de contrôle (Comité interrégional de bien, Comité technique de gestion, groupes de travail thématiques), dont elle assure l'animation et le secrétariat.

Signatures

Toulouse, le XX 2023

<p>Le préfet de la région Occitanie, préfet coordonnateur du bien « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France »,</p> <p>M. Pierre-André DURAND</p>	<p>Le président de l'Agence française des chemins de Compostelle,</p> <p>M. John PALACIN</p>
--	--